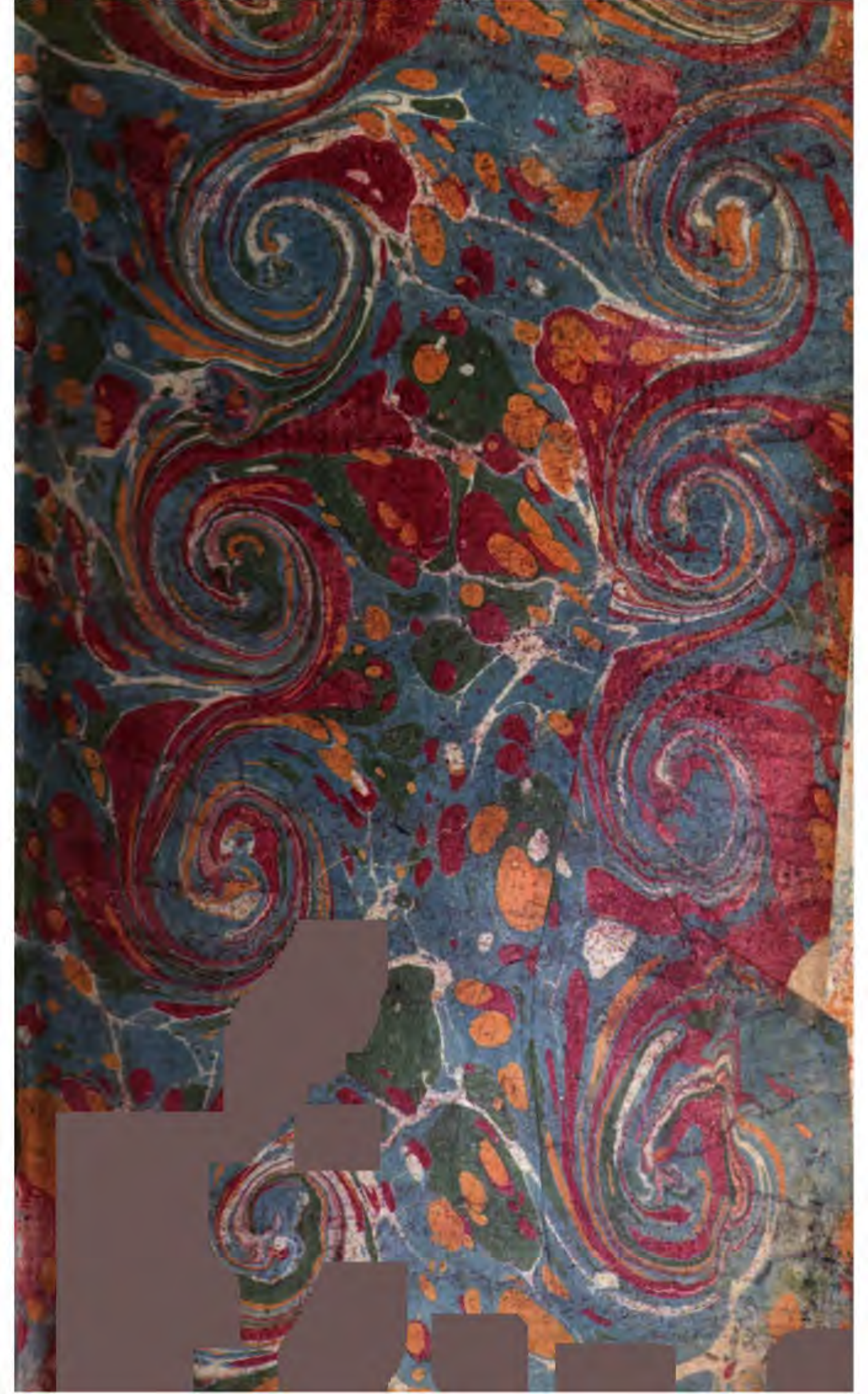
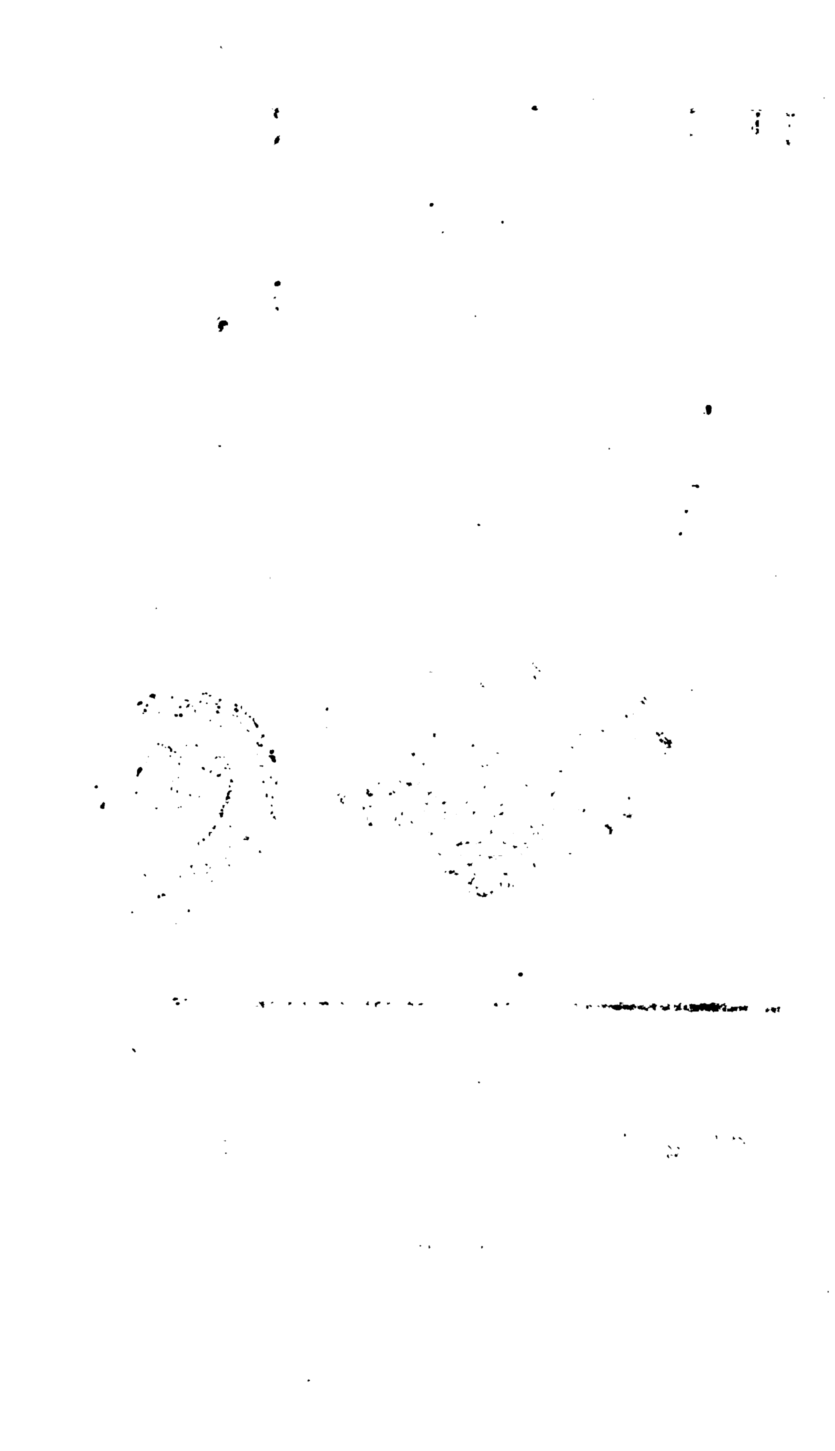








HISTOIRE DE HESSE,

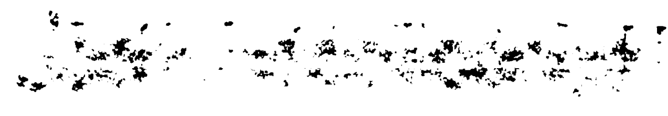
PAR MR. MALLET,

TOME SECOND.



PARIS,
Chez les Libraires Associés.

M. DCC. LXX.



A SON ALTESSE
SERENISSIME
FREDERIC II.
LANDGRAVE DE HESSE,
PRINCE DE HERSFELD, COMTE DE CATZENELLENBOGEN, DIETZ, ZIEGENHAIN, NIDDA, SCHAUMBOURG, ET HANAU, &c. &c. &c.
CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA JARRETIERE, &c. &c.

MONSEIGNEUR,

Je n'avois point osé d'abord faire un hommage public de cet ouvrage à Vôtre Altesse Sérénissime. Je craignois qu'il ne fut point assez digne de paroître sous Ses auspices. Mais Elle a bien

bien voulu en recevoir favorablement la premiere partie, & son indulgence ne laisse plus aujourd'hui de prétexte à mes craintes. Si l'histoire en général a toujours eu des droits sur l'attention des Princes éclairés, celle-ci avoit un titre particulier pour intéresser Vôtre Altesse Sérénissime. Elle est en quelque sorte l'ouvrage de ses bontés, & de son amour pour les lettres. Elle renferme d'ailleurs les annales d'une Maison illustre & féconde en grands hommes, celles d'une Nation recommandable dans tous les tems par sa valeur, par son industrie, par sa fidélité pour ses Maîtres; & Vôtre Altesse Sérénissime y trouveroit des objets dignes de Son attention, quand même cette Maison & cette Nation lui seroient entiérement étrangéres. Les siécles que ces premiers volumes embrassent ne sont pas cependant les plus fertiles en objets de cette espéce; & si

cette

cette histoire a pû soutenir l'intérêt du lecteur quand des détails de troubles & de guerres remplissoient presque tous ses tableaux, que n'est-elle point en droit de se promettre quand ils retraceront le spectacle que la Hesse nous offre aujourd'hui : Quand elle représentera cet Etat engagé dans une guerre longue & cruelle sous l'administration précédente, oubliant ses maux sous celle de Votre Altesse Sérénissime ; ses campagnes repeuplées, ses villes rétablies & leur commerce encouragé & étendu ; l'agriculture favorisée ; l'industrie ranimée par des récompenses & de sages loix ; les beaux arts accueillis & protégés ; des troupes tenues avec le plus grand soin & le plus grand succès, dignes en un mot de leur réputation ; une Capitale sortant de ses ruines avec un nouvel éclat, décorée avec goût & magnificence, & prête à devenir en peu de tems

par

par la beauté de ses édifices, de ses jardins, & de ses spectacles un des plus agréables séjours de l'Europe... Mais je dois m'arrêter ici, & laisser à mes successeurs un soin que la reconnoissance me rendroit bien précieux & qu'elle me défend. Tout ce que je dois aux bontés de Vôtre Altesse Sérénissime ne me laisse que le droit de lui adresser ici publiquement l'hommage de la vive gratitude & du profond respect avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SERENISSIME,

Le très-humble, très-obéissant & très-soumis serviteur,

MALLET.



HISTOIRE DE HESSE.

LIVRE SECOND.

PHILIPPE I. surnommé LE MAGNANIME.

Il est assez ordinaire que les régnes des grands Princes soyent annoncés par des troubles & des guerres civiles ou étrangéres, soit que la nature veuille faire en quelque sorte acheter aux peuples le plus beau de ses dons; soit que, comme il est bien plus raisonnable de le croire, quelques adversités mêlées à la bonne fortune & à l'éclat d'une haute naissance forment les Princes à la connoissance des hommes & des affai- PHILIPPE I. 1509.

PHILIPPE I. 1509. res, & donnent à leur ame cette élevation & cette force que l'éducation ordinaire n'inspire point, & qui est la source de toutes les grandes actions.

Le Prince dont nous allons écrire l'histoire & qui étoit destiné à mériter le nom de *Magnanime*, fut conduit de bonne heure, si j'ose ainsi parler, dans cette école de l'adversité où se forment les grands hommes. Toute minorité est d'ordinaire accompagnée de troubles. La sienne devoit naturellement être orageuse & longue. Il n'avoit qu'environ cinq ans lorsque la mort imprévue de son pére GUILLAUME II. vint priver la Hesse du seul de ses Princes qui fut en état de la gouverner. En effet il ne restoit plus de toute la Maison que cet enfant encore dans un âge si tendre, & le Landgrave *Guillaume I.* ce même Prince que la foiblesse de son esprit avoit obligé à abdiquer, & qui depuis seize ans s'étoit renfermé dans une retraite à *Spangenberg*.

Son état avoit toujours paru trop peu équivoque pour qu'on put penser à lui rendre aucune part à l'administration; mais l'ambition de sa femme *Anne* de Brunswick, réveillée par

la circonſtance d'une minorité, fit reparoître encore une fois ſur la ſcéne ce perſonnage de théâtre au nom duquel elle eſpéroit de gouverner. PHILIPPE I. 1509.

Les Etats de Heſſe ayant été aſſemblés d'abord après la mort de *Guillaume II.* on ouvrit ſon teſtament en leur préſence. Ce Prince en donnant la tutéle de ſon fils à ſa mére *Anne* de *Mecklenbourg*, lui aſſocioit à titre de Curateurs *Philippe*, Comte de *Waldeck*, *Conrard* de *Mansbach*, & un Docteur en droit nommé *Roland*. Mais les Etats dirigés auſſi de leur côté par des vûes ambitieuſes & agités par des intrigues & des factions ne parurent point diſpoſés à ſouſcrire à ces dernieres volontés de leur Prince. Deux Religieux intrigans & ennemis de la Landgrave Douairière répandirent des préventions contr'elle, & contre ſes Co-Régens. La plûpart de ces Curateurs furent rejettés. On reſtreignit les pouvoirs des autres, & ceux de la Régente même. On voit à cette occaſion que les principaux membres de cette aſſemblée étoient le Commandeur de l'Ordre Teutonique à Marbourg, & l'Abbé de *Breytenau*, membres de l'ordre des Prélats, les

PHILIPPE I. 1509. Comtes de *Valdeck* & de *Sayn* de celui des Comtes; Herman *Schenck*, Louis de *Boynebourg*, &c. réprésentans de la Noblesse, les Députés de *Cassel*, de *Marbourg*, &c. réprésentans de leurs villes, & des autres villes & Communautés de Hesse. On peut juger par là de la forme de ces Etats, des droits qu'ils s'attribuoient, & de l'esprit dont ils étoient alors animés.

La Hesse ne fut pas long-tems tranquille sous cette nouvelle administration. *Anne de Brunswick* ne pouvoit supporter qu'on en eut exclus son époux *Guillaume I.* Elle contestoit l'imbécillité que l'on objectoit à ce Prince, & cherchoit à exciter des troubles ou fomentoit ceux qui s'élevoient. Les circonstances la servoient bien à cet égard. Les députés des villes de *Treysa* & de *Homberg* étant arrivés trop tard à la Diéte assemblée à Marbourg refuserent de concourir à la résolution qui y avoit été prise de prêter aux Ducs de Saxe l'hommage éventuel
1511. convenu par les pactes de famille. Et lorsque ces Ducs & les Régens voulurent l'exiger, la bourgeoisie de ces deux villes refusa obstinément de le prêter aussi long-tems qu'il existeroit encore un Prince du sang de Hesse. D'autres mécontens

contens poussés par *Anne de Brunswick*, ou par leur inquiétude, se joignirent à ceux-là, publierent que *Guillaume I.* étoit rétabli, le conduisirent à *Homberg*, & formerent une nouvelle régence qui devoit gouverner en son nom. PHILIPPE I. 1511.

Cette scission occasionne bientôt une guerre civile. Les Administrateurs établis par les Etats & qui avoient pour eux la plus grande partie des Hessois leverent une petite armée pour réduire le parti de *Guillaume I.* qui s'enfuit de *Homberg* au premier bruit de sa marche, & retourna dans sa retraite de *Spangenberg*. La ville de *Homberg* & celle de *Treysa* firent plus de résistance. Il fallut envoyer des troupes pour les réduire & elles soutinrent une espéce de siege. Mais quand les auteurs de ces mauvais conseils effrayés du danger eurent pris la fuite, les bourgeois de ces villes ouvrirent leurs portes, & consentirent enfin à prêter au jeune Philippe, aux Régens & aux Ducs de Saxe l'hommage qui leur appartenoit. Elles furent même condamnées à une amende en punition de leur faute. Le vieux Landgrave abandonna la Hesse; son épouse alla plaider sa cause à *Cassel* où l'Electeur & les Ducs de Saxe s'étoient rendus; mais l'imbécillité de ce Prince *Vinkelman.* T. 2. p. 440.

 étoit

PHILIPPE I. 1511. étoit trop bien prouvée pour que tout l'art de la Princesse put la déguiser. Il ne trouva pas un juge plus favorable à la cour de l'Empereur où il alla se présenter. *Maximilien* & son conseil se contenterent d'ordonner qu'on lui assurat un entretien convenable à sa qualité & qu'il retournat dans son château de *Spangenberg;* mais il s'arrêta dans le Palatinat jusqu'à ce que par les soins des Ducs de Saxe, & l'intervention de l'Empereur & des Electeurs cette fâcheuse querelle fut enfin tout-à-fait terminée.

1512. Ce fut un des fruits de la Diéte de l'Empire qui se tint à *Cologne. Maximilien* & les Electeurs s'étant fait instruire de l'état du Landgrave Guillaume, & de ses prétentions, réglerent que ce Prince se contenteroit d'une pension proportionnée à son rang & à ses besoins, & que le jeune *Philippe* jouiroit, quand il seroit parvenu à l'âge de majorité, de toute la Hesse & des Comtés qui en relévent. Cette décision fut publiée la même année, & *Guillaume,* ou plutôt *Anne de Brunswick* sa femme furent obligés de s'y soumettre. Ce Prince resta dès lors paisible à *Cassel,* où il finit ses jours en 1515. A l'égard de la Régence les principaux droits en

en furent rendus à la Landgrave Douairiére *Anne* de *Mecklenbourg* qui les exerça d'abord assez tranquillement avec le secours de quelques Administrateurs qui lui furent associés. PHILIPPE I. 1512.

Mais la Hesse devoit encore éprouver les malheurs attachés à un gouvernement foible, tel qu'est celui d'une minorité. Il s'éleva de nouveaux troubles à l'occasion de l'Abbaye de *Hersfeld*, ou plutôt de la ville de ce nom qui défendoit sa liberté contre l'Abbé à l'aide des Landgraves qu'elle avoit depuis long-tems choisis pour ses protecteurs. Après diverses tentatives inutiles cet Abbé voulut céder tous ses droits à celui de *Fulde*, moyennant une pension qu'il se réservoit. Un pareil marché ne pouvoit manquer de mettre en danger les droits des habitans de *Hersfeld* & ceux de la Maison de Hesse leur protectrice. La Régente s'y opposa donc de toutes ses forces & avec succès. Elle fit élire un autre Abbé à la place de celui qui avoit résigné, & le défendit contre celui de *Fulde*. Cette affaire, dont nous croyons devoir supprimer les détails peu intéressans, coûta beaucoup de peines & de dépenses, mais elle ne troubla pas le repos des Hessois comme les dé- MS. Fuld. ap. *Hartm.* c. 13. *Dilich. Nobe.* &c. 1514.

 mêlés

PHILIPPE I. 1514. mêlés qui s'éleverent encore au sujet de la régence. La Landgrave Douairiére mécontente des Administrateurs qui la partageoient avec elle se fit un parti dans les Etats de Hesse qui les destitua, & en nomma d'autres à leur place. Les Ducs de Saxe crurent devoir prendre connoissance de ce changement. Ils se rendirent à *Cassel* où les Etats furent assemblés & voulurent rétablir les Régens déposés dont le choix étoit sans doute leur ouvrage. La Régente & son parti s'y opposerent; cette Assemblée fut extrêmement tumultueuse: La bourgeoisie de Cassel se souleva & s'empara des portes. Elle soutenoit la Régente contre les Ducs de Saxe. L'Electeur & les deux Ducs *George* & *Jean* furent obligés de se retirer, & d'abandonner la régence à la Landgrave & à son parti (*). Enfin la diete tenue à *Treysa* assura sa victoire; les anciens Co-régens resterent destitués; on en nomma d'autres choisis parmi la noblesse Hessoise: Et la Régente alla solliciter & obtenir à
1515. *Insbruck* une confirmation solemnelle de l'Empereur pour tout ce qui s'étoit fait. Mais malgré toutes

(*) Vid. *Congtriet* &c. in *Analect. Hassiæ*; Collect. I. p. 29.

toutes ces formalités, & ces garanties, malgré l'Empereur, ses décrets, les Ducs de Saxe & leurs bons offices, il paroît que toute cette régence ne fut guères qu'une anarchie; & c'est tout ce que l'on voit avec clarté dans les récits confus & tronqués des chroniques de ce tems. On n'entendoit parler dans la Hesse que de violences, de brigandages & d'incendies. Les Nobles se faisoient impunément la guerre. Un Comte de *Valdeck* fait prisonnier par un Gentilhomme nommé de *Berlingen* fut tenu en captivité malgré toutes les sollicitations de la Régente jusqu'à ce qu'il eut payé une forte rançon. Cet exemple suffit pour donner une idée de la subordination de ce tems.

PHILIPPE I. 1516.

Elle n'étoit pas mieux établie dans la plûpart des contrées voisines, & toutes les mesures que *Maximilien*, & les Etats de l'Empire avoient prises dans les derniéres dietes pour réprimer les désordres & les violences n'avoient pû encore aller jusqu'à la source du mal. Le droit barbare d'exercer des vengeances particuliéres étoit encore cher à la Noblesse Allemande & autorisé par un usage qu'une longue suite de siécles avoit affermi & en quelque sorte consacré. On

PHILIPPE I. 1516. en voyoit alors un exemple bien remarquable. *François* de *Sickingen*, simple Gentilhomme du Palatinat, mais qui s'étoit déja rendu la terreur de tout le pays qui touche au Rhin & à la Moselle, s'allia avec l'Abbé de *Fulde*, & lui prêta son secours pour soutenir ses prétentions sur l'Abbaye de *Hersfeld*. Ainsi cette querelle, à peine assoupie, se ralluma avec une nouvelle vivacité. *Sickingen* envoya des lettres de défi contenant une déclaration de guerre contre la Landgrave, fondée sur ce qu'un de ses parens avoit souffert quelque injustice en Hesse, à ce qu'il prétendoit, & soutenu par d'autres Gentilshommes de même espéce que lui, peut-être même par l'Electeur Palatin (ennemi secret de la Maison de Hesse depuis la derniére guerre qui avoit été faite à la sienne,) il fit une invasion dans le Comté de *Catzenellenbogen* qu'il livra au pillage, & où il prit *Nasteden* & quelques autres places, & assiégea Darmstadt. A la vérité un corps de six mille Hessois qui fut envoyé au secours de cette province, sauva la ville & la forteresse de *Steinau*. Mais sous le gouvernement foible & orageux d'une Régence toute la Hesse auroit aisément pû être désolée par cette Ligue dan-

Senckenb. Select. T. 5. p. 665. *Leodius* T. 3.

dangereuse si *Philippe*, Margrave de Bade, n'eut eu assez d'humanité pour arrêter le cours de ces ravages. Il négocia un traité de paix entre *Sickingen* & la Régence de Hesse, traité sans doute fort onéreux à celle-ci puisqu'on prit la précaution de la faire garantir par 80 Gentilshommes, & que *Maximilien* se crut obligé de l'annuller dans la Diéte qui se tint l'année suivante à *Mayence*, comme contraire aux loix & à l'équité. Des dix-huit articles dont il étoit composé on ne confirma que celui qui assuroit à *Sickingen* 35000 écus pour les fraix de la guerre, & un dédommagement pour les biens ôtés à son parent, qui en avoient fait le prétexte. Cette guerre fut donc ainsi suspendue une seconde fois; mais les inimitiés, les hostilités mêmes se renouvellerent encore à diverses reprises sur les frontiéres de la Hesse. Le jeune Landgrave fut obligé de marcher souvent pour les défendre contre les violences de ces brigands ou contre d'autres de même sorte. Enfin l'Empereur considérant à la fois le mérite précoce de ce jeune Prince & le besoin que la Hesse avoit d'un Chef tel que lui, hâta l'époque de sa majorité,

PHILIPPE I.

1516.

1517.

PHILIPPE I. 1518. rité, & lui remit le gouvernement de ses Etats, quoiqu'il n'eut encore que quatorze ans.

Le rétablissement du bon ordre fut le premier objet des soins de *Philippe.* Mais en même tems il prenoit part aussi aux affaires de ses voisins, & s'intéressoit à la guerre cruelle que se faisoient des Princes de la Maison de 1519. Brunswick. Le prétexte en étoit quelques fiefs qu'ils se disputoient: Les véritables causes en sont moins connues; quelques historiens l'attribuent aux intrigues & à l'argent de *François I,* qui travailloit dès lors à se faire un parti dans l'Empire pour en obtenir le trône. Quoiqu'il en soit, les Ducs *Eric I.*, *Henri le jeune*, son neveu, un autre de ses neveux, *François*, Evêque de *Minden*, tous les trois de la branche de *Wolfenbuttel*, ayant été attaqués par l'armée de l'Evêque de *Hildesheim* & de *Henri de Brunswick-Lunebourg*, le jeune Landgrave ne craignit point de se déclarer leur ami dans la nécessité où ils se trouvoient, & leur envoya un corps de troupes aux ordres de *Herman* de *Malsbourg.* Mais ces troupes & celles de *Brunswick* ayant pris querelle ensemble pour de frivoles disputes, les Hessois offensés se retirerent dans leur pays

Gobler. de bell. Hildes. T. 2. Script. *Schard.*

&

& laisserent à leurs alliés de justes sujets de se repentir de leur imprudence. En effet, peu de tems après les troupes de Brunswick-Wolfenbuttel furent entiérement défaites à la sanglante bataille de *Soltau*, qui se donna le jour même de l'élection de *Charles-Quint*, & dans laquelle le Duc *Eric* & un de ses neveux tomberent entre les mains des vainqueurs. La guerre ne fut point terminée cependant par cet événement. Le nouvel Empereur se déclara pour les vaincus & le Landgrave leur prêta de nouveaux secours. L'Evêque de *Hildesheim* fut mis au ban de l'Empire, déposé, réduit à s'exiler, & la Diéte termina enfin cette querelle aux dépens de son Evéché. Nul avantage réel pour le vainqueur, de grands maux pour le vaincu, la désolation des sujets de l'un & de l'autre: c'est en abrégé l'histoire de toutes les guerres. Il en fut à peu près de même de celle qu'avoit allumée l'audace de François de *Sickingen* & qui, comme je l'ai observé, n'avoit été que suspendue par le décret du dernier Empereur. *Sickingen* ne pouvoit se résoudre à se voir enlever par ce décret les fruits de ses victoires & de la paix qu'il avoit faite avec le Landgrave de Hesse.

PHILIPPE I.

1519.

PHILIPPE I. 1519. Il insistoit sur ce que ce traité fut exécuté dans tous ses points, & son courage & son habileté lui fournirent bientôt les moyens de se faire plus redouter que jamais. Ligué avec d'autres Gentilshommes & ennemi déclaré du Clergé il s'étoit déja enrichi aux dépens des Monastéres où tant de richesses étoient, à son gré, si inutilement entassées. Il adhéroit en effet aux opinions de *Luther*, & les défendoit par des écrits; mais peu docile aux conseils de Luther qui avoit toujours proscrit les voies de violence, & plus occupé encore de sa fortune que de la recherche de la vérité, *Sickingen* laissa la dispute pour les armes, se fit de puissans amis par ses intrigues, & vint à bout de lever une armée de six cents Cavaliers, la plûpart gens d'élite & de naissance & de huit mille hommes de pied. Avec des forces si considérables il ne craignit point d'attaquer l'Electeur de Trêves, sous prétexte que ce Prince ne vouloit pas faire justice de deux de ses sujets pour lesquels *Sickingen* s'étoit rendu caution à quelqu'un de ses amis. C'étoit là le motif de la guerre qu'il lui déclaroit dans ses lettres de défi, & qu'il lui fit immédiatement après avec beaucoup de vivacité.

Seckendorff. Hist. Luth.

1522.

Il

Il n'est pas inutile d'observer que cela se passoit dans le tems même où les Empereurs & les Diétes venoient de défendre sous les plus grandes peines toutes vengeances particuliéres & toute hostilité entre des membres de l'Empire, dans un tems où l'Evêque de *Hildesheim* venoit d'encourir les peines portées par ces loix pour avoir attaqué les Ducs de *Brunswick.* Mais *Sickingen* connoissoit trop bien les dispositions de l'Empereur pour craindre de lui déplaire. *Richard*, Archevêque de Trêves, dont *Sickingen* envahissoit les Etats étoit de tous les Electeurs celui qui s'étoit opposé le plus ouvertement à l'élection de *Charles-Quint.* Cet Empereur voyoit sans peine l'embarras où l'on mettoit son ennemi, & il laissoit les loix se taire sur cette infraction si peu déguisée de la paix publique. Tant il est vrai que les loix ne sont guères observées quand l'intérêt du plus fort cesse d'en avoir besoin.

PHILIPPE I. 1522.

Après avoir conquis quelques places dans l'Electorat de *Trêves* , *Sickingen* alla mettre le siége devant la Capitale même. L'Electeur de Cologne offroit en vain ses bons offices pour appaiser ces troubles. Il proposoit à *Richard* de satis-

PHILIPPE I. 1522. satisfaire *Sickingen* au moyen d'une somme de deux cents mille florins: *Richard* étoit bien éloigné de subir cette loi honteuse. Il attendoit des secours du Landgrave qui se liguoit en effet avec lui & avec l'Electeur Palatin pour réduire cet homme audacieux & turbulent. Philippe n'avoit pas oublié tous les maux que la Hesse avoit eus à souffrir dans la guerre qu'il lui avoit faite quelques années auparavant. Il n'étoit pas d'ailleurs de l'intérêt des Princes de souffrir qu'on donnat à leur Noblesse un exemple de licence & de brigandage couronné par l'impunité & le succès. Il assembla donc une petite armée en diligence, qu'il joignit à celle du Palatin, & les deux Princes marcherent rapidement au secours de Trêves dont le siége fut aussi-tôt levé ; & pour couper la racine du mal ils punirent sévérément tous ceux qui avoient soutenu ou favorisé *Sickingen*. L'Electeur de Mayence lui-même ne fut pas épargné. Les Alliés le condamnerent à leur payer une somme en dédommagement. Ils châtierent plus rigoureusement encore plusieurs Seigneurs de sa cour ou de ses Etats complices de l'ennemi de la paix. Enfin ils poursuivirent cet ennemi lui-même, & l'attaquerent dans

dans tous les lieux qui pouvoient lui servir d'azyle. *Philippe* fit connoître de bonne heure ses talens & son activité dans cette guerre. Ce fut lui qui emporta la forteresse de *Cronberg* à quelques lieues de *Francfort* qui appartenoit au gendre de *Sickingen*. Les succès de l'année suivante furent encore plus décisifs. *Sickingen* fut assiégé dans sa principale forteresse nommée *Landstall* (aujourd'hui du Duché de Deux-Ponts) & en défendant cette place avec beaucoup d'intrépidité il reçut une blessure dont il mourut peu de tems après, laissant ainsi la paix à ses voisins & la plûpart de ses places aux vainqueurs. *Eberberg* fut la seule qui leur opposa quelque résistance. Les associés de *Sickingen* y gardoient le riche butin qu'ils avoient fait dans leurs courses; mais ils s'efforcerent en vain de conserver leur proye. L'artillerie du Landgrave & de ses alliés foudroya la place, & leur acquit bientôt toutes ces richesses qui furent partagées entr'eux par égales portions.

PHILIPPE I. 1522.

1523.

Après avoir triomphé si heureusement de cette ligue il étoit tems que le jeune Landgrave mit le comble à la satisfaction de ses peuples en leur donnant l'espérance de voir perpétuer

 une

PHILIPPE I. 1524.

une race dont il étoit le ſeul ſoutien. Il ne tarda pas en effet à conclure ſon mariage avec *Chriſtine* de Saxe, fille du Duc *George* de Saxe, qu'il conduiſit de Dreſde à Caſſel au commencement de l'année 1524.

A la guerre allumée par l'audace de *Sickingen* l'Allemagne en vit ſuccéder une autre plus extraordinaire encore qui obligea *Philippe* à s'armer de nouveau. Les hommes de ce ſiécle, ſi mémorable dans l'hiſtoire de l'eſprit humain, retenant encore une partie de la férocité de leurs ayeux & frappés en même tems des nouvelles lumiéres qu'ils recevoient étoient néceſſairement dans cet état de criſe & de fermentation qui doit produire des révolutions ſinguliéres. La nouveauté des idées qui commençoient à ſe répandre devoit donner des ſecouſſes violentes à des ames qui conſervoient toute la force, &, ſi je puis ainſi parler, toute la roideur de l'ancienne barbarie. La vigueur du corps, la paſſion des armes que cette même barbarie avoit entretenue chez eux devoient donner un caractére ſombre & impétueux à leur enthouſiaſme, & les effets devoient en être analogues à la trempe des ames dont ils émanoient. Cette réflexion n'eſt que trop

trop justifiée par toutes les révolutions qui arriverent dans ce tems-là. Celle que subit la religion en est un exemple frappant; mais afin de pouvoir rendre compte de suite & sans interruption de tout ce qui tient à un sujet si important, nous passerons à quelques autres événemens, quoique postérieurs aux commencemens du Luthéranisme, comme la révolte des paysans d'une partie de l'Allemagne, révolte qui étendit ses ravages jusqu'aux frontiéres de la Hesse, & qui fournit diverses occasions à Philippe de faire briller sa valeur & ses talens pour la guerre. PHILIPPE I. 1524.

Diverses étincelles qui paroissoient par intervalles en Allemagne annonçoient depuis quelque tems cet incendie. Les Allemands, à qui le nom d'impôts & de corvées avoit été si long-tems inconnu, voyoient multiplier tous les jours, dans certaines contrées, les charges auxquelles ils ne s'étoient d'abord soumis qu'en vertu d'une sorte de traité équitable passé entr'eux & le Prince, & en vûe du bien de la Communauté. Ce n'est pas l'ouvrage de peu de tems d'accoutumer à un joug arbitraire des hommes que la nature a doués d'une certaine force de corps & d'esprit. Ils reclament contre une autorité qui se rend

PHILIPPE I. 1524.

odieuse & méprisable, & leur impatience ne s'exhale pas toujours en vains murmures, comme dans ces climats heureux où les hommes naissent foibles, légers, timides ; & où la nature est si libérale qu'elle laisse encore beaucoup aux peuples à qui le despotisme a voulu tout ôter. La révolte qui donna naissance à la République Helvétique étoit un grand exemple, perdu sans doute pour les Princes, mais qui avoit fait de grandes impressions sur les peuples. Il en étoit peu dans l'Allemagne qui n'eut de justes raisons d'envier leur sort. Plusieurs songeoient à le mériter par un semblable courage. Dès l'année 1509. il s'étoit formé une ligue de paysans dans les environs de Spire qui s'étoient proposés les Suisses pour modéle. Ceux de Souabe qui en sont plus voisins encore étoient aussi depuis long-tems dans une grande fermentation. Les sujets du Duc de *Würtemberg*, mécontens d'un nouvel impôt, s'étoient soulevés contre lui, contre le Clergé & la Noblesse, dont le faste faisoit à leur gré un contraste choquant avec la misère du peuple ; & cette révolte dangereuse ne fut appaisée que par la suppression de l'impôt, par les bons offices & les menaces des Princes voisins.

sans. Les Pays-Bas, l'Autriche, la Hongrie avoient été agitées des mêmes troubles. Dans tous ces pays les vexations des Princes & de la Noblesse avoient réveillé dans les Ordres qui en avoient le plus souffert ce sentiment de liberté & d'égalité qui n'est jamais tout à fait éteint dans le cœur humain.

PHILIPPE I. 1524. *Seckendorff.* Comm. L.2.Sect. 1.2.& sq.

Les nouvelles opinions qui se répandoient contribuerent encore, il faut en convenir, à lui donner une nouvelle énergie. Depuis qu'on se permettoit d'examiner les fondemens de sa foi, on osoit examiner ceux de son obéïssance. La liberté religieuse mene naturellement à la liberté politique; mais en même tems il faut reconnoître que les abus qui se commirent dans ce dernier genre ne furent jamais ni autorisés ni conseillés par les premiers Prédicateurs de la réforme. Ce fut en Souabe que les soulévemens recommencerent. On assoupit à la vérité d'abord ce feu naissant; mais il se ralluma l'année suivante avec une nouvelle force, & se répandit principalement dans les parties de la Souabe où les Paysans sont en quelque sorte les esclaves des Prélats leurs Souverains. On ne voyoit partout qu'assemblées tumultueuses & que troupes 1525.

PHILIPPE I. 1525. de payſans en armes dont le cri de ralliement étoit la ſuppreſſion des impôts & de la ſervitude. On en vint bientôt aux hoſtilités. La Ligue des Princes de Souabe fit marcher une armée contre les rebelles qui parurent auſſi en campagne de leur côté avec trois corps d'armée. On fit & on rompit des trêves. On répandit beaucoup de ſang ; mais enfin la diſcipline, la ſubordination & la ſcience de la guerre triompherent d'un courage féroce & d'une force qui agiſſoit ſans plan & ſans régle. *Truchſès de Walbourg*, Général de la Ligue de Souabe, diſſipa dans cette grande province tout ce qui tenta de lui faire quelque réſiſtance. Les maſſacres, les ſupplices, & peut-être un joug plus peſant, furent tout le fruit que ces infortunés recueillirent de leurs efforts imprudens. Mais ce terrible exemple n'en fut pas moins inutile pour les provinces voiſines. Le même eſprit de vertige ſe répandit en Franconie, en Lorraine, dans les pays qui bordent le Rhin. Un corps de Payſans rebelles dévaſta impitoyablement la Franconie, prit la ville de *Würtsbourg*, réduiſit en cendres plus de deux cents châteaux ou monaſteres. La Nobleſſe, les Prélats & les Moines eurent à eſſuyer d'in-

d'indignes traitemens. On crut ne pouvoir éteindre cet incendie que dans des torrens de ſang; & comme ces furieux ne ſavoient pas réſiſter à des troupes reglées, par-tout où il y avoit des chocs il s'en faiſoit d'horribles maſſacres.

Enfin les provinces les plus voiſines de la Heſſe, & la Heſſe même devinrent auſſi le théâtre des mêmes horreurs. Un grand nombre de payſans dans l'Abbaye de *Hersfeld* ſe ſouleverent contre leurs Magiſtrats, s'emparerent de cette ville, envahirent les Etats de l'Abbé de *Fulde*, prirent la ville de *Vacha* qui reléve de la Heſſe, & pluſieurs châteaux & monaſtéres qu'ils mirent au pillage. Quelques Heſſois ſéduits par leurs ſollicitations ſe joignirent à eux (*); & ce qui les rendoit plus redoutables encore, c'eſt qu'à peu de diſtance de là, la Thuringe étoit la proye d'une autre armée de rebelles qui étoit diſpoſée à les ſoutenir. C'eſt ſur-tout dans ces conjonctures critiques qu'un Etat s'applaudit d'avoir un Chef vigilant, actif & guerrier. Au premier

(*) Les principales villes de la Heſſe reſterent inébranlables dans cette fidélité à leur Prince qui les a toujours diſtinguées, & elles lui envoyerent les lettres qu'on leur avoit adreſſées pour les engager à la révolte.

PHILIPPE I. 1525.

mier bruit de ce tumulte Philippe leva un corps de cavalerie, marcha aux rebelles avec tant de diligence qu'il reprit la ville de *Hersfeld*, & en obligea quatre mille à lui demander grace & à mettre bas les armes. *Rosdorff*, *Hunfeld* furent occupées immédiatement après; un corps de six mille rebelles fut mis en fuite; la ville même de *Fulde* quoique fortifiée ne put résister au vainqueur. Son artillerie l'en rendit maître; & l'*Abbé* à qui elle appartenoit fut obligé de la lui céder en hypothéque jusqu'à ce qu'il fut en état de lui rembourser les fraix de la guerre. Cet accord fut ensuite un sujet de difficulté entre le Landgrave & ce Prélat. En effet ce dernier regrettant sa capitale réussit à y faire rentrer ses troupes, & *Philippe* irrité de se voir enlever le prix des services qu'il avoit rendus à ce voisin ingrat marcha de nouveau à *Fulde*, reprit cette ville & la garda jusqu'à l'année suivante où ce différend fut accommodé par l'entremise du Roi des Romains & de quelques autres Princes. Alors *Fulde* ne fut rendue à son maître qu'après que le Landgrave eut obtenu le juste dédommagement qu'il demandoit.

Pen-

Pendant que cela se passoit en Hesse, les parties de la Thuringe les plus voisines étoient dans la plus grande agitation. Les habitans des campagnes, séduits comme dans les autres provinces par le vain espoir de secouer le fardeau des impôts, & de se venger de l'orgueil & des vexations de leurs supérieurs, commettoient tous les désordres que la brutalité & la vengeance se permettent quand elles n'ont plus de frein. Cette rebellion sembloit même avoir un caractére plus dangereux que les autres parceque le fanatisme y avoit plus de part. Un de ses principaux fauteurs étoit un nommé *Munzer* qui avoit d'abord été partisan de *Luther*, & qui l'avoit abandonné sous prétexte que sa Doctrine n'étoit pas assez pure ni sa morale assez sévére. En effet, selon ce nouveau Docteur, le Pape avoit accablé les consciences des hommes d'observances trop rigoureuses & de chaînes trop pesantes, & *Luther* en les soulageant d'une partie de ces chaînes s'étoit jetté dans un excès opposé en montrant trop d'indulgence, & en ne s'attachant pas assez au spirituel. Cette *spiritualité* consistoit, selon lui, à éviter les péchés, à châtier son corps, à l'affoiblir par des jeunes, à parler peu, à montrer

PHILIPPE I.
1525.

PHILIP-PE I. 1525. un extérieur austére & négligé, à contempler Dieu dans la retraite, à lui demander des révélations, des songes, & des signes auxquels on put le reconnoître.

Tant que ce fanatique ne parla que de jeunes, de songes & de signes, l'Electeur de Saxe, *Frederic le Sage*, Souverain de la Thuringe, le toléra patiemment; mais quand il commença à enseigner le dogme si cher au peuple de l'égalité des hommes & de la communauté des biens, quand on vit que ses disciples en faisoient un partage entr'eux conformément à leur dogme, il fut banni des Etats de Saxe dont il ne s'éloigna guéres. En effet il vint à bout de se faire un parti dans *Mulhausen*, ville libre de la Thuringe, d'en faire déposer le Magistrat, & de s'en rendre en quelque sorte le maître absolu. Ce fut par là que commencerent les troubles qui mirent tout en confusion dans cette province & dans le voisinage. La révolte des paysans de Souabe & de Franconie qui arrivoit dans le même tems mit le comble à l'audace de *Munzer*. Il leva l'étendart de la révolte, & persuadé, comme il le disoit, que le tems étoit venu de rétablir le régne de Dieu & l'égalité des hommes, il rassembla une

Seckendorff. de Luth. L. 2. Sect. 4.

une multitude d'avanturiers, prépara des machines de guerre, & fit solliciter de tous côtés les peuples à se soulever. PHILIPPE I. 1525.

En vain *Luther* s'efforçoit-il d'arrêter le cours de ces désordres par ses exhortations & ses prières. En vain travailloit-il à éclairer les peuples sur les erreurs qui les séduisoient, & à persuader aux Princes que plus de modération & de douceur étoit le vrai moyen de ramener les peuples. Le mal étoit parvenu au point d'exiger des remédes plus actifs. L'Electeur de Saxe étoit de tous les Souverains le plus intéressé à ne pas le laisser croître d'avantage; mais ce Prince qui touchoit à sa derniere heure ne pouvoit plus rien que par ses conseils, & l'on ne sait que trop que les conseils des mourans sont bientôt ensevelis avec eux. Ces exhortations qu'il adressoit à son Successeur font mieux comprendre que tout ce que les Historiens ont pû dire le véritable principe des tumultes & des révoltes de ce tems. „ Le refus qu'on a fait à „ ces malheureux de leur prêcher la parole de „ Dieu, écrivoit Fréderic, les mauvais traite- „ mens qu'ils reçoivent des Princes & de leurs „ supérieurs Ecclésiastiques & séculiers sont la „ prin-

Seckendorff. L. 5. c.

PHILIPPE I. 1525. „ principale cause de tous ces mouvemens. Si „ vous pouvez calmer le peuple, ajoutoit-il, en „ supprimant quelques impôts, faites-le pour la „ paix avec l'assurance que Dieu vous le rendra „ largement.... Car il faut convenir que nous „ autres Princes nous faisons souffrir à nos su„ jets bien des maux & des injustices. C'est ainsi que la vérité sort de la bouche des mourans; mais quelle en est l'utilité, si elle n'éclaire jamais les hommes qu'à l'extrémité de leur carriére ?

Pendant que *Munzer* se rendoit maître de *Mulhausen* en prêchant l'égalité des conditions, un de ses associés nommé *Pfeiffer*, plus injuste encore & plus méchant que lui, ravageoit sans pitié la Thuringe, & amassoit un immense butin en recommandant l'égalité des biens. Après avoir pillé un grand nombre d'Eglises & de Châteaux, ce furieux faisoit périr la Noblesse, ou la condamnoit aux fers. Les richesses qu'il amassoit réveilloient par-tout la cupidité du peuple & l'attiroient dans son camp. Lorsque *Munzer* le vit disposé au soulévement il partit de *Mulhausen* avec trois mille hommes, & se joignit avec d'autres rebelles à *Franckenhausen*, ville de la

la Principauté de *Schwartzbourg*. Les paysans se souleverent aussi dans le pays de *Smalcalde*, qui, quoique enclavé dans la Thuringe, reléve en partie de la Hesse, ensorte que le Landgrave qui ne pouvoit déja voir avec indifférence ce tumulte si près de ses Etats fut obligé d'y prendre dès ce moment un intérêt plus direct. D'ailleurs *Munzer* ne menaçoit pas moins la Hesse que les autres contrées voisines. Il avoit déclaré que son intention étoit de la soumettre ; & il en sollicitoit les habitans à la révolte par ses émissaires. *Albert*, Comte de *Mansfeld*, fut cependant le premier à agir. Il attaque brusquement un corps de rebelles qui menaçoient ses Etats, les défit & les mit en fuite. Les Princes voisins prenoient en même tems des mesures plus sérieuses. Le nouvel Electeur de Saxe, le Duc *George* son cousin, & le Duc *Henri* de Brunswick se liguoient avec le Landgrave. Bientôt ces Princes eurent rassemblé une petite armée dont un corps de 1500 cavaliers faisoit la plus grande force. Ils trouverent les rebelles retranchés sur une montagne peu éloignée de *Franckenhausen*. Leurs chariots entassés autour d'eux, & l'avantage de leur position eussent pû les mettre

PHILIPPE I. 1525.

PHILIPPE I. 1525. tre à l'abri d'insulte s'ils eussent entendu le mêtier de la guerre, & si les armes & sur-tout l'artillerie ne leur eussent manqué. Les Princes touchés de compassion & sensibles à leur propres intérêts leur envoyerent des Députés pour les exhorter à mettre bas les armes ; ils leur firent promettre une entiére impunité & la liberté de se retirer chez eux à la seule condition de remettre entre leurs mains les principaux chefs de la révolte. Mais ces chefs sentant tout le péril auquel ils étoient exposés firent de leur côté les plus grands efforts pour ranimer par leurs discours l'enthousiasme de leur troupe.

Sleidan. L. 5. „ Voyez, disoit *Munzer*, voyez près de vous „ ces tyrans qui ont juré vôtre perte, & qui „ pleins d'effroi n'osent rien entreprendre con- „ tre vous. Les conditions déraisonnables qu'ils „ vous offrent ne sont que des piéges pour vous „ désarmer. Assurés que je n'ai rien fait que „ par l'ordre de Dieu, demeurez fermes dans la „ foi comme Abraham, & ne faites que ses „ volontés, remettez l'événement à Dieu seul. „ Il a promis de secourir les foibles & de dé- „ truire les méchans. Il confondra ces enne- „ mis qui sous le nom de Princes ne sont que

„ de

„ de véritables tyrans. En effet que font-ils „ pour le bien de leurs peuples? à quoi s'occu- „ pent-ils qu'à consûmer vos biens en profusions „ criminelles? Ne semble-t'-il pas que le soin „ du bien public ne les concerne en aucune ma- „ niére? S'informent-ils des causes de vos maux? „ Veillent-ils sur la justice, purgent-ils leur pays „ de voleurs, secourent-ils les veuves & les or- „ phelins, pourvoyent-ils à ce que la jeunesse „ soit bien instruite & le nom de Dieu glorifié? „ Quels moyens n'employent-ils pas au con- „ traire pour amasser des richesses? Pour quels „ sujets frivoles n'excitent-ils pas des guerres „ cruelles qui achévent d'accabler les peuples „ après qu'ils les ont long-tems opprimés. Voilà „ quelles sont les vertus de vos Princes, & les „ arts auxquels ils s'exercent.... Pensez-vous „ que Dieu puisse les tolérer encore, & ne pas „ les punir comme autrefois les Cananéens...? „ Prenez donc courage, & souffrez plutôt la „ mort que le joug de ces tyrans perfides avec „ lesquels il ne peut y avoir de sûreté. Com- „ battez avez courage: Dieu qui ne peut mentir „ m'a promis la victoire. Il déployera sa force „ dans notre foiblesse. N'appréhendez point

PHILIPPE I. 1525.

„ces

PHILIPPE I. 1525. „ ces machines de guerre. Je suis prêt à recevoir dans mes habits tous ces boulets qu'on „ lancera contre vous. Ne voyez-vous pas déja „ que Dieu nous offre un témoignage de son „ approbation. Levez les yeux & contemplez „ cet arc en ciel (*). En nous montrant dans „ les cieux le même signe qui est sur nos dra„ peaux ne nous annonce-t'-il pas clairement „ qu'il va combattre pour nous?...

Ce discours si propre à frapper une multitude fanatique & irritée fut reçu avec de grands cris d'applaudissement. Chacun reprit courage & résolut d'attaquer vivement l'ennemi. Le combat fut cependant encore différé par l'arrivée d'un jeune Gentilhomme que les Princes envoyoient aux rebelles pour les exhorter encore une fois à rentrer dans le devoir. Mais *Munzer* craignant l'effet de ses sollicitations eut le crédit & la barbarie de faire massacrer cet envoyé, & dès lors les Princes indignés n'héziterent plus à tenter la seule ressource qui leur restat. Les rebelles

(*) Les rebelles avoient en effet un arc en ciel sur leurs drapeaux, & pendant qu'ils étoient campés sur la hauteur de *Franckenhausen* il en parut un dans l'air qui ne contribua pas peu à les confirmer dans l'espérance des secours du ciel.

belles se préparerent au combat en chantant un Cantique pour implorer le secours du St. Esprit; & Philippe qui avoit le principal commandement dans l'armeé des Princes rangea ses troupes en bataille, en les exhortant à la fidélité par un discours dont l'histoire nous a aussi conservé les principaux traits.

PHILIPPE I. 1525.

Il leur fit sentir que c'étoit Dieu lui-même qui avoit établi les Princes sur les peuples, & que ceux-ci ne pouvoient prendre les armes contre eux, comme il étoit aisé de le prouver par le témoignage de l'Ecriture: Qu'il ne prétendoit excuser ni ses fautes ni celles des autres Princes: Qu'il avouoit qu'il pouvoit en avoir commis, & qu'il y avoit des choses qui méritoient d'être censurées & réformées: Mais que cela ne pouvoit justifier une sédition, ni dispenser du précepte divin qui ordonne d'honorer ses supérieurs: Que les plaintes des rebelles étoient ou peu fondées ou exagérées: Que s'ils payoient des impôts ils jouïssoient en récompense de beaucoup d'avantages par la bienveillance & sous la protection de leurs Souverains. Que la contrainte où plusieurs se plaignoient d'être à l'égard du culte & de la Doctrine Evangelique n'étoit pas une meillleure

Id. ibid.

PHILIPPE I. 1525. raiſon de ſe révolter; Que St. Pierre avoit été ſévérement repris par nôtre Seigneur pour avoir tiré l'épée contre *Malchus*: Qu'on devoit tolérer les Princes mêmes qui perſécutoient la véritable Doctrine, & plutôt ſouffrir les ſupplices que de ſe révolter contre eux: Qu'à la vérité les rebelles couvroient leur révolte du beau prétexte de ſoutenir le pur Evangile, mais qu'au fond ils ne ſe propoſoient que le vol, le pillage, le maſſacre, le viol & d'autres deſſeins également impies & ſanguinaires. Qu'il ne falloit point ménager ces ennemis du repos public, contre leſquels il n'y avoit point de ſûreté ni pour ſes biens, ni pour ſa vie, ni pour ſes femmes & ſes enfans. Qu'une pareille guerre n'avoit rien que de juſte & d'honorable, & que lui-même ne ſe ſeroit point armé s'il n'eut été convaincu qu'il faiſoit une choſe très agréable à Dieu & très utile à la ſocieté.

Ce diſcours, dont j'ai cru devoir rapporter la ſubſtance pour mieux faire connoître l'eſprit de ce tems, empruntoit encore une nouvelle force de l'autorité de la perſonne qui le prononçoit. Auſſitôt que le jeune Prince en eut vu les effets dans la bonne contenance de ſa troupe en

la

la parcourant de rang en rang, il fit commencer l'attaque par des décharges de ſon artillerie. On ne peut que reconnoître les effets d'un ſtupide fanatiſme à la maniere dont les ennemis reçurent cette attaque. Surpris de voir tomber à côté d'eux des bleſſés & des morts, comme s'ils n'euſſent pas dû s'y attendre, ne réſiſtant ni ne fuyant, ils chantoient l'hymne du St. Eſprit, eſpérant, comme *Munzer* le leur avoit annoncé, des ſecours miraculeux du ciel. Enfin quand on eut forcé leurs retranchemens, & qu'on en eut tué un grand nombre ils commencerent à s'enfuir du côté de *Franckenhauſen*. La cavalerie en détruiſit près de cinq mille dans leur fuite, & l'on fit environ trois cents priſonniers dans cette ville qui furent tous condamnés à mort. *Munzer* lui-même qui y avoit cherché un azyle y fut trouvé caché, & conduit au Landgrave & au Duc George de Saxe qui furent curieux de connoître ce perſonnage audacieux & ſingulier. Il découvrit dans les tourmens de la queſtion tous ſes deſſeins & ſes complices, & quand il fut conduit au ſupplice il reconnut ſes erreurs & ſes crimes; mais en même tems il exhorta les Princes à traiter leurs ſujets avec plus de clémence, les

PHILIPPE I.
1525.

PHILIPPE I. 1525. aſſûrant que c'étoit là le ſeul moyen de n'avoir plus rien à craindre de leur part. Quand il eut ceſſé de parler on le décapita, & ſa tête fut élevée au bout d'une pique au milieu du camp. Les Princes ayant repris la ville de *Mulhauſen* y firent punir pluſieurs autres ſéditieux, & entr'autres ce *Pfeiffer* dont nous avons parlé, & qui juſques dans les derniers momens de ſa vie ſoutint avec intrépidité qu'il n'avoit rien fait que de juſte, & que ſes ennemis étoient des Tyrans.

Ce fut ainſi que ſe diſſipa cet orage qui avoit déſolé tant de vaſtes & de belles provinces & qui eut ſans doute cauſé la ruine de la Thuringe & de la Heſſe, s'il n'eut été détourné de bonne heure par les ſages meſures des Princes voiſins, & ſur-tout par l'activité & la vigilance de Philippe. La ſévérité & la clémence qu'il employa toujours à propos dans la conduite d'une affaire ſi difficile firent rentrer tous les peuples dans le devoir, & en aſſûrant le maintien de la paix & de l'ordre pour l'avenir elles donnerent à tout le monde une haute opinion de la ſageſſe & des talens de ce Prince. Clement VII. lui adreſſa des remercimens & des félicitations à ce ſujet comme au libérateur d'une partie de l'Al-

l'Allemagne & au vengeur de la foi. Mais il semble que dans ce bref le Pontife mal instruit des faits se soit trompé dans la manière dont il caractérise les rebelles, qu'il traite *d'impies & de scélérats Luthériens, contre lesquels le Landgrave avoit pris la défense de la foi avec tant de constance & de prudence qu'il s'étoit acquis une louange immortelle.* Il est certain, comme nous l'avons observé, que loin d'approuver cette rebellion & les principes & les dogmes des rebelles, *Luther* avoit publié plusieurs écrits pour les ramener, les réfuter & les menacer. Il est certain encore que des mécontentemens qui n'avoient que peu ou point de rapport à la religion étoient le principal mobile de ces mouvemens des peuples, & qu'avant même que le nom de *Luther* fut connu, diverses contrées d'Allemagne avoient été agitées de la même manière & pour des objets de même nature,

PHILIPPE I. 1525. Analect. Hassiac. T. 4. p. 415.

Il faut convenir encore que Philippe n'avoit probablement que peu mérité la louange *d'avoir défendu la foi catholique.* La nécessité de défendre ses droits & ses Etats avoit suffi pour armer son bras contre les ennemis de l'autorité civile, de la paix & de l'ordre des societés. Les

 dispo-

PHILIPPE I. 1525. diſpoſitions de ce Prince à l'égard de la Foi catholique étoient d'ailleurs déja trop connues pour que le Pape, s'il étoit bien informé ou s'il vouloit l'être, pût lui dire comme il le fait dans ſon bref: *Il ne nous reſte plus, très cher Fils, qu'à vous exhorter à continuer de défendre avec le même zèle que vous venez de montrer, la cauſe de Dieu & la Jurisdiction Eccléſiaſtique, &c.* Le Landgrave avoit déja laiſſé voir une grande prévention en faveur des ſentimens de Luther. Mais ce ſujet important exige que nous retournions un moment ſur nos pas pour en ſuivre le fil dès ſon origine. Qu'on n'attende cependant de nous qu'un narré ſimple & impartial de tout ce qui a rapport à cette grande révolution de la Religion. Le plan & le but de cet ouvrage n'admettent point de diſcuſſions ſur des queſtions de Théologie. Ici les affaires de l'Egliſe ne doivent avoir place qu'autant qu'elles ont rapport à celle de l'Etat.

Il eſt inutile de retracer les premiers événemens qui donnerent lieu à cette célébre révolution qui a ſi long-tems agité l'Europe, & qui la tient encore diviſée. Tout le monde ſçait comment les eſprits y furent inſenſiblement préparés;

rés: Comment la prédication des indulgences en hâta le moment par le ſcandale qu'elle excita, & par l'oppoſition de *Martin Luther* au trafic honteux que la cour de Rome en faiſoit en Allemagne. *Luther* étoit, comme on le ſçait encore, un Moine Auguſtin, docteur en Théologie à *Wittenberg*, ville de l'Electorat de Saxe. Il étoit né en 1483. à *Eiſleben* petite ville du Comté de Mansfeld, d'une famille obſcure, & ce ne fut que vers l'année 1517. que l'on put prévoir que c'étoit à ce fils d'un forgeron qu'il étoit réſervé de porter les premiers & les plus dangereux coups à la Monarchie ſpirituelle des Papes. Ce fut cette année qu'il s'oppoſa hautement, ſoit dans ſes ſermons, ſoit dans ſes théſes à la vente des indulgences. Les ſuccès d'une part, & les contradictions de l'autre l'engagerent à examiner les pouvoirs de celui qui les accordoit aux chrétiens. Dans la diſpoſition où ſe trouvoient les eſprits, cette réſiſtance audacieuſe à un pouvoir ſi long-tems révéré ne pouvoit qu'exciter l'attention de tout le monde. Chacun y prenoit intérêt ſuivant ſes opinions particuliéres, ſes vues & ſon caractére. Diverſes perſonnes qui diſſimuloient par timidité des ſentimens à peu près

PHILIPPE I. 1525.

PHILIPPE I. 1525. ſemblables à ceux de Luther, encouragées par ſon exemple, oſerent les produire en public. Et pour nous borner à ce qui regarde la Heſſe, dans le même tems un Franciſcain nommé Jacques *Limbourg* prêchant à *Marbourg* ne craignit pas d'avancer, " que depuis cinq cents ans l'Evan-
Holdſcher ap. *Hartm.* T. I. p. 243.
„ gile n'avoit pas été annoncé dans ſa pureté
„ & que pluſieurs ſuperſtitions deshonoroient
„ l'Egliſe ". A la vérité ſa hardieſſe fut réprimée par ſes Supérieurs qui le firent enfermer, mais les habitans de *Marbourg* avoient ſi fort goûté ſa prédication qu'ils ſe rendoient en foule dans le voiſinage de ſa priſon pour être à portée de l'entendre, juſques à ce qu'on le fit tranſporter dans un lieu plus ſûr, & dès lors il diſparut entiérement. Quelques années après (en 1521.) un autre Eccléſiaſtique, Jean *Kirchain*, curé d'une paroiſſe de *Caſſel*, ne laiſſa pas, malgré cet exemple effrayant, de faire célébrer la meſſe en langue Allemande dans ſa paroiſſe; nouveauté qui ne lui attira aucune punition, à ce qu'il paroît, & qui prouve que les opinions de *Luther* ſe répandoient de plus en plus dans la Heſſe.
Anal. Haſſ. Coll. I. p. 31.
C'étoit dans ce tems là même que ſe tenoit la diéte de *Worms* ſi remarquable dans l'hiſtoire civile

civile & eccléſiaſtique de l'Empire. On ſait que Luther y fut cité pour rendre raiſon de ſa doctrine, & qu'il s'y préſenta muni d'un ſauf-conduit de l'Empereur, dont l'Electeur de Saxe, nôtre Landgrave & quelques autres Princes des Maiſons de Brunſwick & de Brandenbourg s'étoient rendus caution. Auſſi ce ſauf-conduit fut-il mieux reſpecté que celui que *Sigismond* avoit accordé à *Jean Huſſ* dans des circonſtances aſſez ſemblables. *Luther* y plaida ſa cauſe avec liberté & avec force. Cependant aucun Prince n'y prit ouvertement ſon parti, non pas même l'Electeur de Saxe qui le favoriſoit le plus. Philippe qui étoit auſſi préſent à cette grande aſſemblée ne s'expliqua pas plus clairement, ſoit qu'il jugeat cette circonſpection néceſſaire, ſoit auſſi que ſes idées ſur ce ſujet difficile & important ne fuſſent pas encore bien fixées. *Luther* raconte lui-même que ce Prince étant venu le voir lui adreſſa quelques plaiſanteries ſur ſa doctrine, & qu'en le quittant il lui tendit la main en lui diſant: „ Si ce que vous prétendez eſt juſte, „ Dieu vous aſſiſte". Il panchoit déja ſans doute en faveur de cette doctrine; mais ce ne fut que par degrés qu'il l'adopta, & qu'il la fit

PHILIPPE I. 1525.

Vinkelm. T. I. p. 412.

PHILIPPE I. 1525. recevoir dans ses Etats. Il n'imita point à cet égard la précipitation de plusieurs de ses voisins pour lesquels ce grand changement ne fut que l'affaire d'un peu de tems ; & son amour pour la vérité lui fit supporter tout l'ennui d'un long examen. Rare patience chez un jeune Prince, distrait par tant de soins pénibles, & qui dans ce tems même fut souvent armé pour la défense de ses Etats & le maintien du repos public. Il trouvoit le tems de lire les écrits de Luther & de Melanchton (*) & ceux de leurs adversaires. Il lisoit sur-tout avec soin le Testament traduit par Luther, & il tâchoit de bonne foi de juger ces questions épineuses sur lesquelles la foiblesse de notre raison n'a jamais pu répandre assez de lumiére pour réunir tous les sentimens. Nous voyons qu'un religieux de Marbourg nommé *Ferber* en louant sa pieté osoit lui faire un reproche de ce qu'il lisoit les ouvrages de *Luther*, comme si un juge pouvoit prononcer entre des plaideurs sans les entendre. Ce même Moine lui

(*) *Melanchton* lui avoit dédié en 1523. son livre intitulé: *Epiome renovatæ Ecclesiasticæ doctrinæ*, & quelque tems après, son abrégé de la doctrine chrétienne.

lui adressoit un traité latin approuvé pas ses supérieurs où il exhortoit le Prince à rester fidéle à la Religion de ses Ancêtres, & à punir les hérétiques par le glaive, à l'exemple de *Ste. Elizabeth* qui avoit fait tant d'honneur à sa Maison, & de plusieurs autres grands Princes qu'il lui citoit, & qui s'étoient signalés par un zéle semblable. Le Landgrave dans sa réponse à cette lettre fit diverses remarques sur l'ouvrage. " Il „ lui dit, entre autres choses, qu'il a trouvé peu „ de tolérance & de charité fraternelle dans „ son livre; mais infiniment plus de haine, de „ faux zéle & d'esprit de persécution; que son „ intention n'est pas de s'écarter en rien des pré„ ceptes & des dogmes anciens qui sont fondés „ sur l'Ecriture Ste; mais qu'il veut la prendre „ pour régle, & ne point s'en tenir à de sim„ ples traditions humaines. Après cela il entre „ dans la discussion de quelques points de Thé„ ologie avec le Moine, & lui reproche d'avoir „ soutenu contre le témoignage de l'Ecriture „ que l'homme n'est pas justifié par la foi, que „ la bienheureuse Vierge fait les fonctions „ de Méditrace entre Dieu & les hommes, & „ qu'il est dangereux de prêcher l'Evangile au

„ com-

PHILIPPE I.

1525.
Seckendorff. L. c.

v. Anal. Hass. Coll. 10. p. 393.

PHILIPPE I. 1525. „ commun peuple, &c.“. Qu'on juge comme on voudra du fond des ces questions, il restera toujours certain qu'on doit son estime à un Prince qui cherchoit ainsi à connoître la vérité, & qui rejettoit les conseils sanguinaires du Moine intolérant qui eut voulu le voir armé contre tous ceux qui ne pensoient pas comme lui. Cette déclaration du Landgrave montre assez ce qu'il pensoit dès lors; mais quoique décidé peut-être même avant cette époque il ne travailloit que lentement à amener ses sujets aux mêmes idées. En 1524. nous voyons seulement qu'on supprima les fêtes à Cassel, & qu'on commença à ne célébrer plus que le jour du dimanche. Par une autre ordonnance de la même année Philippe défendit divers usages qu'il jugeoit contraires aux bonnes mœurs; car on sentoit que la reforme des mœurs devoit accompagner celle de la doctrine. Il enjoignit aux pasteurs de se conformer au décret que la diéte de Nuremberg venoit de publier, en prêchant l'Evangile purement & clairement, selon le sens & l'interprétation des Auteurs que l'Eglise avoit approuvés, en exhortant leurs troupeaux à l'amour de Dieu & du prochain, à la concorde, à l'obéissance

Anal. Hass. Coll. I. p. 33.

& au

& au respect envers leurs Magistrats. Et comme il avoit publié une ordonnance contre les vagabonds & les mendians, il l'étendit aux Religieux mendians à qui il fut défendu de quêter, à la réserve du seul couvent de *Grunberg* dont les Moines étoient soumis à quelques charges civiles. Le chapitre de l'Eglise *St. Martin* de *Cassel* fit aussi, à son instigation, ou avec sa permission, quelque changement dans l'office divin; il substitua la prédication à diverses parties de l'office Canonial, & supprima les vigiles & les Messes pour les morts. Philippe en approuvant ces changemens dans le culte exhorta le chapitre à faire tous ceux qui pourroient le rendre plus utile à l'édification des fidéles & à la gloire de Dieu.

PHILIPPE I. 1525.

Anal. Hass. Coll. V. p. 121.

Les conseils de *Melanchton*, le plus modéré & peut-être le plus sage des Théologiens de son siécle, contribuoient à régler ainsi la vivacité naturelle & le zéle du Landgrave qui lui avoit donné sa confiance. Les circonstances où se trouvoit l'Empire fournissoient encore un autre motif à la circonspection. Les nouvelles opinions & ceux qui les soutenoient avoient des ennemis redoutables: Il falloit avant que de les

PHILIPPE I. 1525. embrasser ouvertement lier sa partie, & s'assurer de quelque appui sur lequel on put compter au besoin. Les troubles excités par la sédition des paysans fournirent au Landgrave les premieres occasions de penser à de pareilles alliances. Le 2e Mars. Il eut une entrevue avec l'Electeur de Saxe *Frédéric le Sage* & avec son frère *Jean* surnommé le *Constant*, à *Creutzberg* où se jetterent les premiers fondemens de l'union de ces Princes; Union dont *Luther* conçut aussitôt de favorables augures, & qui fut en effet un événement de la plus grande conséquence pour son parti. *Jean Frederic* fils du dernier de ces Princes qui étoit aussi présent à cette conférence écrivoit dans les premiers mouvemens de la joie que lui v. *Seckendorff.* L. 2. p. 35. causoit le zéle du Landgrave, que ce Prince lui avoit déclaré dans cette entrevue, " qu'il aimeroit „ mieux renoncer à ses biens, à ses Etats, & à „ la vie même qu'à la parole de Dieu ". C'est de cette époque seulement que quelques Historiens datent le changement de religion du Landgrave, qu'ils attribuent sur-tout aux suggestions *Maimbourg. &c.* de l'Electeur de Saxe ; mais ce que j'ai rapporté ci-dessus suffit pour rectifier cette erreur. *Maimbourg* est mieux fondé quand il ajoute que

ce

ce changement *accrut infiniment les forces & l'audace du Luthéranisme*; c'est ce que l'histoire des années suivantes va justifier pleinement. PHILIPPE I. 1525.
Mais il faut auparavant jetter un coup d'œil sur les affaires générales, & l'état de l'Allemagne à cette époque. Charles-quint & François I. se faisoient une guerre opiniâtre dans laquelle le Pape Clément VII. guidé par ses vues particuliéres jouoit un rôle peu séant au chef de l'Eglise. *Soliman* envahissoit la Hongrie, & sembloit menacer le reste de l'Europe. L'Allemagne étoit agitée par les séditions des paysans & par les disputes de Religion. *Charles-quint* qui étoit alors en Espagne occupé d'autres objets laissoit le gouvernement de l'Empire à son frére l'Archiduc *Ferdinand* assisté d'un conseil de Régence. Il se contentoit d'écrire des lettres menaçantes contre les partisans de *Luther*. Les Princes attachés à sa doctrine s'indignoient du ton impérieux que Charles-quint y affectoit. Le Pape n'étoit pas d'un caractére propre à reconcilier les esprits: sa roideur, sa hauteur aigrissoit au contraire les Luthériens, & son ambition le rendoit suspect & odieux à tout le monde. Cependant les disputes élevées de tout côté sur le dog-

PHILIPPE I. 1525. dogme, sur le culte, sur le pouvoir Ecclésiastique, sur les biens de l'église, s'échauffoient de plus en plus : Presque tous les Princes prenoient parti pour ou contre Luther, & la diversité des sentimens produisant entre eux, comme cela arrive toujours, des inimitiés sérieuses, les défiances réciproques obligeoient tout le monde à pourvoir à sa sûreté.

La révolte des paysans & tous les désordres qui en furent les suites éleverent encore de nouvelles clameurs dans le parti Catholique qui attribuoit tous ces maux à l'audace des novateurs, tandis que ceux-ci les rejettoient sur l'obstination des Princes & des Ecclésiastiques qui refusoient aux vœux des peuples la libre prédication du pur Evangile, & la réforme des abus. Du côté des Catholiques on ne voyoit de salut pour l'Empire que dans *l'abolition & la destruction totale de la secte de Luther;* car c'étoit le plus souvent dans ces termes qu'on annonçoit ce projet. On faisoit plus : on s'en occupoit dans des assemblées & des conférences qui acheverent de jetter la défiance dans l'esprit des Evangeliques. Telle fut celle qui se tint à *Dessau* entre l'Electeur de Mayence, l'Electeur de *Brandenbourg,*

bourg, le Duc Henri de *Brunswick* & quelques autres Princes. Le Landgrave étoit d'autant plus allarmé de tous ces mouvemens qu'ayant fait demander une conférence au Duc George de Saxe son beau-pére (ennemi déclaré de *Luther*) il en reçut une réponse pleine d'aigreur & de menaces, dans laquelle il se bornoit à dire qu'il falloit, avant toutes choses, défendre & supprimer toutes les innovations en matiére de Religion. Les lettres qu'on recevoit de l'Empereur n'étoient pas plus propres à calmer les esprits. Par ces lettres il sembloit annoncer le dessein de proscrire toute doctrine nouvelle & toute innovation en matiére de Religion. Il alloit jusqu'à ordonner du ton d'un maître absolu que les Etats exécutassent le décret de la Diéte de *Worms* qui proscrivoit *Luther* & ses partisans; & il les convoquoit pour cet effet à *Augsbourg* vers la fin de l'année 1525. *Philippe* craignant l'effet de cette diéte songea à se prémunir contre ses résolutions. Il s'aboucha à *Saalfeld* avec *Casimir* de *Brandenbourg*, Prince sage & modéré qui cherchoit à réunir les esprits. Il dépêcha un des officiers de sa cour, *Rodolphe* de *Waiblingen*, à l'Electeur de Saxe pour lui dire que

PHILIPPE I. 1525.

Seckendorff. L. C. L. 2. p. 42. & seq.

PHILIPPE I. 1525. résolu à n'adopter les dogmes de Luther qu'autant qu'ils seroient conformes à la parole de Dieu, il n'avoit pû cependant qu'être allarmé de la rigueur & des menaces contenues dans les lettres de l'Empereur, qu'il lui paroissoit que cette manière de procéder ne pouvoit servir qu'à révolter les esprits, & qu'il lui paroissoit inutile ou même dangereux de se rendre à la Diéte convoquée, tant qu'on n'y adopteroit que des mesures violentes comme celles qu'on annonçoit. L'Electeur étoit dans les mêmes idées, & il envoya son fils à *Fridwalde* en *Hesse* pour conférer avec le Landgrave, & prendre avec lui des mesures rélatives à leur commune sûreté. Ce fut là qu'on ébaucha le projet d'une alliance entre tous les Princes qui avoient témoigné les mêmes sentimens, comme l'Electeur de Trêves, l'Electeur Palatin, les Princes de la branche de Brandenbourg établie en Franconie; les Ducs de Lunebourg, de Poméranie, de Mecklenbourg, les Princes d'Anhalt & de *Henneberg*, la plûpart des Comtes & de la Noblesse immédiate, & plusieurs villes Impériales, *Nuremberg*, *Augsbourg*, *Ulm*, *Strasbourg* & *Magdebourg*. Tous ces Etats devoient s'unir pour réprésenter à Ferdinand

nand le danger qu'il y auroit à presser l'éxécution du décret de *Worms*, & à inquiéter les Religionnaires. La plûpart se joignirent en effet à l'Electeur & au Landgrave pour recommander cet objet par le ministére de leurs députés à la Diéte d'*Augsbourg*. Jean de *Minckwitz* étoit celui de *Philippe*, & ses services répondirent à la confiance que son maître lui accordoit. En effet toutes ces réprésentations réunies en imposerent à Ferdinand & aux Catholiques zèlés qui eussent voulu recourir à des remédes violens. La Diéte qu'on avoit convoquée à Augsbourg y commença ses séances, mais il ne s'y trouva presque que des Princes Ecclésiastiques & très peu de séculiers. Les résolutions au sujet de la Religion furent fort modérées, & bientôt la crainte de quelques nouveaux mouvemens séditieux dans la Souabe l'obligerent à se séparer, en se convoquant de nouveau pour le Printems suivant, & la ville de *Spire* fut choisie pour le lieu de l'assemblée. Cependant le ton menaçant & les dispositions des Princes catholiques que l'Empereur sollicitoit de s'unir continuant à exciter la défiance contre les Luthériens (*) ils se crurent

PHILIPPE I. 1525.

1526.

(*) Il avoit adressé à ce sujet des lettres très pressantes au Duc *Henri* de Brunswick, à un Comte de *Nassau*, & proba-

PHILIPPE I. rent obligés de travailler sérieusement à opposer

1526. des ligues à celles de leurs ennemis. Peu de

Hortled. T.I.L.8. tems avant la tenue de la diéte, l'Electeur de Saxe & le Landgrave conclurent à *Torgau* une alliance défensive qui fut confirmée quelque tems après à *Magdebourg* par l'accession de plusieurs Princes, comme les Ducs de Lunebourg, *Henri* de *Mecklenbourg*, *Wolfgang* Prince d'*Anhalt*, des deux Comtes de *Mansfeld*. La ville de *Magdebourg* s'y joignit aussi ; mais celle de *Nuremberg* se contenta d'assurer les Princes de son zèle pour la cause commune. Le préambule de ce traité en fait connoître l'esprit. " Les Contra-
„ ctans, après avoir remercié Dieu du don ines-
„ timable de sa parole, disent qu'ils espérent
„ qu'il daignera la leur conserver. Ils décla-
„ rent que leur intention avoit été dans la pré-
„ cédente diéte tenue à *Augsbourg* de n'y por-
„ ter que des sentimens de paix & de concorde,
„ qu'ils se rendront à celle de *Spire* avec les
„ mê-

blement aux Ducs de Baviére. Dans ces lettres la doctrine de *Luther* étoit qualifiée de *damnable hérésie*, & l'Empereur déclaroit que son dessein étoit d'y apporter *un prompt reméde*. (v. Seckendorff. l. c.) Ces lettres ne purent que contribuer beaucoup à faire prendre aux princes Luthériens la résolution de former des ligues pour leur défense.

„ mêmes ſentimens ; Qu'ils ont appris avec dou- PHILIPPE I. 1526.
„ leur qu'il ſe forme des ligues, & qu'on fait
„ toutes ſortes de préparatifs pour maintenir les
„ anciens abus, étouffer la vérité, & opprimer
„ ceux qui la profeſſent; Qu'ils ſe croyent donc
„ obligés envers Dieu, & par leur conſcience de
„ protéger les innocens, de repouſſer toute vio-
„ lence qui pourroit s'exercer contre eux ou leurs
„ ſujets, & de ſe défendre réciproquement con-
„ tre tous ceux qui en haine de leur foi, ſe fon-
„ dant ſur quelque vain prétexte, voudroient les
„ attaquer & les inquiéter ". Tel fut l'eſprit de la prémiére confédération Proteſtante, & en même tems de celles qui la ſuivirent immédiatement; car les mêmes motifs furent rappellés dans le traité de la fameuſe ligue de *Smalcalde*, dont nous parlerons dans ſon tems.

Après avoir pris ces meſures pour leur ſûreté, l'Electeur & le Landgrave ſe rendirent à *Spire* où la diéte devoit s'aſſembler. L'ouverture ne s'en fit que le vingt-cinquiéme de Juin par les Commiſſaires de l'Empereur, à la tête deſquels étoit *Ferdinand* ſon frère, chargé de le répréſenter en ſon abſence. Ces Commiſſaires ayant expoſé à l'Aſſemblée les raiſons que l'Empereur

 avoit

PHILIPPE I. 1526. Sleidan. L. 6.

avoit eues de la convoquer, ajouterent que ce Prince ordonnoit qu'ils délibéraſſent de concert ſur les moyens de maintenir en entier & dans toutes les parties de l'Empire, la Religion Chrétienne & les anciennes coûtumes de l'Egliſe qui leur avoient été tranſmiſes de main en main, & de punir ceux qui ne voudroient pas obéir s'ils oppoſoient la violence : Enfin l'Empereur entendoit que les Etats s'entr'aidaſſent pour faire éxécuter par tout l'Edit de *Worms*, juſqu'à ce qu'il eut eu le tems de ſe rendre à Rome, & d'y convenir avec le Pape de la convocation d'un Concile ; ce qu'il comptoit de faire dans peu de tems.

Les Etats nommerent auſſitôt des Commiſſaires pour conférer ſur ce qu'on venoit de leur communiquer de la part de l'Empereur ; & le parti des Luthériens réuſſit à faire admettre dans ce nombre, le Landgrave, avec *Sturmius* & *Creſſius* députés de Strasbourg & de *Nuremberg*. Ils dreſſerent des remontrances qui furent appuyées fortement par pluſieurs Etats & ſur-tout par les villes Impériales. On y répréſentoit que l'Empereur n'étoit pas bien informé de l'état de l'Allemagne, que dans la diſpoſition des eſprits il étoit très dangereux d'apporter un plus long délai

délai aux affaires de la Religion, & de presser l'obſervation de l'Edit de *Worms*; qu'il ſeroit très convenable d'obtenir un Concile en Allemagne ſans attendre un concile général qui ſouffriroit beaucoup de difficultés & de délais, & qu'il falloit du moins ſuſpendre l'éxécution de l'Edit jusqu'à la tenue de ce concile général. Ce ne fut pas tout cependant: On préſenta d'autres remontrances bien plus fortes contre les Moines Mendians, contre les immunités Eccléſiaſtiques, contre la multitude des fêtes, contre l'abſtinence des viandes en certains jours, contre toutes les loix & les défenſes qui gênoient la liberté du culte *& le cours de la doctrine Evangélique.*

Ces propoſitions cauſerent une grande fermentation. Les Evêques s'oppoſoient à ce qu'on touchat aux matiéres de Religion dans une *aſſemblée prophane.* L'Electeur de Saxe & le Landgrave inſiſtoient ſur ce qu'on leur accordat une Egliſe pour faire le ſervice divin à leur manière. L'Evêque de *Spire* s'y oppoſoit, & les deux Princes malgré ſes défenſes faiſoient prêcher publiquement dans leurs palais devant un grand concours d'auditeurs de tous ordres. Mais tant de prétentions contraires aigriſſant de plus en plus

PHILIPPE I. 1526. les esprits, on en vint au point que l'Electeur & le Landgrave rompirent les délibérations, & se disposérent à se retirer.

L'Electeur de Trèves & quelques autres Princes craignant alors les suites de cette rupture de la diéte s'efforcerent de la prévenir. L'Archiduc lui-même sentoit tout le besoin qu'il avoit de l'amener à lui accorder des subsides contre les Turcs. Les instances des uns, la politique des autres obtinrent enfin qu'on se réunit pour décerner au nom de la Diéte: " Qu'il étoit né-
Sleidan. l. c.
„ cessaire d'assembler ou un Concile National
„ d'Allemagne, ou un Concile général, dont
„ l'ouverture devroit se faire dans une année;
„ de députer à l'Empereur pour le prier de
„ procurer ce Concile, & de prendre pitié du
„ misérable état de l'Empire, & qu'à l'égard
„ de la Religion & de l'Edit de *Worms* chacun
„ devroit se conduire, jusques au futur Concile,
„ de manière à pouvoir justifier sa conduite aux
„ yeux de Dieu & de l'Empereur".

De retour dans ses Etats Philippe se croyant autorisé par ce décret à suivre les mouvemens de sa conscience; travailla avec une nouvelle ardeur à établir en Hesse la doctrine & le culte

te qu'il avoit embraſſé. Pour cet effet il convoqua à *Homberg* un ſynode provincial auquel il invita tous les Eccléſiaſtiques Séculiers & Réguliers, & les Gouverneurs, officiers & autres perſonnes laïques d'un certain rang. Il s'y rendit auſſi lui-même avec ſon Chancelier *Ficinus* ou *Feigen*, ſes Conſeillers & Miniſtres, & ſes Théologiens François *Lambert* d'Avignon, &c. Adam *Craft* ou *Craton* de Fulde. *Lambert* fut celui qui ſe diſtingua le plus dans le colloque qui étoit un des principaux objets de cette aſſemblée. Il avoit compoſé des thèſes ſur les erreurs & les abus de l'Egliſe Romaine, & ſur les principaux points de la doctrine Evangélique qu'il s'offrit à ſoutenir en latin, & *Craton*, en Allemand. Avant l'ouverture de la diſpute le Chancelier déclara que la volonté du Prince n'étoit pas de contraindre perſonne; mais qu'il ſouhaitoit ſeulement que chacun recherchat avec ſoin tout ce qui pouvoit contribuer au bien de la Religion. Du côté des Catholiques il ſe préſenta quelques Docteurs qui acceptérent le défi, & entre autres ce même Franciſcain de Marbourg nommé *Ferber* dont nous avons parlé à l'occaſion du livre qu'il avoit adreſſé au Land-

PHILIPPE I.

1526.

Winkelman T. I. p. 412. & ſq.

PHILIPPE I. 1526. grave. On argumenta de part & d'autre longuement & vivement ; & ce qu'on ne devoit pas moins attendre d'une dispute entre Théologiens, tous resterent fermes dans leur opinion. Les spectateurs donnerent cependant l'avantage aux Luthériens, & non seulement le Landgrave s'affermit dans ses opinions, mais encore un grand nombre de ses sujets Ecclésiastiques & séculiers les embrasserent après cette espéce d'examen (*).

1527. Peu de temps après il se tint, par les ordres de Philippe, une autre conférence entre ses Théologiens & les principaux Religieux de *Marbourg*; & là ce Prince ayant encore trouvé que les derniers ne justifioient point leurs sentimens par des autorités de l'Ecriture, il jugea suffisamment instruit le procès intenté à l'ancienne Religion, & il travailla sérieusement à faire éxécuter la sentence prononcée contre elle. Il adressa des lettres à tout le Clergé séculier & Régulier de ses Etats pour lui déclarer sa ferme résolution de

Winkelman. L. C. p. 414.

(*) Ce fut dans ce même synode de *Homberg* que Philippe fit rediger la premiére ordonnance Ecclésiastique qui soit émanée de lui, sous le titre de *Reformatio Ecclesiarum Hassiæ*. Elle se trouve dans la seconde partie du recueil précieux que nous avons tant de fois cité. V. Monim. Hassiæ, T. II. p. 588.

de réunir les Eglises de Hesse & des Provinces qui en rélevent aux Eglises de l'Electorat de Saxe & de la Thuringe par une communauté de foi & de culte. Il fit venir des docteurs & des prédicateurs Luthériens qu'il substitua en divers lieux aux Pasteurs Catholiques. Il fit enlever les images des Eglises. Il envoya quatre *Visiteurs* ou Commissaires avec ordre de *supprimer dans toute la Hesse la Messe & toutes les cérémonies & traditions humaines, d'y faire enseigner la seule parole de Dieu, d'établir des Pasteurs vertueux, de faire prêcher l'Evangile dans tous les Couvens, afin que les Religieux & les Religieuses ne se crussent pas gênés dans leurs consciences à tenir leurs vœux; mais qu'ils pussent sortir ou rester à leur volonté. S'ils ne vouloient pas rester dans leurs cloîtres, ils n'avoient qu'à s'adresser à S. A. qui pourvoiroit à leur subsistance; & ceux qui préféreroient de demeurer cloîtrés pourroient le faire en embrassant la doctrine Evangelique.* Ces Visiteurs éxécuterent si bien leur commission, que dans le cours de cette année tous les Couvens d'Hommes & de filles furent abandonnés à *Marbourg*, & dans presque tout le reste du pays. La plûpart des religieux embrasserent le Luthérani-

PHILIPPE I. 1527.

PHILIPPE I. 1527. raniſme; d'autres ſe retirerent, & le Landgrave pourvut équitablement à l'entretien de tous ceux qui étoient dans le cas de le demander. Il n'y eut à ce ſujet aucune contrainte, aucune violence, nul couvent ne fut raſé, nulle Egliſe détruite, comme l'ont avancé, contre toute vérité, quelques Ecrivains partiaux & prévenus. Et quoiqu'on penſe de la queſtion générale ſi la réforme étoit néceſſaire, ou inutile, ſi la nouvelle doctrine étoit bien ou mal fondée, il ſera toujours vrai que la multitude des couvens, les richeſſes & l'autorité des Eccléſiaſtiques, le luxe du culte, le grand nombre des fêtes, &c. étoient des abus révoltans qui ne purent être corrigés qu'au grand avantage des peuples, des Princes, & de la raiſon. L'uſage que le Landgrave fit des biens qui avoient ſervi à entretenir tant d'azyles de la fainéantiſe, de l'ignorance & ſouvent du libertinage devint encore une nouvelle raiſon d'applaudir à ſon ouvrage. Il ſe concerta avec les Etats de Heſſe ſur le meilleur moyen d'en diſpoſer. Et à diverſes époques on fonda quatre Hôpitaux, un Collége, & une Univerſité à *Marbourg*, & d'autres établiſſemens ſur leſquels on trouvera ailleurs de plus grands détails.

Conf. *Anal.* Haſſ. Coll. 8.

L'im-

L'importance des suites qu'eurent de grands changemens nous oblige à passer à d'autres objets qui appartiennent plus particuliérement à une histoire politique.

Ces progrès rapides de la nouvelle doctrine n'avoient pû qu'allarmer & irriter la cour de Rome & les Princes qui lui restoient attachés. Tout annonçoit qu'ils n'attendoient qu'une occasion favorable pour combattre *& extirper l'hérésie.* C'étoit ainsi que la secte Luthérienne étoit désignée dans un article exprès du Traité de *Madrid* par lequel l'Empereur & le Roi de France s'engageoient à la détruire. Le Pontife, l'Empereur & le Roi d'Angleterre avoient pris entre eux de semblables engagemens les années précédentes. Quelques éxécutions cruelles faites en divers lieux pour cause de Luthéranisme ne confirmoient que trop ces dispositions. Et le décret de la diéte de Spire qui devoit être une trêve entre les deux partis & suspendre toute violence n'avoit pas empêché que les Catholiques ne donnassent de nouveaux sujets de leur reprocher cet esprit intolérant dont on les a toujours accusés. Ferdinand avoit même publié l'année précédente un édit qui ne tendoit pas à moins qu'à

PHILIPPE I.
1527.
p. 322.
Estor.
Auserlef. Kl. Schrist. III. B. p. 57.

PHILIPPE I. 1525. *Seckendorff.* L. 2. p. 83.

qu'à exciter une persécution générale contre tous les sectaires. L'Edit de *Worms* étoit pris pour base de ce nouveau décret, & la peine de mort étoit étendue à tous les infracteurs des ordonnances Ecclésiastiques, & à tous les fauteurs des Hérétiques.

Pendant que l'Electeur de Saxe, le Landgrave & les autres Princes attachés au même parti voyoient ainsi autour d'eux tant d'indices de l'orage qui se formoit, un événement singulier vint porter au comble leurs défiances & leurs allarmes. Othon de *Pack*, gentilhomme de Misnie, conseiller du Duc George de Saxe, & qui avoit fait souvent la fonction de son Chancelier, s'étoit insinué dans les bonnes graces du Landgrave qu'il avoit eu de fréquentes occasions de voir soit à *Dresde*, soit à *Cassel*; car il avoit été souvent député par le Duc au Landgrave son Gendre. C'étoit un homme intriguant & artificieux & que sa prodigalité réduisoit souvent à user des ressources de son esprit. Dans un entretien qu'il eut avec Philippe il lui révéla sous le secau du secret le mystére d'une ligue qui se tramoit, selon lui, contre tous les Princes & les Etats de l'Allemagne qui s'étoient séparés de

Sleidan. L. 6. *Hortleder.* T. I. L. 2. *Seckendorff.* L. 2. sect. 13.

l'Egli-

l'Eglise, & résistoient aux volontés du Pape & de l'Empereur en matiére de Religion. Les confédérés devoient être l'Archiduc *Ferdinand* Roi de Bohême, les Electeurs de *Mayence*, & de *Brandenbourg*, l'Archevêque de *Saltzbourg*, les Evêques de *Bamberg* & de *Würtzbourg*, George *Duc de Saxe*, & deux Ducs de Baviére. *Pack* ajoutoit que le traité avoit été signé à *Breslau* le douziéme de May de cette même année; que les Contractans s'engageoient d'abord à soutenir *Ferdinand* contre le *Wayvode* de Transylvanie, qui lui disputoit la couronne de Hongrie; ensuite, à réunir leurs forces & à se ménager de nouvelles alliances pour obliger l'Electeur de Saxe à chasser *Luther* & à rétablir la Religion sur l'ancien pied. On devoit d'abord adresser à cet Electeur des sommations au nom & par l'autorité de l'Empereur: S'il résistoit, *Ferdinand* devoit lui enlever tout ce qu'il prossédoit en Saxe, en Misnie, & en Thuringe; les Evêques de Franconie ce qui lui appartenoit en Franconie: *George* Duc de Saxe se chargeoit de combattre l'hérésie dans la Moravie, la Silésie, & la Lusace. L'Electeur de Saxe une fois soumis, on devoit attaquer le Landgrave de Hesse; mais *s'il*

ren-

PHILIPPE I. 1527. *rentroit dans le devoir on devoit pardonner à sa jeunesse en faveur du Duc son Beau-père.* Le partage des conquêtes étoit aussi réglé. Le Duc *George* devoit avoir l'Electorat de Saxe proprement dit, & *Ferdinand* tout ce que l'Electeur avoit en Siléſie & en Luſace: La ville de *Magdebourg* devoit être ſoumiſe à ſon Archevêque; les autres confédérés devoient recevoir leur part en argent.

Une confidence auſſi importante & auſſi extraordinaire ne pouvoit être confirmée par de trop fortes preuves. *Pack* qui vouloit en être crû préſenta au Landgrave une copie du traité, & lui promit de lui en faire voir l'original. Peu de tems après Philippe ſe rendit à *Dresde* ſous quelque prétexte, & *Pack* pour remplir ſa promeſſe lui produiſit une autre copie du traité qu'il
1528. diſoit avoir tirée des Archives de ſon maître, & qui portoit en effet le ſceau privé du Duc; mais qui étoit en même tems décachetée & enveloppée avec des cordons de ſoie dans un autre papier ſur lequel étoit le ſceau de la chancellerie. Il aſſura de plus le Landgrave qu'il exiſtoit un acte original du traité ſcélé & ſigné par tous les Princes contractans, dans lequel cependant le ſceau du

du Duc de Saxe étoit brisé, comme s'il eut depuis changé d'idée, & renoncé à son dessein. *Pack* promettoit de lui procurer cet acte précieux pour une somme de 4000 Florins, que le Landgrave lui fit compter aussitôt. Alors ne doutant plus de la réalité & de la grandeur du danger qui le menaçoit, il quitta Dresde & se rendit en diligence à *Weymar* où étoient les seuls alliés fidéles qui lui restassent, l'Electeur de Saxe & son fils. Il les instruisit de ce qu'il venoit d'apprendre, & ces deux Princes frappés comme lui de la force des preuves que *Pack* alléguoit, signerent, dans le premier mouvement d'indignation, un traité d'alliance avec le Landgrave pour empêcher par leurs efforts réunis *que le trésor de la grace que Dieu leur avoit faite ne leur fut enlevé par les dangereux efforts de leurs ennemis, & pour le défendre au péril de leurs dignités, de leurs Etats & de leurs vies.* Ils prirent aussitôt la résolution de lever une armée de vingt mille hommes de pied & de six mille cavaliers, de demander du secours au Duc de *Prusse*, à ceux de *Lunebourg*, de *Mecklenbourg*, de *Poméranie*. Ils se flattoient de mettre aussi dans leurs intérêts le Margrave de *Brandenbourg*.

PHILIPPE I. 1528.

Le 9e Mars.

PHILIPPE I. 1528. *Anspach* & les Electeurs de Trêves & Palatin. Le Landgrave comptoit plus encore sur le Roi de Dannemarck, sur les villes Impériales qui avoient embrassé le parti Luthérien, & sur le Wayvode de *Transylvanie*. Ainsi bientôt toute l'Allemagne & une partie du Nord furent remplies de défiances, d'inimitiés, & ce qui en étoit une suite, de bruits & de préparatifs de guerre; de levées d'hommes & d'argent, de mouvemens de toute espéce pour se tenir sur ses gardes, s'épier, & se ménager des alliés & des secours. Le Landgrave sur-tout saisissoit cette affaire avec toute la chaleur qu'on pouvoit attendre de l'excès de son zéle & de la fougue propre à son âge & à son caractére.

Dès le printems il eut formé un corps de troupes considérable & tout prêt à agir. Les voisins de la Hesse effrayés & surpris se demandoient quels pouvoient être ses desseins, & formoient des conjectures de tout genre. On répandoit qu'il méditoit une entreprise sur Francfort, ou qu'il se déclaroit pour le Roi de France contre Charles-quint, ou qu'il vouloit exciter quelque nouveau soulévement en Allemagne: On soupçonna même qu'il songeoit à se faire éli-

re Roi des Romains. On eut quelque peine à le détourner de faire une invasion dans les Evêchés voisins de ses Etats. Le tems & les réflexions avoient cependant un peu dissipé les allarmes de l'Electeur de Saxe & de son fils. Quelques doutes s'étoient élevés dans leur esprit. Les suites d'une guerre se présenterent à eux & retinrent leurs bras. Leurs Ministres y employerent utilement leurs soins, & *Luther* quoique persuadé de la réalité de la ligue écrivoit à ces Princes & au Landgrave pour les conjurer par les plus pressantes considérations de ne point commencer une guerre. L'Electeur de Saxe ébranlé par ces raisons envoya son fils à Philippe pour modérer la vivacité de son ressentiment; & ne se reposant pas même de ce soin sur son fils, il l'en fit solliciter par ceux de ses Ministres en qui il avoit le plus de confiance. Mais d'autres raisons joignirent à celles là un plus grand poids pour modérer le jeune Landgrave. Il avoit écrit au Duc de Saxe son Beau-père en lui envoyant une copie du Traité prétendu, pour se plaindre avec amertume de ce qu'il étoit entré dans un pareil complot contre lui son parent & son allié, & pour lui déclarer que loin de se laisser

PHILIPPE I. 1528. effrayer, il étoit diſpoſé à attaquer le premier ceux qui avoient réſolu ſa perte. Le Duc n'avoit pas gardé long-tems le ſilence, & ſa réponſe étoit ferme & vigoureuſe. Il déclaroit que la ſuppoſition du traité étoit une fourberie impudente: Il ſommoit le Landgrave de lui en nommer l'auteur ſous peine d'en être lui-même accuſé : Il écrivit à tous les Princes qu'on ſuppoſoit aſſociés dans ce complot, & il fit publier la lettre du Landgrave avec ſa réponſe. Philippe rendoit auſſi cette affaire publique de ſon côté pour juſtifier ſes préparatifs de guerre, & détruire les bruits calomnieux qu'on répandoit contre lui : Ses troupes étoient déja campées près de *Smalcalde* & elles alloient entrer en Franconie lorſque le déſaveu du Duc de Saxe, les ſollicitations de l'Electeur & de ſon fils, les exhortations de *Melanchton* & de *Luther* vinrent à propos pour le détourner d'une démarche ſi précipitée. En peu de tems tous les autres Princes accuſés dans l'acte produit par Othon de *Pack* publierent les déſaveux les plus formels ; rejettant avec indignation ſur la fourberie & la méchanceté de cet impoſteur l'imputation qu'il avoit oſé leur faire. *Ferdinand* ſe juſtifia auprès des

En-

Envoyés de l'Electeur de Saxe, en niant aussi l'existence du traité & en demandant que le délateur fut connu & poursuivi. Il se plaignit ensuite en termes assez vifs & de l'injustice de l'accusation, & de la promptitude avec laquelle le Landgrave avoit eu recours aux armes sans attendre de plus amples éclaircissemens. Ainsi ce mal-entendu qui avoit failli à plonger l'Allemagne dans les horreurs d'une guerre de Religion, devint dans le cours d'une même année une affaire de négociation. L'Electeur de Trèves & le Palatin offrirent avec succès leur médiation. Et par leurs soins empressés ils dissiperent les inquiétudes du Landgrave au point qu'il consentit à congédier ses troupes moyennant une somme de cent mille florins qui lui furent accordés à titre de dédommagement pour les dépenses que ses préparatifs lui avoient coûtés. L'Electeur de *Mayence* en paya quarante mille; l'Evêque de *Würtzbourg* autant; celui de *Bamberg* vingt mille. Il semble que se soumettre à de pareilles conditions c'étoit s'avouer coupable; mais les Evèques étoient, à ce qu'on dit, dans une position qui les forçoit à recevoir la loi du Landgrave. Ils n'avoient que peu ou point de troupes,

PHILIPPE I.

1528.

 & n'o-

& n'osoient se fier à leurs sujets qui la plûpart inclinoient vers le Luthéranisme. Il semble aussi que le Landgrave n'avoit aucun droit d'exiger un dédommagement de ces Princes s'ils étoient justifiés à ses yeux. Les frais de la guerre devoient sans doute être à sa charge, s'il ne les avoit faits que sur la parole d'un imposteur. On ne peut excuser ce Prince qu'en supposant qu'il resta persuadé de la réalité de la Ligue, ou de quelque dessein de ce genre auquel les Evêques avoient eu part. Et il y avoit en effet des indices d'un pareil complot indépendamment de la déposition de *Pack* qui n'étoit probablement qu'un imposteur. L'Electeur de Saxe avoit appris par le *Margrave George* de Brandenbourg que l'Electeur de ce nom avoit été vû dans une assemblée tenue à *Breslau*, entre plusieurs Princes, portant un acte en parchemin muni de plusieurs sceaux: Et *Casimir* frère de ce même Margrave *George* avoit dit à l'article de la mort qu'on se préparoit à faire la gurre aux fauteurs de la réforme. Des conférences tenues en divers lieux & particuliérement à *Dessau* entre les Princes qui en étoient les ennemis déclarés, conférences dont l'objet étoit resté un mystére, sembloient

bloient être des indices encore moins équivoques. Quelques démarches du Duc *George* de Saxe & de l'Electeur de Mayence pouvoient aussi être interprêtées comme l'effet d'un desir secret d'exciter quelque querelle. Tout cela avoit fait sans doute sur l'esprit de Philippe des impressions profondes qui ne purent être effacées par un simple désaveu dont la foiblesse de ces Evêques leur avoient fait une sorte de nécessité (*). PHILIPPE I. 1528.

Si Philippe ne put jamais se dépouiller des soupçons que *Pack* avoit jettés dans son esprit, il peut encore être justifié à cet égard par l'exemple de plusieurs contemporains qui pensoîent comme lui. Nous citerons ici le témoignage de *Luther* qui voyoit de près les mouvemens que sa doctrine excitoit dans les diverses Cours & qui porta souvent sur les affaires politiques de son siécle des jugemens très sages & que l'événement confirma. Ce docteur célébre paroit avoir été per- *Sleidan.* l. c.

(*) Il n'est pas inutile d'observer que *Philippe* voulant agir en sûreté de conscience dans une affaire aussi délicate avoit consulté plusieurs Jurisconsultes qui lui répondirent que dans les circonstances où il se trouvoit il étoit en droit de prévenir le danger dont il étoit menacé.

PHILIPPE I. 1528.

persuadé que *Pack* en avoit imposé à bien des égards au Landgrave; mais que la supposition d'une ligue tramée contre son parti n'étoit point sans fondement. " Vous avez appris, écrivoit-„ il à un de ses amis, les alliances impies de „ quelques Princes, & leurs froides Apologies „ auxquelles personne n'ajoute foi que leurs par-„ tisans. Les Seigneurs de la Cour du Duc „ *George* de Saxe conviennent eux-mêmes que „ ces alliances ne sont point des chiméres; qu'il „ y en a des copies, & que des lettres en font „ foi ". Et dans une autre lettre en parlant des désaveux des Princes accusés: " Qu'ils ni-„ ent, dit-il, qu'ils s'excusent; qu'ils supposent; „ je sçais moi de sçience certaine que ce traité „ de ligue n'est pas une chimére ". C'est ce qu'il soutint aussi long-tems qu'il fut question de cette affaire, malgré le ressentiment que le Duc *George* témoigna de la hardiesse avec laquelle *Luther* continuoit à le tenir pour coupable dans un tems où il se croyoit pleinement justifié. Ce n'étoit pas en effet par son désaveu seul & par celui des autres Princes ses Alliés prétendus que ce Prince croyoit avoir détruit les imputations d'*Othon* de *Pack*. C'étoit encore

Luth. epist. ap. *Seckendorff.* l. c.

core par le procès de cet homme qui avoit été instruit à *Cassel* avec beaucoup d'appareil sur les poursuites de tous ces Princes, en présence de deux Ministres du Roi *Ferdinand*, & de ceux des Electeurs de Trêves, de Brandenbourg & Palatin. Les députés du Duc *George* étoient ses principaux accusateurs, & tous ensemble s'étant rendus à *Cassel* au commencement de l'été commencerent par demander au Landgrave (qui s'étoit assuré de la personne de *Pack*) la permission de le faire appliquer à la question. Mais le Landgrave craignant que la violence des tourmens n'engageat *Pack* dans quelque supposition dont ses ennemis auroient cherché à tirer avantage, ne voulut point y consentir, ni remettre l'accusé en d'autres mains. Après quelques disputes à ce sujet, *Ficinus* Chancelier du Landgrave commença son interrogatoire en présence des Envoyés de *Ferdinand* & des autres Princes. Il lui demanda s'il n'étoit pas vrai qu'il avoit dénoncé au Landgrave le Traité d'alliance qu'on produisoit devant lui; s'il ne lui en avoit pas montré à *Dresde* une copie scellée du sceau privé du Duc de Saxe, & s'il ne lui avoit pas promis de lui en remettre l'original? *Pack* avoua

PHILIPPE I. 1528.

PHILIPPE I. 1528.

que tout cela étoit exactement vrai, & le Landgrave sur cet aveu demanda que tous les Princes intéressés le tinssent pour justifié comme n'ayant ajouté foi qu'à des relations qui avoient un caractére de vérité aussi imposant. Après cela *Pistoris* chancelier du Duc de Saxe poursuivit *Pack* avec beaucoup de vivacité; & le convainquit, à ce qu'il semble, de plusieurs actes de mauvaise foi; mais, s'il m'est permis en même tems de hazarder mon jugement sur une matiére si contestée, il ne me paroît pas que tout ce qu'il lui objecta détruisit pleinement le soupçon de quelque alliance ou de quelque projet d'alliance formé contre les Luthériens par les Princes qu'on a nommés. *Pack* pût avoir quelque connoissance, peut-être même avoir lû la minute de quelque *projet* de ce genre qui ne fut pas conduit à sa perfection, & avoir supposé le reste de son récit pour s'en faire un mérite utile auprès du Landgrave. Il est possible encore que ce traité eut été annullé par les contractans eux-mêmes, & que *Pack* eut ignoré ou dissimulé cette circonstance. Mais il n'est point de nôtre sujet d'entrer plus avant dans la discussion de ce fait particulier. Il nous suffit de renvoyer aux

actes

actes mêmes du procès ceux de nos Lecteurs qui desireroient de l'approfondir davantage. Voyons seulement quelle fut la conclusion de cette affaire & le sort de cet homme singulier.

PHILIPPE I. 1528. v. Acta. v. D. O. *Pack*.&c

Après une longue plaidoirie, le Chancelier de Saxe conclut en disant que l'imposture de *Pack* étoit suffisamment démontrée, & qu'il ne resteroit plus de doute si on l'appliquoit à la question, comme il le méritoit. Les Ministres des autres Princes renouvellerent leurs instances à ce sujet; demandant que du moins il fut livré à leurs Maîtres, & prétendant que les raisons que le Landgrave alléguoit n'étoient pas assez graves pour le refuser. Mais tout ce qu'on put obtenir de Philippe, c'est qu'il offrit de s'en remettre à l'arbitrage des Electeurs de Trêves & Palatin; & les Envoyés n'ayant point d'instructions là dessus se retirerent sans avoir rien décidé. *Pack* resta donc encore dans les prisons de *Cassel*, après quoi il fut banni des Etats de Hesse, & erra long-tems en divers lieux jusques à ce qu'il fut pris à *Anvers*, & décapité à la poursuite du Duc de Saxe.

Ap. Hoffmans Urkunden. p. I.

Les défiances & les inimitiés que cette affaire avoit répandues entre les Princes des deux par-

PHILIPPE I. 1528. partis ne purent pas d'abord être détruites. Cependant la médiation & les ſoins de l'Electeur de Trêves & du Palatin eurent un ſi bon effet qu'avant la fin de l'année le calme fut rétabli par diverſes conventions paſſées entre les Princes intéreſſés. On moyenna auſſi un raccomodement entre Philippe & ſon beau-père le Duc de Saxe. Charles-quint ſe contenta d'écrire à l'Electeur de Saxe, & ſans doute auſſi à Philippe pour ſe plaindre de leur conduite. Le ſtyle de la lettre adreſſée à l'Electeur ne dut pas lui plaire. Il parloit de ſes préparatifs de guerre comme d'une *rebellion*, & lui *faiſoit grace*, diſoit-il, *en faveur de ſon repentir*. Expreſſions qui euſſent été plus à leur place dans une lettre à un grand d'Eſpagne qu'adreſſées à des Princes de l'Empire qui étoient depuis long-tems en poſſeſſion de faire la guerre, la paix & des alliances.

Les ordres que ce même Empereur adreſſoit à ſes Commiſſaires en Allemagne étoient plus propres encore à aigrir l'Electeur de Saxe, & tout le parti Luthérien. Après s'être plaint de ce que les troubles de la Religion empêchoient les Etats de ſe réunir contre les Turcs, il dé-

déclaroit qu'en qualité *de Chef du monde Chré-tien* il annulloit par la plénitude de sa puissance le décret que la Diéte de *Spire* avoit rendu en 1526. en faveur de la liberté de conscience; ajoutant que sa volonté étoit de ne pas supporter plus long-tems le mépris que les Novateurs avoient fait de l'Edit de *Worms*. C'étoit dans des dispositions si peu favorables à la cause de la tolérance qu'il convoquoit une nouvelle Diéte à *Spire* pour le commencement de l'année suivante. Le parti Catholique espéroit d'y porter un coup funeste aux Luthériens. Plusieurs Evêques rassembloient déja des sommes d'argent pour subvenir aux fraix d'une guerre; car ils convenoient assez publiquement qu'on feroit la guerre aux Hérétiques s'ils ne vouloient pas renoncer à leurs erreurs. Il faut bien peser ces circonstances, & se mettre à la place de ceux qu'on ne cessoit ainsi de menacer de toutes parts pour les juger avec équité. L'ouverture de cette Diéte se fit sous ces auspices allarmans le treiziéme de Mars. L'Empereur avoit nommé pour y présider en son absence, outre son frére le Roi *Ferdinand*, *Frederic* Comte Palatin, *Guillaume* Duc de Baviére & les Evêques de *Trente* & de

PHILIPPE I. 1528.

Seckendorff. l. c.

1529.

Sleidan. L. 6.

PHILIPPE I. 1529. & de *Hildesheim*. Le Roi *Ferdinand* s'y rendit avec trois cents cavaliers armés. Le Duç de Baviére en amena un pareil nombre; les Electeurs de Mayence & de Trêves etoient aussi escortés par des gens de guerre. L'Electeur de Saxe s'y rendit sans gardes; mais notre Landgrave s'y fit suivre par deux cents Cavaliers. On vit bientôt, dans cette illustre assemblée, un grand nombre de Princes, de Seigneurs & de Ministres députés des Etats de l'Empire. On commença par leur communiquer le rescript de l'Empereur dont je viens de parler, par lequel il ordonnoit à la Diéte d'annuller le décret de la précédente Diéte de *Spire*. Cet ordre consterna d'autant plus tous les Evangéliques que la grande députation, ou committé de la Diéte s'y conforma par un nouveau décret qui passa à la pluralité des voix malgré les réprésentations du Landgrave qui parla très fortement au nom de tout son parti, & contre le décret, & contre la voie dont on se servoit pour faire passer une résolution de cette conséquence. Les Catholiques, outre l'avantage du nombre, avoient encore l'espérance de désunir leurs adversaires, parmi lesquels il y avoit des Etats & sur-tout des villes

Im-

Impériales qui inclinoient pour les opinions de *Zwingle*, tandis que presque tous les Princes avoient adopté la doctrine de *Luther*. Mais les soins du Landgrave & un intérêt commun & pressant les tinrent unis pour cette fois, & inspirerent l'esprit de concorde & de tolérance aux Théologiens eux-mêmes.

PHILIPPE I. 1529.

Après de longs débats sur divers points de Religion on reprit donc tout ce qui s'étoit fait dans la précédente Diéte de Spire. On ajouta que plusieurs personnes avoient abusé de ce décret, & qu'il leur avoit servi de prétexte pour *excuser & défendre des nouveautés horribles* en tout genre. On conclut par faire un nouveau décret qui portoit en substance: "Que ceux qui avoient
„ jusques là observé l'édit de *Worms* continueroient à l'observer jusques au Concile que
„ l'Empereur promettoit de faire assembler: Qu'à
„ l'égard de ceux qui avoient innové & qui de
„ peur de donner lieu à des séditions n'osoient
„ rétablir les choses sur l'ancien pied, ils eussent à s'abstenir de toute innovation ultérieure, & à s'en tenir à ce qui avoit été fait, jusques au futur Concile: Que l'on rejettat la
„ doctrine de ceux qui enseignoient sur la sainte

„ Céne

PHILIPPE I. 1529.

„ Céne d'autres ſentimens que ceux de l'Egliſe ; „ Que la Meſſe ne fut nulle part abolie, & „ qu'on n'empêchat point de l'entendre ceux „ qui voudroient y aſſiſter dans les lieux où la „ nouvelle doctrine étoit reçue". Le même Edit décernoit la peine de mort contre les Anabaptiſtes opiniâtres, & il ordonnoit aux Miniſtres de l'Egliſe de ſuivre dans leurs ſermons les interprétations approuvées par l'Egliſe, comme auſſi de ne point toucher aux autres dogmes ſur leſquels il pourroit y avoir quelque diſpute. Ce décret eſt du vingt-cinquiéme Avril ; mais il ne fut publié que le ſixiéme May.

Le 19me Avril.

Il n'eſt pas beſoin de faire obſerver combien il étoit contraire aux idées & aux eſpérances des Luthériens. Auſſi n'héſitérent-ils pas à le rejetter, & à publier par écrit les motifs de leur oppoſition. Et d'abord après avoir rapporté le Décret de la Diéte précédente qui laiſſoit à chacun la liberté de profeſſer ſa Religion juſques à la tenue du Concile, ils diſoient : "Que des „ conventions auſſi ſollemnelles & confirmées „ par le ſerment & la ſignature des Etats „ pour le bien de la paix n'auroient jamais dû „ être violées : Qu'à l'exemple de leurs Ancêtres

Sleidan. l. c.

„ ils

„ ils étoient prêts à tout faire pour témoigner „ leur dévouement à l'Empereur; mais que la „ cause présente intéressant le salut éternel des „ hommes, ils le conjuroient de ne point pren„ dre en mauvaise part leur résistance: Que le „ décret de la précédente Diéte étant l'ouvra„ ge d'un consentement général, on ne pouvoit „ l'annuller que par un consentement sembla„ ble.... Qu'ils ne pouvoient approuver ni re„ cevoir cette partie du nouveau décret qui, „ sans faire mention du Concile, leur défen„ doit toute innovation ultérieure dans le Culte „ ou dans la Doctrine, puisque c'étoit la même „ chose que les obliger à renoncer à une Doctri„ ne qu'ils n'avoient embrassée que parce qu'ils „ l'avoient crue la plus vraie & la plus pieuse... „ Ne seroit-ce pas en effet, disoient-ils, renier „ la parole de Dieu, & commettre le plus énor„ me péché; puisqu'il faut non seulement con„ fesser cette parole de bouche, mais encore par „ sa pratique & par ses actions? A l'égard de „ la Messe on sçavoit, ajoutoient-ils, que leurs „ Docteurs & Ministres l'avoient attaquée par „ des textes sans replique tirés de l'Ecriture sain„ te, & y avoient substitué la Céne du Seigneur,

PHILIPPE I. 1529.

PHILIPPE I. 1529.

„ telle qu'elle avoit été prefcrite par J. C. & „ pratiquée par les Apôtres: Qu'ainfi ils ne pou- „ voient approuver cette autre partie du décret, „ ni permettre à leurs fujets d'affifter à la Meffe, „ après qu'ils l'avoient abolie.... Qu'ils ne pou- „ voient, fans les inconvéniens les plus grands & „ les plus manifeftes, admettre dans leurs Eglifes „ deux efpéces de Meffes fi contraires... Qu'on „ ne pouvoit condamner la leur; tant parceque „ l'édit de l'Empereur ne faifoit aucune mention „ de cet article, que parceque les défenfeurs de „ cette doctrine n'avoient été ni appellés ni en- „ tendus.... Que comme on ne convenoit pas „ fur la queftion quelle étoit la véritable Eglife, „ la feule Doctrine certaine étoit celle de la pa- „ role de Dieu; & la feule manière de l'expli- „ quer devoit être d'en interpréter les endroits „ obfcurs par de plus clairs: Que c'étoit la feu- „ le méthode qu'ils recommanderoient à leurs „ fujets; les traditions humaines n'ayant au- „ cun fondement affuré.... Que le nouveau dé- „ cret ouvriroit infailliblement la porte à beau- „ coup de troubles & de fcandales.... Que les „ chofes étant ainfi ils ne pourroient donner „ leur confentement à ce décret, & qu'ils étoient

„ prêts

„ prêts de rendre raiſon de leur refus & au pu- „ blic & à l'Empereur lui-même. Que cepen- „ dant ils ne feroient rien qui pût les expoſer „ au moindre blâme, juſques à la tenue d'un „ Concile ou Général ou National ". PHILIPPE I. 1529.

Outre notre Landgrave qui jouoit dans cette affaire un des principaux rôles, l'Electeur de Saxe, *George* de Brandenbourg, *Margrave* d'Anſpach, les Ducs *Ernest* & *François* de *Lunebourg*, & un Prince d'*Anhalt* ſignerent cette proteſtation. Quatorze villes Impériales s'y joignirent auſſi, ſavoir *Strasbourg*, *Nuremberg*, *Ulm*, *Conſtance*, *Lindaw*, *Memmingen*, *Kempten*, *Nordlingen*, *Heilbrunn*, *Iſny*, *Saint-gall*, *Weiſſembourg* & *Windsheim*. On ſait que ce fut cette proteſtation célébre qui donna lieu au nom de *Proteſtans* devenu depuis ſi commun, non ſeulement en Allemagne, mais dans pluſieurs autres pays.

Outre cette proteſtation les mêmes Etats dreſſérent encore peu de jours après une formule d'appel de tout ce qui s'étoit paſſé dans la diéte, & particuliérement du dernier décret: Cet appel eſt adreſſé à l'*Empereur*, *au futur Concile ou Général, ou National* d'*Allemagne*, *&* à *tous Juges compétens & non ſuſpects*. *Les Etats y* Le 25me Avril.

PHILIPPE I. 1529. Secken-dorff. L. 2.p.130. & seq.

parloient pour eux & leurs sujets, & pour tous ceux qui dans le tems présent & avenir seroient dévoués à la parole de Dieu. Ils y déclarent dans les termes les plus forts: *qu'ils n'ont pas d'autre but que d'honorer Dieu, de chercher la vérité dans sa sainte parole, & de travailler à leur salut & à celui de tous les Hommes.* Quand on considere la force de leurs expressions, le poids des motifs qui les déterminoient, le courage, la constance avec lesquels ils défendirent dans la suite le systême qu'ils avoient embrassé, malgré mille contradictions & mille périls, que reconnoître chez eux les caracteres de la persuasion la plus sincère & la plus ferme; &, si j'ose le dire, on ne peut que déplorer aussi le malheur de la condition des hommes qui voyant l'évidence dans des opinions absolument contraires sont presque nécessairement entraînés à se désunir, à se condamner, & à se haïr.

Nous ne rapporterons point le contenu de cet Appel qui n'ajoute que peu de choses à la Protestation. Cette derniere piéce suffit pour remplir notre objet qui doit être de rendre compte des événemens qui furent la suite de ce conflict d'opinions religieuses, & non de développer

per ou d'examiner ces opinions elles-mêmes. Les Etats Protestans firent dresser un acte de cet Appel qui fut notifié ainsi que leur Protestation à la Diéte. Ils résolurent aussi d'envoyer une députation à l'Empereur, & d'avoir une conférence à *Nuremberg* où les députés seroient choisis & où l'on composeroit leurs instructions.

PHILIPPE I. 1529.

Cette conférence fut tenue sans délai, & le choix des députés tomba sur *Jean Ehinger*, Magistrat de la ville de *Memmingen*, *Michel de Caden* Syndic de *Nuremberg*, & *Alexis Fraventrut* sécrétaire du Margrave de Brandenbourg. Ils devoient notifier à l'Empereur la Protestation que leurs Maîtres venoient de faire contre le Décret de la diéte, faire l'apologie de cette Protestation, & le solliciter de s'en tenir au décret de 1526., en tolérant la liberté de conscience. Il leur étoit encore ordonné de faire leurs efforts pour combattre les préventions qu'on avoit inspirées à Charles-quint contre les Luthériens; de lui donner de nouvelles assurances de leur zèle pour son service, & de lui offrir en particulier toutes sortes de secours contre les Turcs. Ces députés trouverent l'Empereur à *Plaisance*, où ils obtinrent une audience par le moyen du Cardi-

 nal

PHILIPPE I. 1529. nal *Gattinara*, & de *Henri* Comte de *Nassau*. Ils lui remirent un mémoire conforme à leurs instructions auxquelles l'Empereur promit de faire la réponse qui lui paroîtroit la plus équitable. Mais cette réponse se fit attendre plus d'un mois malgré toutes leurs sollicitations. Allarmés de ces délais les Princes Protestans consultoient sans cesse, ou par eux-mêmes, ou par leurs Envoyés sur les mesures que leur sûreté pouvoit exiger dans des conjonctures si critiques. Ils eurent des conférences à *Naumbourg*, & à *Salfeld* où le Landgrave joua, comme dans le cours de cette grande affaire, un des principaux rôles. On délibera sur-tout à *Rotbach*, & l'on y convint de l'utilité d'une ligue défensive pour résister aux efforts de ceux qui voudroient employer la violence contre la doctrine Evangélique, & surtout contre les Evêques qui tâchoient de se maintenir par la force dans l'exercice de leur jurisdiction. Mais tout cela ne fut presque rien de plus qu'un projet. *Luther* & les autres principaux Docteurs de sa communion détournerent l'Electeur de Saxe de conclure une pareille Ligue. Ils lui répréfenterent qu'il falloit auparavant établir une unité & de foi & de sentimens

Seckendorff. L. 2. p. 135.

entre

entre les Proteſtans, unité qui ne régnoit pas à beaucoup près parmi eux. Ils lui conſeilloient de ſe défier du caractére trop ardent du Landgrave & de l'appui douteux des régences des villes Impériales qui ne pouvoient peut-être pas s'aſſurer encore elles-mêmes de la bonne volonté de tous leurs Citoyens. Ils inſiſtoient principalement ſur ce qu'il y avoit ſelon eux de l'impiété à contracter des alliances avec des gens qui erroient dans un article de foi auſſi capital que le dogme de la Ste. Céne. Ils vouloient déſigner par là les diſciples de *Zwingle*, fameux Théologien qui avoit fait en Suiſſe ce que *Luther* avoit fait en Saxe, mais qui n'avoit pû entendre le dogme de l'Euchariſtie comme lui. Il n'y a rien de ſi ordinaire que de trouver un caractére deſpotique & intolérant dans les plus zélés défenſeurs de la tolérance & de la liberté. *Luther* ne pouvoit ſe réſoudre à uſer de ſupport envers les *Zwingliens*, tandis qu'il ſe plaignoit avec amertume de l'intolérance de l'Empereur & des Catholiques. Il ne vouloit former aucune ſociété avec des gens qui étoient d'accord avec lui ſur tous les points eſſentiels du Chriſtianiſme, à la réſerve

PHILIPPE I.
1529.

 du

PHILIPPE I. 1529. du Sacrement de la Ste. Céne où, ſelon lui, J. C. étoit préſent d'une certaine maniére, & ſelon *Zwingle* d'une autre. Le Landgrave penſoit mieux ſans doute, ſi ce n'eſt comme Théologien, ce qu'il ne nous appartient pas de décider, du moins comme politique, & peut-être comme Chrétien, quand il croyoit, contre *Luther*, qu'il ne falloit point ſe déſunir pour une ſi légére différence, & quand il ſollicitoit la concluſion du traité de Ligue que ce vain obſtacle retardoit. Quelques traits de ſes lettres à l'Electeur ſur ce ſujet font bien de l'honneur à
V. ibid. ſon jugement & à ſa charité. *Les Théologiens*, dit-il, *trouveront toujours matiére à diſputer, & ils ſont ſujets auſſi à ſe tromper. N'excluons donc pas les villes de Strasbourg, & d'Ulm de nôtre alliance parce qu'elles penſent autrement que nous ſur l'article de la Céne. Cet article n'eſt pas d'une ſi grande importance.... Il faut accorder quelque choſe à la foibleſſe humaine; nous ſommes tous ſujets à tomber, & ceux qui tombent peuvent ſe relever....* Ces ſentimens étoient bien conformes à la raiſon, à la Religion, à l'intérêt des Proteſtans. Mais ils heurtoient des préjugés & des paſſions qui ont tout pouvoir ſur les hommes.

Phi-

Philippe ne se rebuta point cependant, & il s'affermit dans le dessein de réunir les deux partis. L'expérience ne l'avoit point assez convaincu de l'impossibilité de ramener des hommes, & sur-tout des Docteurs, par des Argumens. Il voulut voir ce qu'une conférence de Théologiens pourroit produire. Il invita pour cet effet de se rendre à Marbourg, *Luther*, *Mélanchton*, *Juste Jonas*, *Osiander*, *Brontius*, *Agricola*; & dans le parti *Zwinglien*, *Zwingle*, *Oecolampade*, Suisses, *Bucer* & *Ædion* pasteurs de Strasbourg. *Luther* n'osa se refuser à une invitation dont le but étoit si pieux & si raisonnable. On sait cependant qu'il ne se flattoit pas beaucoup de persuader les *Zwingliens*; car pour lui, il étoit si bien convaincu d'avoir trouvé la vérité qu'il ne supposoit pas seulement que d'autres pussent la lui faire voir; & il écrivoit au Landgrave avec confiance: *Je sais très bien que je ne céderai en aucune façon à leurs opinions.* Ce trait seul annonçoit assez le peu de fruit qu'on devoit attendre de la dispute. Une autre chose inquiétoit *Luther*. Il craignoit que *Philippe* ne se décidat pour le sentiment de *Zwingle*, qui donnant moins d'exercice à la foi, étant plus à

PHILIPPE I. 1529.

Sleidan. L. 6. *Scultet.* T. II. *Hospinian.* Hist. Sacr. p. 2. *Schminck* Monim. Hass. p. 3. p. 290.

PHILIPPE I. 1529. portée de la raiſon humaine, devoit par cela même être plus facilement goûté par un eſprit pénétrant & hardi qui n'étoit à aucun égard diſpoſé à recevoir le joug. Les Docteurs arriverent à *Marbourg* au commencement d'Octobre, & y furent reçus avec des diſtinctions & une bonté qui les charmerent. Ces bons traitemens, le rang & le nombre des auditeurs, contribuerent à rendre la diſpute aſſez modérée; mais comment eſpérer en même tems qu'en préſence d'un Prince, de ſa Cour, de tant d'auditeurs diſtingués par leur naiſſance ou leur réputation, des Docteurs s'avouaſſent vaincus, ou puſſent ſeulement être jamais réduits au ſilence? Je n'entrerai point dans le détail étranger à mon ſujet de tous les articles qui furent diſcutés & débattus dans ce Colloque. J'obſerverai ſeulement que l'obſtacle à la réunion des deux partis vint ſurtout de ce ſacrement établi par le divin auteur de notre Religion pour être un inſtrument de charité & de concorde entre ſes diſciples. Il fut impoſſible de s'entendre ſur ce point, & de trouver un moyen de prévenir le ſcandale & les malheurs que cette différence d'opinions devoit attirer ſur la nouvelle Egliſe. *Luther* avoit ré-

pété

pété en commençant la dispute: *Qu'il savoit qu'il avoit écrit la vérité sur la doctrine du sacrement, & qu'il vouloit persévérer dans ce qu'il avoit écrit:* Et il tint parole jusqu'au bout. *Zwingle* & ses Collégues ne furent pas moins attachés à leurs sentimens, & à l'imitation des uns & des autres les Théologiens des deux communions n'ont point encore mis fin à cette fatale division, malgré les vœux de tant de sages, & ce qui est plus, malgré les railleries & le triomphe des Catholiques leurs ennemis.

Une contagion d'une nouvelle espéce qui fut nommée la *Sueur Angloise*, parce qu'elle s'étoit d'abord manifestée en Angleterre, ayant commencé à se répandre en Allemagne, devint une raison ou un prétexte de mettre fin à cette conférence. *Philippe* voyoit sans doute alors qu'elle ne rempliroit pas son objet. Cependant afin qu'on ne pût pas dire qu'elle eut été totalement inutile; pour que les Théologiens des deux partis ne parussent pas absolument éloignés les uns des autres, ils dresserent une espéce de formulaire ou de confession de foi qui fut signée de part & d'autre. *Zwingle* & ses Collégues avoient demandé à *Luther* qu'il les reconnut

PHILIPPE I. 1529.

nut pour ſes fréres. Mais *Luther* avoit répondu fiérement : *Qu'il ne pouvoit regarder comme fréres ceux qui ne croyoient pas ſincérement que ſa doctrine fut véritable.* Au moyen de cette confeſſion de foi il ſe radoucit un peu, cédant plutôt cependant aux priéres du Landgrave qu'à ſa propre inclination. *Nous avons accordé aux Zwingliens*, dit-il lui-même dans un de ſes diſcours, *non le titre de fréres ; mais l'union & la concorde Chrétienne, & les bons offices réciproques.* Le Landgrave leur fit donner réciproquement la main de paix en ſe ſéparant. A l'égard de ce Prince, quoi qu'il eut toujours cherché à tenir la balance égale dans cette diſpute, les argumens de *Zwingle* firent ſur ſon eſprit une impreſſion profonde, comme *Luther* l'avoit prévû. Son Théologien Francois *Lambert* & pluſieurs Seigneurs de ſa cour embraſſerent plus ouvertement encore la doctrine des Théologiens Suiſſes. *Philippe* qui n'oublioit pas qu'un Prince a des intérêts de plus d'un genre à conſulter dans ſes démarches, & qu'il n'eſt pas fait pour entrer, comme un docteur de l'école, dans toutes les queſtions qui s'y agitent, *Philippe*, dis-je, ſans ſe ſéparer du corps des *Proteſtans Luthériens*, n'en

n'en désapprouva pas moins la roideur & l'intolérance de leurs chefs. Il ne cacha pas à *Zwingle* qu'il goûtoit beaucoup ses idées sur la matiére du sacrement, & il vouloit que ceux qui professoient sa doctrine fussent tolérés & protégés dans ses Etats. PHILIPPE I. 1529.

Pendant que le Landgrave faisoit des efforts inutiles pour réunir sous les mêmes enseignes tous les adversaires des Catholiques, ceux-ci manifestoient de plus en plus les sentimens de haine & de vengeance que la cour de Rome & le Clergé leur inspiroient contre les novateurs. Les députés que les Protestans avoient envoyés à l'Empereur en firent une nouvelle expérience. Après un long silence on leur remit enfin une réponse où l'Empereur insistoit sur ce que le dernier décret, & même celui de *Worms* fussent ratifiés comme bons, utiles & conformes aux loix & à sa volonté, ajoutant que si ce Décret de *Worms* étoit éxécuté, un Concile ne seroit pas fort nécessaire, & enjoignant aux Princes Protestans de s'y soumettre, de faire cesser leur opposition & leurs disputes, & de ne s'occuper plus à l'avenir que de la défense de l'Empire sérieusement menacé par les Turcs.

Après

PHILIPPE. I. 1529. Après avoir reçu cette réponse si peu favorable aux vues de leurs Maîtres, les députés crurent n'avoir plus qu'à délivrer l'acte par lequel les Protestans avoient appellé à l'Empereur du Décret de la derniére diéte. Il le remirent donc à *Sueiss* son Sécrétaire qui, après quelques difficultés, se chargea de le porter à l'Empereur. Le jour même *Sueiss* retourna vers les députés, & leur défendit de la part de son Maître, sous peine de mort, de sortir de leurs maisons ou de rien écrire à leurs Commettans. Mais l'un d'eux, Michel de *Caden*, alors absent, ayant été averti à propos par ses domestiques, eut le tems d'écrire au sénat de *Nuremberg* pour l'informer de ce qui se passoit. Quelque tems après les députés furent remis en liberté à l'exception de ce même de *Caden*. Le motif de sa détention étoit qu'à son départ d'Allemagne le Landgrave lui avoit remis un livre composé par ses ordres pour qu'il le présentat à l'Empereur. De *Caden* lui avoit en effet présenté ce livre lorsqu'il se rendoit à la Messe, & Charles-quint, suivant l'usage de ses pareils, l'avoit lû par les yeux d'autrui. Un Evêque Espagnol chargé de l'examiner étoit tombé par hazard sur un endroit

où l'auteur s'efforçoit de prouver que ce n'eſt point l'affaire des Miniſtres de l'Egliſe de gouverner le monde. Cette doctrine parut au Prélat la plus dangereuſe des Héréſies. Il prévint l'Empereur contre l'ouvrage, & ce fut un crime d'en avoir été le porteur. *De Caden* las de ſe juſtifier ſans fruit chercha à s'évader, & ayant eu le bonheur d'y réuſſir il rétourna ſain & ſauf en Allemagne.

PHILIPPE I.

1529.

Ses lettres l'avoient précédé, & vers la fin d'Octobre le récit du traitement fait aux députés des Proteſtans avoit redoublé leurs allarmes. Le Landgrave fut celui que la nouvelle de ce premier acte d'hoſtilité trouva le plus ferme & le plus réſolu. *Je regarde*, écrivoit-il à l'Electeur de Saxe, *comme un effet d'un ſingulier bonheur, & de la faveur divine que l'Empereur ait ainſi dévoilé ſes intentions : Cela vaut bien mieux que ſi renfermant ſa haine dans ſon cœur, il nous eût répondu avec une bonté affectée.... Ne déſeſpérons point de nôtre cauſe, ſi nous ſommes bien unis.* Cette condition étoit malheureuſement pour les Proteſtans auſſi difficile qu'indiſpenſable. Ils continuoient à tenir des Congrès, à s'envoyer des Miniſtres, à avoir des entrevues ; & toujours quel-

Seckendorff l. c.

PHILIPPE I. 1529. quelque obſtacle s'oppoſoit à la concluſion de cette ligue déſenſive dont tous ſentoient la néceſſité. Le plus inſurmontable étoit toujours ce partage de ſentimens ſur la préſence de J. C. dans le ſacrement de la Céne. Tous les partis convenoient que l'Ecriture ne prononçoit pas avec une entiére clarté ſur cette queſtion abſtruſe : Et ſi elle eut prononcé clairement, pourquoi y auroit-il eu ce conflict entre des Hommes également éclairés, qui ne deſiroient que la vérité, & ne reconnoiſſoient de régle que cette même Ecriture? Par quelle ſinguliére contradiction un partage de ſentimens ſur une matiére *obſcure* pouvoit-il devenir une raiſon *évidente* de ſe refuſer les noms de fréres & d'amis? *Philippe* eut du moins la gloire ſi précieuſe aux yeux de la raiſon de n'avoir rien négligé pour opérer cette réconciliation. Il y travailloit encore lorſque la nouvelle de la détention de leurs députés vint ranimer le zèle des Proteſtans pour leur défenſe commune. Ils ſe promirent de tenir une aſſemblée générale à *Smalcalde* ſur la fin de Novembre. Là ſe rendirent en effet l'Electeur de Saxe avec ſon fils, & le Landgrave, les deux fréres *Erneſt* & *François* Ducs de Lunebourg

bourg, les Confeillers du Margrave *George* de *Brandenbourg*, & les députés des villes d'*Ulm*, de *Strasbourg*, de *Nuremberg*, de *Heilbron*, de *Reutlingen*, de *Conftance*, de *Memmingen*, de *Kempten*, & de *Lindau*. On commença encore dans cette affemblée à traiter des points controverfés entre les *Luthériens* & les *Zwingliens* ou *Sacramentaires*. Les premiers foutinrent de nouveau qu'on ne pouvoit conclure aucune alliance avant que d'être convenu des articles d'une même foi. Les députés des villes demandoient au contraire que toute la délibération fe bornat à former le plan d'une confédération. Le Landgrave interpofa en vain fa médiation, & follicita la conclufion de la ligue. Ce différent fit encore perdre le tems en vaines délibérations. Au fond l'Electeur de Saxe n'étoit point fâché de ces délais. Son caractére pacifique & timide lui faifoit redouter les partis tranchans, & tout ce qui avoit l'air d'une révolte contre l'Empereur. *Luther* l'entretenoit dans ces difpofitions, car cet homme fi hardi dans les chaires, fur les bancs, & dans fes lettres & fes difcours, n'avoit jamais envifagé qu'avec effroi l'idée d'une réfiftance ouverte aux volon-

PHILIPPE I. 1529.

PHILIPPE I. 1529. tés de l'Empereur, & il prêchoit toujours à ses sectateurs les maximes d'une obéissance passive ; maximes qu'ils n'adopterent pas cependant avec le reste de sa doctrine, au grand avantage de cette doctrine, de la liberté de l'Allemagne, & peut-être de celle du reste de l'Europe. Ainsi tout ce qui fut conclu dans cette assemblée de
1530. *Smalcalde* se borna à la résolution de tenir le 6e Janvier une nouvelle assemblée à *Nuremberg*. Là on devoit conclure définitivement une ligue à laquelle on admettroit tous les Etats qui consentiroient à signer un certain formulaire composé de 17 articles de foi qu'on jugeoit fondamentaux; formulaire aujourdhui peu connu, parceque ceux qui furent composés depuis le firent oublier. Plusieurs villes furent offensées de cette résolution, & n'envoyerent point de députés à l'assemblée de *Nuremberg*. Elle se tint cependant, mais on se contenta d'y proposer d'envoyer une seconde députation à l'Empereur & au Roi Ferdinand. Cette proposition fut même abandonnée; & comme on jugeoit que le dessein de l'Empereur étoit de convoquer une Diéte pour le Printems, on crut qu'il étoit plus important de délibérer sur ce qu'il conviendroit d'y

d'y propoſer. Cette matiére étoit trop délicate pour ne pas exiger du tems. Il fut donc réſolu que chacun feroit parvenir ſon avis à l'Electeur de Saxe dans l'eſpace d'un mois, afin qu'il le communiquat aux autres Etats. L'aſſemblée ſe ſépara ſans avoir rien conclu de plus important, & bientôt après on reçut en effet en Allemagne les lettres de convocation de l'Empereur pour une prochaine diéte générale. Elle devoit s'ouvrir à *Augsbourg* le 8me d'Avril, *afin*, diſoit l'Empereur, *d'y traiter la cauſe de la Religion avec douceur & charité ; de rémédier à tout ce qui pouvoit avoir été mal entendu, ou fait mal à propos par l'un ou l'autre parti, & de rétablir l'unité de l'Egliſe & de la Religion.*

PHILIPPE I. 1530.

Ces aſſurances auroient ſans doute diſſipé les allarmes des Proteſtans ſi d'autres indices ne leur en euſſent rendu la ſincérité ſuſpecte. La reconciliation de l'Empereur & du Pape, leur longue entrevûe à Bologne, le ſerment que le premier venoit de prêter en recevant des mains du ſecond la couronne Impériale, *d'être le perpétuel défenſeur de la dignité Pontificale, de la juriſdiction & authorité Eccléſiaſtique* ; enfin les grandes eſpérances que le parti des Catholiques

fondoit ſur cette prochaine Diéte, & la joie qu'il ne diſſimuloit pas ; tout cela entretenoit les inquiétudes des Proteſtans, & leur faiſant entrevoir la poſſibilité d'un piége, les mettoit dans le cas d'examiner s'il étoit de la prudence de ſe rendre à *Augsbourg*.

Le Landgrave auroit préféré de n'y point aller, & d'attendre encore du tems de plus grandes lumiéres ; mais l'Electeur de Saxe, ou plus confiant ou plus timide, s'étant déterminé à obéir, *Philippe* ſe vit dans une ſorte de néceſſité de ſuivre ſon exemple. L'Electeur & ſon fils ſe trouverent donc à *Augsbourg* au tems marqué avec leurs Théologiens, *Philippe Mélanchton*, *Agricola*, *Jonas*, *Spalatin* & une ſuite nombreuſe de leurs vaſſaux & de leurs domeſtiques. Peu de jours après arriva le Landgrave accompagné de cent-vingt cavaliers & de quelques-uns de ſes Miniſtres & de ſes Théologiens. Un grand nombre d'autres Princes des deux communions s'y rendirent auſſi ſucceſſivement. L'Empereur ne montroit pas à beaucoup près la même exactitude ; & en l'attendant les Princes Proteſtans firent prêcher publiquement leurs docteurs dans les Egliſes d'*Augsbourg*, ce qui ne manqua pas

d'aigrir & d'irriter de plus en plus les chefs du parti opposé. PHILIPPE I. 1530.

Le Landgrave employoit ce loisir forcé d'une manière qui eut pû être plus utile encore à la cause Protestante. Il faisoit de nouveaux efforts pour reconcilier les Luthériens & les Zwingliens ou Réformés. Il leur proposoit des tempéramens, il sollicitoit les premiers de ne pas refuser aux autres le nom de *fréres*; car les Réformés l'offroient aux Luthériens. Tout fut encore inutile, & le dogme de l'Eucharistie entendu de diverses manières resta un mur éternel de séparation entre les deux partis. *Luther* se roidit & s'allarma des propositions du Landgrave au lieu de les écouter sans prévention : Tant les hommes sont portés à haïr ceux qui ne pensent pas comme eux. Tant il leur en coûte de prendre le parti d'un doute modeste, ou d'une tolérance fraternelle, si convenable aux bornes étroites de leurs lumiéres & à la foiblesse de leur intelligence! *Seckendorff.* l. 2. p. 157.

On apprit enfin que l'Empereur après de longs délais s'approchoit du séjour de la Diéte. La plûpart des Princes allerent au devant de lui, & le conduisirent à *Augsbourg* avec toute sorte Le 13 de Juin.

PHILIPPE I. 1530.

de marques de respect d'une part, & de bonté & d'affabilité de l'autre. A la suite de l'Empereur on vit arriver le Roi *Ferdinand* son frére ; le Cardinal *Campége*, Légat du Pape ; une multitude de Princes, d'Ambassadeurs, de Seigneurs Espagnols, Italiens, & Flamands ; & cette ville devenue en quelque façon le rendez-vous d'une partie de ce qu'il y avoit de plus illustre en Europe, compta dans son enceinte un Empereur, un Roi, quatre Electeurs, quarante deux Princes & les Ministres d'un plus grand nombre d'absens.

C'étoit en présence de tant de personnages considérables par leur pouvoir, leur rang ou leur crédit, qu'un seul Electeur, quatre Princes, & les Députés de deux villes (*) se voyoient appellés à soutenir une doctrine qui leur étoit particuliére, qu'on qualifioit de nouvelle, que l'Empereur avoit condamnée, que le Pape & tout son parti détestoient. On sent aisément de quel zèle, de quel courage il falloit être animé pour soutenir un rôle si pénible & si périlleux. Dès les premiers jours les Protestans eurent en effet diverses occasions de faire usage de ces vertus.

Le

(*) *Nuremberg* & *Reutlingen*.

Le lendemain de l'arrivée de Charles-quint étoit le jour de la Fête-Dieu. Il devoit y avoir une Messe solemnelle célébrée par l'Archevêque de Mayence. L'Empereur fit dire aux Princes Protestans de renvoyer leurs prédicateurs & d'assister à la Messe, aussi-bien qu'à la procession qui se fait ce jour-là. Mais ils refuserent avec fermeté d'assister à une cérémonie où l'on supposoit des dogmes qu'ils ne pouvoient admettre. Ils firent aussi difficulté d'imposer silence à leurs Ministres, alléguant qu'il falloit auparavant examiner le fond de la cause, & ne point les condamner sans les avoir entendus. Ce dernier différent fut poussé assez loin; mais enfin l'Empereur ne voulant point aigrir davantage les esprits, ordonna que les deux partis cesseroient de prêcher jusqu'à ce qu'on eut traité ce qui regardoit la Religion, & il chargea quelques personnes de faire cette fonction en lisant & en expliquant l'Evangile de la manière la plus simple, & sans y rien mêler d'offensant pour aucun des partis.

Après avoir applani ces premiéres difficultés, il falloit en venir à ce qui faisoit le principal objet de la Diéte. L'ouverture s'en fit par un

PHILIPPE I. 1530. discours où l'Empereur retraça tous les maux que la Chrétienneté avoit souffert de la part des Turcs, tous ceux qu'elle avoit encore à craindre, & le pressant intérêt qui devoit engager les Etats à se réunir contre ce dangereux ennemi. A l'égard de la Religion il se contenta de dire en peu de mots : „ Qu'en négligeant l'exécution du „ décret de *Worms* on avoit ouvert la porte à „ bien des désordres ; Que comme on n'avoit „ encore rien gagné par les différentes mesures „ qu'on avoit prises, il avoit convoqué la Diéte „ afin que chacun y proposât les moyens qui lui „ paroîtroient les plus convenables pour rétablir „ l'ordre & l'union ; Qu'il étoit prêt de son „ côté à faire dans cette occasion tout ce qui „ étoit de son devoir, & à prouver par sa con„ duite son zéle pour la patrie & le bien pu„ blic, &c."

On voit par ce discours de l'Empereur qu'il demandoit aux Etats de s'occuper de deux objets; la guerre contre les Turcs, & les différens de religion. L'intérêt des Protestans étoit assez évident dans cette affaire. Ils voyoient bien que le besoin qu'on avoit de leur secours étoit la seule raison qui put porter les Catholiques à les ména-

ménager. Ils insisterent donc sur ce que dans les délibérations on commençat par traiter des affaires de la Religion ; & comme leurs adversaires travailloient depuis long-tems à donner de leur doctrine les idées les plus désavantageuses, soit à la cour de l'Empereur, soit dans le public & chez les Nations les plus éloignées, ils demanderent qu'il leur fut permis de faire lecture d'un écrit apologétique qu'ils tenoient tout prêt, & qui contenoit leur Confession de foi. Cet écrit étoit l'ouvrage de *Philippe Melanchton*, qui l'avoit composé avec tout l'art, toute la modération, toute la prudence dont il étoit capable. *Luther* l'avoit approuvé, quoique la grande circonspection & les ménagemens de son ami ne fussent pas trop de son goût ; & tous les Princes attachés à cette cause l'avoient pareillement adopté. L'Empereur faisoit difficulté d'entendre en public la lecture de cet écrit. Il vouloit qu'on se contentat de le remettre entre ses mains. Mais les Protestans alléguérent que c'étoit là une affaire qui intéressoit leur réputation, leurs fortunes, leurs vies, & le salut de leurs ames ; que leur doctrine pouvoit avoir été mal rendue à l'Empereur, qu'il devoit desirer

PHILIPPE I.

1530.

 lui-

PHILIPPE I. 1530.

lui-même de la connoître dans sa pureté & eux de s'assurer qu'elle lui étoit connue. Leurs instances sur ce point furent si vives que Charles-Quint consentit enfin, malgré la répugnance qu'on lui avoit inspirée, à écouter cette lecture dans l'assemblée de tous les Ordres de la Diéte. *Bayer*, Chancelier de l'Electeur de Saxe, la fit donc en langue Allemande, après quoi l'Empereur en reçut un exemplaire latin, & promit d'en délibérer.

Il tint en effet divers conseils à ce sujet avec les Princes & les Théologiens Catholiques qui auroient voulu pour la plûpart le porter à des mesures violentes. Mais le caractére & surtout l'intérêt de l'Empereur s'y opposoient heureusement; & tout ce que les longues délibérations de ses Conseillers produisirent se borna pour cette fois à une *Réfutation* de la Confession de Foi des Protestans. *Jean Faber* & *Eckius*, qui étoient entre les Théologiens les plus célébres défenseurs du parti Catholique, eurent la principale part à cette réfutation. On y reconnoissoit l'aigreur & la dureté trop ordinaires dans les écrits polémiques, & sur-tout dans les disputes des Théologiens. Il s'y trouvoit même des

des expreſſions menaçantes, mais elles furent ſup- primées ou adoucies par le conſeil de quelques Princes plus modérés. PHILIPPE I. 1530.

L'Empereur ayant convoqué l'aſſemblée de tous les ordres de l'Empire, leur fit dire qu'il avoit délibéré long-tems, & mûrement ſur la Confeſſion de Foi que les Proteſtans lui avoient remiſe, qu'il avoit ordonné à quelques perſonnes également pieuſes & éclairées d'examiner ce qui pouvoit s'y trouver de conforme ou de contraire à la doctrine de l'Egliſe, & que leur jugement étoit renfermé dans l'écrit qu'on alloit lire, & qu'il approuvoit dans tout ſon contenu. On lut donc cette réfutation où tous les points conteſtés par les Proteſlans étoient défendus conformément à la doctrine de l'Egliſe Catholique, & où l'on concluoit par dire, qu'il falloit que toutes ſes loix & ſes commandemens continuaſſent à être obſervés, & qu'on les remit en vigueur dans les lieux où l'on avoit ceſſé de s'y conformer.

Ils convenoient cependant en termes vagues qu'il pouvoit y avoir des choſes qui demandoient une réforme; mais quand on voulut partir de là pour tenter une reconciliation elle parut toujours impoſſi-

PHILIPPE I. 1530. impoſſible ; toute l'attention des Catholiques étant de ramener leurs adverſaires à leurs opinions, & les Proteſtans s'obſtinant de leur côté à conſerver en entier la doctrine de la Confeſſion qu'ils venoient de préſenter ſans en abandonner la moindre partie. Cependant comme ſi cette lecture eut dû immédiatement convaincre les Proteſtans, l'Empereur déclara qu'il ne vouloit plus de diſputes & de conteſtations ; mais qu'on eut à ſe réunir à l'Egliſe, dont il déclaroit qu'il vouloit être le défenſeur & le protecteur. Il y avoit long-tems que le Landgrave auguroit mal des diſpoſitions ſecrétes du parti Catholique : Ces derniéres réponſes de l'Empereur & d'autres indices peut-être acheverent de le convaincre qu'il ne falloit point ſe flatter de l'eſpérance d'une paix ſolide. Il réſolut de quitter *Augsbourg*, & fit prier l'Empereur de le trouver bon, alléguant la mauvaiſe ſanté de ſa femme qui le ſollicitoit de revenir. Après avoir attendu vainement une réponſe pendant quelques jours, ce ſilence joint à la crainte de quelque piege (car on avoit fait mettre des gardes aux portes contre l'uſage des Diétes) fit prendre à *Philippe* le parti de s'évader de nuit par une porte ſecréte accompagné d'un

1530. *Sleidan. Seckendorff.*

d'un petit nombre de domeſtiques. Il laiſſa cependant ſes Miniſtres à la Diéte avec ordre d'aſſiſter l'Electeur de Saxe, & de défendre de tout leur pouvoir la cauſe commune. Il écrivit auſſi à ce Prince pour l'exhorter, „ à ne point ſe „ laiſſer effrayer par les vaines menaces de ſes „ ennemis ; mais à reſter conſtamment fidéle „ à la cauſe de l'Evangile, pour la défenſe de „ laquelle il lui promettoit de ſon côté d'em„ ployer toutes ſes forces & de ſacrifier ſa vie „ même. " L'Empereur apprit la retraite du Landgrave avec un déplaiſir qu'il ne put diſſimuler. Il en fit des plaintes à l'Electeur de Saxe & aux autres Princes Proteſtans qui s'efforcerent de juſtifier leur allié. Ces Princes reconnurent dans la ſuite qu'il avoit mieux jugé qu'eux des diſpoſitions de leurs ennemis, & ſans doute ſa pénétration étoit la principale cauſe du dépit que cauſoit ſa fuite. L'Empereur leur fit promettre qu'ils demeureroient juſqu'à la fin de la Diéte ; les aſſurant de nouveau qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour le rétabliſſement de l'union.

En effet on parut faire de nouveaux efforts pour ſe rapprocher. On nomma des Commiſ-

PHILIPPE I. 1530. faires des deux côtés pour chercher des moyens de conciliation. On convint même de quelques articles, & *Mélanchton* applanissoit bien des difficultés ; mais les autres chefs des deux partis moins disposés à la paix trouverent bientôt des obstacles qui leur parurent insurmontables, & les empêcherent d'aller plus loin. *Mélanchton* fut désavoué & devint suspect. L'Empereur qui croyoit avoir fait de grandes avances en faveur de la paix, qui avoit à ménager le Pape & le parti Catholique, qui étoit offensé de ce que ses sollicitations secrétes n'avoient rien opéré sur les Protestans (*) ; l'Empereur enfin qu'on prévenoit sans cesse contr'eux recommença alors à prendre un ton plus sévére. Il fit composer un décret

(*) Il avoit fait des offres avantageuses à presque tous les Princes Protestans pour les faire renoncer à leur parti. Il avoit, par exemple, envoyé le Duc *Henri* de *Brunswick* au Landgrave pour tâcher de le ramener, en lui offrant de terminer à sa satisfaction le procès qu'il avoit avec le Comte de *Nassau* pour les Comtés de *Catzenellenbogen* & de *Dietz*, & de rétablir dans ses Etats le Duc de *Wurtemberg*. On aura bientôt occasion de dire pourquoi l'offre du rétablissement de ce Duc intéressoit le Landgrave. *Philippe* se contenta de répondre à ces propositions qu'il avoit une trop haute opinion de S. M. Imp. pour ne pas attendre de sa justice tout ce qu'il lui offroit.

décret qu'il leur addreſſa pour leur défendre ſous de grandes peines de rien innover en matiere de Religion, de ſoutenir aucune propoſition contraire à la doctrine de l'Egliſe Romaine, de troubler la liberté des Catholiques dans leurs Etats, d'attirer à leur communion aucun Catholique, & ſur-tout des Eccléſiaſtiques, &c. ajoutant que par une clémence ſinguliere il vouloit bien leur accorder un délai juſqu'au quinziéme d'Avril de l'année ſuivante pour ſe conformer à la doctrine de l'Egliſe, du Pape, & de tout le monde Chrétien. L'Electeur de Saxe fut appellé pour entendre la lecture de ce décret avec ſes alliés. Il comprit alors qu'il ne lui reſtoit plus rien à faire que d'imiter le Landgrave dans ſa retraite. Il prit congé de l'Empereur en lui réitérant, *que ſa ferme réſolution étoit de reſter inviolablement attaché à la doctrine qu'il avoit confeſſée, doctrine fondée ſur le témoignage de l'Ecriture, & tellement fondée que les portes même de l'Enfer ne pourroient prévaloir contr'elle.* Ce furent ſes propres expreſſions : Il laiſſa cependant ſes Miniſtres à la Diéte, & ceux des autres Princes & des villes de ſon parti y reſterent auſſi. Ces Miniſtres firent encore de vains efforts pour obtenir un adou-

PHILIPPE I.
1530.

PHILIPPE I. 1530.

adouciſſement au décret, & quelque tolérance pour leur Religion. Fatigués enfin de n'eſſuyer que des refus, ils ſe retirerent auſſi en déclarant que leurs Maîtres étoient réſolus à ne point ſe ſoumettre au décret, à ne fournir aucun ſecours contre les Turcs juſqu'à ce qu'on fut convenu des conditions d'une paix générale, équitable & ſolide, & à ne point nommer de Juges à la chambre Impériale qui ne fut de leur communion. Après ces déclarations, les Miniſtres de Heſſe quitterent *Augsbourg* le treiziéme Novembre. Ceux de Saxe les ſuivirent le lendemain: Ceux des villes Impériales qui reſterent furent traités durement: Et peu de jours après on procéda à la publication ſolemnelle du Décret ſous le nom de *Recès de la Diéte.* Sous cette nouvelle forme il étoit conçu en termes bien plus forts & bien plus menaçans que ceux qu'on avoit d'abord employés. Il ſuffit de dire qu'il confirmoit en tout les dogmes & le culte de l'Egliſe Romaine, défendoit toute innovation en pareille matiere ſous peine de la vie, ordonnoit que tout fut rétabli ſur l'ancien pied, reſtituoit aux Eccléſiaſtiques tout ce qui leur avoit été enlevé, n'admettoit aucune eſpece d'appel, d'ex-

ception,

ception, d'oppofition contre le décret, enjoignoit à chacun d'employer fes forces, fes biens & fa vie pour en affurer l'exécution, ordonnoit à la Chambre Impériale de procéder contre ceux qui y contreviendroient, excluoit enfin tous ceux qui ne voudroient pas s'y foumettre du nombre des Affeffeurs de cette Chambre. PHILIPPE I. 1530.

Le feul article dans lequel on eut femblé vouloir donner quelque fatisfaction aux Proteftans, c'étoit celui où l'on annonçoit que le Pape feroit follicité de convoquer un Concile dans l'efpace de fix mois.

Mais en même tems l'Empereur ne diffimuloit pas que fon intention étoit de traiter en ennemis tous ceux qui réfifteroient, & de les mettre au ban de l'Empire. Il négocioit en même tems une alliance avec les Electeurs & les Princes Catholiques, & quoique cette ligue ne s'appellat que *défenfive*, les Proteftans ne pouvoient douter qu'elle ne fut deftinée à être l'inftrument de leur ruïne, comme le décret l'étoit à en fournir le prétexte.

C'étoit donc déformais une néceffité d'oppofer les alliances aux alliances, & après tant de pourparlers inutiles, les Proteftans fe voyoient

PHILIPPE I. 1530. obligés à reprendre les premieres mesures que *Philippe* leur avoit si souvent & si vainement recommandées. Pour lui, persuadé qu'on ne négocieroit avec succès que quand on seroit en état de se faire respecter, il avoit pourvû de bonne heure à sa sûreté, & quelque tems après sa retraite d'*Augsbourg* il conclut une alliance pour six ans avec les Cantons de *Zurich* & de *Berne* & la ville de *Strasbourg*. Les Contractans s'engageoient à se secourir mutuellement au cas que quelque ennemi de leur Religion voulut exercer contr'eux quelque violence. C'est là sans doute le premier fondement de cette bonne intelligence qui a subsisté dès-lors entre la Maison de Hesse & la République de Berne, & dont ces deux Etats se sont donnés des témoignages dans plusieurs occasions.

Il importoit bien plus de former une ligue défensive dans l'Allemagne même. Tout ce qui venoit de se passer à *Augsbourg* avoit ouvert les yeux des Protestans. Ils n'hésiterent plus à tenir une assemblée pour y traiter des moyens de se réunir. On choisit cette fois pour le lieu des conférences la ville de *Smalcalde* sur les frontiéres de la *Franconie* & de la *Hesse*, qui appar-

V. ci-dessus T. I. p. 194.

tenoit

tenoit alors en commun au Landgrave & aux Princes de *Henneberg*, & qui reléve aujourd'hui de la Hesse seulement. Au mois de Décembre on y vit arriver, outre le Landgrave, l'Electeur de Saxe, *Ernest*, Duc de Lunebourg, *Wolfgang*, Prince d'*Anhalt*, *Gebhard* & *Albert*, Comtes de *Mansfeld*, (ce dernier vint comme Envoyé de *Philippe*, Duc de *Brunswick-Grubenhagen*,) les Députés de *Strasbourg*, de *Nuremberg*, de *Constance*, d'*Ulm*, de *Magdebourg*, de *Bréme*, & de plusieurs autres villes Impériales de Souabe. On se promit d'abord de prier l'Empereur de suspendre les procédures du Fiscal de l'Empire contre les Protestans : Il fut ensuite arrêté que si ce Fiscal, ou la ligue de Souabe, ou quelque personne que ce put être ordonnoit ou entreprenoit quelque chose d'injuste contre un des alliés pour cause de Religion, tous les autres l'assisteroient de leurs conseils & de leurs secours : Que l'on travailleroit à établir dans toutes les Eglises Protestantes une uniformité de culte & de discipline : Qu'on reprimeroit les Anabaptistes : Qu'on dresseroit un acte solemnel d'appel du décret de la Diéte d'*Augsbourg* qui seroit publié en Latin, en Allemand, & en François.

PHILIPPE I. 1530.

Hortled. T. I. L. 8.

PHILIPPE I. 1530.

Ce traité fut ſigné par les Princes préſens, & par les Députés de *Magdebourg* & de *Bréme*. Les Députés des autres villes qui n'avoient pas reçu d'inſtructions ſuffiſantes promirent d'apporter leurs réſolutions dans l'eſpace de ſix ſemaines. On travailla auſſi à faire accéder d'autres Etats à cette alliance. Le Landgrave ſe chargea d'y engager le Roi de Dannemarc, la Régence de *Hambourg*, & par leur moyen les villes Anſéatiques. On ordonna des Députations à ce Prince & à ces villes comme à preſque tous les Etats de la Baſſe-Saxe. On adreſſa des Apologies de la conduite & des ſentimens des Proteſtans aux Rois de France & d'Angleterre pour diſſiper les préventions qu'on leur avoit inſpirées, & ſolliciter leur ſecours. Il fut auſſi queſtion de s'oppoſer au deſſein dont l'Empereur s'occupoit dans le même tems pour aſſurer la dignité Impériale dans ſa Maiſon en faiſant élire ſon frére *Ferdinand*, Roi des Romains. Mais toutes les oppoſitions de l'Electeur, du Landgrave & de leurs alliés, celles mêmes de quelques Princes Catholiques qui ſe joignirent à eux furent inutiles. Les Electeurs aſſemblés à Cologne, perſuadés ou intimidés par les intrigues & la pré-

ſence

ſence de Charles-Quint élurent *Ferdinand* malgré les proteſtations de l'Electeur de Saxe, & le couronnerent auſſi-tôt après à Aix-la-chapelle. PHILIPPE I. 1530.

Il reſtoit encore bien des choſes à régler pour donner à la ligue toute la ſolidité qu'exigeoit la ſûreté des Proteſtans. Dès le commencement de l'année ſuivante l'aſſemblée de *Smalcalde* reprit ſon travail, & conclut un ſecond traité. Les Contractans étoient la plûpart les mêmes, car le Roi de *Dannemarc*, le Duc de *Mecklembourg*, la ville de *Lubeck*, &c. s'excuſerent d'y accéder ſous divers prétextes. L'alliance devoit durer ſix ans; & s'il ſurvenoit une guerre, juſques à ce qu'elle fut finie par une paix générale, on devoit y admettre tous les Etats qui le deſireroient, pourvû qu'ils euſſent embraſſé la Doctrine Evangélique. Et l'Electeur de Saxe pouſſa ſi loin le ſcrupule à ce dernier égard que, malgré l'intérêt évident de la Ligue, malgré les ſollicitations du Landgrave, il s'oppoſa à ce que l'on y reçut les Cantons Suiſſes réformés qui l'avoient deſiré: Tant leur opinion ſur la Sainte Céne paroiſſoit une grave héréſie aux yeux de *Luther!* Car c'étoit lui en effet qui étoit la ſource de cet étrange éloignement que ſes ſec-

1531. Le 29 Février.

Hortleder, l. c.

PHILIPPE I. 1531. tateurs avoient pour les Réformés, éloignement si peu conforme au devoir de la charité chrêtienne, & aux principes mêmes sur lesquels reposoit tout l'édifice du Protestantisme, je veux dire la liberté de l'examen en matière de foi.

En même tems les Ligués s'affermissoient dans la résolution de ne point reconnoître le nouveau Roi des Romains élu, selon eux, contre les loix de l'Empire, & dans celle de refuser à l'Empereur les secours qu'il leur demandoit contre les Turcs, jusques à ce qu'on eut établi la paix générale, & qu'ils eussent été satisfaits sur leurs griefs qui se multiplioient de jour en jour. Ils convinrent ensuite de reprendre leurs délibérations à *Francfort* au commencement de Juin. Toutes ces délibérations si lentes, si souvent interrompues, & ces demi-résolutions, si j'ose ainsi parler, étoient au gré du Landgrave un tems précieux imprudemment perdu. Il vouloit qu'on profitat de l'embarras où se trouvoit l'Empereur pour prévenir les sinistres desseins qu'il lui supposoit contre les Protestans. L'Electeur de Saxe pensoit bien différemment. Il n'approuvoit que les voyes de la négociation, & il n'employoit ce qu'il avoit de fermeté qu'à s'opposer

aux

aux idées du Landgrave. La ſuite nous apprendra lequel de ces Princes avoit le mieux pénétré les vues du parti Catholique. Il ſuffit de dire à préſent que le ſyſtême pacifique du Prince Saxon prévalut : *Luther* & *Mélanchton* l'appuyoient de tout leur crédit, craignant ſans doute une guerre de religion dont on ne manqueroit pas de leur imputer les ſuites toujours déplorables, lors même quelles ſeroient avantageuſes à leur parti. PHILIPPE I. 1531.

Cette crainte alloit ſi loin qu'elle fut pour eux un nouveau motif de diſſuader les ligués de *Smalcalde* d'admettre les Suiſſes à leur alliance. Ils ſentoient que le Landgrave ſecondé par cette vaillante Nation en deviendroit plus entreprenant ; & quand ce Prince remit ſur le tapis la propoſition de cette alliance devant l'aſſemblée de *Francfort*, toutes ſes inſtances furent encore inutiles. Il s'en dédommagea en quelque manière par les liaiſons qu'il continua d'entretenir avec eux ; en effet cette même année il fit lever par le moyen des Strasbourgeois trois mille homme d'infanterie pour ſecourir le Canton de Bâle.

Divers objets importans occuperent l'aſſemblée des Proteſtans à *Francfort*. On y apporta *Sleidan.* L. 8.

 des

PHILIPPE I. 1531. des lettres du Landgrave qui annonçoient que l'Electeur de Mayence & le Palatin offroient leur médiation pour le rétablissement de la paix. Le Landgrave ajoutoit que son avis étoit d'accepter cette offre, pourvû que pendant qu'on travailleroit à cette paix, l'Empereur fit suspendre les poursuites fiscales commencées contre les Protestans. Il leur conseilloit de faire la paix s'ils le pouvoient; mais en même tems de se tenir prêts à tout événement. L'assemblée fut du même avis. On convint donc de tenir un congrès au troisiéme d'Aoust pour s'occuper de ce salutaire ouvrage. Les Envoyés des deux Electeurs Médiateurs eurent en effet alors une conférence à *Smalcalde* avec les Députés des Protestans, mais ils ne purent convenir de rien de précis. On se fit seulement des promesses vagues de reprendre cette affaire avec plus de fruit dans la Diéte que l'Empereur indiquoit à *Spire* pour le treiziéme de Septembre, mais qui fut bientôt après différée jusques au mois de Janvier de l'année suivante & convoquée à *Ratisbonne*.

On regardoit le succès de ces négociations comme si incertain, & les vues secrétes du parti Catholique étoient encore si suspectes aux Protestans

testans que pendant ce tems-là les Ministres de l'Electeur de Saxe & du Landgrave s'abouchoient à *Northausen*, & concluoient que leurs Maîtres ne devoient point se rendre à la Diéte, & qu'ils devoient continuer de refuser leurs soumissions au nouveau Roi des Romains, & leurs secours à l'Empereur. Ce ne fut pas tout: Les Députés de la ligue Protestante s'étant rassemblés à *Smalcalde* vers la fin de l'année mirent la derniere main à leur systême de défense. Ils déterminerent le contingent que chaque Conféderé seroit obligé de fournir pour les dépenses communes. Les Princes devoient en payer la moitié, & les villes l'autre. Ils élurent deux Chefs de la Ligue, l'Electeur de Saxe & nôtre Landgrave, & donnerent au premier une voix décisive dans le cas où les suffrages seroient égaux. Plusieurs villes de la Basse-Saxe furent associées à la Ligue. On y vit des Députés de *Lubeck*, de *Goslar*, d'*Eimbeck*, de *Göttingen*, de *Brunswick*. Ainsi elle prenoit insensiblement plus d'étendue & plus de consistence: Et Charles-Quint pouvoit déja se repentir, comme il le faisoit en effet, d'avoir donné naissance à cette Confédération par l'exemple de celle qu'il avoit

PHILIPPE I.
1531.

 formée

PHILIPPE I. 1531. formée le premier avec les Etats Catholiques, & par des rigueurs aussi contraires à ses vrais intérêts qu'à ceux de l'Empire.

Les progrès menaçans des Turcs lui faisoient de plus en plus desirer que ces différens terminés ou assoupis ne fissent plus diversion aux forces dont il avoit besoin pour défendre ses
1532. Etats. Au commencement de cette année il engagea donc les Electeurs de Mayence & Palatin à renouer les négociations commencées & qui languissoient. Ces Princes reprenant le rôle de Médiateurs proposerent de nouvelles conférences à l'Electeur de Saxe & au Landgrave, & il fut enfin convenu qu'on s'assembleroit à *Schweinfurt* en Franconie au commencement d'Avril. On y disputa vivement & longuement, non seulement sur les conditions d'une paix de Religion, mais aussi sur l'élection du Roi des Romains. Les Etats Protestans n'étoient pas d'accord sur ce dernier point; les uns, comme la plûpart des villes Impériales, vouloient, ou que cette élection fut admise ou qu'on n'en fit aucune mention; les autres, à la tête desquels étoit le Landgrave, refusoient ouvertement de la reconnoître comme légitime; & ils étoient soutenus

nus en cela par les Ducs de Baviére quoique Catholiques zêlés, & par le Roi de France jaloux de la fortune de la Maison d'Autriche. On prétend même que ces Princes avoient fait une alliance avec l'Electeur de Saxe & le Landgrave pour assurer à cet égard les droits & la liberté de l'Empire, & que François I. avoit déposé entre les mains du Duc de Baviére cent mille écus d'or pour en faire usage au besoin. L'espérance que le Landgrave avoit de ce côté là ne le disposoit pas en faveur de la paix qui se négocioit. D'ailleurs il se défioit avec justice d'une modération qui étoit chez l'Empereur un effet si peu équivoque de la nécessité. Il ne pouvoit se persuader que ce Prince, ou plutôt les Ministres intolérans & despotiques dont il suivoit les impressions eussent pris en si peu de tems des sentimens si contraires à ceux qu'ils venoient de témoigner dans la Diéte d'*Augsbourg*, & dans tout le reste de leur conduite. Philippe vouloit du moins que ses alliés procédassent avec une extrême circonspection dans l'ouvrage de la paix, & qu'ils s'assurassent bien de tous leurs avantages. Mais l'Electeur de Saxe affoibli par l'age & les maladies, touchant de près à sa derniére

PHILIPPE I.

1532.

Sleidan. L. 8.

PHILIPPE I. 1532. niére heure, sollicité par *Luther* & *Mélanchton* ne soupiroit qu'après la conclusion de cette paix. Il ordonnoit à son fils qu'il avoit envoyé à *Schweinfurt* d'en hâter le moment sans se rendre trop difficile sur les conditions. Ainsi malgré tous les délais & les objections du Landgrave la négociation avançoit. On ne termina cependant rien à *Schweinfurt*, & l'on se contenta d'indiquer une autre conférence à *Nuremberg* pour le 3me de Juin, afin d'être plus à portée de communiquer avec l'Empereur qui tenoit alors à *Ratisbonne* cette Diéte à laquelle la plûpart des Protestans s'étoient promis de ne point assister.

Le sentiment du Prince Saxon & de ceux qui desiroient une paix à tout prix, prévalut enfin dans cette derniére assemblée. On y convint des termes généraux d'une pacification, en laissant de côté divers articles essentiels sur lesquels on ne put tomber d'accord. Les Turcs prêts à entrer en Autriche furent les vrais Médiateurs qui la firent conclure. Charles-Quint se hâta d'envoyer sa ratification, & de publier en conséquence un Edit de pacification addressé à tous les ordres de l'Empire. Il y défendoit toute poursuite contre quelque personne que ce fut pour

pour cause de Religion jusques à la tenue du futur Concile, & à défaut de Concile, jusques à ce que la Diéte eut trouvé quelque autre moyen de terminer les différens. Il décernoit des peines sévéres contre ceux qui désobéiroient à cet Edit. Il promettoit de faire ensorte que dans six mois on convoquat un Concile, ou que, s'il ne pouvoit y réussir, on décideroit du fond de l'affaire dans une Diéte. En conséquence il promettoit d'ordonner qu'on suspendit toutes poursuites civiles pour cause de Religion, & de déclarer nul tout ce qui se feroit au contraire. De leur côté les Protestans au nom de sept Princes & de vingt & quatre villes lui promettoient de le secourir contre les Turcs & l'assuroient de leur obéissance & de leurs services. PHILIPPE I. 1532.

On voit que dans cette paix, ou plutôt dans cette espéce de trêve informe, on évitoit entre autres choses de toucher à deux questions importantes; celle de la validité de l'Election du Roi des Romains, & celle qui regardoit les Etats qui embrasseroient dans la suite la Religion Protestante. Le Landgrave auroit voulu que par un article exprès l'on se fut réservé le droit d'associer & de défendre les Etats qui pouvoient

desirer

PHILIPPE I. 1532.

desirer d'entrer dans la ligue; & cela étoit d'autant plus important qu'il y en avoit plusieurs qui sembloient prêts à se déclarer Protestans. Cette omission tenoit infiniment à cœur au Landgrave, à ses Théologiens, à ceux de *Luneburg*, de *Mansfeld*, de *Constance*, &c. Mais *Luther* impatient persuada à l'Electeur de signer le traité sans en demander davantage. *Philippe* mécontent de cette précipitation s'en plaignit avec vivacité à l'Electeur & à son fils. Il leur écrivoit que l'on avoit préféré dans ce traité des intérêts purement temporels à ceux de la Religion & de la charité fraternelle; que c'étoit une *paix honteuse*, *imparfaite*, *insidieuse*, dont la durée dependoit absolument du bon plaisir de l'ennemi, & qui ne seroit observée que quelques jours. Mais enfin *elle est faite*, ajoutoit-il, *l'événement nous apprendra bientôt si la prudence y a eu part*: espéce de prédiction que l'événement ne tarda pas à justifier, & qui prouve que *Philippe* jugeoit mieux que ses alliés des hommes & des affaires. Cette différence de sentimens n'eut cependant pas d'autres suites. L'Electeur de Saxe mourut, & *Jean Frederic* son fils & le Landgrave se reconcilierent par l'entremise d'un certain nombre

Seckendorff. L. 3. p. 22.

de leurs Miniſtres qu'ils avoient choiſis pour arbitres. Après avoir différé quelque tems d'accepter la pacification de *Nuremberg*, Philippe ſacrifiant ſes répugnances au deſir de cultiver l'alliance de *Smalcalde* envoya ſa ratification à l'Electeur Palatin, & auſſi fidéle à ce Traité que s'il en eut été ſatisfait il aſſembla les Etats de Heſſe à *Hombourg*, & leur demanda les ſubſides & les troupes néceſſaires pour envoyer des ſecours en Hongrie. On ſait quels avantages tous les ſecours réunis des Proteſtans obtinrent à Charles-Quint. Soliman repouſſé & défait ſe retira à Conſtantinople. On ſait auſſi que Charles délivré de la crainte de cet ennemi oublia promptement les ſervices que les Proteſtans lui avoient rendus, en ſorte qu'avant la fin de cette année même ils commencerent à ſentir que la paix qu'on leur avoit accordée ne dureroit, comme le Landgrave l'avoit prévu, qu'autant qu'ils ſauroient ſe rendre néceſſaires ou redoutables. En effet, les pourſuites que la *Chambre Impériale*, & le Fiſc de l'Empire avoient entrepriſes pour cauſe de Religion, & qu'on avoit dû ſuſpendre ſuivant les termes de la paix de *Nuremberg*, recommencerent ou continuerent ſans que l'Em-

PHILIPPE I.
1532.

Anal. Haſſ. Coll. I. p. 34.

pereur

PHILIPPE I. 1532.

pereur prit aucun ſoin d'y pourvoir. Il fallut s'occuper à nouveaux fraix du ſoin de ſa ſûreté. Ce fut l'objet d'une aſſemblée tenue à *Brunſwick* ſur la fin de l'année. La Ligue y travailla ſurtout à reſſerrer les nœuds de ſon alliance avec les villes libres de la Baſſe-Saxe, & à déterminer la part qu'elles payeroient des dépenſes communes. Les Proteſtans ne furent pas moins occupés cette année de l'affaire du Concile. On a vû qu'ils ſollicitoient depuis long-tems qu'on aſſemblat un Concile libre & impartial où ils puſſent plaider leur cauſe. Le Pape n'oſoit rejetter ouvertement cette propoſition: Il ſuffiſoit à ſes vûes de l'éluder par les conditions qu'il y mettoit. Mais cette affaire qui n'appartient qu'indirectement à nôtre ſujet ne doit pas nous faire ſuſpendre plus long-tems le récit d'un des évenemens les plus remarquables & les plus glorieux de la vie de notre Landgrave, je veux dire, le rétabliſſement du Duc de Wirtemberg, rétabliſſement dont il s'occupoit depuis quelques années, & qui donna un nouvel éclat à ſa réputation de prudence, de valeur & de magnanimité.

On

On ne sauroit bien comprendre les motifs qui firent agir ce Prince & tous ceux qui eurent part à cet événement sans en reprendre l'histoire de plus haut. Les désordres de toute espéce que des coutumes & des mœurs barbares entretenoient depuis si long-tems en Allemagne avoient fait prendre sur la fin du siécle précédent diverses mesures pour en arrêter le cours. De là les établissemens & les loix par lesquelles Maximilien I. essaya de contenir les ennemis de la paix & de la sûreté publique ; établissemens qui auroient hâté le bonheur de l'Allemagne, s'il y eut eu un pouvoir capable de les faire respecter. C'étoit dans la vue de se procurer cette force nécessaire, que vers l'an 1488. un nombre de Seigneurs Ecclésiastiques & Laïques, de villes & de Gentilshommes de Souabe, conclurent entr'eux une alliance à laquelle un grand nombre de Princes voisins accédérent successivement (*), & que l'Empereur lui-même encouragea & approuva solemnellement. Cette ligue prit bientôt une forme réguliére ; & pour protéger plus efficacement

PHILIPPE I. 1532.

(*) Comme l'Electeur de Mayence, les Evêques de Bamberg & de Wurtzbourg & le Landgrave lui-même.

PHILIPPE I. 1532. ment tous ses membres, pour assurer le repos public, elle entretint une armée d'environ dix mille hommes; elle eut des directeurs & des juges, & dès lors une partie de la Haute-Allemagne respira en paix; on n'y troubla plus impunément la tranquillité publique, & des Princes mêmes assez puissans furent souvent dans le cas de se repentir d'avoir osé se faire justice à eux-mêmes.

Ulrich, Duc de *Wirtemberg*, en fit sur-tout une fâcheuse expérience. Ce Prince s'étoit fait des ennemis au-dehors & au-dedans de ses Etats par un caractére dur & violent, & par la rigueur des impôts dont il chargeoit ses peuples, suite nécessaire des grandes dettes qu'il avoit contractées. Les plaintes de la Noblesse, celles de quelques particuliers, & de sa femme même, née Princesse de Baviére, qu'il traitoit avec trop peu d'égards, lui attirerent de fâcheuses affaires à la Diéte d'Augsbourg qui le condamna au ban de l'Empire (en 1518.). L'exécution en fut prévenue par la promesse qu'il fit de réparer ses torts; mais à peine commençoit-il à remplir ses promesses qu'un nouveau grief fit enfin prendre les armes à ses ennemis. Un de ses Officiers

ayant

ayant été tué par un bourgeois de la ville Impériale de *Reutlingen*, il voulut tirer de cette insulte une vengeance éclatante & utile; & sans attendre que les Tribunaux ou la Diéte de l'Empire eussent pris connoissance de ce différent, il assiégea *Reutlingen* à l'aide des Suisses, prit cette ville après une longue résistance, & se fit prêter foi & hommage par les habitans. Mais la Ligue de Souabe ne tarda pas à se déclarer en leur faveur. Elle donna le commandement de ses troupes à *Guillaume*, Duc de Baviére, qui détacha d'abord adroitement les Suisses de l'alliance de son ennemi, dissipa ensuite le reste de ses troupes, & s'assura si bien de tout le Duché de *Wirtemberg*, que le Duc, sans places, sans armée, & peu regretté de ses sujets, se vit réduit à aller chercher un azyle dans le Comté de *Montbelliard*. Si contente d'avoir protégé la ville de *Reutlingen* & la Noblesse du *Wirtemberg* contre l'injustice de son Prince, la Ligue de Souabe se fut bornée à prendre les mesures nécessaires pour les en garantir à l'avenir, sa conduite n'auroit mérité que des applaudissemens ; mais la suite ne répondit pas à la noblesse des vûes qui l'avoient d'abord dirigée. Sous prétexte de se rembourser des

fraix de la guerre & de ne point se charger des dettes contractées par *Ulrich*, elle vendit ses Etats à Charles-Quint, comme si tout le patrimoine de ce Duc eut pû devenir sa conquête, comme si elle eut été en droit de le punir d'une manière si disproportionnée à ses torts, ou que son fils & ses collatéraux pussent être punis avec lui. En vain le public parut s'indigner: L'or de Charles-Quint cimenta ce traité inique & odieux: Et dans le partage qu'il fit ensuite de ses Etats héréditaires avec son frére *Ferdinand*, il lui abandonna cette belle Principauté comme ses autres provinces d'Allemagne, en sorte que la Maison d'Autriche qui possédoit déja une portion de la Souabe y acquit sans effort un nouveau degré de puissance qui ne pouvoit qu'ajouter beaucoup à son lustre & à son autorité.

Quelques sollicitations que le Duc de Wirtemberg addressat aux Diétes & aux Princes de l'Empire, il s'écoula plusieurs années avant que personne voulut s'intéresser en sa faveur. Le crédit de l'Empereur & son frére en imposoient à tous ceux qui étoient indignés de leur usurpation. D'ailleurs la Ligue de Souabe vouloit maintenir son ouvrage; & l'on sait que ses forces

étoient

étoient grandes aussi bien que son dévouement à la Maison d'Autriche. Dans ces circonstances *Philippe* qui n'étoit pas le plus puissant des Princes de l'Empire s'en montra le plus généreux. Il osa le premier s'intéresser en faveur du proscrit, & lui donner un azyle dans ses Etats. Il pourvut honorablement à son entretien, d'abord dans le château d'*Auerberg* où le Duc se tint en quelque sorte caché, ensuite publiquement & au milieu même de sa Cour. Ce fut dans le commerce du Landgrave que ce Duc apprit à goûter la doctrine Protestante; & lorsque *Luther* se rendit à *Marbourg* en 1529. *Ulrich* qui y avoit accompagné *Philippe* fut entiérement persuadé par les discours de ce célébre Docteur. Les habitans du *Wirtemberg* ne montroient pas moins de penchant à adopter la nouvelle Religion; mais ils étoient contenus par la puissance Autrichienne; en sorte que le rétablissement du Duc dans ses Etats devoit naturellement y produire la révolution la plus avantageuse à la cause Protestante. C'étoit sans doute un nouveau motif bien puissant sur l'esprit d'un Prince aussi zélé que Philippe pour le porter à épouser avec chaleur les intérêts de son ami, & de son ami

PHILIPPE I. 1532.

 mal-

PHILIPPE I. 1532. malheureux. Je dois ajouter que cet ami joignoit à ces titres celui de Parent, Philippe étant petit-fils de *Mathilde*, sœur d'*Eberhard*, premier Duc de *Wirtemberg* & oncle d'*Ulrich*.

Il employa d'abord toutes les ressources de la négociation pour déterminer les ennemis du Duc à écouter en sa faveur la voix de la justice & de la pitié; mais loin que ses sollicitations produisissent quelque fruit, l'Empereur ne croyant plus rien devoir à un Prince qui ajoutoit à tous ses torts celui d'être Protestant, confirma le don qu'il avoit fait à son frère en lui conférant dans la Diéte d'*Augsbourg* l'investiture du Duché de *Wirtemberg*. Ainsi le Duc & ses amis ne purent plus se flatter que leurs remontrances & leurs prieres leur obtinssent une justice qui différée & éludée pendant quinze ans leur étoit enfin refusée à jamais par un acte aussi solemnel.

Philippe dont la constance ne se laissoit pas vaincre par les difficultés n'en travailla qu'avec plus d'ardeur au rétablissement de son ami. On
1533. touchoit au terme des onze années pendant lesquelles la Ligue de Souabe devoit encore subsister. Il étoit question ou de la renouveller ou de la dissoudre. C'étoit un moment bien intéres-

intéressant pour le Duc de *Wirtemberg* & pour *Ferdinand* d'Autriche. En effet quoiqu'il y eut des membres de la Ligue qui, comme le Landgrave, étoient mal disposés pour la cause Autrichienne & Catholique, le plus grand nombre lui étoit tellement dévoué qu'on ne pouvoit douter que si cette Ligue étoit renouvellée elle ne maintînt de tout son pouvoir le Roi des Romains dans son usurpation. Le premier objet de Philippe étoit donc de faire naître des obstacles au renouvellement de cette confédération; on devoit en délibérer dans une assemblée générale à *Nordlingue*. Après divers délais cette assemblée se tint en effet, & les Ministres de l'Empereur en solliciterent fortement les principaux membres de continuer la Ligue quelques années encore. Ils tâcherent de gagner le Landgrave même; ils interjetterent quelques propositions rélatives au grand procès qu'il avoit avec la Maison de Nassau, & au rétablissement du Duc de *Wirtemberg*. Mais malgré tous leurs efforts l'assemblée se sépara sans rien conclure. Les villes de la Haute-Allemagne secondoient à merveille les vûes du Landgrave. Leur attachement à la cause Protestante leur inspiroit à la

PHILIPPE I. 1533.

V. *Seckendorff.* l. 3. s. 7.

PHILIPPE I. 1533. plûpart de la défiance ou du dégout pour une Ligue dans laquelle les Prélats Catholiques avoient le plus grand crédit. La Ligue de *Smalcalde* suffisoit à leur sûreté, & celles qui n'y étoient pas encore admises, la ville d'*Augsbourg* par exemple, espéroient de l'être bientôt par le crédit du Landgrave qui le promettoit, & qui tint parole. Mais Philippe fut secondé plus efficacement encore par les intrigues & l'argent de François I. qui n'étoit pas moins intéressé que lui à la dissolution de la Ligue de Souabe. Il sentoit que la rompre c'étoit priver son ennemi d'un des appuis de sa grandeur; il vouloit préparer par là le rétablissement du Duc de *Wirtemberg* qu'il desiroit par le même motif & qu'il regardoit de plus comme une occasion favorable de venger l'injure qu'il venoit de recevoir dans la personne de son Ambassadeur mis à mort à Milan. *Du Bellay Langey*, négociateur habile, fut envoyé dans cette vûe auprès des principaux membres de la Ligue. Il s'appliqua à leur persuader que la Maison d'Autriche n'étoit déja que trop puissante, & que puisque la Ligue n'avoit été formée que pour en imposer aux ennemis de l'Empire en rendant l'Empereur plus respectable,

cet

cet objet étoit désormais rempli au-delà même de ce qu'on devoit souhaiter. Les Etats Protestans ne furent pas difficiles à persuader. Ils savoient par expérience que la Ligue n'avoit servi qu'à leur oppression en se chargeant souvent de l'exécution des décrets que les Tribunaux de l'Empire rendoient contr'eux. L'usurpation du Duché de *Wirtemberg* l'avoit rendue encore plus odieuse. C'étoit un exemple dont les suites pouvoient devenir funestes aux Etats Catholiques eux-mêmes. Les Ducs de Baviére l'avoient senti ; & ils ne favorisoient point Ferdinand élû Roi des Romains malgré eux. Ainsi tout se réunit au gré du Landgrave pour mettre fin à cette fameuse Ligue qui depuis plus de quarante ans soutenoit si efficacement l'autorité Impériale, & sur-tout la puissance Autrichienne.

PHILIPPE I.

1533.

Pendant qu'il levoit ainsi en Allemagne le plus grand obstacle qui put s'opposer à son dessein, il travailloit en France avec autant de succès à s'assurer du concours de François I. Après l'avoir fait sonder par un de ses Ministres, il se persuada que sa présence pourroit mieux que tout autre moyen hâter la conclusion de la négociation. Il se rendit à la cour de François I. vers

PHILIPPE I. 1533. la fin de l'année, & il ne tarda pas à faire entrer ce Prince dans ses vûes. François I. consentit à lui avancer une grande somme d'argent, & Philippe lui engagea pour trois ans le Comté de *Montbéliard* au nom du Duc *Ulrich* de qui ce Comté relevoit. Il fut convenu qu'il resteroit au Roi de France si au bout des trois ans le Duc n'acquittoit pas cette dette. Mais outre cette somme le Roi promit d'en prêter une autre, en faisant espérer qu'il n'en redemanderoit pas le payement. Il fut question encore d'autres propositions dans cette entrevue. François depuis peu reconcilié avec Clément VII. étoit vivement sollicité par ce Pontife d'employer son crédit pour faire tomber le projet d'assembler un Concile. Rien n'étoit plus opposé que ce projet aux vûes & aux desirs de la Cour de Rome, mais elle n'osoit refuser ouvertement à l'Empereur, aux Protestans, à l'Europe entiére son consentement à une demande si juste, & qui avoit pour objet un bien aussi désirable que la paix de l'Eglise & de l'Etat. Ainsi elle tâchoit de l'éluder par des voies indirectes & conformes au génie de sa politique. Le Landgrave même parut au Pape un instrument propre à ce dessein. Persuadé

ſuadé qu'il n'auroit rien à refuſer à François I. il voulut que le Roi l'engageat à détourner les Princes Proteſtans de perſiſter dans la demande du Concile. Mais le Landgrave aux yeux duquel l'intérêt de ſa Religion étoit le premier des intérêts, refuſa abſolument de ſe charger de cette commiſſion. Il ne voulut pas même promettre de travailler à faire agréer à ſes alliés la tenue du Concile aux conditions propoſées par le Nonce du Pape en Allemagne, conditions qui rendoient ce Concile ou inutile ou même dangereux pour les Proteſtans. Tout ce que François I. put obtenir de lui ce fut qu'il promettroit de ſolliciter les Proteſtans de ne point exiger que le Concile ſe tint en Allemagne, mais de ſe contenter qu'il ſut tenu ſeulement dans quelque ville d'Italie, voiſine de l'Allemagne.

PHILIPPE I. 1533.

Paulus Venetus.

De retour dans ſes Etats le Landgrave s'occupa tout entier à mettre la derniére main à l'exécution de ſon deſſein. Il leva des troupes à petit bruit ſous prétexte de ſecourir l'Evêque de *Munſter* contre lequel les *Anabaptiſtes* s'étoient ſoulevés, & il lui envoya en effet quelque ſecours. Il s'appliqua moins à former une nombreuſe armée, qu'à avoir une troupe d'élite; & ſes

1534.

Conger. M. S. in Anal. Haſſiac. T. I. p. 35.

PHILIPPE I. 1533. ses soins allerent chercher dans les provinces voisines, & jusques dans les Pays-Bas ce qu'il y avoit de soldats & d'officiers les plus estimés pour joindre aux troupes que ses Etats lui fournissoient. Il réunit ainsi seize mille hommes de pied & près de quatre mille Cavaliers. Une artillerie belle & nombreuse augmentoit encore la force de cette armée. Elle se rassembla en assez peu de tems dans le voisinage du Rhin.

Anal. Hassiac. Coll. 8. p. 255.

Avant que de se mettre en mouvement Philippe vouloit que personne ne put douter de l'injustice de ses ennemis. On publia en son nom & au nom du Duc son allié plusieurs manifestes addressés à l'Empereur, au Roi Ferdinand, aux Etats de l'Empire. On y faisoit voir que le Duc n'avoit pu être dépouillé de tous ses Etats héréditaires sans être entendu & jugé selon les formes prescrites : Que ces formes n'avoient point été observées; qu'à supposer même sa condamnation légitime, on n'avoit pû l'étendre sur son fils, jeune Prince qui n'avoit que quatre ans lorsqu'on avoit dépouillé son pére : Que le Roi Ferdinand n'avoit eu aucun titre pour s'emparer de ses Etats & pour se les approprier : Que le Duc en ayant en vain sollicité la restitution pen-

v. *Hortled.* L. 3. C. 9.

dant

dant quinze ans, ayant inutilement mis son droit PHILIPPE I. 1533.
en évidence, se voyoit enfin réduit à la nécessité
de se faire justice à lui-même. A ces motifs le
Landgrave ajoutoit qu'étant issu de la Maison de
Wirtenberg il étoit tenu de la défendre contre 1534.
l'oppression ; que la persécution que souffroit son
parent depuis tant d'années étoit de l'aveu de
tout le public impartial, un sujet de scandale &
d'opprobre pour l'Empire; que tous les ordres
ne supportoient qu'avec peine la déposition d'un
de ses membres, & qu'elle portoit en particulier
un grand préjudice à lui Landgrave, à sa Maison
& à sa postérité.

Ces Manifestes ne resterent pas sans réponse. *Ferdinand* qui ne s'étoit point assez préparé à la guerre cherchoit à gagner du tems, en donnant des espérances à ses ennemis, & en faisant prendre à cette affaire la tournure d'un procès. Il répondit que c'étoit la Ligue de Souabe qui avoit condamné le Duc selon les loix de l'Empire & les siennes propres, pour des infractions bien connues de la paix publique; Que ni l'Empereur son frére, ni lui n'avoient dicté ce jugement, & n'y avoient eu aucune influence particuliére; que l'Empereur ne s'étoit point

Hortled. l. c. cap. 10 & 11.

PHILIPPE I. 1534. point adjugé le Duché devenu vacant par la déposition d'*Ulrich*; mais qu'il l'avoit acquis à prix d'argent par la cession légale que lui en avoit faite la Ligue; que si ce titre paroissoit cependant sujet à quelque contestation, il étoit prêt à s'en remettre à la décision de l'Empereur & des Tribunaux de l'Empire, ou même à celle de quelques Arbitres impartiaux qui seroient tirés de l'ordre des Electeurs & des Princes de l'Empire. Il proposoit même de choisir l'Electeur Palatin & le Duc *George* de Saxe, quoique le premier fut Beau-frére d'*Ulrich* & le second Beau-pére du Landgrave.

Ces deux Princes n'avoient pas poussé les choses si loin pour s'arrêter ainsi sur de vaines espérances. Après avoir assez instruit le public des motifs de leur dessein, ils sentoient que la promptitude seule de l'exécution pouvoit le faire réussir, & que tout juste qu'il étoit le succès en seroit la meilleure apologie. En effet ceux qui en reconnoissoient le mieux la justice en condamnoient la témérité. On ne pouvoit assez s'étonner que le Landgrave osât prendre en main la cause abandonnée d'un Prince proscript & comme oublié, contre cette puissante Maison d'Au-

d'Autriche qui donnoit des loix à la moitié de l'Europe, & tenoit l'autre dans de continuelles allarmes. L'Electeur de Saxe ni aucun des alliés de *Smalcalde* n'avoient voulu prendre part à cette périlleuse entreprise, quelque intérêt qu'ils eussent à ce que le *Wirtemberg* retournat sous l'autorité d'un Prince devenu Protestant. Les chefs de la Réforme, *Luther* & *Melanchton*, avoient plus fait encore. Dans une entrevue qu'ils avoient eue à *Weymar* avec le Landgrave, ils avoient combattu sans ménagement le projet de cette guerre, & avoient conjuré Philippe de ne pas traverser par cette entreprise téméraire les progrès de la doctrine de l'Evangile, & troubler la paix publique de l'Empire. Mais leurs discours blesserent ce Prince sans le persuader. La timide circonspection d'un Docteur qui frémit au seul bruit des armes n'étoit pas faite pour servir de régle à un jeune Héros plein de feu & d'amour pour la gloire, & dont l'œil exercé & pénétrant appercevoit des ressources assurées & le succès le plus flatteur là où les autres ne voyoient que des obstacles & des précipices.

PHILIPPE I. 1534.

Seckendorff. l. 3. sect. 8.

Dès les premiers jours de Mai les deux Princes se mirent en mouvement & s'avancerent

vers

PHILIPPE I. 1534. vers le pays de *Wirtemberg*. C'étoit *Philippe le belliqueux*, Prince Palatin, le vainqueur des Turcs qui gouvernoit ce Duché au nom de *Ferdinand*, & qui étoit chargé de le défendre. Il avoit rassemblé une armée qui ne cédoit guéres en nombre à celle du Landgrave, & au premier bruit de sa marche il étoit allé au-devant de lui. *Hortled.* l.3.c.12. Ils se rencontrerent à l'entrée du *Wirtemberg*, près de *Lauffen*, à peu de distance du *Necker*, & l'artillerie du Landgrave postée avantageusement incommoda beaucoup tout le reste du jour l'armée Autrichienne. Le 15me Mai. Le lendemain on recommença à combattre de plus près & avec plus d'acharnement. Le Prince Palatin blessé d'un coup de fauconneau, qui lui emporta le talon & tua son cheval, ne put plus qu'être le spectateur de la déroute de ses gens. Une partie de son armée s'enfuit de l'autre côté du *Necker* où plusieurs furent tués ou se noyérent en traversant cette riviére ; les autres avec leur Général se jetterent dans la forteresse d'*Asperg* située sur une haute montagne où ils furent aussi-tôt investis. L'Artillerie, les équipages, la Caisse militaire, les Archives des Autrichiens tomberent entre les mains du vainqueur qui ne fit d'ailleurs qu'une perte légére.

légére. Le Landgrave détacha aussi-tôt une partie de son armée pour soumettre le pays à son ancien maître, & cette conquête se fit par ses ordres avec une modération & une humanité qui releva infiniment le prix de sa victoire. Il avoit pris les mesures les plus efficaces pour que les gens de la campagne ne souffrissent aucune violence & aucun dommage de la part du soldat, & pour que la discipline militaire fut sévérement observée. Aussi presque tout le pays s'empressa-t-il à se rendre à lui. Les villes de *Tubingue* & d'*Aurach* avec leurs châteaux furent les seules qui firent quelque résistance, & elle ne fut pas de longue durée. Il ne restoit plus à réduire que la forteresse d'*Asperg*, où le Palatin tout blessé qu'il étoit se défendoit encore avec les débris de son armée. Touché de son état le Landgrave lui fit offrir de le laisser sortir avec ses domestiques, & de le faire escorter en quelque lieu qu'il lui plairoit de se retirer. Mais ce Prince consultant plus son courage que sa fortune ayant répondu que sa forteresse seroit son cimetiére, le Landgrave en fit approcher son artillerie, & la battit avec tant de succès que la garnison demanda à capituler au bout de quel-

Chytræus

PHILIPPE I. 1534. ques jours, & se rendit prisonniére de guerre avec le Palatin.

La prise de cette place acheva la soumission de tout le Duché. *Ulrich* y fut reconnu sans contradiction, & tous les Ordres s'empressérent à lui renouveller leurs sermens, persuadés que les années & ses disgraces leur ramenoient un Maître plus juste & plus compatissant.

Il falloit encore, & c'étoit sans doute l'essentiel, il falloit s'assurer pour l'avenir les fruits d'un si beau triomphe. Quoique l'on négociât avec l'ennemi, le Landgrave sentoit qu'il ne devoit compter que sur sa crainte. Il s'avança jusques dans le voisinage des provinces que l'Autriche posséde en Souabe, & il parut prêt à les envahir. Dans l'état où elles étoient une armée victorieuse pouvoit aisément y faire de rapides conquêtes, & menaçoit l'Autriche même. Tout le parti Catholique en fut allarmé, & le bruit qui se répandit que Philippe avoit promis à François I. de porter ses armes jusques en Italie porta la terreur dans Rome même, & y fit hâter la résolution d'accorder ce Concile toujours vainement sollicité.

Anal. Hassiac. Coll. 1. p. 36.

Paulus Venetus.

Les

Les négociations entamées n'avoient point proprement pour objet la guerre du *Wirtemberg*. Il n'avoit d'abord été question que de l'élection de *Ferdinand* que l'Electeur de Saxe refusoit toujours de reconnoître comme Roi des Romains. L'Archevêque de Mayence & le Duc *George* de Saxe l'en sollicitoient vivement, & ces Princes avoient à ce sujet des conférences avec l'Electeur pendant que le Landgrave soumettoit le Duché de *Wirtemberg*. Il étoit naturel que cette derniére affaire devint aussi un des objets des conférences. Quoique l'Electeur de Saxe n'en eut pas approuvé le projet, son amitié pour le Landgrave n'en avoit pas été altérée. Il demanda qu'il fut compris lui & son allié le Duc *Ulrich* dans la paix qu'on lui proposoit de faire avec Ferdinand. Les Médiateurs s'y prêterent sans peine. L'Electeur de Mayence vouloit la paix, le Duc *George* s'intéressoit pour le Landgrave son gendre. L'un & l'autre firent sentir aux Ministres de *Ferdinand* que la reconciliation qu'il desiroit ne pouvoit être solide, si elle n'étoit générale. On convint de quelques préliminaires à *Anneberg* en *Misnie*, & peu de tems après la paix fut confirmée par un traité plus étendu

PHILIPPE I.

1534.

 qui

PHILIPPE I. 1534. *Hortleder*. l. 3. c. 13.

qui fut signé le 29me de Juin à *Cadau* ou *Cadan* en Bohême. L'Electeur de Saxe, chargé des pouvoirs du Landgrave & du Duc de *Wirtemberg*, y régla avec les Ministres du Roi des Romains, que le Duc *Ulrich* resteroit en possession de son Duché, à condition que lui & ses héritiers mâles se reconnoîtroient feudataires du Roi Ferdinand comme Archiduc d'Autriche, & tiendroient de lui le *Wirtemberg* à titre de fief; que si sa famille venoit à s'éteindre faute d'héritiers mâles le Duché passeroit aux Archiducs d'Autriche; qu'il reconnoîtroit Ferdinand comme Roi des Romains, & n'entreroit dans aucune alliance contre lui; qu'il ne forceroit personne à changer de Religion, & qu'il ne troubleroit dans l'exercice de leurs droits de régale & de leur Religion, ni dans la jouissance de leurs revenus les Abbés dont les bénéfices étoient situés dans son Duché. Que les Prisonniers & nommément le Prince Palatin seroient renvoyés sans rançon, les biens saisis restitués à leurs possesseurs, l'artillerie prise à *Asperg* rendue à *Ferdinand*, &c. que Ferdinand se chargeroit d'obtenir pour les deux Princes un acte d'amnistie & de pardon de l'Empereur après qu'eux mêmes ou leurs Ambassadeurs l'auroient

l'auroient fait demander solemnellement à *Ferdinand*: Enfin que le Landgrave & le Duc fourniroient à Ferdinand des secours pour réduire la ville de *Munster* dont les Anabaptistes fanatiques s'étoient emparés. PHILIPPE I. 1534.

Tels étoient les principaux articles de cette paix rélativement à la conquête du *Wirtemberg*, époque bien mémorable dans les Annales de ce Duché & dans celles de ses Princes, & qui a sans doute acquis à la Maison de Hesse des droits éternels à leur reconnoissance (*). Cette conquête en étoit une en même tems pour la Religion Protestante comme pour le Duc. Le traité n'obligeant ce Prince qu'à s'abstenir des voies de violence pour amener ses sujets à sa Religion, il ne l'empècha point de recourir à des voies d'une autre espéce & dont l'efficace n'étoit pas moins

(*) Dans le traité d'alliance que le Duc *Ulrich* conclut cette même année à Cassel avec le Landgrave il reconnoit que ce Prince s'est montré un Pere à son égard & qu'il s'est exposé pour lui aux plus grands périls. Il s'engage en cette considération pour lui & pour ses Successeurs à lui en conserver une reconnoissance éternelle, à ne jamais se porter à aucune hostilité contre lui ou contre sa postérité, mais au contraire à cultiver son amitié & à y persévérer à jamais.

PHILIPPE I. 1534. moins grande. Aussi peu de tems après toute cette belle province se réunit-elle au corps des Protestans, & ceux d'entr'eux qui avoient condamné d'abord l'entreprise du Landgrave applaudirent à sa magnanimité, à son courage, & à sa prudence quand ils commencerent à en partager les fruits.

Il y avoit encore dans ce traité d'autres articles intéressans pour les Protestans en général. L'Electeur de Saxe & ses alliés devoient reconnoître le Roi des Romains, mais on devoit à l'avenir suivre dans les élections de ce genre des régles propres à en prévenir les abus & à assurer le droit des Electeurs. On se promettoit de s'abstenir de toute violence pour cause de Religion, & tout procès intenté aux Protestans pour cette même cause devoit être mis à néant.

Tout étant ainsi pacifié, le Landgrave mit la derniere main à sa reconciliation avec l'Empereur par une lettre qu'il lui addressa en Espagne, & l'Empereur y répondit dans des termes satisfaisans par un Ministre qu'il envoya à Cassel pour ratifier le traité de *Cadan*.

Il ne restoit plus qu'à exécuter l'article du Traité qui obligeoit le Landgrave à concourir

à la

à la délivrance de Munſter. Il s'intéreſſoit d'autant plus au ſort de cette ville que c'étoit par ſes ſoins qu'elle avoit reçu les premieres ſemences de la Religion Proteſtante, & qu'elle l'avoit enfin embraſſée ouvertement. Les Anabaptiſtes en s'emparant enſuite de cette ville, & en y établiſſant leur doctrine fanatique, & cette prétendue Royauté qui produiſit tant de malheurs & tant de crimes, en chaſſerent les Docteurs Proteſtans que le Landgrave y avoit envoyés. En vain ce Prince travailla-t-il à les ramener par ſes lettres, par ſes diſcours, par ceux de ſes prédicateurs. Leur fanatiſme ſe porta aux derniers excès juſques à ce qu'enfin il attira ſur eux la peine qu'ils n'avoient que trop mérités. L'Electeur de Saxe, celui de Cologne, le Landgrave, & d'autres Princes voiſins ayant joint leurs troupes à celles de l'Evêque de *Munſter*, cette ville depuis longtems bloquée, fut enfin reduite l'année ſuivante; & le tailleur de *Leyde* devenu *Roi des Anabaptiſtes* paſſa du trône dans une cage de fer, & expia par d'horribles ſupplices ſon audace, ſa brutalité, & ce qui étoit ſans doute le plus grand de ſes crimes, les impoſtures par lesquelles il avoit ſéduit & perdu tout un peuple. C'étoit

PHILIPPE I.
1534.

PHILIPPE I. 1534.

ainsi du moins qu'en jugeoit le Landgrave. Jamais une simple erreur en matiére de foi n'avoit été à ses yeux un crime capital, & il soutint long-tems contre l'Electeur de Saxe ce sentiment si conforme aux principes des Protestans, à la raison, à l'humanité, sentiment qui par les progrès de l'esprit humain est devenu commun chez la plûpart des Nations; mais que dans un siécle encore féroce & superstitieux il falloit un degré de raison peu commun pour adopter, & de courage pour défendre.

Les intérêts de la Ligue de *Smalcalde* & de la Religion Protestante continuoient à occuper toute l'activité de Philippe. Il faisoit de nouveaux efforts pour reconcilier les Luthériens & les Zwingliens ou Réformés, & il abouchoit dans cette vue à Cassel *Mélanchton* & *Bucer*, deux chefs principaux de ces deux partis, dont la désunion si funeste à la cause Protestante sembloit ne tenir à rien, & subsistoit cependant toujours. Il veilloit en même tems sans cesse sur les démarches des Catholiques; car malgré la paix de Religion faite à Nuremberg, & le Traité de *Cadan* qui confirmoit cette paix, les Protestans ne goûtoient qu'une apparente tranquillité. La Chambre

Chambre Impériale dirigée par un esprit intolérant & par les suggestions du parti *Catholique* éludoit les principaux articles du Traité de paix, en distinguant des matiéres de Religion pour lesquelles personne ne devoit être inquiété, ce qui regardoit la possession des biens Ecclésiastiques que les Protestans avoient convertis à d'autres usages. Elle les condamnoit à des restitutions fréquentes : Elle dictoit des jugemens partiaux dans la plûpart des occasions, & ce Tribunal par le fonds & la forme de ses décrets sembloit n'être que Catholique, & n'appartenir qu'à ce parti. Ce fut là le sujet des graves remontrances que l'Electeur de Saxe & le Landgrave firent addresser au Roi des Romains par des Ministres qu'ils lui envoyerent. *Ferdinand* les reçut favorablement, mais il ne s'expliqua point assez clairement sur l'article principal de la restitution des biens Ecclésiastiques : Les allarmes des Protestans ne furent point dissipées, & cette affaire eut encore bien des suites dont nous aurons plus d'une occasion d'entretenir nos lecteurs.

PHILIPPE I. 1534.

Le traitement honorable & distingué que Philippe reçut de Ferdinand dans un voyage qu'il fit à *Prague* & à *Vienne* l'année suivante 1535.

PHILIPPE I. 1535. *Sleidan.* L. 6.

ne changea rien à ces dispositions. Le principal objet en étoit de mettre la derniére main à l'exécution du Traité de *Cadan* qui exigeoit que le Landgrave & le Duc de *Wirtemberg* donnassent à Ferdinand comme Roi des Romains de nouvelles assurances de soumission & de fidélité. Le Légat du Pape *Paul Verger* chercha à profiter aussi de cette entrevue pour exécuter la commission de son maître relative au Concile. Il vouloit engager les Protestans à consentir à ce que le Concile se tint à Mantoue; mais sur ce point comme sur les autres propositions qu'il fit au Landgrave le Prince s'excusa prudemment de faire aucune réponse, jusques à ce qu'il eut consulté ses alliés dont l'assemblée étoit convoquée à *Smalcalde* pour le 6me de Décembre de la même année.

Cette assemblée prit diverses résolutions importantes. Elle répondit d'abord aux propositions du Légat touchant l'affaire du Concile, en insistant sur ce qu'il fut tenu dans une ville d'Allemagne, en s'attachant à prouver que le Pape étant partie contre les Protestans ne pouvoit être leur juge; enfin en déclarant qu'ils ne se soumettroient qu'à un Concile libre & impar-

tial,

tial, & que rien ne seroit capable de les faire renoncer à une doctrine dont le but étoit la gloire de Dieu. Cette réponse annonçoit assez quel seroit le résultat de ce Concile si long-tems attendu : Elle annonçoit encore d'autres résolutions vigoureuses de la part de l'assemblée. En effet d'un côté ses allarmes croissoient par la conduite intolérante du parti Catholique ; de l'autre sa confiance augmentoit par l'accession du Duc de *Wirtemberg*, des Ducs de *Poméranie*, d'un Comte de *Nassau*, de plusieurs villes Impériales. On se flattoit d'avoir d'autres alliés encore, & pour que des vues particuliéres ne fissent pas exclure ceux qui se présenteroient, on fit un décret qui portoit qu'on admettroit, *Tous ceux qui confesseroient Dieu & son Evangile purement, librement & publiquement, qui aimeroient la paix, & qui se conduiroient comme des personnes d'honneur & de probité.* Et comme la Ligue devoit expirer bientôt, conformément au dernier Traité d'alliance, on en conclut un second qui la prolongea de dix ans à compter du 29me Septembre 1536. On régla de plus par une convention particuliére tout ce qui regardoit la forme de cette Ligue & son gouvernement intérieur. Ces traités furent

PHILIPPE I. 1535.

1536.

Hortled. T.I.L.8. c. 9. Id. L.C. c. 10.

PHILIPPE I. 1530.

rent ſignés au nom des Princes par l'Electeur de Saxe & le Landgrave, & au nom des villes par les députés de *Strasbourg*, d'*Ulm*, de *Bréme*, de *Magdebourg*. L'Etat de l'armée fut fixé à dix mille hommes d'infanterie & deux mille de Cavalerie, pour l'entretien deſquels on devoit payer une contribution de 173000 florins de Miſnie par mois: Si le beſoin l'exigeoit ces ſubſides devoient être augmentés, & l'on devoit fournir ſans difficulté des ſecours à ceux des confédérés contre leſquels la Chambre Impériale auroit rendu quelque décret injuſte. Le nombre des ſuffrages étoit ſagement proportionné aux facultés des confédérés. L'Electeur de Saxe & ſon frére en avoient deux; les Ducs de *Lunebourg*, les Princes d'*Anhalt* & les Comtes de *Mansfeld* enſemble un; le Landgrave *de Heſſe* deux, le Duc de *Wirtemberg* un, les Ducs de *Poméranie* un; les villes de la Haute-Allemagne enſemble trois; celles de la Baſſe-Saxe & les Anſéatiques enſemble trois. On élut pour chefs ſuprêmes de la Ligue, comme dans la précedente alliance, l'Electeur de Saxe & le Landgrave. Ils devoient avoir alternativement le commandement pendant ſix mois, & dans le cas où il ſeroit né-

ceſſaire

ceſſaire que tous les deux commandaſſent, l'Electeur devoit avoir le département de la Baſſe-Allemagne & de la Saxe, & le Landgrave celui de la Haute-Allemagne. Les matiéres propoſées à la délibération des Confédérés devoient ſe décider autant qu'il ſeroit poſſible d'un conſentement unanime, & par la pluralité, ſi l'on ne pouvoit autrement. Mais l'on devoit écouter auparavant l'avis de tous les membres ſans exception. On établit enfin un Conſeil de guerre compoſé de treize Conſeillers nommés par les treize ſuffrages que je viens de rapporter, mais dans lequel le chef ou Capitaine de la Confédération devoit avoir une voix déciſive. Il n'eſt pas beſoin d'avertir que toutes ces diſpoſitions n'étoient que défenſives, comme la Ligue elle même qui n'avoit jamais laiſſé aucun doute ſur ce point dans ſes Traités & ſes déclarations. PHILIPPE I. 1536.

L'Aſſemblée ſe tranſporta quelque tems après à *Francfort* pour mettre la derniére main à ſon ouvrage, & pourvoir aux beſoins des conjonctures, & ſur-tout à ce qui regardoit les Jugemens de la Chambre Impériale, & les propoſitions faites à la Ligue par le Roi d'Angleterre. Ce Prince lui faiſoit des offres fort avantageuſes Le 24me Avril.

PHILIPPE I. 1536.

tageuses pour la mettre dans ses intérêts & la détacher de plus en plus de ceux de l'Empereur. Mais les Chefs eurent toujours la sagesse de ne rien précipiter dans une affaire si importante. Quelque avantage que leur promit l'alliance de ce puissant Monarque, ils ne vouloient point manquer aux devoirs qui les lioient à l'Empereur, ni s'engager à approuver le divorce de *Henri*, ni laisser aucun doute sur leur desir d'entretenir la paix. Le Landgrave donnoit dans ce même tems plus d'une preuve de ces sentimens, quoique il ait été souvent accusé d'être enclin aux partis extrêmes. C'est ainsi qu'il prit des peines extraordinaires pour prévenir une rupture entre l'Electeur de Saxe & le Duc George de Saxe dont les démêlés devenoient de plus en plus sérieux. La premiére origine en étoit due à l'esprit intolérant du Duc qui avoit chassé de ses Etats quelques Gentilshommes à son gré trop attachés à la doctrine Luthérienne. Ils avoient demandé & obtenu la protection de l'Electeur, & cette querelle s'étoit tellement envenimée qu'il fallut toute la prudence, le zêle, & l'activité de Philippe pour la terminer. Enfin les deux parties promirent par égard pour lui d'oublier

blier leurs inimitiés, & de laisser à ceux de leurs vassaux qui auroient embrassé une Religion différente de celle de leurs Maîtres la liberté de rester dans leurs Etats pourvû qu'ils n'en fissent aucun acte public. PHILIPPE I. 1536.

Les soins que Philippe prenoit depuis si long-tems pour réconcilier les diverses sectes Protestantes sembloient aussi sur le point d'être couronnées par un heureux succès. Après tant d'inutiles disputes sur le sacrement de l'Eucharistie il étoit tems sans doute que les Théologiens convinssent que dans cette matiére difficile & obscure la seule chose évidente étoit la nécessité d'une tolérance réciproque. *Luther* lui-même dont l'âge ralentissoit l'impétuosité sembloit disposé à la réunion. Sur les sollicitations pressantes & réitérées de Philippe & les vœux de tout ce qu'il y avoit de Protestans sages & modérés on proposa de nouvelles conférences à *Eysenach*. *Luther* les fit tenir à *Wittemberg* où il étoit fixé. Sept Théologiens de Saxe & onze de la Haute-Allemagne & de Strasbourg s'y assemblerent dans la maison de *Luther*, & ce fut entre lui & *Bucer*, comme les principaux chefs des deux partis, que se traiterent les questions

PHILIPPE I. 1536. tions qui les divisoient. Après quelques disputes ils convinrent ensemble d'un *Formulaire d'union entre les Eglises de la Haute & de la Basse-Allemagne sur l'article de l'Eucharistie.* Il fut signé par les dix-huit Théologiens présens qui conclurent ainsi ce grand ouvrage de la réunion autant qu'il dépendoit d'eux. *Luther* se chargea de le communiquer aux Eglises de Prusse, de Poméranie, de Dannemarc, de Saxe, de Hesse, de Brandenbourg, &c. *Bucer* & les Théologiens de la Haute-Allemagne furent chargés de ce soin à l'égard des Eglises de Suisse, de Souabe, du Haut-Rhin. De si beaux commencemens ne produisirent pas tout ce qu'ils promettoient. Le Formulaire éprouva de grandes & de longues contradictions. Les uns le trouvérent inutile, d'autres obscur, le plus grand nombre contraire à leurs idées. Les Eglises de Suisse refuserent d'y souscrire: Celles de Saxe conserverent la doctrine de *Luther* telle qu'elles l'avoient d'abord reçue. On dut se convaincre de plus en plus que les hommes tiennent plus à leurs opinions religieuses qu'à tout le reste, & que le reméde aux démêlés qu'elles produisent est plus l'ouvrage du tems que celui de la raison.

Philippe continuoit cependant à donner toute son attention aux intérêts de cette grande Ligue dont il étoit un des principaux chefs. Il en étoit en effet l'ame & le bras, si je puis ainsi dire, par son zéle & son activité. Rien de ce qui pouvoit contribuer à l'affermir ne lui échappoit. Il envoya des secours jusques en Dannemarc pour aider Chrêtien III. à se mettre en possession de ce Royaume auquel il étoit appellé par une élection légitime, & les vœux de tous les Protestans. Il présida avec l'Electeur à une nouvelle assemblée de la Ligue tenue à *Smalcalde*, qui eut cela de particulier, que les plus célébres Docteurs du parti y assisterent, *Luther*, *Mélanchton*, *Osiander*, *Bucer* & plusieurs Théologiens Hessois. On y attendoit un Ministre de l'Empereur, & on vouloit se mettre en état de répondre aux propositions qu'il pourroit faire touchant le Concile que le Pape venoit de convoquer à Mantoue. Il n'est pas de mon sujet d'entrer dans tous les détails des opérations de cette assemblée. Il suffit de dire que les Protestans publierent leurs exceptions contre le Concile tel qu'il étoit convoqué, & refusérent de reconnoître pour leur juge un Pontife qui les avoit

PHILIPPE I. 1536.

1537.

Sleidan. L. II.

Hortled. T.I. L.I. c. 29.

PHILIPPE I. 1537. déja condamnés. Cette protestation fut addressée à tous les Rois & Etats de l'Europe par l'Electeur & le Landgrave. Ce dernier se chargea de la faire parvenir aux Rois de Dannemarc, de Suéde, de Portugal, aux Républiques de Venise & des Suisses, aux Electeurs du Rhin, &c. L'affaire des procédures de la Chambre Impériale contre les Protestans ne prit pas une tournure plus favorable. Le Ministre de l'Empereur ne leur donna aucune satisfaction sur ce point important, & leur mécontentement & leurs défiances ne firent que s'accroître. Ils s'unirent donc plus étroitement, admirent de nouveaux alliés dans la Ligue, firent de nouveaux statuts pour en mettre les forces sur un meilleur pied, & donnerent des pouvoirs à l'Electeur & au Landgrave pour lever de nouveaux corps de troupes. On alla jusques à ordonner des représailles contre le Roi Ferdinand, si la Chambre continuoit à dépouiller les Protestans par ses arrêts. Enfin, pour dissiper les préventions répandues contre les Protestans & donner lieu au Concile de juger avec connoissance de cause, on publia une nouvelle Confession de Foi, telle que celle qui avoit été présentée à *Augsbourg*, qui contenoit tous les articles

ticles reçus par les Proteſtans, ceux dont ils étoient réſolus de ne jamais ſe déſiſter, ceux ſur leſquels ils pourroient entrer en compoſition pour l'amour de la paix, & les principaux articles de la diſcipline de leurs Egliſes. PHILIPPE I. 1537.

Ce fut en conformité de ces articles que Philippe publia une nouvelle ordonnance pour les Egliſes de ſes Etats. Il les diſtribua en ſix diocéſes, ſur chacun deſquels il prépoſa un Surintendant, qui devoit être élu & préſenté au Prince par les paſteurs du diocéſe pour avoir ſa confirmation. Il y a pluſieurs autres ſages établiſſemens dans cette ordonnance qui conſervant au Prince tous ſes droits laiſſoient aux Miniſtres de l'Egliſe ce degré d'autorité & de liberté ſans lequel l'exercice de leurs fonctions devient impoſſible ; tempéramment rare, & qui ſuppoſe beaucoup de raiſon & de vertu dans les Princes qui ont ſû le trouver.

Toutes les diſpoſitions des Confédérés de Smalcalde étoient l'objet de la plus ſérieuſe attention de leurs ennemis. Ils leurs rendoient défiance pour défiance, & ſe perſuadant avec peine que les Proteſtans vouluſſent reſter toujours ſur la défenſive, ils ſe crurent obligés de pour-

 voir

PHILIPPE I. 1538. voir à leur sûreté par des moyens semblables aux leurs. De là prit naissance *la Ligue Catholique* ou *la Sainte Ligue*, qui fut conclue dans le plus profond secret par les soins de *Helde*, Ministre

Le 10e Juin. v. Hortled. T.I. L.8. cap. 14 & 15. de l'Empereur, dans la ville de *Nuremberg*, entre l'Electeur de Mayence en sa qualité d'Archevêque de *Magdebourg* & d'Evêque de *Halberstadt*, l'Archevêque de *Saltzbourg*, les Ducs de Baviére, le Duc *George* de Saxe & le Duc *Henri* de Brunswick. Le nom de l'Empereur & du Roi son frére étoient aussi à la tête de ce Traité; mais il n'est pas certain qu'ils y ayent donné d'abord un plein consentement, & qu'ils l'ayent ratifié. Le plan de cette ligue étoit, à tous égards, emprunté de celui de la ligue Protestante. Le terme devoit en être de douze années, & le but *de défendre l'Eglise, & tous ceux qui souffriroient quelque violence ou vexation de la part de ses ennemis.*

La connoissance de cette ligue ne put échapper long-tems à la vigilance & à la pénétration de Philippe. Il soupçonna que le Duc de Saxe son beau-pere étoit occupé de quelque négociation de cette espéce. Il se défia sur-tout du Duc de Brunswick, ennemi déclaré des Protestans,

testans, & le hazard lui fit découvrir un scélérat apossté par ce Prince pour l'assassiner à la chasse. Ce malheureux avoua tout dans les supplices, & persévéra dans sa confession jusqu'au moment de la mort. Philippe indigné, vouloit tirer de ce lâche complot une vengeance prompte & éclatante; & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que ses alliés continrent son ressentiment. Bientôt après l'Electeur de Saxe reçut une copie exacte du Traité de la *Sainte Ligue;* & le Landgrave intercepta des lettres de ce même Duc de Brunswick dans lesquelles il étoit extrémement maltraité. Outre plusieurs traits injurieux pour sa personne, le Duc le déféroit à tous les membres de la Ligue Catholique comme un Prince inquiet & ambitieux qui se préparoit à leur faire la guerre. Il proposoit divers expédiens pour le prévenir & le désarmer. Le Landgrave se vit obligé d'écrire au Duc son Beau-pére, au Roi Ferdinand, à la plûpart des Princes Catholiques pour repousser ces accusations. Henri de Brunswick publia de son côté une Apologie, & les deux partis répandirent à cette occasion divers écrits remplis de choses piquantes & injurieuses qui ne purent qu'ajouter infiniment à leur animosité.

PHILIPPE I. 1538.

Sleidan. L. 12.

PHILIPPE I. 1538. Les Protestans étoient sur-tout irrités contre le Duc de Brunswick parce qu'il leur avoit réfusé des sauf-conduits lorsqu'ils avoient voulu traverser ses Etats pour assister à l'Assemblée de leur Ligue. Elle étoit convoquée à *Brunswick* pour le commencement d'Avril, & elle se tint malgré ce Duc. L'Electeur de Saxe & le Landgrave s'y rendirent par d'autres routes, & prirent diverses mesures avantageuses à la Confédération. Ils y admirent le Roi de Dannemarc, la ville de *Riga*, un Comte de *Tecklembourg*. On y décerna une Ambassade solemnelle au Roi de France ; mais le résultat en fut trop peu important pour que nous croyons devoir en faire mention.

Jamais le Landgrave n'avoit mieux prouvé son amour pour la paix que dans le tems où ses ennemis l'accusoient de vouloir la troubler. On lui dressoit des embuches qui lui en fournissoient un assez juste motif. Les conjonctures auroient été favorables à un pareil dessein, puisque les Turcs menaçoient de nouveau la Hongrie, & que Ferdinand sollicitoit ses secours. Cependant Philippe conseilloit à ses alliés de ne point rompre les premiers avec leurs ennemis,

„ Il

„ Il faut, écrivoit-il à l'Electeur de Saxe, il faut PHILIPPE I.
„ que nous puissions témoigner devant Dieu que 1538.
„ nous n'entreprenons point la guerre par am- Seckendorff. L.
„ bition, ou par intérêt; mais uniquement pour 3. sect.
„ sa gloire & pour notre sûreté. Il faut que 17.
„ les complots de nos ennemis puissent être mis
„ en évidence.... Alors il suffit à notre but
„ de faire la guerre jusques à ce que nous obte-
„ nions une paix honorable, & quelques places
„ qui nous servent de caution de notre sûreté à
„ l'avenir." Il sembloit que cette paix dût enfin 1539.
leur être accordée. Les mouvemens des Turcs, qui régloient d'ordinaire les procédés de l'Empereur & de Ferdinand à l'égard des Protestans, étoient dans ce moment trop menaçans pour que ces Princes obligés de solliciter leurs secours n'offrissent pas de les payer de quelques complaisances. Il fut donc question d'un congrès à Francfort au commencement de Février. Les Protestans s'y rendirent de bonne-heure pour y délibérer sur la conduite qu'ils devoient tenir. Leurs dispositions parurent assez uniformes. Ils vouloient la paix s'ils pouvoient l'obtenir à des termes équitables : Mais ils étoient prêts à repousser l'injustice & la violence, si la ligue que

PHILIPPE I. 1539. leurs ennemis venoient de conclure les menaçoit ou les insultoit. Quand ensuite les Ambassadeurs Impériaux vinrent traiter des conditions de la paix par l'entremise des Electeurs Palatin & de Brandenbourg, les prétentions des deux partis parurent si opposées qu'on fut plusieurs fois sur le point de tout rompre. Une guerre paroissoit d'autant plus à craindre que de part & d'autre on levoit des troupes, & qu'il y avoit déja des armées prêtes à marcher. Mais les

Le 19 Avril. instances des Médiateurs & la crainte des Turcs rapprochant un peu les esprits, on souscrivit cependant enfin à une convention par laquelle

Sleidan. L. 12. l'Empereur accordoit une trêve de quinze mois

Hortled. L. 1. c. 32. aux Confédérés de *Smalcalde*, pendant laquelle on ne devoit les inquiéter en aucune maniére pour cause de Religion. Dans cet intervalle on devoit avoir des conférences sur les points de Religion controversés : Si l'on ne pouvoit convenir de rien, la pacification ne devoit pas laisser de subsister jusques à une autre Diéte. Toutes les procédures de la Chambre Impériale contre les Protestans devoient être suspendues, & on devoit leur rendre justice sans égard à leur profession

de

de foi. De leur côté ils promettoient de n'inquiéter personne pour un pareil motif, & de ne recevoir aucun nouveau membre dans leur ligue, pourvu que la ligue Catholique s'engageat à la même chose de son côté. Enfin les Protestans devoient tenir des secours tout prêts pour se joindre à l'armée que Ferdinand alloit opposer aux Turcs. Ces articles & d'autres qui regardoient le colloque proposé furent signés au nom de la Ligue Protestante par ses chefs, l'Electeur de Saxe & le Landgrave. Ils n'auroient pû rétablir la paix sur un pied solide quand même ils auroient été fidélement observés: Ils ne le pûrent pas à plus forte raison avec les lenteurs que Charles-Quint apporta à les ratifier, avec les évasions, le défaut d'exécution, en un mot, au moyen desquels le Pape & le parti Catholique réussirent à rendre inutile l'ouvrage de cette conciliation qu'ils paroissoient craindre beaucoup, tout fragile qu'il étoit.

PHILIPPE I. 1539.

Peu de tems après on apprit la mort du Duc *George* de Saxe, Beau-pére du Landgrave, cet adversaire du Luthéranisme également redoutable par son zèle & par sa puissance. Il eut 17 Avril.

PHILIPPE I. 1539. la douleur en mourant d'être obligé de laisser ses Etats au Duc *Henri*, son frére, qui s'étoit déclaré depuis long-tems pour le parti Protestant, & qui ne tarda pas, malgré les sollicitations & les menaces des Catholiques, d'établir ouvertement sa Religion dans la Misnie & la Thuringe, dont les peuples étoient généralement bien disposés à la recevoir. Il fut puissamment secondé dans cette entreprise par l'Electeur de Saxe & le Landgrave. Ce dernier lui offrit toutes ses forces si la ligue Catholique vouloit l'intimider ou le géner. Il déclaroit qu'il n'y avoit point de péril auquel il ne s'exposât plutôt que de souffrir que *Henri* & ses fils fussent dépouillés de leur patrimoine en haine de la Religion qu'ils avoient embrassée. Ainsi le nouveau Duc changea sans obstacle le culte de ses Etats, & *Luther* fut conduit en triomphe & prêcha publiquement sa doctrine dans cette ville de *Leipsig*, dont l'école avoit été long-tems le séminaire de ses adversaires les plus ardens.

Seckendorff. L. p. 218.

A la réserve de ce changement si favorable au parti Protestant, il restoit toujours dans le même état, partagé entre la crainte d'une guerre, & l'espérance d'amener l'Empereur à conclure

clure une paix solide. Ce Prince, politique profond, si une dissimulation profonde fait l'essence de la politique, ne laissoit point démêler ses vûes secretes. Il ne répondoit que d'une maniére vague aux remontrances des Protestans, & pendant qu'il accueilloit avec bonté les Ambassadeurs qu'ils lui avoient envoyés en Flandre, il évitoit de leur donner aucune parole qui put dissiper leur défiance; il ne ratifioit pas même la derniére convention passée à Francfort, & ne permettoit pas le Colloque des Théologiens des deux partis qu'on y avoit résolu. Dans cet état des choses les Protestans étoient donc obligés de veiller sans cesse à leur sureté. C'étoit aussi l'objet de leurs fréquentes assemblées. Il y en eut une à *Smalcalde* au printems de cette année à laquelle assisterent en personne les deux Chefs de la ligue, l'Electeur & le Landgrave. Ce dernier s'y rendit accompagné de deux de ses principaux Ministres, *Sigismond* de *Boyneboug* & *Nuspicker*. On y prit diverses mesures rélatives à la police intérieure de la Confédération, & l'on y résolut de secourir efficacément ceux des associés que la Chambre Impériale vexeroit par ses procédures & ses décrets; car malgré tant de plaintes

PHILIPPE I. 1539.

1540.

PHILIPPE I. 1540. plaintes & de promesses, cette source de griefs & de divisions n'étoit pas encore fermée.

L'Assemblée étoit à peine séparée quand de nouvelles lettres de l'Empereur vinrent encore accroître la défiance de l'Electeur & du Landgrave auxquelles elles étoient addressées, comme aux Chefs de la ligue. Le ton leur en parut dur & menaçant jusques dans la maniére dont il les invitoit à se rendre à une assemblée qu'il convoquoit à *Spire* pour le premier de Juin. C'est cette même assemblée que la crainte de la peste fit transférer à *Haguenau* ville de la Basse-Alsace, & où l'on ne conclut rien, si ce n'est d'en convoquer une autre à *Worms*, & d'y tenir un Colloque entre les Théologiens des deux partis. Mais l'assemblée & le Colloque furent encore infructueuse; & l'Empereur ordonna que toute la négociation fut renvoyée à une Diéte de l'Empire qu'il convoqua à *Ratisbonne* l'année suivante, & à laquelle il promit d'assister en personne.

Sleidan. L. 12. *Hortled.* T. I. L. I.

Dans cet intervalle Philippe contracta ce second mariage si singulier en lui-même, si remarquable par la sensation qu'il causa dans le public, par les embarras qu'il occasionna au

parti

parti Proteſtant, & par les ſujets de triomphe PHILIPPE I.
que le parti Catholique crut y trouver. Ce fut 1540.
à l'occaſion d'une viſite qu'il étoit allé faire à ſa ſœur la Ducheſſe douairiére de Saxe, qu'il devint amoureux d'une Demoiſelle de ſa ſuite nommée Marguerite de *Saal*. Sa paſſion devint bientôt très violente, comme il en convint dans ſes lettres à l'Electeur de Saxe & à *Luther*, qui l'exhorterent à la combattre par tous les motifs tirés de la Religion, des intérêts de ſa gloire & de ceux de la cauſe Proteſtante. *Philippe* ne ſe diſſimuloit pas la force de leurs raiſons, mais il répondoit que quand même aucune femme ne lui auroit inſpiré de l'amour, il avoit d'ailleurs des motifs du plus grand poids pour deſirer qu'il lui fut permis de ſe remarier. *Chriſtine* de Saxe ſa femme lui avoit donné dès les premiers jours de ſon mariage un dégout qu'il ne pouvoit vaincre, & que des défauts corporels & des habitudes vicieuſes étoient aſſez propres à juſtifier. Ce dégout n'avoit pû qu'ajouter un nouveau dégré de force aux paſſions d'un Prince chez lequel elles étoient toutes naturellement impétueuſes. Il avoit fait d'inutiles efforts pour dompter celle-ci, & quand on lit ſes lettres & ſes conſul-

tations;

PHILIPPE I. 1540. tations ; quand on voit quels étoient ses combats & ses scrupules ; on comprend tout ce que sa situation avoit de dangereux, & ses foiblesses ajoutent peut-être à l'estime qu'on lui doit, par la comparaison qu'on fait de lui à tant de grands hommes qui ont été bien éloignés de faire autant d'efforts pour se rendre maîtres de leurs passions.

v. Instruct. ad Bucerum. Il ne put plus enfin se résoudre à persévérer dans un état dont sa Conscience lui faisoit sentir tous les dangers, qui ne lui permettoit pas de participer au sacrement de l'Eucharistie, ni de punir dans les autres sans remords les desordres qu'il toléroit chez lui. Mais il sembloit bien difficile en même tems de concilier les vœux de sa conscience avec ceux de la nature. Un second mariage en étoit le seul moyen, & il semble qu'il y étoit déja résolu, lorsque pour une plus grande sûreté il fit consulter *Luther* & *Melanchton*. L'instruction qu'il donna au premier de ces Docteurs, & les réponses de l'un & de l'autre sont aujourd'hui publiques, parce que les Catholiques qui les ont les premiers produites au jour en ont voulu faire une arme offensive contre les principaux chefs de la Réforme & contre

contre la Réforme elle-même. Par là cette affaire qui eut dû rester ensevelie dans l'oubli avec tant d'autres foiblesses semblables si souvent reprochées aux Princes, cette affaire, dis-je, devenant entre des partis acharnés l'un contre l'autre une nouvelle matiére à querelles, a fait un éclat dans le monde qui ne nous permet pas de la traiter aussi succinctement que sa nature & son peu d'importance intrinséque l'auroit sans doute exigé. Pour que le Lecteur soit donc mieux en état d'en juger par lui-même, nous commencerons par rapporter ici quelques traits de l'instruction que Philippe remit à *Bucer* en le chargeant de solliciter l'approbation de *Luther* & de *Mélanchton*. On y verra les raisons qu'il employoit pour justifier son dessein à ses yeux & aux leurs. Après avoir insisté sur toutes celles qui l'empêchoient de vivre plus long-tems comme il avoit vécu jusqu'alors ; „ J'ai vû, ajoute-t'-il, qu'il n'y „ avoit pas d'autres remédes à ce mal que ceux „ que Dieu lui-même a autrefois permis. Les „ plus pieux d'entre les Patriarches, Abraham, „ Jacob, Lamech, David, Salomon, & les au„ tres ont eu plusieurs femmes. Et cependant „ ils ont espéré le même Christ que nous, com-

„ me

PHILIPPE I.
1539.

PHILIPPE I. 1540.

„ me dit St. Paul. Dieu leur a donné de gran-
„ des louanges dans l'ancien teſtament. Le
„ Chriſt ne les a pas moins loués dans le nou-
„ veau. La loi de Moyſe a auſſi permis d'avoir
„ deux femmes, puiſqu'elle nous apprend com-
„ ment on doit ſe conduire dans ce cas....
„ Non ſeulement Dieu n'à point défendu dans
„ l'ancien Teſtament, ni le Chriſt, ou les Apô-
„ tres dans le nouveau; mais aucun Prophête,
„ ni Apôtre n'a jamais ni puni ni même blamé
„ les Rois, les Princes & les autres perſonnes
„ qui avoient plus d'une femme, ni déclaré qu'ils
„ n'hériteroient point du Royaume de Dieu,
„ quoique St. Paul nomme ceux qui en ſeront
„ exclus. Et lorſque les Apôtres indiquoient
„ aux Gentils les choſes dont ils devoient s'abſ-
„ tenir en embraſſant la Foi Chrêtienne, ils ne
„ leur ont jamais défendu d'avoir deux femmes,
„ quoique pluſieurs en euſſent plus d'une. Cela
„ ne fut pas non plus interdit aux Juifs à qui la
„ loi de Moyſe le permettoit. St. Paul auroit
„ dit une choſe inutile ſi la polygamie eut été
„ interdite à tout le monde, quand il défend à
„ une Evêque d'avoir plus d'une femme. Il y
„ a encore aujourd'hui en Orient pluſieurs Chrê-

„ tiens

„ tiens qui ont coutume d'en épouser deux. PHILIPPE I. 1540.
„ L'Empereur Valentinien étoit dans ce cas, &
„ il permit la Bigamie par une loi. Ce qui n'a
„ pas empêché que les Historiens, *St. Ambroise*
„ & d'autres Docteurs ne lui ayent donné de
„ grands éloges.... Toutes ces considérations
„ m'ont donc déterminé à recourir à ce moyen
„ que Dieu a permis, plutôt que de persévérer
„ dans le désordre & de rester plus long-tems
„ dans les lacets du démon....

La réponse des Docteurs ne mérite pas moins que nous en rapportions la substance.
„ Votre Altesse comprend assez, disent-ils au Prince, la différence qu'il y a d'établir une loi universelle & d'user de dispense dans un cas particulier pour de pressantes raisons, & avec la permission de Dieu. Car il est d'ailleurs évident que les dispenses n'ont point lieu contre la premiere des loix qui est la divine. Nous ne pouvons pas conseiller que l'on introduise en public, & que l'on établisse comme par une loi dans le Nouveau Testament celle de l'Ancien qui permettoit d'avoir plus d'une femme.... Il est conforme à la création des hommes & au premier établissement

Consult. Luther, & al. ad Ser. Princip. &c.

PHILIPPE I. 1540. „ de la focieté que chaque homme fe contente „ d'une feule femme. La loi qui l'ordonne eft „ louable: Elle doit être reçue dans l'Eglife, & „ l'on ne doit point y introduire une loi con- „ traire, parce que J. C. a répété le paffage de „ la Genéfe, *Ils feront deux dans une feule chair*, „ & a rappellé quel avoit dû être le mariage des „ hommes avant qu'il eut dégénéré de fa pure- „ té: Mais cela n'empêche pourtant pas qu'il „ n'y ait lieu à des difpenfes en certaines occa- „ fions (*). Par exemple, fi un homme marié „ détenu captif en pays éloigné y prenoit une „ feconde femme pour conferver ou recouvrer „ fa fanté, ou que la fienne devint lépreufe, „ nous ne voyons pas qu'en ce cas on put con- „ damner le fidéle qui épouferoit une autre fem- „ me par le confeil de fon Pafteur.... Après ces réflexions générales les Docteurs en propofent de particuliéres à *Philippe* pour lui faire fentir les dangers du fcandale que donneroit un fecond

(*) Cela eft analogue à la doctrine du Concile de Trente qui attribue à l'Eglife le pouvoir de difpenfer *dans les degrés d'affinités défendus par la loi de Dieu*, & qui va jufques à prononcer anathême contre ceux qui lui difputeront ce pouvoir. *Conc. Trident. Seff.* 24. *c.* 3.

PHILIPPE I. 1540.

ſecond mariage s'il devenoit public, & ceux auxquels ſon ame ſeroit expoſée, s'il continuoit la vie peu réglée qu'il s'étoit permiſe juſques alors. Ils ſouhaiteroient, diſent-ils, que S. A. fut en meilleur état devant Dieu, qu'elle travaillat au ſalut de ſon ame, & qu'elle donnat un meilleur exemple à ſes ſujets. „ Mais enfin, ajoutent-„ ils, ſi Vôtre Alteſſe perſiſte à dire qu'il lui eſt „ impoſſible de s'abſtenir de la vie qu'elle méne, „ tant qu'elle n'aura pas une autre femme; ſi „ elle eſt entierement réſolue d'en épouſer une „ ſeconde, nous jugeons qu'elle doit le faire „ ſecrétement (*), c'eſt à-dire qu'il n'y ait que „ la perſonne qu'elle épouſera, & peu d'autres „ perſonnes fidéles qui le ſachent, en les obli-„ geant au ſecret ſous le ſceau de la Confeſ-„ ſion.... C'eſt ainſi que nous l'approuvons, & „ dans les ſeules circonſtances que nous venons

M 2 „ de

(*) *Luther* imitoit encore ici, & peut-être ſans le ſavoir, une déciſion du Pape Gregoire II. lequel étant conſulté ſi l'Egliſe Romaine croyoit qu'on put avoir deux femmes, lorſque la premiere affligée d'une longue maladie ne pouvoit ſouffrir le commerce de ſon mari, prononça, *ſelon la viguëur du St. Siége Apoſtolique, que lorſqu'on ne pouvoit ſe contenir, il falloit prendre une autre femme, pourvu qu'on fournit des alimens à la premiére.* V. Greg. II. Epiſt. 13. T. 6.

PHILIPPE I. 1540. „ de marquer : Car l'Evangile n'a défendu ni „ révoqué ce qui avoit été permis dans la loi de „ Moyse à l'égard du mariage. J. C. n'en a „ point changé la police extérieure ; mais il „ ajoute seulement la justice & la vie éternelle „ pour récompense. Il enseigne la vraie ma- „ niére d'obéir à Dieu, & il tâche de réparer „ la corruption de la nature, &c.

Cette consultation fut signée par *Luther*, *Mélanchton*, *Bucer*, *Corvin*, & quatre Théologiens Hessois. Il n'y eut que les Docteurs qui y prissent part, ou qui en eussent connoissance; & quand le second mariage fut divulgué, plusieurs Princes & Docteurs Protestans témoignerent hautement leur douleur & leur désapprobation. Les Catholiques, au contraire, n'apprirent cet événement qu'avec joie, & ils le firent regarder comme l'opprobre de la Réforme & des Réformateurs. C'est ainsi du moins que leurs Théologiens le qualifierent lorsque l'instruction du Landgrave, la Consultation de *Luther* & le Contract de Mariage furent rendus publics. Le célébre *Bossuet* en a sur-tout fait un sujet des plus accablans reproches contre ses adversaires. Il ne parle que de *crime*, d'*iniquité*, de *honteuse*

cor-

corruption, d'*horrible ſcandale*; & dans ſon ſaint emportement la mémoire même du Landgrave eſt très mal à propos attaquée par une fauſſe interprétation qu'il donne à une lettre de *Mélanchton*. PHILIPPE I. 1540.

Les Proteſtans répondoient à tous ces reproches que l'Evangile n'en eſt pas moins divin, quoique St. Pierre qui l'annonçoit ait failli à diverſes repriſes; Que la faute publique qu'il fit à Antioche, & qui obligea St. Paul à *lui réſiſter en face*, eſt bien plus grave à tous égards que la diſpenſe que donnerent *Luther* & *Melanchton* ſur un point qui n'eſt pas clairement décidé dans l'Evangile; diſpenſe arrachée par des conjonctures délicates, donnée à regret & dans l'eſpérance d'un ſecret profond, diſpenſe enfin dont le but étoit d'éviter un beaucoup plus grand mal. Ils ajoutent que pour tirer avantage du conſentement des huit Docteurs qui ſouſcrivirent à cette Bigamie, il faudroit voir ce conſentement confirmé par leurs Confeſſions de foi, & par leurs autres livres ſymboliques, ou par leurs ſynodes, ſoit Nationaux ſoit provinciaux, & la Bigamie reçue parmi eux comme loi générale; ce qui eſt contraire à toutes leurs idées & à leurs pratiques,

PHILIPPE I. 1540.

& que *Luther* lui-même étoit bien éloigné d'accorder.

Quoique l'on pense de ces questions, dans lesquelles nous ne saurions entrer plus avant sans sortir des bornes prescrites à l'histoire, nous observerons qu'avant que d'aller plus loin le Landgrave prit une autre précaution qui n'étoit pas moins essentielle. Ce fut d'obtenir le consentement de *Christine* sa femme. Elle lui en délivra un acte en forme par lequel elle ne se réservoit rien que les droits acquis par son contract & ceux de ses enfans. Philippe lui donna à ces deux égards des assurances par écrit; & peu de tems après, son second mariage avec Marguerite de *Saal* fut célébré à *Rotenbourg* devant un petit nombre de témoins, desquels étoient de *Than*, Conseiller de l'Electeur de Saxe, quelques-uns des Ministres du Landgrave, la mere de sa nouvelle Epouse, & les Docteurs *Melanchton*, *Bucer* & *Mélander*. Toutes ces personnes s'étoient engagées au plus profond secret; & il étoit en effet de l'intérêt du Landgrave & de tout son parti qu'il fut inviolablement gardé; mais les femmes qui en étoient les dépositaires furent peu sensibles à cette considération; leur imprudence,

Seckendorff. l. c.

Le 13 Mars.

ce, leur indiscrétion, leur vanité ne leur permirent pas long-tems de se taire, & il résulta de cette publication tous les maux qu'on avoit prévus. Ce fut assez inutilement que l'on tint des conférences à *Eysenach* sur ce sujet. Quand les Théologiens & les Conseillers Hessois & Saxons qui y furent assemblés auroient été plus d'accord qu'ils ne le furent, ils n'auroient pû en imposer au public qui, chez les Protestans eux-mêmes, n'étoit pas disposé à l'indulgence sur un cas si nouveau & si contraire à toutes les idées reçues. PHILIPPE I. 1540.

Alors *Philippe* fut pendant quelque tems allarmé & inquiet. Ses ennemis triomphoient & menaçoient; ses Alliés étoient réfroidis ou même indignés. *Luther* & l'Electeur de Saxe le rassurerent cependant. Ce Prince lui promit de ne point l'abandonner au cas que cette affaire lui attira quelque insulte de la part de leurs communs ennemis. C'étoit sur-tout le Duc *Henri* de *Brunswick* qu'on pouvoit redouter, parceque dans ce tems là même il avoit ouvertement rompu avec le Landgrave & ses alliés. Aussi ce Duc ne manqua-t'-il pas de traiter *Philippe d'hérétique*, *d'Anabaptiste* & de *Bigame*. Dans un

Philippe I. 1540. *Hortled.* T.I.L.4. c. 11.

de ces écrits que ces Princes publioient alors assez fréquemment l'un contre l'autre. „ Vous „ me reprochez, lui repondit *Philippe*, un bruit „ qui court que j'ai pris une seconde femme, la „ premiére étant encore en vie. Mais je vous „ déclare que si vous, ou qui que ce soit, dites „ que j'ai contracté un mariage non chrétien, où „ que j'aye fait quelque chose d'indigne d'un „ Prince Chrétien, c'est une pure calomnie. Car „ quoique envers Dieu je me tienne pour un „ malheureux pécheur, je vis pourtant en ma „ foi & en ma conscience devant lui d'une telle „ maniére que mes Confesseurs ne me tiennent „ pas pour un homme non Chrétien. Je ne „ donne de scandale à personne, & je vis avec „ la Princesse ma femme dans une parfaite in„ telligence.“ Ce qu'il écrivoit à *Luther* montre encore mieux ses dispositions intérieures. „ Dieu qui connoît le fond de mon cœur ne „ me refusera pas ses secours. Si je ne les ob„ tiens pas, & si je suis appellé à souffrir quel„ ques épreuves, je les souffrirai en son nom, „ content d'avoir une conscience pure & tran„ quille & de n'avoir rien fait contre la parole „ de Dieu & vos conseils, &c.

Mais

Mais en voilà sans doute assez sur cet événement qui n'eut pas pour ce Prince d'autres suites plus fâcheuses; événement dont la plûpart des circonstances eussent dû rester dans le secret pour lequel elles étoient faites, & qu'un zèle indiscret a pû seul produire au grand jour; événement enfin qui ne sauroit faire un tort essentiel à la mémoire de Philippe, puisqu'il fait connoître sa religion & ses scrupules en même tems que ses foiblesses, & que ces foiblesses mêmes sont d'un genre qu'il a fallu s'accoutumer dans tous les tems à pardonner aux plus grands hommes. PHILIPPE I. 1540.

Revenons aux affaires générales de cette Ligue Protestante dont notre Prince étoit l'ame & le soutien. Nous avons observé que l'assemblée & le colloque de *Worms* s'étoient terminés infructueusement, & que l'Empereur en les suspendant avoit renvoyé toute la négociation à une Diéte qu'il convoquoit à *Ratisbonne*. Cette 1541. Diéte se tint en effet au commencement de Mars avec beaucoup de solemnité, & l'Empereur y étant venu présider lui-même, un grand nombre de Princes y assisterent aussi. Le Landgrave fut des premiers à s'y rendre accompagné

PHILIPPE I. 1541. de trois cents Cavaliers, dont deux cents étoient armés à la légére, & le lendemain il fut conduit escorté par une garde à l'audience de l'Empereur qui le reçut avec beaucoup de distinction, & qui pour le mettre dans ses intérêts ne lui épargna pas les plus magnifiques promesses (*). Le Landgrave n'y fut pas insensible: Cependant tout ce qu'il promit en retour, ce fut de ne point donner de secours aux ennemis de l'Empereur, & spécialement au Duc de Juliers. Il n'est point de mon sujet de rendre compte des principaux actes de cette Diéte. Assez d'autres événemens qui appartiennent plus particuliérement à cette histoire demandent nótre attention. J'observerai seulement que l'on y tint un nouveau Colloque entre les Théologiens des deux partis qui ne décida pas plus que tous les autres, & qu'après beaucoup d'inutiles débats l'Empereur, qui étoit menacé par les Turcs, & qui vouloit éviter

Sleidan. L. 13.

(*) Il lui offroit, par exemple, le commandement en chef des armées qui devoient agir contre la France. Il lui faisoit aussi espérer une décision favorable dans son procès avec le Comte de *Nassau*, & un traitement avantageux pour ses Alliés Protestans.

éviter encore quelque tems de rompre avec les Protestans rendit un décret par lequel il renvoyoit au jugement du Concile, ou d'une autre Diéte, le colloque des Théologiens, & tout ce qui s'y étoit passé: Il promettoit de plus d'engager le Pape à assembler un Concile en Allemagne, au défaut duquel il convoqueroit dans le terme de dix-huit mois une Diéte de l'Empire pour concilier les différends de Religion. Il défendoit en même tems aux Protestans de se permettre d'autres innovations, & il leur donnoit quelque satisfaction sur leurs griefs rélativement aux procédures de la Chambre Impériale. Sur ces promesses les Protestans un peu rassurés s'engagerent à fournir des secours contre les Turcs, & en fournirent en effet. PHILIPPE I. 1541.

Si l'on ne prit pas des mesures plus efficaces encore pour le rétablissement de la paix, ce ne fut pas du moins le Landgrave qu'on dut en accuser. Jamais il ne prouva mieux combien il la desiroit sincérement. Il disoit ouvertement à ses Alliés, qu'autant qu'il étoit *éloigné de se relâcher d'une seule syllabe des articles essentiels de la Religion, c'est-à-dire, de ceux qui étant fondés sur la parole de Dieu intéressoient le salut & la conscience,* *Seckendorff. L. 3. S. 23. p. 354.*

PHILIPPE I. 1541.

science, autant étoit-il disposé à sacrifier quelque chose à l'amour de la paix & à la prédication de l'Evangile dans les choses indifférentes & dans tout ce qui n'étoit que disputes de mots. Et il méritoit d'autant plus d'en être cru que dans le nombre de ces sacrifices qu'il étoit disposé à faire, il comptoit la restitution des biens de l'Eglise, ce sujet éternel de disputes, de scandales, de divisions & de reproches entre les deux partis. Tant il y avoit eu d'injustice à n'attribuer à ce grand Prince que des vûes intéressées & ambitieuses dans tout ce qu'il avoit fait jusques alors à l'égard de la Religion ! Mais ces dispositions si sages & si dignes d'un philosophe & d'un Chrétien furent encore trop mal secondées pour produire aucun fruit. L'Electeur de Saxe étoit alors dirigé par d'autres conseils, & il refusa obstinément d'assister en personne à la Diéte, alléguant qu'il y auroit trop d'imprudence à mettre ainsi tout à la fois les deux chefs & les deux soutiens du Protestantisme entre les mains de ses ennemis. Peut-être qu'en effet Charles-Quint ne méritoit pas tant de confiance. Sa conduite & ses discours étoient trop incertains, trop obscurs, trop louches, si je puis ainsi parler, pour ne pas laisser

de grands doutes sur la droiture de ses intentions. PHILIPPE I. 1541.

Pendant que cela s'étoit passé le Landgrave avoit accordé sa fille *Agnès* au fils du Duc *Henri* de Saxe, qui succéda peu de tems après à son père, & qui fut depuis si célébre dans l'histoire sous le nom de *Maurice*. On aura bientôt occasion de voir les suites intéressantes de la liaison que ce mariage établit entre le Beau-pére & le Gendre.

Mais ce qui occupoit sur-tout Philippe & l'Electeur de Saxe son allié c'étoit la haine que *Henri*, Duc de Brunswick, avoit vouée à eux en particulier & à tout le parti Protestant, & dont il ne cessoit de leur faire sentir les effets. Il persécutoit la veuve du Duc de *Brunswick-Hanover* qui avoit embrassé le Luthéranisme, & vouloit l'établir dans les Etats de son fils dont elle étoit Tutrice. Le Landgrave qui en étoit aussi Tuteur se seroit vû obligé de prendre sa défense quand même il n'eut pas été appellé à secourir le Protestantisme comme chef de la Ligue de *Smalcalde*. D'ailleurs ce Duc de *Brunswick* ne persécutoit pas moins, & pour une pareille cause les Villes de *Brunswick* & de *Goslar*;

PHILIPPE I. 1541.

Goslar; il accabloit d'injures sanglantes dans des écrits publics le Landgrave & l'Electeur de Saxe. Il poussoit même la fureur de la vengeance & de l'esprit de parti jusques à envoyer en Saxe des incendiaires. Il y eut du moins plusieurs incendies dont les auteurs saisis & punis du dernier supplice déclarerent jusques au moment de leur mort qu'ils avoient été sollicités & payés pour commettre ces crimes par des Ministres du Duc de Brunswick. Les dépositions de ces scélérats furent même produites devant la Diéte de *Ratisbonne*. Tous ces motifs engagerent les Confédérés de *Smalcalde* à réprimer enfin tant de violences intolérables. Il en fut question dans une de leurs assemblées tenues à *Naumbourg*. On y résolut d'envoyer un secours de quatorze cents hommes à la ville de *Brunswick*, & on y travailla en secret au plan d'une guerre plus sérieuse contre ce Prince dangereux & turbulent.

Sleidan. L. 13.

On préluda long-tems, si j'ose ainsi parler, par des torrens d'invectives dont on se chargeoit des deux côtés dans des écrits publics peu convenables à la dignité des personnes sous les noms desquels ils paroissoient. *Luther* se joignit aussi

à ce

à ce combat indécent avec un emportement qui contrastoit encore d'avantage avec le rôle qu'il jouoit. Mais il faut sans doute rejetter une partie de ce qu'il y avoit de choquant dans cette maniére d'agir sur les mœurs d'un siécle où le fond des cœurs se découvroit avec moins de réserve que dans le nôtre & où les hommes pensoient que la politesse étoit superflue quand la haine n'étoit plus équivoque. PHILIPPE I. 1541.

L'Electeur & le Landgrave différoient encore de s'armer dans l'espérance que le Duc de Brunswick se détermineroit enfin à leur donner quelque satisfaction. *Ferdinand* à leur sollicitation lui avoit envoyé des députés pour lui ordonner au nom de l'Empereur de s'abstenir de faire aucun mal aux habitans de *Goslar*. C'étoit, comme je l'ai dit, un des principaux griefs qui autorisoient les alliés de *Smalcalde* à agir contre lui, parceque cette ville étoit membre de la ligue; mais le Duc ne répondit aux envoyés de Ferdinand qu'avec hauteur & mépris, & n'en continua pas moins à commettre toute sorte d'hostilités contre cette ville. 1542.

Alors les deux chefs de la Ligue n'envisageant plus que des dangers dans une plus longue inaction,

PHILIP-PE I. 1542. inaction, & se croyant assez justifiés auprès de l'Empereur, entrerent dans le Duché de Brunswick à la tête d'une armée composée des troupes d'élite de la ligue, au nombre d'environ quatre mille Cavaliers & quinze mille fantassins. La beauté de ces troupes, la régularité avec laquelle on pourvut à leur entretien & à leur solde, l'excellente discipline qu'elles observerent furent admirées de tous ceux qui en furent témoins. Elle ne causerent aucun désordre dans toute leur marche ni dans le pays ennemi, & les Eglises, les Convens, les paysans n'eurent aucun sujet de plainte à en faire. En peu de tems tout le Duché se soumit, & la forteresse de *Wolfenbuttel* sur laquelle le Duc avoit le plus compté fut obligée de se rendre comme ses autres places. Pour lui il avoit déja fui jusques en Baviére, ne se piquant pas d'opposer à ses ennemis une résistance proportionnée à la confiance avec laquelle il les avoit provoqués. La Diéte qui s'assembloit alors à *Nuremberg*, instruite de ce qui se passoit, envoya des députés aux deux Princes pour les détourner de poursuivre leur entreprise, & les engager à s'armer plutôt contre les Turcs. Mais cette entreprise étoit déja si près d'être terminée

que

que les députés n'insisterent pas beaucoup sur leur demande. L'Electeur & le Landgrave leur répondirent par une déduction de tous les motifs qui les avoient portés à cette guerre. Ils ajoutérent qu'elle ne les avoit pas empêchés de fournir des secours contre les Turcs ; qu'ils feroient marcher contre ces infidéles toute leur armée si Ferdinand l'exigeoit, & vouloit la prendre à sa solde ; & qu'ils la licentieroient au contraire, s'il ne la vouloit pas lorsque tout seroit fini.

PHILIPPE I. 1542.

Les vainqueurs profiterent de leurs succès pour favoriser leur Religion dans le pays & dans la ville voisine de *Hildesheim*. A l'égard du Duc fugitif il recevoit des Brefs du Pape qui le consoloient & le combloient d'éloges ; & de sa retraite de Bavière il mettoit tout en œuvre pour enflammer le ressentiment des Catholiques contre les Protestans & pour se venger d'eux par des décrets de la Chambre Impériale.

Pendant que le parti Protestant avoit ce sujet de triomphe, un malheureux démêlé formé dans son sein avoit été sur le point d'y allumer une guerre dangereuse. *Maurice* qui venoit de succéder au Duché de Saxe s'étoit brouillé

PHILIPPE I. 1542.

avec l'Electeur son parent au sujet de la jurisdiction sur la petite ville de *Wurtzen* que tous deux reclamoient; & ils étoient sur le point d'en venir aux mains quand Philippe volant en *Saxe* les reconcilia par ses soins actifs & empressés. *Maurice* étoit son gendre; & il avoit du crédit sur son esprit: Il n'en eut pas assez cependant pour l'engager à entrer dans la Ligue de *Smalcalde*. Ce Prince politique & ambitieux refusa constamment de se lier autrement que par une promesse générale de secourir le Protestantisme quand il seroit en danger.

On a déja eu de fréquentes occasions d'observer que le résultat le plus commun des Diétes de l'Empire étoit de renvoyer à la Diéte suivante la décision des différens qui agitoient l'Allemagne. Les promesses que l'Empereur avoit faites aux Protestans en échange des secours que la guerre des Turcs lui rendoit nécessaires n'avoient point eu l'exécution qu'ils en attendoient. Celles qu'il avoit faites au Landgrave en particulier avoient toutes été éludées sous de vains prétextes. Son Ministre *Granvelle*, encore plus dissimulé que son Maître, n'avoit cherché qu'à éblouir *Philippe* & à gagner du tems.

Mais

Mais ce Prince n'étoit point la dupe de tant d'artifices, & sa vigilance n'étoit jamais en défaut. La Diéte qui suivant les promesses de l'Empereur, s'assembla au commencement de cette année à *Nuremberg* se ressentit des dispositions que cette conduite avoit dû produire. Les Protestans y témoignerent beaucoup d'aigreur de ce que la Chambre Impériale ne cessoit de les persécuter après tant de plaintes de leur part, & de promesses de la part du Chef de l'Empire. Les *Catholiques* se plaignoient de leur côté avec amertume de la conquête du Duché de *Brunswick*. On proposa inutilement des plans de conciliation : On fit un décret, & les Protestans le rejetterent hautement comme vicieux par la forme, & contraire pour le fond aux promesses qui leur avoient été faites. Dans leurs assemblées particulieres ils résolurent de s'opposer tous ensemble aux procédures de la Chambre, & de refuser tout secours contre les Turcs, de ne point restituer encore le Duché de Brunswick, & d'envoyer une Ambassade à *Charles-Quint* pour lui exposer leurs intentions & les justifier.

PHILIPPE I. 1542. 1543.

Ces Ambassadeurs au nombre desquels étoit *George* de *Boinebourg* de la part du Landgrave

PHILIPPE I. 1543. rapporterent encore une réponse favorable, des promesses de remédier aux griefs dont on se plaignoit, & sur-tout de réformer incessamment la Chambre Impériale. Mais en même tems l'Empereur insistoit sur ce que les secours contre les Turcs ne se fissent plus attendre. Je me lasse d'observer que c'étoit là l'unique principe de l'indulgence de Charles-Quint pour les Protestans, & la mesure de ses facilités à leur égard. Quoique les Protestans ne pussent plus s'y méprendre, ils fournirent cependant encore ces secours tant de fois accordés en vain, en réitérant leurs priéres. L'Empereur en les remerciant leur renouvella aussi ses promesses, & tout sembloit extérieurement appaisé.

Mais Charles ne changea pas pour tout cela le systême de sa politique: Satisfait de tenir ainsi les deux partis entre la crainte & l'espérance pour les faire servir l'un & l'autre à ses fins, il laissa subsister la Chambre Impériale comme une verge propre à effrayer les Protestans, pendant qu'il contenoit les Catholiques par la crainte que mécontent d'eux il n'usât de tolérance envers les Protestans.

Ainsi

Ainsi ces derniers trompés tant de fois dans leurs espérances, ne goûtant aucune tranquillité pour le présent, n'envisageant aucune sûreté dans l'avenir, de tous côtés environnés de piéges, auroient eu besoin de la force que peut seule prêter à un corps l'union & la parfaite correspondance de ses membres. Mais les membres de leur ligue étoient si nombreux, si dispersés, dirigés par des vûes si différentes, que le maintien d'une pareille union étoit une chose bien difficile. Les deux Chefs & sur-tout le Landgrave étoient comme accablés sous le faix des occupations & des soins qu'exigeoient des conjonctures si difficiles. Qu'on en juge par ce que rapporte *Seckendorff* qui avoit eu à sa disposition les Archives de la Maison de Saxe à *Veymar*; il nous assure y avoir trouvé douze grands volumes qui ne contiennent que les lettres que l'Electeur de Saxe & le Landgrave s'écrivirent durant le cours de cette seule année, sans compter toutes celles qui furent remises aux assemblées que les Protestans tinrent cette même année à diverses reprises. Il ne se passa presque point de semaine que ces Princes ne s'écrivissent plusieurs fois, soit pour se consulter, soit pour se

PHILIPPE I. 1543.

Seckendorff. L. 3. S. 25. p. 103.

PHILIPPE I. 1543. communiquer les avis qu'ils recevoient de leurs alliés, de leurs Miniſtres & de divers pays au-dedans & au-dehors de l'Empire. L'inquiétude augmentoit infiniment le poids d'un ſi grand travail, car les deux chefs en avoient de pluſieurs genres; le peu de confiance qu'ils avoient dans la fidélité de quelques-uns de leurs alliés leur donnoient ſur-tout de vives & de fréquentes allarmes.

1544. La Diéte qui ſe tint à *Spire* au commencement de cette année ſuſpendit un peu ces inquiétudes. L'Empereur y avoit expreſſément invité l'Electeur de Saxe & le Landgrave, & comme il avoit promis de s'y trouver lui-même, ils ne refuſerent pas de lui donner cette marque de confiance & de leur amour pour la paix. *Charles* qui avoit à ſoutenir les efforts des Turcs & des François, ſe montra ſuivant ſa politique ordinaire plein d'égards, de prévenance, de complaiſance pour les Proteſtans. Il évita autant qu'il put de prendre parti dans les violentes querelles qui s'éleverent entre l'Electeur & le Landgrave d'une part, & *Henri* de Brunſwick de l'autre. Il s'appliqua à gagner l'Electeur par des conceſſions & des promeſſes. Enfin il ne parla

parla que de paix, de tolérance, de réforme & de reconciliation. Il promit de traiter de tous ces grands objets dans une Diéte à la fin de l'année; & dans le décret que celle-ci publia en se séparant, il fit défendre d'exciter aucun trouble pour cause de Religion, de dépouiller les Eglises de quelque communion qu'elles fussent des biens dont elles étoient en possession, de poursuivre les procès intentés aux Protestans pour cause de religion: Enfin, il ordonna que dans trois ans on admit indifféremment des personnes des deux Communions pour les emplois de Juges de cette Chambre Impériale, dont la partialité avoit été jusques alors la source la plus féconde des plaintes des Protestans. D'un autre côté les Etats devoient accorder un subside pour entretenir une armée de vingt & huit mille hommes contre le Roi de France, outre une capitation générale dont le produit devoit être employé contre les Turcs. On publia aussi des défenses sévéres à tous les sujets de l'Empire de servir dans les armées étrangéres, & sur-tout dans celles du Roi de France.

PHILIPPE I. 1544.

Les trois articles de ce décret qui regardoient la Religion, la tolérance & la jurisdiction

PHILIPPE I. 1544. de la Chambre ne furent point approuvés par les Etats Catholiques, & l'on y exprima que l'Empereur les accordoit *par la plénitude de sa puissance.* Or comme le pouvoir que l'Empereur s'attribuoit de régler lui seul des choses de cette importance étoit tout au moins fort équivoque, les Catholiques se réservoient par là un moyen d'annuller ces articles dans des circonstances plus favorables. C'est ce que Charles-Quint & son Ministre *Granvelle* avoient eux-mêmes en vûe; car telle étoit l'esprit de leur politique; & les Protestans qui ne se le dissimuloient pas, mais qui desiroient la paix, acceptoient ces frêles assurances sans s'y confier, parce qu'ils ne pouvoient en avoir de plus solides.

Au milieu de tous ces ménagemens affectés que l'Empereur avoit pour les Chefs de la Ligue Protestante, divers traits qui annonçoient un secret ressentiment échapperent à sa dissimulation. Dans une conversation avec le Landgrave il lui reprocha d'avoir fait *des demandes malhonnêtes*, & ce Prince piqué au vif voulut quitter la Diéte, alléguant que depuis trois mois qu'il étoit à *Spire* il travailloit inutilement au rétablissement de la paix & de la justice, & qu'il étoit tems

Seckendorff. L. 3. S. 28.

qu'il

qu'il allat vaquer à ses propres affaires; mais l'Empereur le pressa si fort de ne point le quitter qu'il se laissa persuader de rester encore huit jours. On rapporta au Landgrave que dans une autre occasion il avoit échappé à l'Empereur de dire devant quelques personnes de sa cour que l'année ne se passeroit pas, qu'il n'eut mis sous le joug le Landgrave & ses alliés; mais il étoit distrait par trop de soins pour avoir en cette année une pareille espérance. Ce ne fut qu'en Automne que le traité imprévu de *Cressy* le délivra de la guerre de France, & celle des Turcs continuoit encore à lui donner de grands embarras. PHILIPPE I. 1544.

Les Chefs des Protestans prenoient cependant toutes les mesures qu'une position aussi incertaine que la leur pouvoit rendre nécessaires. Ils admettoient quelques nouveaux alliés dans leur ligue; ils favorisoient le dessein que l'Archevêque de Cologne avoit formé d'introduire leur Religion dans son Electorat: Ils secondoient avec le même zêle les efforts que l'Evêque de *Munster* faisoit dans le même but; car ce Prélat, intime ami du Landgrave, étoit depuis longtems *Luthérien* dans le cœur, & s'il en eut été

PHILIPPE I. 1544. le maître ses Evêchés de *Munster*, d'*Osnabrug*, & de *Minden* eussent bientôt embrassé publiquement la même doctrine. Enfin Philippe & l'Electeur veilloient de près sur les menées du Duc de Brunswick qui sollicitoit vivement le Pape & l'Empereur de le rétablir dans ses Etats, & qui levoit par tout des soldats pour y rentrer par ses propres forces.

Une Diéte que l'Empereur avoit promis
1545. de convoquer s'assembla à *Worms* au printems de l'année suivante, mais elle n'apporta aucun remède aux maux de l'Allemagne. L'Electeur de Saxe, ni le Landgrave n'y assisterent pas en personne. Le Roi Ferdinand y présida d'abord en l'absence de son frére, & les Princes y traitérent avec lui par leurs Envoyés. L'Empereur vouloit obtenir des secours contre les Turcs, & endormir les Protestans par des discours équivoques & des promesses trompeuses. C'est en peu de mots la clef de la conduite que ses Ministres tinrent dans cette Diéte. Les Protestans de jour en jour plus éclairés sur ses vûes insistoient sur ce qu'avant toutes choses on leur donnat de nouvelles sûretés pour la paix, de peur que l'on ne prit un prétexte pour la rompre de la condamna-

tion

tion que le Concile de Trente ne manqueroit pas de prononcer contr'eux. Après de très longs débats sur ce sujet, sur le Concile, sur la Chambre Impériale ; l'Empereur qui s'étoit rendu à la Diéte la termina sous prétexte que les Ministres des Princes n'avoient pas des instructions suffisantes pour traiter de si grands objets, & il en renvoya la décision au mois de Janvier de l'année suivante, époque à laquelle il ordonna à tous les Princes de se trouver à Ratisbonne. Il promit de s'y trouver lui-même, & confirma & étendit jusques à ce tems les Edits précedens de pacification.

Le sort du Duché de Brunswick fut aussi un des objets de ces conférences. Les troupes de l'Electeur de Saxe & du Landgrave l'occupoient toujours. Mais ces Princes ne demandoient pas mieux que de le remettre en d'autres mains, pourvu que ce ne fut pas en celles d'un Prince leur ennemi déclaré. Ils ne recueilloient d'autre fruit de cette conquête que de la haine & de l'envie, si j'excepte cependant la satisfaction qu'ils eurent d'y établir leur Religion. Comme ils ménageoient les habitans bien plus que n'avoit fait le Duc lui-même, & que le

pays

PHILIPPE I. 1545.

pays étoit chargé de dettes, les revenus qu'ils en tiroient suffisoient à peine à les payer de leurs dépenses. Ces motifs les engagerent à prêter l'oreille aux propositions que l'Empereur leur faisoit de lui remettre ce Duché en séquestre, comme au souverain Magistrat de l'Empire, jusques à ce que cette affaire fut accommodée à l'amiable ou jugée selon les loix. Mais il fut réglé en même tems que l'Empereur donneroit l'administration de cet Etat à quelque Prince agréable aux deux partis, & qu'il feroit ordonner au Duc de Brunswick de se soumettre à cet arrangement sous les peines décernées contre les infracteurs de la paix. A ces conditions le Duché fut consigné entre les mains de l'Empereur, & il fut enjoint de sa part au Duc de s'abstenir de toute violence, & de poursuivre son droit devant les Tribunaux. Mais loin de souscrire à cet ordre, ou de prendre le ton de suppliant, il protesta publiquement & avec hauteur contre ce décret ; il chargea les Ministres de l'Empereur de plusieurs accusations odieuses, il leva secrettement des troupes avec quelques sommes que le Roi de France lui avoit données pour un autre objet, & il rassembla dans les

environs

environs du pays de Brême, dont son frére étoit alors Archévêque, une armée de dix à douze mille hommes. Les Etats voisins dont les Princes étoient membres de la ligue de *Smalcalde* furent les premiéres victimes de son ressentiment furieux. Il mit tout à feu & à sang dans les terres du Comte de *Tecklenbourg*, ravagea le pays de *Lunebourg* en le traversant, entra dans son Duché, désola la campagne, se saisit des forteresses de *Steinbruck* & de *Schæningen*, & répandit la terreur dans les villes libres de la Basse-Saxe qu'il fit sommer avec de grandes menaces de le dédommager de toutes les pertes que la Ligue lui avoit causées. L'Electeur de Saxe & le Landgrave n'imaginant pas que le Duc osat braver l'Empereur à ce point, n'avoient pris aucune précaution contre cette attaque imprévûe. Mais l'activité & la célérité que Philippe possédoit au suprême dégré réparerent bientôt ce que trop de sécurité lui avoit fait perdre. Il rassembla promptement sept à huit mille Hessois avec lesquels il s'avança jusques à *Northeim*. Là cette petite armée reçut un renfort que l'Electeur de Saxe lui envoyoit sous la conduite d'*Ernest de Brunswick*. Il étoit composé de six mille Saxons

PHILIPPE I.
1545.
Sleidan. L. 6.
Hortled. T. I. L. 4.

PHILIPPE I. 1545. Saxons & de quatre mille hommes levés en divers pays: Et *Maurice* de Saxe ayant aussi amené à son Beau-Pére un corps de six mille hommes, son armée se trouva en état d'aller chercher l'ennemi qui étoit alors occupé à faire le siége de *Wolfenbuttel*, la principale place du pays.

Au bruit de sa marche Henri en leva le siége, & ayant ranimé le courage de ses soldats par ses libéralités, il vint au devant du Landgrave, & se campa à un mille de distance auprès d'un bourg nommé *Calfeld*.

Pendant que ces choses se passoient, la mere du Duc, quelques Princes de sa Maison, & *Maurice* de Saxe faisoient tous leurs efforts pour prévenir les suites de cette guerre. *Maurice* surtout avoit à cœur de reconcilier le Duc avec le Landgrave; Il avoit promis sa médiation, & il n'épargna rien pour désarmer le ressentiment de son Beau-Pére. Philippe proposa en effet des conditions, & se prêta à une trêve; mais pendant qu'on négocioit le Duc ayant fait des mouvemens avec son armée, & envoyé attaquer des fourageurs Hessois, la négociation fut rompue,

pue, & on ſe diſpoſa à remettre au ſort des armes la déciſion de ce différent. PHILIPPE I. 1545.

Peu de jours après le combat s'engagea avec beaucoup de vivacité, & d'abord avec un avantage aſſez égal. Mais les efforts du Landgrave & ſon artillerie le déciderent enfin en ſa faveur. Son armée s'étant fait jour de pluſieurs côtés à la fois pouſſa celle de ſon ennemi dans un terrein ſi difficile qu'il dépendoit desormais du Landgrave de lui faire le ſort qu'il lui plairoit. Le 20me Octobre.

Alors le Duc ne voyant plus de ſalut que dans la pitié de cet ennemi qu'il avoit ſi longtems & ſi cruellement inſulté lui fit demander avec beaucoup de ſoumiſſion & d'inſtances un moment d'entretien. Le Landgrave ſe contenta de répondre qu'il n'y avoit point de paix, qu'à condition que le Duc & ſon fils ainé vinſſent ſe rendre à lui. *S'ils le ſont, ajouta-t-il, ils feront bien: mais s'ils le refuſent, j'eſſayerai ce que je puis, & les armes décideront entre nous. Maurice* porta cette réponſe au Duc de Brunſwick pendant que *Philippe* enveloppant de plus en plus l'ennemi faiſoit avancer ſon artillerie juſques à la diſtance de cinq cents pas.

Peu

PHILIPPE I. 1545.

Peu de tems après *Maurice* revint, & raporta qu'il avoit trouvé le Duc fondant en larmes, & qu'après quelques discours il lui avoit fait promettre qu'il viendroit se rendre avec son fils, mais qu'il conjuroit en même tems le Landgrave de lui épargner des reproches trop amers.

Lorsque *Henri* arriva avec son fils: „ Si „ j'étois tombé entre vos mains, lui dit le Land- „ grave, vous ne m'eussiez pas laissé long-tems „ en vie; mais j'en agirai plus généreusement „ avec vous que vous ne mérités.“ Il lui donna ensuite des gardes, & rejoignit le gros de son armée qui étoit prête à en venir aux mains. En effet les ennemis reprenant courage & se ralliant cherchoient à se faire jour: Mais le Landgrave les pressa tellement qu'il les força enfin à capituler. Il leur ôta leurs enseignes, leur artillerie & toutes leurs armes, & leur fit prêter serment qu'ils ne serviroient de six mois contre lui ni contre ses alliés. Après ce grand succès il reprit *Steinbruck*, se fit prêter un nouveau serment de fidélité par les habitans du Duché, & reprit le chemin de ses Etats avec ses deux prisonniers qui le suivirent à Cassel, d'où ils furent conduits à la forteresse de *Ziegenhain*.

La

La réduction des Comtés de *Rittberg* & de *Buckenbourg* en Westphalie mirent fin à cette guerre. Le Comte de *Rittberg*, quoique vassal du Landgrave avoit pris les armes contre lui. Philippe assiégea *Rittberg* en personne, prit cette place ainsi que *Buckenbourg*, & *Altenhaus*. PHILIPPE I. 1545.

L'Electeur & le Landgrave ordonnerent dans leurs Etats de solemnelles actions de graces pour cette victoire. Ils écrivirent à l'Empereur pour l'en informer, & ils le prierent de mettre au ban de l'Empire le Duc de Brunswick comme ayant méprisé tous ses Edits & troublé le repos de l'Allemagne. L'Empereur envoya un nommé *Conritz* au Landgrave pour répondre à ces demandes, & pour prendre connoissance de quelques papiers importans qu'on avoit trouvés dans les bagages du Duc. Il y en avoit qui supposoient diverses intrigues dangereuses, & dans quelques-uns l'Empereur même sembloit menacé. Le Landgrave lui avoit offert de les lui communiquer, & *Conritz* étoit venu pour en prendre connoissance. L'Empereur se contenta d'ailleurs de répondre qu'il ne croyoit pas devoir encore faire porter au Duc la peine des infracteurs de la paix; qu'il examineroit ce

PHILIPPE I. 1545. qu'exigeoient dans cette conjoncture son rang & son devoir, & qu'il exhortoit le Landgrave à licencier ses troupes puisque désormais il devoit se tenir assuré de n'avoir plus aucun danger à redouter ni pour lui, ni pour ses alliés.

Jamais assurances ne furent plus trompeuses, & l'Empereur ne les renouvelloit en effet que pour déguiser mieux les pieges qu'il vouloit tendre. Mais ses projets ne purent être si bien voilés que les Protestans n'en reçussent divers avis. Pendant que leurs Ambassadeurs étoient en Angleterre occupés à négocier la paix entre Henri VIII. & François I., le premier de ces deux Princes les avertit que leurs Maîtres étoient menacés d'une guerre dangereuse. Il échappa au Duc de Brunswick dans sa captivité de dire qu'il savoit que l'Empereur avoit projetté de ruiner l'Empire, & d'en réduire les Princes à la mendicité. Depuis ses dernieres conférences avec le Pape on voyoit en effet Charles-Quint différer sur de vains prétextes de congédier ses troupes, les augmenter au contraire, quoique il fut en paix avec la France, & sur le point de conclure une trêve avec les Turcs. Les persécutions contre les Protestans se renouvelloient dans les

les Pays-Bas avec une extrême rigueur. Les Espagnols & en général tous ceux qui étoient dévoués au parti de l'Empereur prenoient un ton superbe & menaçant. Tant d'indices réunis déceloient sans doute un dessein formé d'attaquer les Protestans. Aussi le bruit s'en répandit de plus en plus, & c'est avec raison qu'un historien de Charles-Quint avoue: „ Que ce „ Monarque fut mal servi par ceux qui de„ voient lui garder le secret, puisque les héréti„ ques furent trop-tôt avertis de la résolution „ qu'il avoit prise de lever une puissante armée „ avec laquelle il put les mettre à la raison.“ Cet aveu, celui de tous les historiens contemporains & dignes de foi, une multitude d'autres preuves qu'il seroit aisé d'accumuler nous apprennent donc ce que nous devons penser de la sincérité de ce Prince, & ne laissent aucun doute sur le premier auteur de la guerre que nous verrons bien-tôt éclater.

PHILIPPE I. 1545.

Vie de Charles-quint, par *Alfonse Ulloa*, p. 313.

Pendant que les inquiétudes des Protestans & leur danger croissoient de jour en jour, ils ne travailloient pas avec un succès proportionné à un système de défense. Des jalousies, des vûes différentes, avoient jetté des semences de dés-

PHILIPPE I. 1545. désunion dans leur ligue. L'Electeur de Saxe reprochoit au Landgrave trop d'impétuosité, trop de disposition aux partis violens, trop de gout pour la guerre & en même tems trop d'indulgence pour cette partie des Protestans qui ne pensoit pas comme *Luther* sur l'article de la céne, crime capital aux yeux du Prince Saxon qui rejettoit par ce frivole motif toute alliance avec les Suisses. Le Landgrave desiroit au contraire beaucoup cette alliance: Il pensoit que le dogme de l'Eucharistie interprêté un peu différemment ne devoit pas diviser des nations qui avoient besoin d'un appui mutuel: Il eut même voulu s'assurer de celui des Rois d'Angleterre & de France quoique moins Luthériens encore que les Suisses. Il lui sembloit que l'Electeur étoit lent, timide, incertain; qu'il pensoit & agissoit plus en Théologien qu'en Prince. Tous les deux avoient aussi des griefs contre plusieurs de leurs Confédérés qui ne fournissoient que tard & à regret leurs contingens, qui se plaignoient sans cesse des dépenses que faisoient les chefs & qui les tenoient dans de continuelles sollicitudes. C'étoit par des motifs tirés de cet état de la ligue que *Maurice* de Saxe avoit constam-

constamment refusé d'y entrer. C'étoit ces mêmes motifs qui engagerent cette année le Landgrave à en proposer la dissolution à l'Electeur. Il auroit voulu conclure à la place une alliance par laquelle le Duc *Maurice*, l'Electeur, & lui se seroient chargés seuls de leur défense commune, & de celle de la Cause Protestante. *Maurice* le desiroit comme le Landgrave, & leurs raisons étoient, à ce qu'il semble, si solides, que si ce Triumvirat eut été une fois bien établi, l'Empereur eut sans doute balancé à l'attaquer, ou ne l'eut pas attaqué impunément. Mais l'Electeur après de longues délibérations refusa son approbation à ce plan. Il craignit que le Beau-pere & le Gendre ne prissent trop de supériorité sur lui: Ils en avoient en effet déja une trop grande du côté du génie: Ils l'auroient augmentée par leur bonne intelligence; & on lui fit entendre que ces deux Princes guerriers, entreprenans, & ambitieux ne manqueroient pas de s'engager beaucoup plus avant qu'il ne convenoit à ses intérêts & à ceux de la Religion.

PHILIPPE I.
1545.

Il fallut donc faire de nouveau dépendre toute sa sûreté des ressources qu'offroit la Ligue de *Smalcalde*, lourde machine qui ne se mou-

PHILIPPE I. 1545. voit qu'avec une extrême lenteur, & dont les forces ne pouvoient jamais être bien réunies & agir à la fois. On proposa de la prolonger dans une assemblée qui se tint à *Francfort* vers la fin
1546. de l'année, & au commencement de la suivante; mais on ne put convenir de rien sur ce sujet. On y délibera aussi sur ce qu'il convenoit de faire par rapport au Concile de Trente, & l'on y résolut de rendre publics les motifs par lesquels on refusoit de se soumettre à ses décisions. Enfin il fut question de soutenir l'Archevêque de Cologne qui s'étoit attiré de fâcheuses affaires par son zéle pour le Protestantisme, & de solliciter l'Empereur par une Ambassade de convoquer une Diéte qui rétablit la paix, assurat la liberté de conscience, & soumit la Chambre Impériale à l'ordre & à l'équité. Après de longs débats sur tous ces points, débats dans lesquels l'esprit de dissension se développa de plus en plus, l'assemblée se sépara en se convoquant de nouveau à *Worms* pour le premier d'Avril.

Les Chefs ne négligerent pas cependant de veiller à la sureté commune. Le Landgrave écrivit à *Granvelle* pour lui demander quelque expli-

explication ſur les bruits qui ſe répandoient. Il lui marquoit que des avis répétés ne lui permettoient preſque plus de douter que l'Empereur & le Pape n'euſſent réſolu de réunir leurs forces pour contraindre les Proteſtans à ſe ſoumettre au Concile; qu'on lui avoit communiqué tous les détails du plan de cette entrepriſe, & les préparatifs commencés en conſéquence, que cependant ſes alliés & lui ne pouvoient encore ſe réſoudre à croire que l'Empereur voulut les attaquer après tous les ſervices qu'ils lui avoient rendus, après les promeſſes qu'ils en avoient reçues, & les traités de pacification faits à *Nuremberg*, confirmés à *Ratisbonne*, à *Spire* & ailleurs. *Granvelle* n'étoit pas aſſez ſcrupuleux pour être embarraſſé à répondre à cette lettre. Il déſavoua nettement tous les projets de guerre qu'on attribuoit à ſon Maître, tout accord entre lui & le Pape pour un pareil objet, toute levée de troupes, & en général toute eſpéce de préparatifs dont les Proteſtans puſſent être allarmés.

PHILIPPE I. 1546. *Sleidan.* L. 16.

Pendant que le Landgrave recevoit ces aſſurances, il lui en venoit de contraires de tous les côtés. La Régence d'*Augsbourg* lui envoya

PHILIPPE I. 1546. un officier pour lui révéler diverses particularités à ce sujet. Elles donnerent lieu à une entrevûe à *Francfort* entre ce Prince & l'Electeur Palatin qui venoit d'embrasser ouvertement le Protestantisme, & qui n'étoit pas éloigné d'accéder à la Ligue de *Smalcalde*. Le Landgrave accompagné de son Chancelier *Guntherro* s'y étoit rendu pour l'en solliciter; mais l'Electeur quoique zélé pour la cause des Protestans différa de se décider jusques à la prochaine assemblée de la ligue. Il convint seulement avec le Landgrave de quelques mesures à prendre pour mettre l'Electorat de Cologne en état de défense. Après quoi Philippe fit une visite au nouvel Electeur de Mayence dans le dessein de l'engager à faire tous ses efforts pour rétablir la paix dans la Diéte qui devoit bientôt se tenir à Ratisbonne. Cet Electeur lui devoit en partie son élévation. En effet le Landgrave qui avoit eu d'abord le dessein de recommander un de ses fils pour le siége vacant s'en étant désisté bientôt après contribua beaucoup à faire élire ce Prélat.

De *Naves* où *Navius* Conseiller de l'Empereur étoit envoyé dans le même tems pour exécuter une commission de son Maître auprès

de cet Electeur & celui de Cologne. Instruit comme son Collégue *Granvelle* dans l'art de dissimuler, il nia comme lui que l'Empereur eut aucun projet de guerre; il ajouta que son amour pour la paix étoit si vif, qu'au préjudice de ses intérêts il se disposoit à aller tenir incessamment la Diéte, & que si le Landgrave alloit le voir il ne doutoit pas qu'ils ne convinssent des termes d'une pacification agréable aux deux partis. Ce discours fut rapporté au Landgrave qui reçut aussi des invitations semblables de la part de *Granvelle*. Après quelques déliberations avec ses Alliés, Philippe consentit à faire ce voyage, & s'étant muni d'un sauf-conduit il se rendit à *Spire* où l'Empereur devoit passer pour se rendre à *Ratisbonne*. Il y fut reçu par ce Prince avec toutes sortes de marques d'affection & estime. Leurs conversations roulerent principalement sur les bruits de guerre qui s'étoient répandus; l'Empereur & ses Ministres imputant aux Protestans les mêmes desseins dont ceux-ci accusoient les Catholiques. Ces entretiens se trouvent rapportés dans *Sleidan*, & nous y renvoyons les lecteurs qui desireroient de plus grands détails, avec d'autant plus de confiance que *Sleidan*

PHILIPPE I. 1546.

Sleidan. L. 17.

PHILIPPE I. 1540. dan, bien différent de la plûpart des historiens qui rapportent des entretiens imaginaires ou fondés sur de pures conjectures n'a rien dit que d'exactement vrai de celui-ci, & que tout son récit s'accorde parfaitement avec les rélations que le Landgrave envoya lui-même à l'Electeur de Saxe, & que *Seckendorff* à vûes dans les Archives de *Weymar*. Il est juste de rendre en passant ce témoignage à la bonne foi d'un écrivain que l'esprit de parti n'a pas épargné, & qui mérita souvent de servir de modéle, du moins pour l'exactitude, à ceux-mêmes qui ont le plus affecté de le mépriser.

Seckendorff. L. 3. S. 37. p. 658.

Il suffit à nôtre but de choisir dans l'entretien de ces deux illustres personnages quelques traits propres à répandre du jour sur les vûes & sur l'esprit qui les dirigeoient. Après que l'Empereur eut fait au long l'apologie de sa conduite & de ses sentimens, & protesté au Landgrave qu'il n'avoit que des vûes pacifiques & favorables au bonheur de l'Allemagne : „Rien ne „ peut me causer plus de joie, illustre Empe-„ reur, lui répondit Philippe, que de voir les „ dispositions où vous étes à mon égard, & à „ celui de mes Alliés, & je prie Dieu de vous

„ y faire

„ y faire perſéverer. Et en effet ſi avec la ſa- PHILIPPE I. 1546.
„ gacité dont vous étes doué vous peſez bien
„ tous les avantages que vous retirés de l'Alle-
„ magne, vous, vos Royaumes & vos Provinces,
„ vous trouverez qu'il ne peut rien vous arri-
„ ver de plus heureux que de voir tous les or-
„ dres de l'Empire ſe félicitant de vous avoir
„ pour Chef, & zélés pour votre ſervice, vous
„ donner des marques de leur confiance par
„ leur ſoumiſſion. Aſſurément ſi l'Allemagne
„ eſt affoiblie c'eſt vous le premier qui aurez à
„ en ſouffrir. ... Pour moi, ajouta-t'-il, ſi je
„ puis contribuer en quelque choſe à maintenir
„ l'union entre vous & tous les ordres de l'Em-
„ pire, je n'y épargnerai pas mes peines & c'eſt
„ là le motif qui m'a conduit ici.... Je vois
„ qu'on vous a fait bien des rapports; mais en
„ vérité les choſes ſont telles que je vous les
„ ai répréſentées. Nous n'avons pris aucune
„ meſure contre vous dans nôtre aſſemblée de
„ Francfort. Nous n'avons délibéré que ſur
„ les moyens de conſerver nôtre Religion & de
„ repouſſer des attaques injuſtes. Je ne puis
„ ſans l'intervention de mes Alliés traiter ici des
„ moyens de rétablir la paix Religieuſe; mais

„ je

PHILIPPE I. 1546. „ je puis dire en général que la disposition de „ l'Allemagne est telle, les choses y sont venues „ à un tel point qu'il est impossible d'y rien „ changer. La meilleure méthode que vous „ puissiez choisir seroit donc desormais d'accor„ der à chacun la liberté de sa Religion, à con„ dition de vivre en paix avec tout le monde. Combien de maux ces excellens conseils auroient-ils prévenus s'ils avoient été plutôt suivis? Que de torrens de sang ne coûta pas à l'Allemagne le vain espoir de rétablir l'ancien culte par la voie des armes? Assurement le Landgrave jugeoit de la disposition des esprits en politique profond, quand il pensoit qu'il étoit devenu impossible de la changer. Il voyoit quelles profondes racines les nouvelles opinions avoient jettées dans les esprits, & que les rigueurs & les contradictions ne serviroient qu'à les affermir & à les répandre de plus en plus. Après beaucoup de discours semblables, où nous ne voyons rien de plus remarquable que les assurances d'amitié & de zéle pour la paix que l'Empereur donna au Landgrave, il le sollicita vivement de le suivre à *Ratisbonne* où il alloit assembler une Diéte. Mais *Philippe* s'en excusa constamment

ment sûr la nécessité de ses affaires qui l'appelloient d'abord dans ses Etats, & ensuite en Saxe où il devoit accommoder les différens qui s'étoient élevés entre son Gendre *Maurice* & l'*Electeur*. PHILIPPE I. 1546.

Cependant *Luther* venoit de mourir à *Eisleben* sa patrie dans le Comté de *Mansfeld*, & cette mort parut à bien des gens un nouveau présage d'une guerre prochaine, parceque *Luther* avoit constamment employé tout son crédit à recommander la paix.

En s'excusant d'assister en personne à cette Diéte de Ratisbonne depuis long-tems annoncée les Princes Protestans ne refuserent pas d'y envoyer des Ministres chargés des pouvoirs les plus étendus. Ils convinrent entr'eux des instructions qu'ils devoient leur donner : Elles leur recommandoient principalement de faire l'apologie de leur conduite, de rappeller les assurances tant de fois réitérées de la paix & de la liberté de conscience, de déclarer que leur volonté constante étoit d'observer les traités, & de n'exercer aucune espéce de violence pour cause de Religion, de demander la même chose à leurs adversaires, & d'insister sur la réforme de la Chambre

PHILIPPE I. 1546. bre Impériale. Que si on leur refusoit toute satisfaction sur ces demandes, si on se disposoit à employer la force contr'eux, & à introduire dans cette vûe des troupes étrangeres, ils devoient protester contre tout ce qui se feroit, en faire voir les conséquences, & justifier ainsi devant Dieu & devant les hommes qu'il n'avoit pas tenu aux Protestans de maintenir la paix & le repos de l'Empire. *Eberhard* de *Than*, Hessois, & François *Burcard Saxon* partirent pour *Ratisbonne* au commencement d'Avril avec ces instructions. Charles-Quint y arrivoit dans le même tems : Quelques Princes Protestans s'y rendirent aussi, & entr'autres le célébre *Maurice*, Duc de Saxe, qui y conclut en secret avec l'Empereur une alliance que ses suites imprévues ne tarderent pas à faire connoître. Du côté des Catholiques il s'y trouva un grand nombre de Princes & de Prélats dont une partie ne respiroit que la guerre, & remplissoit l'esprit de Charles de préjugés intolérans & de maximes sanguinaires.

Le 5me Juin. *Sleidan.* L. 17. Tous les ordres de l'Empire ayant été assemblés, l'Empereur fit l'ouverture de la Diéte par un discours où après s'être plaint de l'absence

ſence de plusieurs Princes, & avoir vanté ſes ſoins pour le bonheur de l'Allemagne & ſon deſir de la pacifier, il conclut par demander aux Etats leurs avis ſur la meilleure maniére d'y réuſſir. Les Electeurs devoient, ſuivant l'uſage, délibérer de concert ſur cette propoſition, mais les députés de Mayence & de Trêves ſe ſéparerent cette fois de ceux des Electeurs Proteſtans avec une affectation qui ne put que rendre leurs intentions bien ſuſpectes. Ils ſe joignirent à ceux des Catholiques, & de concert avec eux ils porterent l'avis de ſe ſoumettre au Concile de Trente, d'exhorter l'Empereur à en prendre la défenſe, & à obliger les Proteſtans à ſe ſoumettre à ſes décrets.

PHILIPPE I. 1538.

Les Proteſtans décreterent de leur côté que l'Empereur ſeroit prié d'établir un paix ſolide & de réformer les tribunaux, de renvoyer les différens de Religion à un Concile impartial, ou à une diéte de l'Empire, & ils renouvellerent leurs Proteſtations contre le Concile aſſemblé à Trente.

Pendant qu'on délibéroit encore, les ſecrets deſſeins de l'Empereur que tant d'indices trahiſſoient depuis long-tems ſe dévoilerent enfin

preſque

PHILIPPE I. 1546. presque subitement. Il fit partir en poste le Cardinal de Trente pour demander au Pape les secours qu'il lui avoit promis par les Traités, & ces Traités dont la ruine des Protestans étoit le seul objet furent lûs & approuvés à Rome en plein Consistoire. Quelques jours après Charles-Quint jettant le masque, fit venir quantité d'officiers généraux & de Capitaines, & leur distribua de l'argent pour lever des troupes. On sut même que depuis quelque tems *Egmond*, Comte de *Bure*, avoit reçu ses ordres pour amener des Pays-Bas dans la Basse-Allemagne le corps d'armée le plus considérable qu'il pourroit rassembler.

Effrayés de tous ces mouvemens les Députés des Protestans prierent les autres ordres de l'Empire de se joindre à eux pour supplier l'Empereur de ne point commencer une guerre: Mais les Catholiques s'y refuserent, & quand les Protestans vinrent seuls demander à Charles si tous les préparatifs qu'on voyoit se faisoient par son ordre; il leur fit répondre qu'ils connoissoient bien son amour pour la paix, qu'il étoit encore dans les mêmes dispositions, que son dessein étoit toujours de la rétablir, ainsi que la justice,

justice, l'ordre & l'union dans l'Empire; que ceux qui lui obéiroient en cela n'avoient que sa faveur & sa bienveillance à attendre; mais qu'il ne pourroit se dispenser d'employer contre les autres sa justice & son autorité. Les Députés mirent cette réponse par écrit, & l'envoyerent à leurs Maîtres. PHILIPPE I. 1546.

En même tems l'Empereur fit écrire à la plûpart des Villes de la Ligue Protestante que la guerre qu'il étoit obligé de faire n'avoit nul rapport à la Religion, qu'elle étoit destinée uniquement à punir les Princes rebelles qui sous ce voile avoient porté le trouble dans l'Empire, & résolu de renverser son autorité pour se rendre ensuite maîtres de tous les ordres, & particulierement de celui des villes de l'Empire. Il écrivit aussi dans le même sens au Duc de *Wirtemberg*. La ville de *Strasbourg* répondit à ces lettres avec beaucoup de courage & d'éloquence. Tout ce qui pouvoit être dit en faveur des Protestans se trouve allégué dans cette réponse que *Sleidan* nous a conservée. L. 17.

L'Electeur de Saxe & le Landgrave voyant que le parti de l'Empereur étoit pris ordonnerent à leurs Députés de se retirer sans bruit; &

PHILIPPE I. 1546. comme les dernieres assurances de ce Prince les avoient flattés encore de quelque espérance d'accommodement, en se préparant avec l'activité la plus grande à la guerre, ils crurent devoir le solliciter encore de la prévenir. Entre plusieurs argumens qu'ils alléguoient pour leur défense dans cette lettre on trouvoit ces paroles remarquables: „Vous n'ignorez pas, très clément
„ Empereur, que lorsque vous avez été élû à
„ Francfort, & que vous vous êtes lié à l'Em-
„ pire, vous avez promis par le plus sacré des
„ sermens, de vous conduire selon ses loix. Et
„ vous savez à quoi ces loix vous obligent lors-
„ que quelqu'un de ses membres est accusé du
„ crime que vous nous imputez aujourd'hui (*).
„ Nous remettons donc à Dieu nos intérêts
„ dans la cause que nous défendons, & que
„ vous voulez attaquer sans juste sujet.... Car
„ vous n'en pouvez avoir d'autres que le désir
„ de détruire la doctrine de l'Evangile & la li-
„ berté de l'Allemagne....

Cette

(*) Charles-Quint avoit promis par sa capitulation de ne mettre personne au Ban de l'Empire sans observer les formes de la justice, c. d. sans que l'accusé eut été entendu & jugé par la Diéte, conformément à l'ancien usage & aux loix de l'Empire.

PHILIPPE I. 1546.

Cette lettre fut ſuivie d'un manifeſte où l'Electeur & le Landgrave refuterent dans un plus grand détail tous les Chefs d'accuſation que l'Empereur avoit allégués contr'eux. Après avoir exposé la conduite qu'ils avoient tenue dans les affaires communes à tous les Proteſtans, chacun entroit dans la diſcuſſion de ce qui le regardoit en particulier. L'article où le Landgrave juſtifioit ſa conduite nous offre quelques traits qui doivent avoir place ici.

„ Quant à ce qui me regarde, diſoit ce „ Prince, il y a plus de cinq ans que je me ſuis „ entiérement reconcilié avec l'Empereur à *Ratisbonne*; & ſi quelques années auparavant j'ai „ voulu faire la guerre aux Evêques, ſi j'ai „ fourni des ſecours au Duc de *Wirtemberg* mon „ parent, pour l'aider à recouvrer ſes Etats, s'il „ m'eſt arrivé de faire quelque choſe publiquement ou en ſecret contre le droit écrit, & les „ loix des Empereurs, tout cela eſt aboli & pardonné, & j'en ai pour preuves les lettres qui „ m'ont été remiſes ſignées par l'Empereur lui-même. Je ne puis donc abſolument me rappeller qu'elle peut-être la cauſe de ſon reſſentiment. Lorſque j'allai le trouver à *Spire* il

PHILIPPE I. 1546.

„ n'y a pas long-tems il me reçut & m'entre-
„ tint avec tant de bonté, que je ne pus pas
„ remarquer en lui le moindre indice de ressen-
„ timent. Nous étions convenus à *Ratisbonne*,
„ il y a plus de cinq ans, que si un jour il for-
„ moit quelque entreprise contre le Duc de Clé-
„ ves, je ne m'en mêlerois en aucune maniére.
„ Quand il lui a fait la guerre, j'ai tenu exacte-
„ ment ma parole; lorsqu'ensuite il reçut ce
„ Duc en grace à *Venlo*, il pardonna à tous
„ ceux qui avoient combattu pour lui, ou qui
„ lui avoient fourni des secours. S'il a été ir-
„ rité de ce que nous ne sommes pas allés à
„ *Ratisbonne*, nous lui en avons fait nos ex-
„ cuses l'un & l'autre, l'Electeur de Saxe par
„ ses Envoyés, & moi de vive voix, lorsque je
„ l'ai entretenu à *Spire*. Mais d'ailleurs quelle
„ est la liberté de l'*Allemagne*, ou la condition
„ de la République, si c'est là un sujet de dé-
„ clarer la guerre. Tandis que dans les Diétes
„ précédentes, & dans celle-ci même de *Ratis-
„ bonne*, plusieurs autres Princes ne sont point
„ venus en personne? On ne peut nous faire un
„ crime de la guerre de *Brunswick*; parce qu'il
„ est permis à chacun de repousser la force par

„ la

„ la force. Nous avons prié l'Empereur & „ l'avons conjuré souvent dans les Diétes de ré„ primer la hardiesse & les entreprises de ce „ Duc, mais nous n'avons jamais pû obtenir „ autre chose de lui que des lettres & des „ paroles. . . . PHILIPPE I. 1546.

A ces discours on ne tarda pas à voir succéder les effets. L'armée que le Pape destinoit à venger sa cause étoit déja en pleine marche pour joindre celle que Charles levoit en Allemagne. Il étoit essentiel de s'opposer à leur réunion, & pour cela il falloit s'emparer des passages des Alpes du Tyrol. Les Villes Protestantes de la Haute-Allemagne & le Duc de *Wirtemberg* se hâterent d'assembler quelques troupes qui sous les ordres de *Sebastien Schertel*, l'un des plus braves officiers de la Ligue, s'emparerent de *Fuessen* dans l'Evêché d'*Augsbourg*, & de la forteresse d'*Erenberg* qui commande un des passages des Alpes. Pendant ce tems là un autre corps commandé par *Hedeck* prenoit les villes de *Dillingen* & de *Donawerdt*, postes importans dans la guerre qu'on alloit faire. Le Duc & les villes écrivoient en même tems à l'Electeur & au Landgrave comme aux Chefs de la Ligue

PHILIPPE I. 1546.

pour en réclamer les secours. Ces deux Princes tenoient conseil dans ce moment dans une ville de Thuringe où ils s'étoient donnés rendez-vous, & là après quelques délibérations ne voyant plus de salut pour eux que dans une résistance courageuse, ils se déciderent à faire marcher promptement les troupes qu'ils rassembloient depuis peu de tems. Avant que de quitter ses Etats *Philippe* envoya son fils ainé *Guillaume* à *Strasbourg*, Ville que ses fortifications & son éloignement faisoient regarder comme étant plus en sûreté que les autres villes Protestantes. Ensuite s'étant joint avec l'Electeur, il dirigea sa route par la Franconie où se joignirent les divers corps fournis par ceux des Etats Protestans qui restoient fidéles à la cause commune. Le zèle de plusieurs s'étoit déja rallenti, & d'autres ne s'étoient pas fait scrupule d'embrasser le parti contraire. Au nombre des premiers étoient les Electeurs Palatin & de Brandenbourg qui ne parloient que de se reconcilier & de se soumettre. Parmi les autres on distinguoit avec surprise le Duc de Saxe, ce même *Maurice* Gendre du Landgrave qui voiloit encore, mais inutilement, l'alliance qu'il venoit de conclure avec

Charles-

Charles-Quint sous une apparente neutralité. Ses Députes vinrent offrir leur médiation aux Chefs de la Ligue, mais leurs offres suspectes furent prisés pour ce qu'elles valoient. PHILIPPE I. 1546.

L'Empereur étoit alors à *Ratisbonne* avec un corps d'armée qui ne montoit pas à neuf mille hommes. Il attendoit des secours de tout côté ; mais ces secours étoient lents, & un ennemi entreprenant & actif eut pû tirer un grand parti de cette lenteur. Malheureusement pour les Confédérés la constitution de leur Ligue rendoit ses mouvemens plus lents encore. Philippe avoit offert à l'Electeur l'alternative du commandement des armées ou du gouvernement des affaires politiques & des finances de la Ligue. Il avoit offert encore si l'Electeur se réservoit ce dernier emploi, de prendre lui-même le commandement des troupes ou de le donner à quelque général expérimenté. Tout ce qu'il demandoit étoit qu'un seul homme, une seule volonté dirigeat tous les mouvemens de l'armée. Mais l'Electeur qui étoit dans des principes contraires, ou que sa timide défiance retenoit, vouloit que le commandement fut partagé entr'eux. L'événement va nous apprendre lequel des deux

 Prin-

PHILIPPE I. 1546. Princes avoit le mieux jugé. Nous observerons seulement à présent que le Landgrave eut sous ses ordres toutes les troupes de la Haute-Allemagne, & l'Electeur tout le reste. Les historiens varient beaucoup sur l'état de cette armée. Les Impériaux & les Espagnols la font monter à près de cent-mille hommes. D'autres à trente-cinq ou quarante-mille au plus: Tous conviennent qu'elle fut d'abord supérieure en nombre à celle de l'Empereur; mais on ajoute en même tems qu'elle étoit presque toute composée de nouvelles levées & de paysans qui n'avoient jamais manié les armes. L'animosité seule étoit égale de part & d'autre: On en peut juger par les devises & les symboles qu'on portoit dans les enseignes, & qui étoient pleines d'outrages & d'imprécations.

Thuan. L. 2.

Au bruit de la marche de l'armée Protestante, Charles-Quint n'ayant plus rien à ménager fulmina cette sentence célébre qui mettoit au Ban de l'Empire l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse. Après y avoir exposé avec beaucoup d'étendue, & relevé en termes magnifiques son affection pour l'Allemagne qu'il nommoit la *Patrie commune*, les bienfaits sans nombre

Le 10me Juillet.

bre dont il l'avoit comblée, & les travaux qu'il avoit soufferts pour le rétablissement de la tranquillité publique, il se plaignoit amérement du Landgrave & de l'Electeur „ dont l'audace & la „ témérité avoient rendu jusques alors tous ses „ soins inutiles à la République: Il ajoutoit que „ sous couleur de zéle pour la Religion & la „ liberté ces Princes ne faisoient que troubler la „ paix, ravir le bien d'autrui, prendre les armes „ suivant leur caprice & sans son aveu, s'oppo„ ser à l'exécution de la justice; & donner, au „ mépris de la Majesté de l'Empire, une licence „ sans bornes à toutes leurs passions: Que pen„ dant qu'ils affectoient de se couvrir du voile „ de la Religion, ils ne résistoient pas moins au „ pouvoir légitime, contre l'ordre exprès de „ l'Ecriture, & contre l'autorité de toutes les „ Histoires sacrées: Que cependant, il étoit „ certain que dans les premiers tems de l'Egli„ se, ceux qui ont signé de leur sang la vérité „ de la Religion n'ont jamais employé la vio„ lence & les armes contre les Ennemis de leur „ Foi; mais qu'ils ont toujours eu recours aux „ larmes, aux priéres, & à la patience, pour „ témoigner leur obéissance & leur soumission

PHILIPPE I. 1546.

PHILIPPE I. 1546.

„ même à des Princes infidéles: Qu'il paroiffoit
„ donc clairement par cette conduite des nou-
„ veaux Réformateurs que leur unique deffein
„ en prenant les armes étoit de lui ravir le
„ fceptre & la couronne, & de le dépouiller de
„ toute fa puiffance pour s'en revêtir eux-mêmes
„ par une criminelle ufurpation, & pour oppri-
„ mer enfin la liberté, après avoir commencé
„ par la Religion dont ils avoient le nom fans
„ ceffe à la bouche. Que jufques alors il n'a-
„ voit recueilli aucun fruit de la douceur qu'il
„ avoit employée à leur égard: Que loin qu'elle
„ eût pû fervir à vaincre leur endurciffement, ils
„ n'en étoient devenus que plus entreprenans &
„ plus furieux; & que ne gardant plus de mé-
„ nagemens dans les actions non plus que dans
„ les paroles, il n'y avoit point d'outrages dont
„ ils n'euffent chargé fa propre perfonne.“
Après cette efpéce de préface, il les déclaroit *Traîtres*, *Rebelles*, *féditieux*, *Criminels de Leze-Majefté*, & *perturbateurs du repos public*; & il proteftoit qu'il les châtieroit fuivant l'énormité de leur crime, afin qu'après avoir réprimé leur infolence, il pût rétablir l'ordre dans la République, & s'acquitter de fes obligations Impériales

riales. Il défendoit sous peine de mort & de confiscation de biens à tous les Princes & aux villes de la dépendance de l'Empire, de se joindre à eux ou de leur prêter du secours : Il ordonnoit à ceux qui avoient deja pris les armes pour leur service, d'abandonner incessamment leur parti, pour venir embrasser le sien, comme ils y étoient obligés par leur devoir ; sans se croire liés par leurs Confédérations publiques ou particuliéres qu'il déclaroit nulles, & qu'il abrogeoit autant qu'il en étoit besoin : Enfin, il déchargeoit tous les sujets de ces deux Princes du serment de fidélité par lequel ils étoient engagés à leur obéir; & en leur donnant sa parole Impériale de les protéger contre toute sorte de violences, s'ils obéissoient à ses ordres, il les menaçoit du même châtiment que les Rebelles s'ils refusoient de se soumettre. PHILIPPE I. 1542.

L'Empereur adressa une copie de cet acte à *Maurice*, Duc de Saxe, avec une lettre par laquelle il lui ordonnoit de l'exécuter comme étant lié de parenté & d'affinité avec les proscripts. Et il lui enjoignoit suivant l'usage, de se rendre maître de leurs Etats & de les retenir pour le maintien de ses droits. *Hortled.* T. 2. L. 3. c. 16. Ibid. *Sleidan.* L. 17.

Cepen-

PHILIPPE I. 1546.

Cependant les Confédérés au lieu de marcher droit à *Ratisbonne* où l'Empereur eut pû facilement être accablé lui donnerent le tems de s'avancer jusques à *Landshut*, de s'assurer de cette place qui appartient au Duc de Baviére, & de se joindre avec l'armée que lui envoyoit le Pape au nombre de dix mille hommes de pied & de cinq mille chevaux legers. Ainsi dans l'espace de peu de jours les Confédérés avoient déja fait deux fautes capitales; celle de ne point attaquer l'Empereur à *Ratisbonne*, & celle de ne pas garder plus soigneusement le passage des Alpes. Leurs irrésolutions & leur désunion en produisirent bien d'autres encore. Les ménagemens que le Landgrave vouloit garder avec le Duc de Baviére leur firent perdre encore plusieurs jours pendant lesquels on eut pû attaquer l'ennemi avec avantage en marchant sur *Landshut*. Tout ce qui se fit donc dans cet intervalle ce fut de répondre au décret de proscription de l'Empereur par une déclaration de guerre que les Confédérés lui notifiérent suivant l'usage du tems.

Le 11[e] Août. Ils refutoient de nouveau dans cet écrit toutes les accusations dont on les avoit chargés, & s'appliquoient à établir clairement la justice de leur

cause.

cause. „ C'étoit pour la Religion, disoient-ils, „ & pour la liberté publique qu'ils prenoient les „ armes. Une cause si juste & si grave les affranchissoit de toute obéissance envers l'Empereur, & pour ne mériter aucun reproche, „ ils le lui déclaroient à lui-même, sans prétendre néanmoins donner aucune atteinte à la „ Majesté de l'Empire qu'ils vouloient conserver „ inviolablement, comme ils s'y reconnoissoient „ obligés. On écrivit au-dessus de cette lettre, *A celui qui se dit Empereur* & l'on donnoit la commission de la porter à un jeune Gentilhomme accompagné d'un trompette. L'Empereur refusa de la recevoir, & fit donner ordre au Gentilhomme de la reporter à ceux qui l'avoient envoyé, avec menace de faire désormais présent d'une corde à tous ceux qui viendroient de leur part, au lieu de la chaîne d'or qu'on donne ordinairement aux Ambassadeurs.

PHILIPPE I. 1546.

Après cela les Confédérés toujours irrésolus, lents & divisés, se mirent en marche pour s'emparer de *Ratisbonne*; mais les Espagnols s'étant joints à l'armée Impériale au nombre de six mille soldats d'élite, cette armée fut en état de prévenir les Protestans & couvrit *Ratisbonne*.

PHILIPPE I. 1546.

Le Landgrave qui s'en étoit approché jusques à cinq lieues voyant son dessein avorté retourna du côté d'*Ingolstadt*, place située sur le Danube au-dessus de *Ratisbonne*, & dont les habitans inclinoient pour le parti Protestant. L'Empereur qui connoissoit toute l'importance de ce poste suivit les Confédérés, & les deux armées n'étant plus qu'à peu de distance l'une de l'autre, il y eut diverses escarmouches entre les corps les plus avancés. Dans un de ces chocs où le Landgrave se trouvoit en personne un détachement Espagnol fut fort maltraité, & l'Empereur vivement piqué consultant plus son ressentiment que la prudence alloit faire donner des ordres pour engager une affaire générale si le Duc d'Albe ne l'en eut promptement détourné en lui faisant sentir son imprudence avec beaucoup de force & de hardiesse. Ce fut une troisiéme faute des Protestans tout aussi grave que les précédentes que de ne point profiter d'une conjoncture si favorable pour attaquer l'armée Impériale. Non seulement elle étoit encore inférieure en nombre & sur-tout en Cavalerie; mais elle s'étoit en quelque sorte livrée à eux en paroissant en rase campagne, n'ayant pour tout retranchement qu'un

Vie du Duc d'Albe, L. 2.

qu'un fossé peu profond „ Si j'avois ici seul la PHILIPPE I.
„ conduite de la guerre, disoit le Landgrave, 1546.
„ dans le conseil qui se tenoit pour examiner le
„ parti qu'on devoit prendre, comme je l'avois
„ lorsque je rétablis le Duc de *Wirtemberg*, je Sleidan. L. 18.
„ n'hésiterois pas à attaquer l'ennemi d'abord
„ avec deux brigades, & après avoir détruit ses
„ retranchemens avec des pionniers, je charge-
„ rois avec toutes les troupes." Cet avis fut combattu, & après beaucoup de débats on ne se détermina à rien. Les aveux des ennemis ne laisserent plus de doute dans la suite sur la grandeur de la faute qu'on avoit faite. (*) L'Em-

(*) Nous ne saurions nous dispenser de parler ici d'une accusation des plus graves qui vient d'être faite contre Philippe à propos de la conduite qu'il tint dans cette guerre. S'il faut en croire l'auteur d'une nouvelle *Histoire Pragmatique des Protestans d'Allemagne* (Mr. *Hausen*, Professeur à Halle,) *Philippe* bien loin d'avoir servi avec zéle la Cause Protestante dans ce moment critique & décisif étoit de concert avec Charles-Quint pour la trahir. Il avoit fait un traité secret avec ce Prince par le Ministére de *Granvelle* dans l'entrevûe qu'il avoit eue avec lui à Spire en 1544. Et séduit par ce Ministre adroit, le plus grand défenseur de la Religion Protestante s'étoit fait l'instrument de sa ruine; l'ami de l'Electeur de Saxe devenoit le plus lâche de ses ennemis. Le soutien de la Ligue de Smalcalde, de cette Ligue qui avoit fait à son tour sa gloire & sa grandeur

PHILIPPE I. 1546. L'Empereur en profita pour faire fortifier son camp, avec une extrême diligence pendant toute la

grandeur se prêtoit à la trahir par la plus noire perfidie, pour élever sur ses ruines l'oppresseur des libertés civiles & religieuses de l'Allemagne... On ne finiroit point si l'on vouloit accumuler toutes les contradictions révoltantes qu'entraine cette étrange supposition.

Si l'on demande à l'auteur sur quoi il la fonde ; il nous citera une relation de ce qui arriva après la mort de *Luther* à l'Electeur de Saxe, relation dont l'auteur est, dit-il, le premier Médecin de ce Prince lui-même, un Docteur nommé *Ratzenberger*. C'est sur la foi de la relation de ce personnage inconnu que l'historien paradoxe que nous avons nommé ose démentir tous les historiens contemporains, Allemands & étrangers, tous les témoignages tirés des pièces originales qui se sont conservées, tous les faits qui prouvent évidemment le zéle avec lequel Philippe soutint la Cause Protestante, enfin toutes les inductions également fortes & nombreuses qui peuvent se tirer des circonstances de cette guerre, des suites cruelles qu'elle eut pour la Hesse & pour Philippe, de sa longue & rigoureuse captivité, & du ressentiment profond que Charles-Quint & ses Ministres garderent toujours contre ce Prince qu'ils regardoient avec raison comme le plus redoutable de tous ceux qui leur étoient opposés.

Il auroit été très inutile d'indiquer même aussi briévement tous les caracteres frappans de fausseté que cette supposition renferme, si elle ne se trouvoit dans un ouvrage d'ailleurs ingénieux, & si le plus grand nombre des Lecteurs n'étoit toujours plus épris de la nouveauté d'une anecdote racontée avec art que disposé au doute & à l'examen. Il restera donc toujours vrai que

la nuit, & pour préparer son armée à soutenir de nouvelles attaques. En effet les Confédérés revinrent le lendemain jusques à la vûe du camp sur lequel ils firent des décharges de toute leur artillerie, mais avec peu de succès parceque leur canon étoit pointé trop haut. Le Landgrave chercha aussi inutilement le moyen de pénétrer dans le camp. Les savantes manœuvres du Duc d'*Albe*, la valeur & l'expérience de ses troupes lui opposerent toujours des obstacles invincibles. Il en fut de même les jours suivans; & après quelques escarmouches les Confédérés abandonnerent leur camp d'*Ingolstadt* pour aller combattre *Egmond*, Comte *de Bure*, qui amenoit des Pays-Bas & de la Basse-Allemagne un corps d'armée considérable à l'Empereur.

PHILIPPE I. 1546.

Le 4 Septembre.

II

que loin d'avoir trahi le parti auquel il s'étoit voué Philippe se sacrifia généreusement pour lui, qu'il l'eut probablement sauvé s'il en eut été cru, & que sa ruine ne peut être imputée qu'à la timidité, à la défiance, à l'irrésolution de l'Electeur de Saxe, à son aveugle docilité pour des Conseillers, la plûpart vendus à l'Empereur & payés par ce Prince pour combattre les avis de Philippe, & sur-tout pour le détourner de profiter de ses avantages en livrant bataille dans le tems où les Protestans avoient tant de raisons de s'en promettre un succès décisif.

PHILIPPE I. 1546. Il étoit de la plus grande importance d'empêcher cette jonction; & les confédérés qui le sentoient avoient déja pris des mesures pour arrêter le Comte *de Bure* au passage du Rhin; mais les Princes voisins de ce fleuve qui avoient promis au Landgrave d'en défendre les bords ne le voulurent ou ne l'oserent pas, & de *Bure* plus heureux ou plus habile que ses ennemis ne rendit pas moins vaines toutes leurs autres mesures. Il leur déroba sa marche, & joignit l'Empereur dans son camp près d'*Ingolstadt* avec un renfort si considérable que ce Prince fut dès lors en état de former diverses entreprises qui lui réussirent pour la plûpart. Il se rendit maître de *Neubourg*, de *Donawert*, de *Dillingen*, de *Lawingen*, & de quelques autres places voisines du Danube, tandis que les Confédérés perdoient encore les occasions favorables qui se présentoient de le combattre. Rien n'étoit en effet plus prudent à sa part que de ne point commettre toute sa fortune au hazard d'une bataille. Ses forces s'augmentoient tous les jours, & ses troupes qui ne reconnoissoient qu'un seul chef, pour lequel elles étoient remplies de respect, vivoient dans l'union & l'obéissance, au lieu qu'il n'y avoit

que

que de la lenteur & de l'incertitude dans toutes les démarches des alliés, de la division parmi les chefs lorsqu'il falloit prendre une résolution, & un défaut extrême de bonne volonté de la part des inférieurs quand il s'agissoit d'exécuter.

Ce qui remettoit cependant quelque égalité entre les deux armées & tenoit encore la fortune partagée entr'elles dans les diverses rencontres dont nous supprimons à dessein le détail, c'est que les Confédérés tiroient facilement & abondamment des subsistances par le moyen du Danube & des villes de leur parti, & qu'ils étoient accoutumés aux intempéries du climat; au lieu que les Espagnols & les Italiens subsistant difficilement, & s'accoutumant avec plus de peine encore à l'humidité de l'air & aux exhalaisons des marais qui bordent le Danube étoient attaqués de maladies contagieuses qui faisoient de grands ravages parmi eux. Ainsi à la réserve de quelques escarmouches les deux armées se bornoient à s'observer, & à se tenir sur la défensive, lorsque la nouvelle des mouvemens de *Maurice*, Duc de Saxe, vint tout-à-

PHILIPPE I. 1546. coup apporter les plus grands changemens à la situation des deux partis.

On a déja vu que ce Prince, après une courte entrevue avec l'Empereur pendant la Diéte de Ratisbonne, étoit retourné dans ses Etats; que peu de tems après l'Empereur lui avoit addressé le Décret de proscription de l'Electeur & du Landgrave, & qu'il l'avoit chargé de son exécution en lui promettant les dépouilles de l'Electeur. Tout cela avoit eté projetté & concerté durant cette entrevue, & Maurice ne fit plus, dès lors, aucun pas qui ne tendit à l'exécution de ce projet. S'il pouvoit y avoir quelque chose de sacré pour l'ambition *Maurice* en eut frémi sans doute: Non seulement il avoit embrassé le Religion dont il devenoit le plus cruel ennemi, mais en attaquant l'Electeur avec tant de perfidie, il fouloit aux pieds les droits du sang, ceux de la reconnoissance & de la bonne foi. L'Electeur avoit été son tuteur, & il en avoit rempli les fonctions avec toute la fidélité & la tendresse possible. Il lui avoit donné mille marques d'affection; il avoit même poussé la confiance jusques à lui remettre le gouvernement de ses Etats lorsqu'il étoit parti pour com-

man-

mander l'armée confédérée. Maurice devoit beaucoup aussi au Landgrave son beau-pére qui l'avoit aidé de ses conseils & de ses forces dans plusieurs occasions. Il sentoit tout le poids de ces obligations, & afin de colorer une perfidie qu'il se reprochoit trop à lui-même pour ne pas présumer les reproches plus sanglans du public; il tâcha de lui persuader qu'il y avoit été contraint par un ordre Impérial, & par la considération de l'intérêt même de ceux qu'il trahissoit. Il publia le décret par lequel l'Empereur lui enjoignoit, d'*envahir les Etats des Rebelles, faute de quoi il les déclaroit appartenir à celui qui s'en saisiroit le premier, & le menaçoit, s'il refusoit d'obéir, du même châtiment que les rebelles eux-mêmes, comme réfractaire à ses ordres.* Maurice croyant ainsi son honneur à couvert assembla les Etats de son pays, & après leur avoir déclaré qu'il avoit reçu de l'Empereur toutes les assurances qu'il pouvoit desirer au sujet de la Religion, il n'eut pas de peine à leur persuader que pour prévenir de plus grands maux dont la Saxe étoit menacée, il étoit convenable que l'Electeur & le Landgrave souffrissent qu'il se saisit de leurs Etats. Ce fut dans ce même sens, & avec cette

PHILIPPE I.
1546.

 même

PHILIPPE I. 1546.

même dissimulation qu'il écrivit à l'Electeur & au Landgrave. Il sembloit par ses lettres qu'en les attaquant dans la circonstance la plus critique, il n'eut consulté que son affection pour eux, leur intérêt, & son devoir. *Philippe* lui répondit avec beaucoup de force ; il lui rapella tous les bienfaits qu'il avoit reçus de lui & de l'Electeur, & les sermens qu'il avoit faits de défendre la Religion Protestante ; il lui prouva que c'étoit en vain qu'il feignoit de croire qu'il ne fut pas question de Religion dans la guerre qui s'étoit allumée, & qu'après la ruine de la Religion, Charles-quint n'eut pas résolu celle de la liberté de l'Empire. Ces remontrances & ces reproches furent bien inutiles. *Maurice* avoit déja pris les armes ; & secondé par *Ferdinand* qui entra en Saxe avec quelques troupes de Bohémiens & de Hongrois, il se rendit maître en peu de tems de toutes les places de cet Electorat à la réserve de *Wirtemberg*, d'*Eysenach* & de *Gotha* qui étoient fortifiées avec plus de soin.

Cette nouvelle produisit une sensation bien opposée dans les deux armées de l'Empereur & des Confédérés. Dans la premiére on la célébra par une décharge générale d'artillerie :

La

La consternation fut universelle dans la seconde. L'Electeur de Saxe demanda si instamment la liberté de courir à la défense de ses Etats qu'elle lui fut enfin accordée, malgré tous les dangers que sa séparation faisoit craindre. En effet, dans le conseil qui se tint à ce sujet, on ne put se dissimuler le mauvais état des affaires de la Ligue. Plusieurs des Associés n'avoient encore rien fourni. Les espérances qu'on avoit eues du côté de la France & de l'Angleterre s'évanouïssoient. La désertion & les maladies affoiblissoient tous les jours l'armée. Il falloit trouver un reméde à tous ces maux. La plûpart furent d'avis de pressentir les dispositions de l'Empereur au sujet de la paix; mais l'Empereur ayant fait dire qu'il ne vouloit entendre parler d'aucun accommodement, si l'Electeur de Saxe ne remettoit sa personne & ses Etats à sa discrétion, cette proposition demeura sans effet.

PHILIPPE I. 1546.

L'Electeur se sépara donc de l'armée, ou plutôt il en emmena une grande partie avec lui, puis qu'il n'en resta pas neuf mille hommes qui allerent prendre leurs quartiers d'Hyver dans les Etats du Duc de Wirtemberg & les villes de la Haute Allemagne. Dès que l'Em-

PHILIPPE I. 1546. pereur eut appris qu'ils se retiroient, il détacha contre eux le Duc d'Albe & le Comte de Bure, & se mit lui-même à les poursuivre avec le reste de l'armée; mais le Landgrave leur échappa, tantôt en leur en imposant par sa bonne contenance, tantôt en leur dérobant sa marche. Après avoir conduit l'armée dans le *Wirtemberg* il la quitta, & retourna dans ses Etats par *Francfort*.

Alors le Duc de Wirtemberg voyant l'Empereur prêt à entrer dans son pays avec toutes ses forces, effrayé de ses menaces & des suites que son ressentiment pouvoit avoir, prit le parti de se soumettre & d'implorer sa clémence. La ville d'*Ulm* en fit autant, aussi bien que celles de *Hall*, de *Nordlingue*, &c. L'Electeur Palatin alla lui-même solliciter son pardon dans le camp de l'Empereur qui le lui accorda facilement.

Toutes ces disgraces qui se succédoient si rapidement faisoient deja prévoir l'issue de la guerre. En traversant *Francfort* le Landgrave conseilla lui-même aux habitans de pourvoir à leur sûreté du mieux qu'il leur seroit possible. En effet le Comte de *Bure* s'approchoit avec son corps d'armée. Il assiégea d'abord la ville de

de *Darmstadt*, la premiere du territoire de Hesse qui fut sur sa route, & la prit, partie par force, partie par composition; après quoi il fit mettre le feu à la Citadelle. Il épargna les habitans & les paysans du voisinage qui l'avoient seuls défendue au défaut de garnison, mais avec autant & plus de valeur que des troupes réguliéres. En effet, selon le témoignage d'une de nos Croniques, le Comte de *Bure* ayant été repoussé dans deux assauts consécutifs avoit feint de traiter avec les habitans, & ce ne fut qu'en leur donnant un troisieme assaut, pendant la tréve, qu'il les surprit & les contraignit à se rendre. La ville de *Francfort* qui avoit de bien plus grandes ressources pour se défendre ne montra pas la même résolution; elle se soumit & ouvrit ses portes. Un autre Officier de l'Empereur nommé *Reissemberg* voulut tenter de surprendre *Marbourg*, mais une troupe de Paysans Hessois l'attaqua, le mit en fuite; & lui enleva ses étendards.

Sleidan. L.

Dilich.

Philippe occupé de la défense de ses Etats travailloit en même-tems de tout son pouvoir à reconcilier son gendre Maurice avec l'Electeur. Il avoit voulu l'en aller solliciter lui-même; mais

PHILIPPE I. 1546. n'ayant pas reçu de lui des sûretés suffisantes pour sa personne, il se contenta de lui envoyer des Députés qui ne purent rien obtenir. *Maurice* s'excusa d'entrer en négociation, & l'Electeur poursuivit sa vengeance avec succès. Il se remit en peu de tems en possession de toutes les places qu'il avoit perdues ; il reprit même celles de
1547. *Maurice*, à la réserve de *Dresde* & de *Leipsick* ; enfin il défit entiérement à *Rochlitz* le secours que l'Empereur envoyoit à *Maurice* sous la conduite d'*Albert* de *Brandenbourg* qui fut fait prisonnier dans cette rencontre. Ces heureux commencemens relevoient déja les espérances des Protestans lorsque de nouveaux revers firent succéder la plus grande consternation. L'Empereur s'étant joint en Bohême à son frere Ferdinand, pénétra en Saxe, & marcha droit à l'Electeur qui campoit à *Muhlberg* sur les bords de l'Elbe avec des forces très inférieures. C'étoit là que la Ligue de Smalcalde étoit destinée à recevoir les derniers coups. L'Electeur de Saxe
Le 24e Avril. y perdit avec la bataille son armée, son Electorat & sa liberté. Tout le monde sait que Charles-Quint condamna à mort cet illustre prisonnier, qui reçut cette nouvelle avec la même fermeté

meté & le même ſang froid que ſes autres diſgraces, que l'interceſſion de tous les Princes qui accompagnoient l'Empereur l'engagerent enſuite à adoucir cette cruelle ſentence, & quelle fut changée en une capitulation, par laquelle l'Electeur renonçoit à ſa Dignité Electorale, tant en ſon nom qu'au nom de ſes enfans, & en laiſſoit la diſpoſition à l'Empereur qui la transféroit avec tous ſes Etats au Duc Maurice. Il ne réſervoit à ce Prince infortuné que la ville de *Gotha* démantelée, avec le revenu qui en dépend, & ſa perſonne demeuroit ſous la garde de l'Empereur ou du Prince Philippe ſon fils. Quelques accablantes que fuſſent ces conditions l'Electeur ſouſcrivit à toutes; la ſeule qu'il rejetta conſtamment fut celle par laquelle on avoit voulu l'engager à ſe ſoumettre aux déciſions du Concile. La crainte même de la mort ne put jamais lui arracher aucune complaiſance à cet égard. Tant il eſt vrai que ce Prince, comme la plûpart de ſes aſſociés, étoient guidés par une perſuaſion ferme & ſincére, & méritoient d'être plaints & admirés par ceux même qui les croyoient dans l'erreur.

Après

PHILIPPE I. 1547.

Après la chute de ce premier & principal appui du parti Proteſtant on n'y vit plus régner que le découragement & les diviſions. Le Landgrave auroit pu, à la vérité, ſe défendre encore avec les débris de ſon parti par la grandeur de ſon courage & les reſſources de ſon eſprit; mais il eut fallu du moins pouvoir réunir les reſtes de l'armée confédérée, & après la cataſtrophe de l'Electeur elle s'étoit entiérement diſperſée. Victorieux & ſecondé par Maurice l'Empereur ſe préparoit déjà à marcher en Heſſe. Si l'on devoit juger du traitement deſtiné à ce pays par celui que venoient d'éprouver le Wirtemberg & la Saxe de la part des troupes Eſpagnoles, il y avoit de quoi faire frémir un Prince qui aimoit ſes peuples; & nul ſacrifice ne devoit lui paroître trop grand quand il devenoit récéſſaire pour dérober ſes ſujets à la fureur d'un ſi cruel ennemi. Philippe ſur lequel un motif ſi puiſſant avoit beaucoup de pouvoir étoit de plus fortement ſollicité de traiter avec l'Empereur par le Duc Maurice ſon gendre & par l'Electeur de Brandenbourg ſon ami. Perſuadé par leurs conſeils il ſe mit en chemin pour aller régler à Leipzig les conditions de ſa reconciliation. L'eſpé-

rance

rance qu'il avoit conçue d'en obtenir de ſupportables par leur interceſſion fut bientôt diſſipée quand d'abord à ſon arrivée on lui déclara que la volonté de l'Empereur étoit qu'il ſe rendit à diſcrétion avec toutes ſes places & ſon artillerie. Cette propoſition lui parut ſi dure qu'ayant auſſitôt rompu les conférences il reprit le chemin de ſes Etats, & arriva le ſoir même à *Weiſſenfels*. Comme il s'entretenoit de l'état de ſes affaires avec le Gouverneur de cette ville nommé *Ebleben*, il lui échappa de dire que s'il pouvoit s'aſſurer que l'Empereur ſe laiſſeroit fléchir, & lui permettroit de retourner & de vivre en liberté dans ſes Etats, en lui laiſſant ſeulement une de ſes places fortes avec ce qu'il falloit d'artillerie pour la garder, il conſentiroit volontiers pour le bien de la paix à démolir toutes les autres, & à livrer le reſte de ſon artillerie. *Ebleber* ſaiſiſſant avec joie cette ouverture partit auſſitôt pour en faire part à Maurice ſon maître, & revint quelques jours après avec des lettres (*) de

PHILIPPE I. 1547. *Thuan.* Hiſt. L. VI. *Sleidan.* L. XIX. *Diar. Gunderod. Belli Smalcald.*

(*) Ces lettres & les autres actes rélatifs à cette affaire ſe trouvent dans le recueil de *Hortleder*, dans l'ouvrage de Mr. *Mogens*, ou à la ſuite de celui de Mr. *Bachmann*, ouvrage dont nous allons parler, & auxquels nous renvoyons le Lecteur une fois pour toutes, afin d'éviter des citations continuelles & fatigantes pour le lecteur.

PHILIPPE I. 1547. Le 4me Juin.

de ce Duc & de l'Electeur de Brandenbourg datées du camp de l'Empereur, par lesquelles ces Princes marquoient au Landgrave qu'après avoir appris ses intentions ils s'étoient hâtés de les communiquer à l'Empereur, qu'*Ebleben* étoit chargé de lui porter les conditions qu'on avoit pû obtenir pour lui, que leur avis étoit qu'il devoit souscrire à ces conditions qui leur paroissoient supportables, sur-tout dans l'extrémité où il se trouvoit, qu'ils lui conseilloient donc de se remettre entiérement à la discrétion de l'Empereur, sans craindre que ce Prince en usat avec trop de rigueur, ni qu'il le privat de la liberté; que pour lui ôter toute inquiétude ils ne faisoient pas difficulté de lui engager leur parole que s'il arrivoit qu'on le traitat plus rigoureusement que ne le portoient les articles convenus, ou qu'on le retint en capitivité, ils vouloient se constituer eux-mêmes prisonniers entre les mains de ses enfans, & subiroient le même sort qu'on lui feroit éprouver. A l'égard de la religion ils lui promettoient qu'on lui donneroit les mêmes assurances qui leur avoient été données à eux-mêmes, & à *Jean* de *Brandenbourg* frère de l'Electeur. Ils concluoient par le solliciter de nou-

veau

veau d'accepter ce traité qui lui feroit utile à lui & à tout le parti, d'amener au plutôt le Duc de Brunswick & son fils ses prisonniers, & de se reposer entiérement sur leur bonne foi & leur honneur. PHILIPPE I. 1547.

Les articles de cette capitulation étoient l'ouvrage du Duc d'*Albe* & de *Granvelle* que l'Empereur avoit principalement consultés, & leur sévérité, leur dureté, leur despotisme s'y faisoient assez connoître, quoique les instances & les sollicitations de *Joachim* de Brandenbourg & de *Maurice* en eussent fait adoucir quelques articles. Ils étoient au nombre de vingt & trois, dont voici la substance. (*) 1°. Que Philippe se rendroit à l'Empereur à discretion, lui & ses

(*) Ils se trouvent en entier dans l'histoire de *la captivité de Philippe le Magnanime* dont le public est redevable à Mr. *Mogen* Professeur de l'Université de *Giessen*. Les recherches de ce savant répandent un nouveau jour sur ce point d'histoire, & m'ont été très utiles, aussi bien que les piéces précieuses qu'il a jointes à son ouvrage & sur-tout le *Journal de la guerre de Smalcalde*, écrit sur les rélations de Philippe lui-même par son Chancelier *Dieleman de Gunderrode*, qui eut une grande part à sa confiance & aux principales affaires de son tems. Il faut ajouter à ces secours ceux que Mr. *Bachmann* Conseiller de S. A. S. le Duc de Deux-Ponts à tirés des Archives de sa Cour, & rendus publics avec de savantes remarques dans les mémoires de l'Académie de Manheim.

PHILIPPE I. 1547.

ses Etats; & qu'il viendroit à ses pieds le supplier de lui faire grace 2°. Qu'en reconnoissance de ce qu'il l'auroit obtenue il se conduiroit à l'avenir avec une fidélité & une soumission dont l'Empereur pût être satisfait. 3°. Qu'il reconnoîtroit l'Empereur pour son Magistrat, son Maître & son Empereur, qu'il rempliroit fidélement tous les devoirs auxquels il étoit tenu en qualité de vassal, de sujet & de Prince fidéle, & qu'il obéïroit aux décrets de S. M. qui concerneroient l'intérêt public. 4°. Qu'il se soumettroit aux jugemens de la Chambre que l'Empereur devoit établir, & qu'il contribueroit de tout son pouvoir aux fraix de cet établissement. 5°. Qu'il fourniroit des secours contre les Turcs comme les autres Princes toutes les fois qu'il seroit nécessaire. 6°. Qu'il renonceroit à toute ligue & sur-tout à celle de Smalcalde; qu'il révéleroit les desseins & délivreroit les traités & les actes de cette ligue. 7°. Qu'il ne feroit à l'avenir aucunes Alliances dans laquelle l'Empereur, le Roi Ferdinand son frère, & les Etats leurs Alliés ne fussent compris. 8°. Qu'il interdiroit le passage de ses Etats à tous les ennemis de l'Empereur. 9°. Que si l'Empereur

vouloit punir quelqu'un il ne prendroit point sa défense. 10°. Qu'il donneroit passage à l'Empereur par ses terres lorsque l'occasion le demanderoit. 11°. Qu'il puniroit sévérement tous ceux de ses sujets qui porteroient les armes contre l'Empereur ou le Roi Ferdinand, & qu'il ordonneroit à ceux qui les portoient actuellement contr'eux de les poser dans le terme de quatorze jours, à faute de quoi il confisqueroit leurs biens au profit de l'Empereur. 12°. Que pour les fraix de la guerre il payeroit la somme de 150000 Florins, savoir cent mille florins dans le terme de trois semaines, & le reste un mois après ce premier payement. 13°. Que toutes ses citadelles & forteresses seroient rasées, à la réserve de *Ziegenhayn* ou de *Cassel*, & que les garnisons prêteroient serment à S. M. I. de telle maniere que si le Landgrave venoit à manquer à ses engagemens elles seroient tenues de se déclarer contre lui & de remettre la place à Sa Majesté. 14°. Qu'il ne fortifieroit dans la suite aucune place que du consentement de l'Empereur. 15°. Qu'il délivreroit immédiatement à l'Empereur toute son artillerie & ses munitions de guerre, & que S. M. ne lui en resti-

PHILIPPE I.
1547.

PHILIPPE I. 1547. tueroit que ce qu'Elle jugeroit nécessaire pour la défense de la place qu'Elle lui laisseroit. 16°. Qu'il remettroit en liberté le Duc Henri de Brunswick & son fils, qu'il lui rendroit son Duché, remettroit à ses peuples le serment qu'ils lui avoient prêté, & transigeroit avec le Duc pour le dommage qu'il lui avoit causé. 17°. Qu'il restitueroit à l'ordre Teutonique & aux autres ce qu'il leur avoit ôté. 18°. Qu'il ne feroit aucune querelle au Roi de Dannemarc pour ne lui avoir pas donné du secours, & pour avoir suivi le parti de l'Empereur. 19°. Qu'il renvoyeroit sans rançon tous les prisonniers qu'il avoit faits dans les troupes de l'Empereur ou de ses Alliés. 20°. Qu'il se soumettroit à laisser juger par la Chambre ou par des Commissaires, ou par les autres Tribunaux ordinaires les prétentions qu'on pourroit avoir à sa charge. 21°. Que ses enfans majeurs ratifieroient ces articles. 22°. Que sa Noblesse & son Peuple feroient la même chose, & s'engageroient à le livrer à l'Empereur s'il ne les observoit pas. 23°. Que l'Electeur de Brandenbourg, le Duc Maurice, & *Wolfgang* Duc de Deux-Ponts Comte Palatin (ces deux derniers gendres du Land-

grave

grave) se rendroient ses cautions pour l'observation de ces articles, & promettroient s'il refusoit de les observer d'employer toutes leurs forces pour l'y contraindre. PHILIPPE I. 1547.

On voit combien ces conditions étoient accablantes; mais dans l'état désespéré où étoient les affaires du Landgrave, tout ce qu'il crut se devoir à lui-même ce fut d'exiger encore quelques adoucissemens & quelques explications. Il demanda donc entr'autres choses qu'on lui donnat les mêmes assurances rélativement à la religion qui avoient été données aux deux Electeurs; que l'on supprimat le mot de *Serviteur* dans l'article où il étoit stipulé qu'il se conduiroit en Prince obéissant & fidéle *Serviteur* de l'Empereur; que ses lettres de grace fussent scellées du grand sceau Impérial; qu'on y inférât qu'il seroit *absous & entiérement rétabli dans son état précédent*; que les deux Electeurs vinssent au devant de lui pour mettre la derniére main à l'accommodement, & *qu'on s'engageat à ne le retenir pas plus de six ou huit jours. Ces conditions*, ajoutoit-il, n'ont rien de contraire à la substance des articles proposés, & il les recommandoit instamment aux bons offices des Médiateurs.

PHILIPPE I. 1547.

Rien ne prouve mieux combien la simple possibilité de sa détention étoit loin de son esprit. Il n'avoit pas seulement pensé à en faire mention, & tout ce qu'il demanda c'est qu'on ne fit pas traîner son affaire en longueur. Tout le sens de cette négociation le forçoit en quelque sorte à penser ainsi. La réponse de l'Empereur à ses derniéres demandes ne put que l'y confirmer. Elle est datée du 12e Juin sous le nom de *Résolution de S. M. I.* & tend à en éclaircir plusieurs articles. Il suffira d'en citer quelques uns. S. M. consent, p. ex. que le mot de *Serviteur* soit supprimé; elle s'engage à donner au Landgrave les mêmes assurances qu'ont eues les deux Electeurs sur le fait de la Religion, & déclare que cela ne sera *nulle difficulté*. Elle promet qu'après sa soumission il *sera absous & déchargé de la peine du ban*, & qu'il lui sera expédié un acte de grace & d'abolition en bonne forme pour tout le passé, &c. Ainsi ce Prince rassuré contre la crainte de perdre sa liberté & ses Etats, muni d'un sauf-conduit des deux Electeurs, se mit en chemin sans défiance pour se rendre à *Halle* en Saxe où l'Empereur l'attendoit. Il y arriva le 18eme Juin accompagné de

Mau-

Maurice & de *Joachim*, Electeur de Brandenbourg, qui étoient allés au-devant de lui. Une heure après on y vit arriver aussi *Henri*, Duc de Brunswick, & son fils *Charles Victor* prisonniers du Landgrave, qui recouvroient leur liberté au moment où leur vainqueur alloit perdre la sienne. Nouvelle preuve bien frappante de l'instabilité de la fortune, de la vanité des triomphes & de la folie de l'orgueil humain!

PHILIPPE I. 1547.

Le lendemain *Christophle de Carlewitz*, Conseiller de Maurice, vint de bonne heure apporter au Landgrave de la part de *Granvelle* les articles de la Capitulation pour qu'il les signat. On y avoit ajouté que c'étoit à l'Empereur à en interpréter tous les articles. A la lecture de cette clause, qui n'étoit point dans le premier projet, Philippe le renvoya à *Granvelle* en lui faisant dire qu'il ne le signeroit point dans cet état; *Granvelle* s'excusa sur une erreur de copiste, & l'article ayant été omis le Landgrave signa tout ce dont on étoit convenu.

Diar. *Günderod.* c. 2. §. 147.

Il fut question après cela des assurances rélatives à la Religion. *Granvelle* disoit que si le Landgrave vouloit qu'on lui en donnat, il devoit de son côté promettre à l'Empereur d'obéir aux

PHILIPPE I. 1547. Décrets du Concile de Trente. Mais le Landgrave déclara qu'il aimeroit mieux se passer des assurances de l'Empereur que d'être obligé de prendre de pareils engagemens, qu'on ne lui avoit jamais encore parlé de cela, & qu'il n'en avoit point été question dans les articles du traité. Cette dispute fut vive & longue, & les Ministres de l'Empereur en vinrent même aux menaces. „ L'Empereur, lui disoient-ils, est „ déja assis dans la sale d'audience, il vous at- „ tend, & souffre vos délais avec impatience. „ Hâtez-vous donc de peur qu'il ne prenne con- „ tre vous quelque résolution plus fâcheuse. Ainsi pressé Philippe signa enfin: *Qu'il obéiroit aux Décrets d'un Concile libre, pieux & général, dans lequel on ne réformeroit pas moins le chef que les membres, & qu'il obéiroit de la même maniere que le feroient Maurice & l'Electeur de Brandenbourg.* Il faut observer que ces deux Princes avoient promis de ne point renoncer à la Confession d'Augsbourg.

Tout étant ainsi réglé, & l'Empereur étant assis sur son trône les deux Electeurs conduisirent devant lui le Landgrave sur les cinq heures après midi. Ce Prince s'étant approché,

se

se mit à genoux ayant auprès de lui son Chancelier *Gunderrode* qui lut un écrit portant que le Landgrave étoit extrémement affligé d'avoir offensé Sa Majesté Impériale par la guerre qu'il venoit de lui faire, & de lui avoir donné par là un juste sujet de le punir; qu'il se remettoit donc entierement à sa discrétion, & le supplioit par tout ce qu'il y avoit de sacré de lui pardonner, de révoquer la proscription qu'il avoit méritée & de le rétablir dans sa précédente condition. Qu'il recevroit tout cela comme une extrême faveur, & lui promettroit pour l'avenir toute la fidélité, la soumission & l'obéissance possible, & la plus scrupuleuse exactitude à remplir les conditions qui lui étoient imposées par sa Capitulation.

PHILIPPE I. 1547. Deprec. Philip. &c. ap. *Hertled.* L. 3.

L'Empereur après avoir délibéré un moment pour la forme lui fit répondre par *Helde*, Vice-Chancelier de l'Empire. „ Que quoique „ le Landgrave eut mérité une punition très „ sévére, comme il étoit connu de tout le „ monde, & comme il l'avouoit lui-même, cependant Sa Majesté vouloit bien par un sen„ timent de générosité qui lui étoit naturel, & „ par égard pour les sollicitations de quelques

PHILIPPE I. 1547.

„ Princes, lui faire grace du ſupplice des re-
„ belles, & de la peine de la proſcription:
„ Qu'Elle ne le puniroit donc ni par une priſon
„ perpétuelle ni par aucune confiſcation ou perte
„ de ſes biens au-delà de ce qui avoit été réglé
„ par le traité de paix: Qu'Elle pardonnoit de
„ même à ſa Nobleſſe & à ſon peuple pourvû
„ qu'ils obſervaſſent fidellement les conditions
„ dont on étoit convenu, & qu'ils reconnuſſent
„ par leur conduite la grandeur de la grace que
„ S. M. leur faiſoit.

Le Chancelier du Landgrave ayant remercié l'Empereur au nom de ſon maître, ce Prince croyant que tout étoit fini, & s'étant levé ſans attendre qu'on le lui dit, s'avança vers l'Empereur ne doutant pas qu'il ne lui donnat la main, ſelon l'uſage, en ſigne d'une pleine & entiére reconciliation. Mais l'Electeur de Brandenbourg qui avoit déja préſſenti les diſpoſitions de Charles-Quint ſur cet article l'avertit tout bas que S. M. ne lui donneroit la main que quand il auroit rempli tous les articles de la Capitulation. En même tems il l'invita à ſouper avec lui & Maurice chez le Duc d'Albe où Philippe ſe rendit ſans avoir encore aucun ſoupçon du traitement qu'on

qu'on lui préparoit. Après le souper les deux Electeurs eurent un entretien particulier avec le Duc d'*Albe* & *Granvelle* qui dura fort longtems, & dont le résultat jetta le Landgrave dans la plus grande consternation.

PHILIPPE I. 1547.

En effet, comme le nuit étoit déja fort avancée, les deux Electeurs l'ayant appellé lui dirent qu'il leur arrivoit la chose la plus douloureuse du monde, que toute leur vie ils avoient agi de bonne foi, comme il convient à des Princes, & que comme ils avoient toujours tenu leur parole, ils avoient attendu la même fidélité des autres; que cependant le Duc d'Albe & l'Evêque d'*Arras* (*Granvelle*) venoient de leur dire qu'il falloit qu'il passât la nuit chez le Duc avec des gardes, que rien ne pouvoit leur être plus sensible, qu'ils parleroient cependant le lendemain à l'Empereur, & qu'ils espéroient qu'on ne le retiendroit pas prisonnier. *Philippe* répondit aux deux Princes qu'il s'étoit en effet attendu à recevoir un tout autre traitement; qu'il étoit venu sur leur parole; qu'ils savoient les engagemens qu'ils avoient pris avec lui & avec ses enfans, & que c'étoit à eux à tenir leurs promesses. Cependant comme il falloit rester là, *Mau-*

PHILIPPE I. 1547. rice & quelques-uns des Conseillers de l'Electeur de Brandenbourg demeurerent avec le Landgrave, & toute la nuit se passa en plaintes & en reproches sur un traitement si perfide & si peu attendu.

Le lendemain les deux Electeurs allerent faire des plaintes amères à l'Empereur de la détention de leur ami. Ils lui firent sentir combien elle nuiroit à leur réputation. Ils lui dirent que s'ils avoient eu le moindre soupçon d'un pareil dessein ils se seroient bien gardés de conseiller au Landgrave de se rendre dans un lieu où l'on devoit lui ravir sa liberté, que lui-même n'y étoit venu que dans l'espérance d'un traitement tout différent ; qu'ils le supplioient donc de le remettre en liberté par égard pour eux, comme ils le lui avoient promis, & lui avoient engagé leur parole que cela seroit. A tout cela l'Empereur se contenta de répondre qu'il leur avoit donné des assurances, *non qu'on ne le retiendroit pas prisonnier, mais que sa prison ne seroit pas perpétuelle*, & qu'il n'avoit jamais eu d'autre intention. Sleidan. l. c.

Avant que d'aller plus loin il n'est pas inutile d'examiner si cette prétention de l'Empereur

reur avoit quelque fondement. C'eſt une matiere qui a été ſouvent diſcutée, & ſur laquelle il reſte ſans doute encore des difficultés, malgré tout ce qui a déja été écrit pour l'éclaircir; ou peut-être eſt-ce à cauſe de cela même, & parce qu'on n'a point aſſez dépouillé l'eſprit de parti en faiſant cet examen qu'il y reſte encore des nuages.

Dans le projet de Capitulation que *Eblebem* rapporta au Landgrave de la part des Miniſtres de l'Empereur & des deux Electeurs, & ſur lequel le Landgrave lui-même ſe détermina à ſe mettre au pouvoir de ſes ennemis, non ſeulement il n'y avoit pas un ſeul mot de *détention*, & *de captivité*, courte ou longue; mais divers articles ſuppoſoient même manifeſtement qu'en faiſant à l'Empereur les ſoumiſſions convenues le Landgrave ſeroit auſſi libre qu'auparavant. Tel étoit entr'autres le 22me article par lequel il étoit réglé que *les Etats de Heſſe ſe rendoient cautions de l'obſervation du traité, & s'engageoient à livrer leur Prince priſonnier entre les mains de l'Empereur s'il refuſoit de l'obſerver.* Preſque tous les autres articles ne pouvoient être exécutés que par un Prince libre. N'eut-il pas été

PHILIPPE I. 1547. été superflu & même ridicule de faire promettre à un prisonnier qu'il se laisseroit juger par la Chambre Impériale, qu'il ne feroit aucune guerre aux alliés de l'Empereur, qu'il ne fortifieroit aucune place sans son agrément, qu'il défendroit le passage de ses Etats à ses ennemis? N'étoit-ce pas se jouer des termes que de s'engager comme faisoit l'Empereur par le 13me article à lui laisser une forteresse pour sa sûreté? &c. &c. &c. Tout le sens de ce traité excluoit donc nécessairement l'idée d'une détention courte ou longue; & il n'est pas étonnant qu'elle ne vint jamais dans l'esprit du Landgrave lorsqu'on le lui présenta.

Il est vrai que le premier article portoit que *le Landgrave se rendroit à discrétion* ou *sans condition* lui & ses Etats entre les mains de l'Empereur. Mais il est visible que ces expressions n'étoient là que comme une formule d'usage dans les actes de cette espéce; car comment pouvoit-on dire que le Landgrave se rendroit sans condition dans le tems qu'il stipuloit des conditions, & dans un traité même qui n'étoit fait que pour cela? Et le second article, pour ne rien dire des autres, ne levoit-il pas plei-

pleinement les doutes que pouvoit laiſſer le premier, en diſant que Philippe ſe conduiroit avec fidélité en *reconnoiſſance de la grace* que l'Empereur lui accorderoit? PHILIPPE I. 1547.

Ces argumens ſont expoſés avec beaucoup de force dans le Manifeſte que le Prince Guillaume fils ainé du Landgrave publia dans la ſuite pour juſtifier la guerre qu'il fit à l'Empereur. Pour établir la mauvaiſe foi dont on avoit uſé envers ſon Pére il n'eut qu'à produire les articles de ſa capitulation. Il fit voir que les mots *ſe rendre à diſcrétion* qui ſe trouvent dans le premier article n'étoient qu'une formule dont on avoit fait uſage dans les cas pareils, ſans que l'Empereur eut jamais penſé à s'en prévaloir pour ôter la liberté à ceux avec qui il traitoit. Il ajouta que le Landgrave ſon Pére avoit été ſi éloigné de ſoupçonner qu'on put lui propoſer de devenir priſonnier, que pendant qu'on travailloit au Traité il fut plus d'une fois ſur le point de rompre toute négociation & de retourner chez lui pour des articles qui étoient de la plus legére importance en comparaiſon de celui-là, comme p. ex. pour la ſomme que l'Empereur exigeoit qui lui fut payée à titre de dédommagement.

ap. *Hortleder.* L. 5. c. 9. en 1552.

Quoi-

PHILIPPE I. 1547.

Quoique tout cela ne permit pas d'avoir le moindre doute sur le sens du traité en général & du premier article en particulier, les deux Electeurs avoient pris encore d'autres précautions pour que ce premier article ne put en aucune maniére être interprêté au préjudice du Landgrave. Ils en avoient demandé l'explication aux Ministres de l'Empereur, & ceux-ci leur avoient donné *des assurances positives* de sa part qu'il n'étoit question *d'aucune détention*, & que S. M. n'entendoit pas que le Landgrave fut condamné à rien de plus que ce que portoit sa capitulation. Ce fait est prouvé par la lettre que les deux Electeurs écrivirent au Landgrave en lui envoyant par *Ebleben* le projet de capitulation. Ils lui marquoient, comme nous l'avons rapporté, qu'il ne devoit pas craindre que l'Empereur en usat avec lui trop rigoureusement, ni *qu'il le privat de sa liberté*; & que pour lui ôter toute inquiétude à ce sujet ils lui engageoient leur parole que si on le retenoit prisonnier ils iroient se remettre eux-mêmes entre les mains de ses enfans & subir le même sort que lui, &c. &c.

V. ci-dessus.

PHILIPPE I. 1547.

Il n'est pas permis de douter qu'avant que de prendre des engagemens si sérieux ces deux Princes n'eussent demandé & obtenu ce que je nomme ici *des assurances positives* qu'on n'attenteroit point à la liberté du Landgrave. Mais la difficulté consiste à savoir de quelle nature étoient ces *assurances*. De *Thou* fait entendre qu'elles étoient *écrites*, & qu'elles faisoient même un des articles du traité ou de la capitulation ; il dit qu'on avoit promis au Landgrave dans ce traité qu'il ne seroit question d'*aucune* détention, que les Electeurs, & le Landgrave avoient ainsi lû le mot d'*aucune*, (en Allemand *einige*), & que par une indigne supercherie *Granvelle* avoit substitué le mot *ewige*, *perpétuelle*, dans la copie du traité qu'il avoit présentée au Landgrave & que ce Prince avoit signée sans y faire attention. En sorte que par ce changement au lieu que l'article devoit porter qu'il seroit exempt *de toute prison*, il signifioit seulement qu'il seroit exempt d'une prison *perpétuelle*. *Sleidan* dont l'autorité est d'un si grand poids ne fait point mention de ce fait ; mais il semble supposer quelque chose de semblable lorsqu'il fait dire à l'Empereur qu'il avoit promis, *non que le Landgrave ne seroit point du*

tout

PHILIPPE I. 1547.

tout prisonnier, mais seulement que sa prison ne seroit pas perpétuelle.

La question est donc toujours de savoir à quel acte, à quelle assurance l'Empereur faisoit allusion quand il parloit de cette promesse. Ce ne pouvoit être au traité ou à la capitulation, puisque, comme on l'a pû voir dans l'extrait que nous en avons donné, il ne s'y trouve pas un seul mot qui rappelle l'idée de cette captivité courte ou longue. Cette évasion de l'Empereur se rapportoit donc probablement à quelque autre transaction entre ses Ministres & les deux Electeurs Médiateurs. Le discours qu'il adressa la même année aux Etats de l'Empire assemblés à *Augsbourg* pour justifier la détention du Landgrave peut répandre quelque jour sur cette question. „ Peu de tems après que la guerre de „ Saxe fut finie, leur disoit-il, le Landgrave me „ fit faire des propositions de paix par l'Electeur „ de Brandenbourg & par *Maurice*. Ces deux „ Princes desirant de savoir comment on le „ traiteroit supposé qu'il vint se rendre... On „ leur répondit de bonne foi qu'on n'infligeroit „ au Landgrave aucun supplice corporel, qu'il ne „ seroit point condamné à une prison *perpétuelle*,

&

„ & qu'il ne ſeroit point obligé de payer plus „ que ce qui ſeroit porté par le traité de paix... „ Tout cela fut mis par écrit en leur préſence, „ & on ne leur donna aucune autre eſpérance, „ comme je crois qu'ils peuvent en convenir „ eux-mêmes... Ce fut après ceci que le Land- „ grave vint à Halle, &c... Le Duc d'*Albe* „ ayant le même jour donné à ſouper aux deux „ Electeurs & au Landgrave, & ayant retenu „ celui-ci priſonnier cela excita une grande diſ- „ pute, pendant laquelle il ſe dit quantité de „ choſes de part & d'autre. Quand je le ſçus, „ la première queſtion que je voulus qu'on exa- „ minat fut, ſi c'étoit juſtement ou injuſtement „ que le Landgrave étoit retenu priſonnier. Je „ déclarai auſſi que j'aimois mieux que ſans „ égard au traité ce Prince retournat libre chez „ lui que ſi j'étois ſoupçonné de manquer à „ ma parole; mais qu'auſſi dans ce cas je vou- „ lois avoir la liberté de pourſuivre la guerre „ contre lui. Alors Maurice & l'Electeur „ avouerent eux-mêmes que je n'avois rien fait „ d'injuſte, & qu'ils étoient prêts à le ſoutenir „ devant ceux qui avanceroient le contraire. La „ ſeule choſe qu'ils demanderent fut que la cap-

PHILIPPE I. 1547.

„ tivité du Landgrave ne fut pas trop longue.
„ A quoi je répondis que je voulois voir au-
„ paravant de quelle maniére il rempliroit ses
„ promesses...

Les deux Electeurs étant priés par la Diéte de dire leur sentiment sur cette apologie que l'Empereur faisoit de sa conduite dans une affaire à laquelle ils étoient si fort intéressés ; ils répondirent „ qu'en effet ils étoient déjà conve-
„ nus & qu'ils convenoient encore à présent que
„ l'Empereur ne devoit pas être blâmé dans
„ cette affaire ; mais *qu'ils avoient eu des entre-*
„ *tiens secrets & différens*, & avec le Roi Fer-
„ dinand son frère avant qu'il quittat le camp
„ de *Wirtemberg* pour s'en retourner, & avec
„ quelques Conseillers de l'Empereur, mais en
„ petit nombre, & qu'il pouvoit bien se faire
„ que *faute de bien entendre la langue il y eut*
„ *eu quelque équivoque, & qu'ils ne vouloient pas*
„ *contester beaucoup sur cela.* Mais que de quel-
„ que manière que la chose se fut passée, ils
„ avoient persuadé au Landgrave de venir à
„ Halle se soumettre à l'Empereur & d'accep-
„ ter les conditions de la paix, ne soupçon-
„ nant pas *qu'on voulut l'arrêter & le retenir*

„ *pri-*

„ *prisonnier*, & dans la vue d'épargner la multi- „ tude innocente & de rétablir la tranquillité „ tant desirée en Allemagne. Ils ajoutoient „ que dans l'état actuel des choses il n'y avoit „ personne qui ne vît quel tort on faisoit à leur „ honneur & à leur réputation lorsqu'après „ avoir privé le Landgrave de sa liberté on le „ retenoit encore prisonnier au grand péril de „ de sa santé...

PHILIPPE I. 1547.

On ne peut méconnoître dans cette réponse l'embarras extrême des deux Princes qui la faisoient. Ils n'osent accuser l'Empereur & ses Ministres, alors tout puissans, d'avoir ouvertement manqué à leur parole. Mais en même tems ne voulant point s'accuser eux-mêmes ou d'une imprudence inexcusable ou d'une indigne trahison envers le Landgrave ils disent qu'il peut bien se faire que *faute d'entendre la langue il y ait eu du mal-entendu*: En quoi consistoit ce mal-entendu occasionné par l'ignorance de la langue? Entre quelles personnes ce mal-entendu avoit-il eu lieu? On peut trouver ici matière à conjectures ; mais ce qui restera toujours certain, c'est que les Electeurs furent induits à croire que le Landgrave ne seroit point arrêté, & qu'en

PHILIPPE I. 1547. leur donnant cette assurance on les trompa. Je ne décide point que cette assurance leur ait été donnée par écrit, & que ce soit dans cet écrit qu'ait été commise la fourberie du changement des mots *einige* en *ewige*. Je pancherois plutôt à croire que cette assurance ne fut que *verbale*, puis qu'elle ne se trouve nulle part. Il est probable que *Granvelle* en la donnant fit usage du mot *einige*, que dans des contestations qui s'éleverent ensuite à ce sujet, il soutint, pour se justifier, qu'il avoit prononcé le mot d'*ewige*, & que cette évasion digne de ce Ministre artificieux a donné lieu à supposer les autres circonstances qu'on a ajoutées à ce fait.

Mais voyons si nous ne pouvons pas approcher encore plus de la vérité avec le secours de la rélation de Henri *Lersner*, Conseiller du Landgrave, qui fut député de Hesse à la Diéte tenue à Augsbourg cette même année. L'Electeur de Brandenbourg lui avoit raconté en présence de plusieurs Princes que lorsqu'il négocioit avec l'Evêque d'*Arras* le traité de reconciliation du Landgrave avec l'Empereur, il avoit dit à l'Evêque : *Le Landgrave ne sera condamné à aucune détention ou prison*. Que l'Evêque lui avoit

Kuchenbecker Anal. Hassiaca, Coll. II. p. 226. & seq.

avoit répondu: *Il ne ſubira aucune détention* (*). Que Maurice de Saxe étoit préſent: Que ſur cela Maurice & lui étoient allés à l'Empereur & lui avoient dit: *Nous allons vous amener ici le Landgrave, & Vôtre Majeſté ne lui impoſera aucunes conditions plus dures que celles qui ſont portées par la capitulation.* A quoi l'Empereur repliqua: *Amenez-le: J'y conſens volontiers: Je n'ai pas accoutumé de traiter perſonne plus mal que les conventions que je fais ne le permettent. Ainſi,* ajoutoit l'Electeur de Brandenbourg, *nous ne pouvions prévoir en aucune façon que le Landgrave ſeroit arrêté.* Cet Electeur rappella dans la ſuite à *Granvelle* la parole qu'il lui avoit donnée, & dans un mouvement d'indignation de ſa perfidie il fut ſur le point de le tuer, mais Maurice l'en empêcha. L'Electeur ajoutoit que *Carlewitz*. . . . avoit entendu comme lui cette promeſſe de *Granvelle*, qu'il lui avoit même dit, *écrivez cela dans vos tablettes*, ſur quoi *Carlewitz* avoit écrit en effet ces mots: *Le Landgrave ne ſera condamné à aucune détention.*

PHILIPPE I. 1547.

S 3 Cette

(*) En Allemand: *Es ſoll dem Lantgraven nicht gereichen zu* EINIGER *Geſangnuſſe*.

PHILIPPE I. 1547.

Cette rélation si digne de foi en elle-même nous fournit le commentaire le plus naturel de l'apologie de l'Empereur. Je rappellerai ici les propres termes de cette apologie que j'ai déja cités: V. ci-dessus. „ Les deux Electeurs, dit-il, desirant de „ savoir comment on traiteroit le Landgrave sup- „ posé qu'il vint se rendre; on leur répondit de „ bonne foi qu'il ne seroit point condamné à „ une prison perpétuelle. . . . . ni obligé de „ payer (*) plus que ce qui seroit réglé par le „ traité de paix. Ainsi l'Empereur se contenta de faire donner par *Granvelle* une promesse *verbale* sur le sujet de la *détention*; & quand il ajoute „ tout cela fut mis par écrit en leur présence" cela doit s'entendre de ce que *Carlewitz* écrivit sur ses tablettes d'après la promesse de *Granvelle*. S'il y avoit eu quelque acte en forme où cette promesse eut été *écrite* les uns & les autres en auroient fait mention. Mais *Granvelle* prononça-

(*) C'étoit un autre artifice de l'Empereur de restreindre ainsi le sens de sa promesse, comme s'il n'eut voulu parler que de l'article du payement des frais de la guerre. On avoit employé le mot Allemand de *beschweren*, qui signifie littéralement *gréver*, & le vrai sens de la promesse étoit que le Landgrave ne seroit point *grévé* au-delà de ce que portoit le Traité.

nonça-t-il le mot d'*einige* ou celui d'*ewige*? ou les prononça-t-il confusément comme un homme à qui la Langue Allemande étoit étrangére? C'est ce qui restera toujours indécis? Il n'est pas plus facile de savoir si en prenant cet engagement il eut intention de le tenir, & si quelque incident l'en détourna par la suite, ou s'il se ménagea d'avance une évasion au moyen de la ressemblance des deux mots; s'il concerta avec l'Empereur cette supercherie, ou s'il trompa l'Empereur lui-même en lui persuadant qu'il n'avoit promis autre chose que d'exempter le Landgrave d'une prison perpétuelle. Toutes ces suppositions ont quelque degré de vraisemblance; mais, non pas à mon avis une vraisemblance égale. Je serois assez porté à conjecturer que dans les commencemens l'Empereur & ses Ministres négocierent avec assez de bonne foi; qu'en soumettant le Landgrave à tant de conditions accablantes, mais qui supposoient en même tems que sa liberté lui resteroit, ils n'eurent pas la pensée de la lui ôter. Si la capitulation n'eut été qu'un appas pour faire tomber ce Prince dans le piége, à quoi bon en rendre les conditions si révoltantes que le Landgrave fut de l'aveu de son fils sur

PHILIPPE I.
1547.

PHILIPPE I. 1547.

le point de s'en retourner ſans rien conclure? Pourquoi tout cet appareil de précautions priſes pour le mettre hors d'état de nuire? A quoi ſervoit en particulier d'exiger que les Etats de Heſſe fuſſent cautions pour lui de l'obſervation du traité auſſi bien que ſes enfans majeurs, les deux Electeurs & le Comte Palatin de Deux-Ponts, formalités qui ne pouvoient que retarder la concluſion du Traité comme elles le firent en effet, & qui auroient été par conſéquent non ſeulement inutiles mais contraires aux vûes qu'on ſuppoſe à l'Empereur? Mais ſi ce Prince négocia d'abord de bonne foi; quelque incident, quelque réflexion ou quelque mauvais conſeil ou toutes ces choſes enſemble, lui ſuggérerent bientôt des deſſeins moins dignes de lui. Si l'on pouvoit faire fonds ſur l'autorité de la chronique manuſcrite de *Zaſtrov* qui fut envoyé dans le même tems par les Ducs de Poméranie à l'Empereur, on y pourroit trouver l'explication de ce changement que nous conjecturons. Il raconte que durant l'acte de ſa ſoumiſſion le Landgrave fit connoître combien peu il étoit repentant, par les ris amers qui lui échapperent, que l'Empereur s'en apperçut, & que vivement offenſé il le menaça

v. *Zaſtrov.* Chron. apud *Schottgen.* Diplom. Nachleſe VI. Th.

menaça du doigt en disant, *je lui apprendrai à* PHILIPPE I. *rire;* que ce fut là le motif qui le porta à le faire 1547. arrêter, persuadé que ne pouvant faire renoncer Philippe au dessein de se venger, il n'avoit plus que ce parti pour lui en ôter les moyens. Mais il faut convenir que le silence de *Sleidan* & de *Gunderrode*, si bien instruits de tout ce qui se passa dans un acte qui eut tant de témoins, le silence des historiens du parti de l'Empereur intéressés à ne pas omettre ce qui tendoit à justifier ce Prince aux dépens du Landgrave, ce silence, dis-je, semble nous donner de justes raisons de mettre cette anecdote au rang de ces Commentaires & de ces conjectures gratuites qu'on ne manque guéres d'ajouter aux événemens qui ont excité l'attention publique. Il me paroît plus naturel de supposer que l'Empereur ou ses Ministres blessés de la roideur que le Landgrave montra dans la conclusion de la négociation, même après s'être rendu à *Halle* & mis entre leurs mains, conçurent un nouveau degré de ressentiment & de défiance contre ce Prince, & qu'ils furent irrités sur-tout de n'avoir pû obtenir de lui une promesse de se soumettre aux décisions du Concile de Trente. *Granvelle* qui eut la plus grande

v. *Kuchenbecker*, l. c.

FREDERIC I. 1547. part à cette affaire, étoit, comme on le sait, un des plus irréconciliables ennemis du Protestantisme; son grand desir étoit d'en triompher, & il s'étoit flatté d'être bien près de ce triomphe lorsqu'il avoit vû entre ses mains les principaux appuis de ce parti. Nous savons d'ailleurs qu'il fut l'auteur des conseils violens que l'Empereur suivit quelquefois dans sa conduite avec les Protestans. Il est donc bien probable qu'il fit entendre à son Maître que si on arrêtoit le Landgrave on l'améneroit tôt ou tard à se soumettre au Concile, qu'un si grand exemple entraineroit la soumission de la plus grande partie de sa secte, & qu'on se mettroit aisément à couvert des reproches du public en soutenant qu'on n'avoit promis autre chose à ce Prince que de l'exempter d'une prison perpétuelle. Si l'évasion fondée sur la ressemblance des termes *einige* & *ewige* n'avoit pas été concertée d'avance par ce Ministre artificieux, elle dut être imaginée alors, puisque dans l'acte de grace ou d'abolition que l'Empereur fit lire par son Chancelier pendant que le Landgrave étoit devant lui, on trouvoit ces mots, *l'Empereur veut bien l'exempter d'une prison perpétuelle...* Sa détention qui s'exécuta le même

v. ci-dessus.

jour

jour étoit donc résolue avant que l'acte de soumission se passât, & c'est une nouvelle preuve que soit que le Landgrave ait ri ou non cette circonstance n'y eut aucune part. PHILIPPE I. 1547.

La vraisemblance de cette explication paroîtra bien plus grande encore quand on se rappellera tout ce qui s'étoit passé entre le Landgrave & Granvelle au sujet de la Religion. Dès les premiers commencemens de la négociation le Landgrave avoit exigé qu'on lui donnât des assurances expresses sur ce sujet. Et *Granvelle* lui avoit fait dire par *Ebleben* qu'on ne lui en refuseroit pas; qu'on ne lui imposeroit aucune contrainte, mais qu'on se concilieroit, à cet égard, d'une *manière Chrétienne*, *ou par le moyen d'un Libre Concile Chrétien*. L'Evêque entendoit ces expressions à sa manière; le Landgrave crut y voir une sûreté assez grande pour aller en avant. Il se rendit à Halle, & là il demanda ces assurances qu'on lui avoit promises sur le sujet de la religion; mais depuis qu'on l'avoit en son pouvoir on lui parla d'un autre ton. L'Evêque espérant de le gagner ou de l'intimider lui dit que s'il vouloit qu'on lui donnât les mêmes assurances qu'on avoit données aux deux Electeurs il devoit

Kuchenbecker, l. c. p. 220.

PHILIPPE I. 1547. devoit de son côté s'engager à se soumettre aux décisions du Concile. C'étoit sans doute pour cela que le mót de Concile avoit été glissé avec beaucoup d'art dans la réponse qui lui avoit été faite. On le sollicita, on le *menaça* comme *Sleidan* le rapporte, mais la constance du Prince paroissant inébranlable *Granvelle* prit le parti de se relâcher de quelque chose pour le moment, & de se contenter de la promesse que le Landgrave se soumettroit à *un Concile libre, pieux, dans lequel on ne réformeroit pas moins le Chef que les Membres, &c. &c.* Ce fut alors probablement que sa détention fut résolue. *Ces menaces* dont parle *Sleidan* donnent lieu de le supposer. Si on ne les effectua pas dès lors, c'est qu'on vouloit sans doute réserver à l'Empereur le plaisir de triompher avec éclat & en public de son ennemi dans une cérémonie qui flattoit à la fois sa vanité & sa vengeance, qui relevoit l'éclat de la dignité Impériale, qui annonçoit les succès de ses armes, & pouvoit contribuer dans la suite à intimider ses ennemis. Mais on crut en même tems que le Landgrave menacé de perdre sa liberté ne résisteroit pas pour toujours à la tentation de la recouvrer en souscrivant au Concile. Ce qui ne permet

permet presque pas d'en douter, c'est le témoignage qu'il se rendit à lui-même là-dessus dans une lettre qu'il écrivit en 1552. à *Bullinger*, célébre Théologien de *Zurich*... „ Quelques personnes „ ont répandu, lui dit-il, que nous avons abandonné la foi. Bien loin que nous en ayons „ jamais eu la pensée on nous auroit rendu un „ témoignage tout contraire si l'on avoit été bien „ instruit.... *La seule cause* de nôtre détention „ à Halle a été le refus que nous avons fait de „ souscrire aux décisions du Concile de Trente, „ comme on le vouloit: C'est sur ce refus qu'on „ nous conduisit en prison. Cette autorité est sans replique, & on est en droit d'en conclure qu'avant l'arrivée du Landgrave à Halle il n'y avoit point de projet formé de l'arrêter; qu'on avoit seulement le dessein de l'amener à souscrire au Concile, & que son refus constant de s'y soumettre irritant l'Empereur & ses Ministres il les fit recourir à ce moyen violent & perfide, & imaginer l'équivoque artificieuse qu'ils employerent pour se justifier (*). Mais quelque jugement

PHILIPPE I.

1547.

v. *Kuchenbeck.* l. c.

(*) Suivant cette explication on pourroit supposer avec assez de vraisemblance qu'avant l'arrivée du Landgrave à Halle, *Granville* promit en effet, & peut-être de bonne foi, aux deux Electeurs

PHILIPPE I. 1547.

ment que l'on porte sur cette circonstance accessoire, de quelque maniére qu'on suppose que l'Empereur & ses Ministres en ayent imposé à la bonne foi du Landgrave, leur conduite à son égard ne pourra jamais être justifiée, & cette tache flétrira leur mémoire dans tous les lieux & dans tous les siécles où la probité & la fidélité seront comptées pour des vertus. Il restera toujours certain, malgré toutes les évasions & les excuses, que la capitulation accordée au Landgrave excluoit nécessairement toute captivité, & l'omission seule d'une peine si grave & plus grave que toutes les autres ensemble en devoit mettre ce Prince à l'abri, puisqu'il n'y a pas de régle plus

Electeurs qu'il seroit exempt de toute prison (*einige Gefangnis*) comme nous avons dit qu'il le fit d'après la relation de *Lersner*, qu'ensuite le refus de Philippe de se soumettre au Concile ayant fait prendre à ses ennemis la résolution de l'arrêter, ils imaginerent le changement de ce mot *einige* dans celui d'*ewige*, & que ce changement se fit dans la formule du pardon qu'on lut au Landgrave après sa soumission: En effet le mot d'*ewige* ou de *perpétuel* se trouvoit dans le pardon, & c'est ce que l'Empereur vouloit dire quand il soutenoit qu'il n'avoit promis au Landgrave que de l'exempter d'une prison perpétuelle. Il résulteroit de là que la relation de *De Thou* seroit vraye à cette circonstance près que le changement des mots ne se seroit fait que verbalement & non dans aucun acte écrit.

plus certaine & plus respectable que celle qui défend de rien suppléer dans ce genre. Les assurances données aux deux Electeurs étoient encore un autre engagement qui devoit être sacré pour l'Empereur. De quelque nature qu'ayent été ces assurances il est certain qu'elles en étoient. Si les Electeurs tromperent le Landgrave c'est parce qu'ils furent trompés eux-mêmes; si les Ministres de l'Empereur en imposerent à leur Maître, c'étoit en son nom qu'ils avoient agi, & profiter de leur mauvaise foi c'étoit en devenir le complice. Qu'on n'objecte pas que de notre propre aveu il s'éleva des difficultés sur ce que le Landgrave ne vouloit pas promettre de souscrire au Concile. C'étoit là encore un autre trait de la mauvaise foi de *Granvelle* qui avoit expressément promis au Landgrave qu'on ne lui imposeroit *aucune contrainte* au sujet de la religion, & qu'il lui seroit donné à cet égard les mêmes assurances qu'aux deux Electeurs. Les difficultés qui s'éleverent à ce sujet doivent encore être uniquement imputées à cet homme fourbe & cruel qui n'écoutoit que les plus dangereuses maximes d'un fanatisme intolérant.

PHILIPPE I. 1547.

PHILIPPE I. 1547. Il eſt tems de reprendre le récit des ſuites de cet événement ſi remarquable par lui-même & par ſes ſuites. Elles ſerviront encore à répandre un nouveau jour ſur une partie des faits que nous venons d'expoſer.

L'Empereur ayant refuſé aux deux Electeurs de remettre en liberté ſon priſonnier, ſous le vain prétexte que nous avons vû, ces deux Princes ſe rendirent chez les Miniſtres de l'Empereur en commençant par *Granvelle* avec lequel ils eurent de vives conteſtations. Il ne faudroit pas d'autres preuves que leur indignation & leur ſurpriſe, s'il en étoit beſoin encore après tout ce que nous avons dit, pour ne laiſſer aucun doute ſur la mauvaiſe foi dont on uſoit envers eux. Après de longs débats ils firent dire au Landgrave qu'il lui étoit permis de ſe retirer. *De tout mon cœur*, répondit ce Prince à cette nouvelle, *mais il faut qu'on me donne un ſauf-conduit avec lequel je puiſſe retourner en ſûreté chez moi.* On fut ſourd à cette demande, & deux jours après on lui fit dire qu'il ſe préparat à ſuivre l'Empereur. Il rejetta cette propoſition avec beaucoup de fermeté, proteſtant que rien ne ſeroit capable de l'y obliger que la force.

V. ci-deſſus.

Sleidan. L. 19. Diar. Gunderod. c. 2. pag. 154.

Les

Les Electeurs lui firent de nouvelles instances pour l'engager à se soumettre à son sort, & mettant la main dans la sienne ils lui promirent en présence de plusieurs Seigneurs qu'ils ne quitteroient point la Cour de l'Empereur qu'il ne fût mis en liberté. Ils le suivirent en effet jusques à *Naumbourg* où ils renouvellerent leurs instances en sa faveur. Mais l'Empereur que ses succès & les conseils de ses Ministres n'avoient pas disposé à la clémence leur fit répondre fiérement que leurs sollicitations l'importunoient, & que s'ils ne se retiroient pas promptement de sa Cour il envoyeroit son prisonnier en Espagne. Les Electeurs firent communiquer cette mauvaise nouvelle au Landgrave par *Carlewits*, en s'excusant de ce qu'ils ne l'accompagnoient pas plus loin, comme ils le lui avoient promis, ajoutant cependant que s'il payoit la somme convenue des 150000 Florins, & donnoit des sûretés pour l'éxécution du reste des conditions, ils espéroient qu'il seroit mis en liberté dans quinze jours; qu'ils se rendroient dans peu à *Augsbourg* pour assister à la Diéte, & qu'ils y employeroient à le servir tout le zéle, la fidélité & la diligence dont ils étoient capables. *Philippe*

PHILIPPE I. 1547.

PHILIPPE I. 1547.

qui souffroit tant de délais inattendus avec beaucoup d'impatience répondit qu'il auroit soin que cette somme fut payée, & que les forteresses fussent rasées, espérant de son côté qu'on tiendroit ce qu'on lui avoit promis.

Il étoit cependant toujours sous la garde sévére d'un Capitaine Espagnol qui ne le quittoit point, & le conduisoit à la suite de l'Empereur qui ramenoit son armée du côté d'*Augsbourg*. Quand ils eurent traversé la forêt de Thuringe, & qu'ils furent arrivés dans la petite ville de *Grafenthel*, Philippe ayant occasion de parler de ses affaires au Duc d'Albe lui produisit le sauf-conduit qui lui avoit été donné par les Electeurs & sur la foi duquel il étoit venu se rendre à la Cour de l'Empereur, comme aussi la *formule d'obligation* ou *la caution* que ces Princes lui avoient délivrée pour sa sûreté. Le Duc instruit sans doute par *Granvelle* répondit comme lui que l'Empereur n'avoit excepté dans ses promesses *qu'une prison perpétuelle*. *Quel sera donc le terme de ma captivité*, dit le Landgrave, *& dans combien d'années finira-t'elle? Quand l'Empereur*, repliqua le Duc, *vous retiendroit prisonnier quatorze ans & plus il ne feroit rien contre sa*

pro-

promesse. A la vue de ces dispositions de ses ennemis Philippe ne voulant pas leur laisser le moindre prétexte de le condamner se hâta d'exécuter autant qu'il étoit en son pouvoir les loix du vainqueur. Il paya les sommes promises, il fit raser ses forteresses, il délivra son artillerie. (*) Cette fidélité à remplir de si tristes engagemens, la rigueur, l'injustice de la captivité de ce Prince commencerent alors à faire blâmer universellement la conduite de l'Empereur. „On „ lui reprochoit, dit de *Thou*, d'avoir manqué „ de droiture, & à ses Conseillers d'avoir commis une extrème imprudence en rendant suspecte la foi de leur maître par leurs artificieuses subtilités, & en lui attirant la haine de „ plusieurs grands Princes dont il avoit reçu „ des services importans. Il est vrai, ajoute-t-il, que ce qu'il y avoit de plus odieux dans cette action fut rejetté particulierement sur l'Evêque d'*Arras*, homme d'un caractére double & rusé. A l'égard d'*Ebleben* qui, comme on l'a rapporté,

PHILIPPE I. 1547.

Thuan. L. 4.

(*) La seule forteresse de *Ziegenhayn* fut conservée conformément à la Capitulation qui laissoit au Landgrave le droit de garder cette place ou Cassel. Les fils du Landgrave délivrerent aussi par ses ordres deux cents piéces de grosse artillerie.

PHILIPPE I. 1547. té, avoit été l'entremetteur de cette négociation, il fut si affligé d'avoir contribué, sans le vouloir, à faire donner le Landgrave dans ce piège fatal, qu'il en mourut de chagrin peu de tems après.

„ A quelque motif, dit encore le même historien, qu'on veuille attribuer cette célébre „ tromperie, soit à la haine qu'on portoit au „ Landgrave, soit au caractére intéressé & arti„ ficieux des Espagnols, les Electeurs de Saxe „ & de Brandenbourg jugerent à propos de dis„ simuler leur ressentiment, & craignant celui „ de l'Empereur s'ils se plaignoient trop haute„ ment d'un artifice qui étoit une tache à la „ gloire de ce Prince, ils prirent le parti de „ n'employer que les prieres les plus humbles „ & les plus soumises, jusques à ce que s'étant „ unis avec la Princesse Christine épouse du „ Landgrave, avec les autres Princes & tous les „ ordres de l'Empire il renouvellerent leurs in„ stances à sa Diéte d'Augsbourg.

Avant que de rapporter ce qui se fit à cet égard dans cette célébre Assemblée, suivons la marche du Landgrave depuis *Græfenthal* où nous l'avons laissé. Il n'étoit pas le seul prisonnier que l'Empereur trainat à sa suite. *Jean Frede-*

Frederic, ci-devant Electeur de Saxe, partageoit son malheureux sort après avoir été si long-tems son associé dans des tems plus heureux. *Charles-quint*, flatté de triompher aux yeux des peuples de ces deux illustres ennemis, les mena d'abord à *Bamberg* où il publia les lettres de convocation de la Diéte pour le premier de Septembre, & de là il prit la route de *Nuremberg*. Mais sachant combien ses prisonniers étoient chers aux citoyens de cette grande ville, il n'osa les y laisser entrer. Toutes les sollicitations qui lui furent adressées dans cette ville de la part de plusieurs Princes ne produisirent d'autre effet que de l'engager à publier une déclaration par laquelle il annonçoit que le Décret de proscription rendu contre le Landgrave étoit révoqué & annullé, & il défendoit en conséquence d'inquiéter en aucune maniére les sujets de Hesse. De *Nuremberg* il alla à *Schwaback* où le Landgrave dans l'espérance de le fléchir paya cent mille florins de la somme qui avoit été exigée de lui. Enfin vers les derniers jours de Juillet l'Empereur étant aux portes d'Augsbourg ne garda avec lui que l'Electeur de Saxe, & renvoya le Landgrave à *Donawert* où les Espagnols chargés de sa garde

PHILIPPE I. 1547.

Hortled. T. 2. L. 3. c. 78.

PHILIPPE I. 1547. se voyant loin des yeux de leur Maître, & ne consultant plus que leur farouche orgueil & leur haine fanatique firent éprouver à ce Prince infortuné les plus indignes traitemens.

La Diéte commença au premier de Septembre, & fut remarquable, soit par le nombre des Princes qui y assisterent; (tous les Electeurs s'y étant rendus sans exception) soit parceque ce fut une Diéte armée; une grande partie des troupes Impériales étant dans la ville ou à ses portes: Nouveauté qui devoit bien faire sentir aux Allemands à quel point leurs divisions intestines pouvoient tôt ou tard devenir fatales à leur liberté. Le nouvel Electeur de Saxe, celui de Brandenbourg, & les députés de Christine, des fils du Landgrave & des Etats de Hesse ne tarderent pas à se réunir pour remplir la Diéte de leurs plaintes & de leurs prières. Ils s'adresserent à tous les Ordres de l'Empire, ils leur exposerent toute l'indignité du traitement qu'éprouvoit le Landgrave, & ils insisterent sur la mauvaise foi avec laquelle on l'avoit arrêté. Dans les mémoires que *Christine* & ses enfans répandirent à ce sujet ils faisoient voir que le Landgrave avoit rempli autant qu'il le devoit & le

le pouvoit toutes les conditions prescrites par l'Empereur, qu'il avoit payé les sommes exigées, mis en liberté *Henri* de Brunswick & son fils, livré tous les papiers de la ligue, fait prêter le serment à sa Noblesse, fourni la caution des répondans, &c., &c., qu'ils étoient prêts enfin à s'offrir eux-mêmes pour ôtages ne pouvant voir sans une douleur extrême l'indigne captivité où l'on retenoit ce Prince... Ils ajoutoient qu'ayant qu'il se rendit à Halle ses affaires n'étoient pas tellement désespérées qu'il n'eut pû défendre encore long-tems ses forteresses contre les forces des ennemis, mais que sa compassion pour son peuple avoit été le motif qui lui avoit fait préférer la paix à la guerre : Ils concluoient par solliciter tous les ordres de la Diéte d'intercéder en sa faveur pour obtenir la fin d'une captivité qui nuisoit de plus en plus à sa santé : Enfin, pour rendre ses instances plus efficaces *Christine* vint elle même les renouveller à Augsbourg aux pieds de l'Empereur.

PHILIPPE I.
1547.
Sleidan. L. 19.
Hortled. T. 2. L. 3. c. 84.

Ce fut alors que ce Prince s'appercevant combien ses artifices & sa dureté indisposoient le public contre lui, adressa à la Diéte l'apologie dont nous avons déja rapporté les principaux traits.

PHILIPPE I. 1547.

traits. Il y reprenoit dès les commencemens le récit de tout ce qui s'étoit passé entre le Landgrave & lui, & n'épargnoit rien pour repousser l'imputation de mauvaise foi dont on le chargeoit ; mais ni cet écrit adroit, ni l'espéce d'assentiment que les deux Electeurs parurent lui donner ne changerent pas les idées du public. Il s'obstina à voir dans la conduite de l'Empereur une obliquité mal déguisée, & dans les témoignages louches & ambigus des deux Princes le langage de la crainte ou d'une complaisance bassement intéressée.

Mais en paroissant disculper l'Empereur du reproche de mauvaise foi les deux Electeurs ne laissoient pas de solliciter avec les plus grandes instances l'élargissement du Landgrave, auquel, disoient-ils à la Diéte, leur honneur étoit particulierement intéressé. Ils prierent donc tous les ordres de se joindre à eux pour l'obtenir, & en effet tous réunirent leurs instances dans une adresse qui fut présentée à ce sujet à l'Empereur.

Mais persuadé que les deux Electeurs ne mettoient tant de chaleur dans leur demande que parce qu'ils avoient engagé leur parole de se rendre prisonniers des fils du Landgrave si ce

Prin-

Prince étoit arrêté, l'Empereur imagina un expédient bien extraordinaire pour les contenter sans se dessaisir d'un prisonnier qu'il ne vouloit plus rendre. Il envoya un de ses Conseillers nommé Jean de *Lyre* au Landgrave qui avoit été transferé depuis peu de *Donawert* à *Nordlingue*, avec ordre de tirer de ses mains tous ses papiers, & en particulier ceux qui contenoient l'engagement que les deux Electeurs avoient pris avec lui. Il ne doutoit pas que ces Princes ne se désistassent de leurs poursuites aussitôt qu'il leur auroit fait remettre ces piéces, comme si la force d'un engagement dépendoit des mains entre lesquelles le hazard ou la violence pouvoit en faire passer les titres. Quelque cruelle que fut la situation de *Philippe* il n'hézita pas à répondre à de *Lyre* que ces piéces n'étoient pas entre ses mains, & que ses enfans & ses Ministres qui les avoient ne les remettroient jamais, quand même il le leur ordonneroit, parce qu'à son départ ils avoient déclaré qu'ils ne les rendroient que quand il seroit libre : Que cependant si l'Empereur vouloit lui donner quelque certitude sur le tems de sa délivrance il feroit tout ce qui seroit en son pouvoir pour les enga-

PHILIPPE I. 1547.

Sleidan. L. c.

PHILIPPE I. 1547. ger à les lui rendre. Irrité de cette réponse l'Empereur augmenta la rigueur de sa captivité, défendit qu'on lui laissât voir ses amis, & lui ôta son Médecin, son Secretaire & tous ses domestiques, à la réserve de deux Pages, d'un Maître d'hôtel & d'un Cuisinier.

Cependant tous les ennemis de ce Prince se hâtoient de mettre ses disgraces à profit, & d'exercer sur lui & sur ses Etats une utile vengeance. *Henri* de Brunswick qui avoit promis de tout oublier au moment de sa délivrance lui intentoit un procès devant la Chambre Impériale. A son exemple *Reinard* Comte de Solms, l'Archevêque de Mayence, le Grand Maître de l'Ordre Teutonique, *Guillaume* Comte de Nassau commençoient aussi à le poursuivre devant ce Tribunal partial chacun pour des objets particuliers. Tous ces ennemis intéressés à la prolongation de sa captivité contribuoient encore par leur crédit à rendre l'Empereur inflexible. Ainsi ce fut en vain que *Christine* accompagnée de *Marie* de Hongrie sœur de Charles-quint alla solliciter la grace de son époux. Il se contenta de répondre *qu'il y penseroit quand il en seroit tems*, & sans rien changer à la rigueur de sa prison

1548.

Diar. Gunderrod. c. 2.

prison il le fit transférer de *Nordlingue*, à *Heilbrun* & de là à *Halle* en Souabe. PHILIPPE I. 1548.

La Diéte d'Augsbourg continuoit cependant à recevoir la loi du vainqueur: Il lui dictoit ce décret sur la Religion si connu sous le nom de l'*Interim* qui devoit servir de régle pour la Religion jusques à ce que le Concile eut prononcé. On sait que quoiqu'il accordat aux Protestans deux de leurs demandes, l'une rélative au mariage des Prêtres, l'autre à l'usage du Calice dans le Sacrement de l'Eucharistie, il n'en fut pas mieux reçu & que malgré l'appui de la force il n'eut enfin aucun succès ni dans l'un ni dans l'autre parti.

Il fut ordonné à *Philippe* comme aux autres Princes Protestans de souscrire à ce nouveau symbole. Et comme dans l'étroite captivité où on le retenoit il n'étoit que trop aisé de lui prêter le langage qu'on vouloit, ou de lui arracher des déclarations contraires à ses sentimens, on adressa sous son nom à la Régence de Hesse des lettres par lesquelles il approuvoit ce symbole, & ordonnoit qu'on le fit recevoir à ses peuples. La Régence fit en effet publier ces lettres avec les ordres qu'elles contenoient, mais on con- *Sleidan.* L. 20.

noif-

PHILIPPE I. 1548.

noissoit trop bien la façon de penser de Philippe pour y avoir beaucoup d'égards. Le public ne se laissa pas aisément persuader qu'un Prince qui avoit refusé avec une fermeté inébranlable de se soumettre aux décrets du Pape & du Concile, eut souscrit autrement que par force à *l'interim*, qui maintenoit, à peu de chose près, la même Doctrine. Il sentit que ces lettres lui avoient été arrachées pour engager les Protestans à suivre l'exemple prétendu d'un Prince qu'ils avoient toujours regardé comme leur Chef. Et son fils ainé bien convaincu que la nécessité seule avoit pû faire tenir à son père les discours qu'on lui attribuoit, convaincu que ses sentimens restoient les mêmes, ne craignit pas de lui écrire que plein de respect pour toutes ses volontés il ne sauroit cependant se conformer à celles que sa conscience condamnoit, comme étoit la soumission qu'il paroissoit exiger à l'*Interim*. A son exemple la Régence de Hesse loin de travailler sérieusement à le faire recevoir refusa constamment d'envoyer des députés aux synodes provinciaux que les Archevêques de Mayence & de Trêves avoient convoqués, & aux-

quels

quels ils avoient invité le Clergé de Hesse, dans le dessein de le reconcilier avec le Pape. PHILIPPE I. 1548.

La Diéte étant sur sa fin l'Empereur y évoqua le grande Cause qui pendoit depuis si longtems devant la Chambre Impériale au sujet du Comté de *Catzenellenbogen*. On a dit en son lieu que cette petite province & le Comté de *Dietz* étoient échus en 1479. à la Maison de Hesse par la mort de *Philippe* dernier Comte de *Catzenellenbogen* & de *Dietz* qui ne laissa d'autre héritier qu'*Anne* sa fille, épouse du Landgrave Henri III. *Guillaume* III. fils ainé de *Henri* & de cette Princesse étant mort sans enfans la portion de la Hesse qui lui avoit appartenu retourna sans difficulté à Guillaume II. son Cousin germain, père de Philippe le Magnanime; mais il n'en fut pas de même des deux Comtés. Ils furent disputés à la Maison de Hesse par *Jean*, Duc de Cléves, & par *Jean* Comte de *Nassau* qui avoient épousé les filles du Landgrave Henri III., & qui étant ainsi les plus proches parens de Guillaume III. leur beau-frère prétendoient devoir être préférés à tout autre pour succéder à des Etats qui n'étoient entrés dans la Maison de Hesse que par une femme.

V. ci-dessus, T. I. p. 248.

Ce

PHILIPPE I. 1548.

Cela n'empêcha pas que les Landgraves Guillaume II. & Guillaume III. ne priſſent poſſeſſion de ces Comtés, & n'en reçuſſent même l'inveſtiture en 1495. des mains de l'Empereur Maximilien. Et le Duc de Cléves n'eſpérant plus ſans doute de recueillir aucun fruit de ſes prétentions les céda pour une ſomme aſſez modique au Comte de Naſſau, qui devint ainſi le ſeul oppoſant aux titres & à la poſſeſſion du Landgrave.

On propoſa divers plans d'accommodement pour prévenir les ſuites de ce différent: Et il y eut une fois une convention paſſée à *Erford* par la médiation de quelques Princes voiſins en vertu de laquelle la Maiſon de Heſſe auroit racheté pour une ſomme d'argent les prétentions de celle de Naſſau. Mais *Elizabeth* qui avoit porté ces prétentions dans cette Maiſon refuſa d'y ſouſcrire, & ſe pourvut à la Chambre Impériale où cette cauſe reſta pendante depuis ce tems-là juſques au tems où les diſgraces de Philippe donnant un nouvel avantage à la Maiſon de *Naſſau*, la mirent en état d'obtenir que l'Empereur l'évoquat à la Diéte, & le décidat par un jugement extraordinaire & définitif.

En

En vain les Avocats de Philippe alléguerent-ils que la convention passée à *Erford* avoit éteint les prétentions du Comte de Nassau; que les pactes de Confraternité que la Maison de Hesse avoit avec celles de Saxe & de Brandenbourg excluoient les femmes de tout droit à la succession de ses Etats; que quoique les deux Comtés en litige eussent été transmis par une femme à la Maison de Hesse, les investitures réitérées que cette Maison en avoit reçues dès lors avoient changé la nature de ces fiefs: En vain l'Avocat insistoit-il pour que l'Empereur suspendit du moins la publication de la sentence jusques à ce que Philippe fut remis en liberté, & en état de se défendre, cette sentence fut rendue, & le Comté de *Catzenellenbogen* fut transferé de Philippe à *Guillaume*, Comte de Nassau. On alloua même à ce Comte les fruits des années précédentes qui se montoient, suivant l'estimation la plus modérée, à une somme de douze cent mille florins que le Landgrave étoit condamné à restituer. Nous verrons bientôt que ce grand procès ne fut pas encore terminé pas cet arrêt, & que le tems y apporta encore bien des modifications.

Le 15me Aoust.

Après

PHILIPPE I. 1548.

Après avoir mis fin à la Diéte Charles-Quint partit d'*Augsbourg*, & se rendit par *Ulm* à *Spire* vers la fin du mois d'Aoust. Le Landgrave y fut conduit dans le même-tems par ses gardes, & *Christine* eut aussi la permission d'y venir, & de l'y voir, pendant les huit jours que l'Empereur passa dans cette ville; mais ses supplications & ses larmes ne purent obtenir de ce Prince aucun adoucissement au sort de son mari. Charles ne tarda pas à s'embarquer sur le Rhin ayant toujours ses deux illustres prisonniers à sa suite, chacun dans un bâtiment particulier; & ayant descendu ce fleuve jusques dans les Pays-Bas il y congédia les troupes qui l'avoient escorté depuis *Augsbourg*, & envoya le Landgrave à *Oudenarde*. Il semble que la continuation de ce traitement rigoureux prouve assez bien que ce Prince n'avoit pas fait pour l'*Interim* tout ce qu'on auroit voulu, & tout ce que les écrivains du parti opposé lui ont attribué. C'est ce que *Sleidan* croyoit; & quand ces historiens avancent le contraire il est permis sans doute de les soupçonner de prévention & d'exagération.

Maurice n'oublioit point dans l'heureux changement de sa fortune le sort malheureux de

de son beau-père. Sa gloire étoit intéressée à son rétablissement : Il avoit à faire pardonner au public sa trahison envers ses Alliés & son parti. On a vû souvent des Princes que l'ambition avoit séduits redevenir vertueux par le même principe. L'amour de la renommée peut faire d'abord préférer à tout l'honneur de jouer un grand rôle, mais on sent ensuite que pour s'assurer une gloire durable il faut jouer un rôle vertueux. D'ailleurs Maurice étoit blessé de voir que l'Empereur qui lui devoit son triomphe le négligeoit au point de compter pour rien & le nom de son beau-pére que portoit le Landgrave, & la parole qu'il avoit donnée à ce Prince, & celle que l'Empereur lui avoit donnée à lui-même. Il s'appercevoit qu'on n'avoit cherché qu'à le jouer par toutes ces vaines promesses. Ce qui se passa à ce sujet entre lui & l'Infant d'Espagne acheva de l'aigrir & de l'offenser. Quand ce Prince depuis si connu sous le nom de Philippe II. arriva en Italie pour traverser l'Allemagne & aller joindre son pére dans les Pays-Bas, Maurice alla au-devant de lui jusques à Trente, & le sollicita de s'intéresser en faveur du Landgrave. *Philippe lui donna en effet les*

PHILIPPE I. 1548.

PHILIPPE I. 1548. plus belles assurances qu'il obtiendroit sa liberté ; mais il le pria, en même tems, de se conduire par ses conseils, de dissimuler pendant quelque tems, & de ne pas marquer de mécontentement ni d'impatience si l'on différoit encore quelque tems à le satisfaire.

1549. Maurice se hâta d'annoncer au Landgrave une nouvelle si consolante ; mais l'un & l'autre apprirent bientôt à connoître ce Prince artificieux à qui la bonne foi & la clémence furent toujours étrangéres. Quand il fut arrivé à Bruxelles où étoit l'Empereur son pére, *Maurice* se hâta de lui envoyer des Députés pour apprendre ou pour solliciter du moins l'exécution de ses promesses. Mais loin qu'il en résultat rien de favorable pour le Landgrave on lui marqua moins d'égards encore qu'auparavant. Sa santé étoit altérée par le chagrin, & on lui refusoit jusques à l'usage de la viande les jours maigres. Son Géolier en ayant un jour trouvé sur sa table la jetta avec indignation, & les Espagnols ne faisoient pas difficulté de dire que l'Empereur ne se résoudroit jamais à le mettre en liberté que quand les progrès de sa maladie seroient

Sleidan. Diar. Gunderod.

seroient tels qu'il seroit universellement condamné par les Médecins. PHILIPPE I. 1549.

Tant de sollicitations inutiles ne laissant presque plus d'espérance à *Christine*, cette Princesse que ses sentimens rendoient digne d'un sort plus heureux, consumée par la douleur termina sa triste carriére à *Cassel* au milieu des regrets des peuples qui avoient été les témoins de sa pieté & de ses vertus. Le 15e Avril.

Les disgraces s'accumuloient de jour en jour sur la tête du malheureux Philippe. Celle que lui préparoit depuis quelque tems *Milchlingen* Commandeur de l'Ordre Teutonique & Abbé de *Fulde* ne fut pas une des moins sensibles. Comme ce Prélat étoit aimé & considéré de l'Empereur il lui fut aisé d'en obtenir des arrêts favorables aux prétentions que son Ordre formoit à la charge de la Maison de Hesse. On a vû ci-dessus comment des Chevaliers Teutoniques avoient été appellés à *Marbourg* par Ste Elizabeth pour y diriger un hôpital qu'elle y avoit fondé, hôpital que le bruit des miracles opérés par son intercession & les indulgences accordées par le Pape rendirent bientôt riche & célèbre ainsi que l'Eglise qui y étoit annexée. Après v. T. I. p. 126.

 avoir

PHILIPPE I. 1549. avoir acquis de vastes possessions dans les Etats de la Maison de Hesse, & obtenu divers priviléges de la libéralité de ses Princes l'Ordre Teutonique aspira à une plus grande indépendance encore; sur-tout lorsque Philippe usant de ses droits de Souverain l'obligea comme ses autres Vassaux à recevoir la Réformation. De là naquirent en foule des haines, & des ressentimens qui joignirent de nouvelles querelles aux anciennes, & qui dans le malheureux état où les affaires de Philippe étoient réduites fournirent de nouvelles armes contre lui. En effet on lui déclara qu'il n'y avoit point de liberté à espérer pour lui jusques à ce qu'il eut satisfait le Commandeur de l'Ordre sur tous les griefs qu'il avoit à sa charge, & le Landgrave se voyant à la discrétion de ses ennemis, privé de toute espérance de secours, consentit à ce qu'on voulut, & signa la perte de
Le 19e Juin. tous ses droits les mieux fondés par la Convention d'*Oudenarden* qui fut confirmée un an après par l'Empereur (*).

1550. Après un assez long séjour dans les Pays-Bas ce Prince voulant mettre la derniére main

à l'ou-

(*) Elle fut ensuite cassée par un Traité conclu à *Carlstadt*.

à l'ouvrage qu'il avoit commencé à la Diéte d'*Augsbourg* en convoqua une seconde dans la même ville, & s'y rendit lui-même accompagné de son fils Philippe & du malheureux *Saxon* son prisonnier. Il ne fit pas la même faveur au Landgrave, si c'étoit une faveur que de suivre le char de ce vainqueur orgueilleux. Il le laissa à Malines de peur que les deux Electeurs ses amis ne fussent trop engagés à s'intéresser pour lui par le spectacle de son malheureux sort. PREMIE-RE 1550.

Ces deux Electeurs n'assistérent cependant à *Augsbourg* que par Députés, n'approuvant point les mesures que prenoit l'Empereur pour soumettre les Protestans au Concile de Trente. Non seulement ils résisterent en ce point aux désirs de Charles, mais ils insisterent plus que jamais sur le rétablissement du Landgrave. Alors aussi ils éprouverent toute la hauteur du Maître qu'ils s'étoient donné. Les Ministres de l'Empereur répondirent par son ordre à leurs Députés, que ni le Landgrave ni ses fils ne s'étoient conduits jusques là de maniére à obtenir sa liberté, ajoutant que si on importunoit d'avantage l'Empereur à ce sujet il envoyeroit le Landgrave en Espagne: De semblables menaces furent faites

 au

PHILIPPE I. 1550. au Landgrave lui-même par les Espagnols qui le gardoient. Réduit ainsi à recourir aux derniers expédiens Philippe ordonna à ses fils & à ses Ministres de faire sommer les deux Electeurs qui s'étoient rendus cautions pour lui de se présenter devant eux & d'exécuter leur promesse. Les fils de Philippe obéirent à cet ordre; quoique tout le monde en prévît bien sans doute l'inutilité. Ils envoyerent des Députés aux deux Electeurs pour leur signifier cette citation, à laquelle ces Princes répondirent par des excuses, & en priant qu'on leur accordat de nouveaux délais.

Philippe comprenant ce langage, & l'inutilité de cette ressource voulut tenter alors celle d'une évasion. Il appella secrétement à lui quelques-uns de ses anciens serviteurs Gentilshommes & autres. La plûpart alléguant les défenses de l'Empereur refuserent de s'associer à une entreprise si périlleuse, mais enfin deux citoyens Hessois, dont le nom est digne d'être conservé, *Conrard Breidenstein* & *Jean Romeln* ne craignirent point de hazarder leurs jours pour la délivrance de leur maître. Ils disposerent des relais sur la route de Hesse jusques auprès d'une des portes de *Mallnes* qui touchoit au jardin de la prison

Diar. Gundesod.

du

du Landgrave ; mais une demi heure avant le moment fixé pour sa fuite, ce Prince trahi par l'imprudence d'un de ses Domestiques eut la douleur de se voir arrêté plus étroitement qu'auparavant, & ce qui dut achever de lui percer le coeur c'est qu'on massacra sur l'heure même deux de ses Domestiques, & que d'autres furent arrêtés & ensuite mis à mort. Pour lui il fut conduit dans un cachot étroit & grillé où on le tint plus de huit mois sans lui permettre d'avoir la moindre correspondance au dehors. Et cette défense fut si sévérement observée qu'un soldat Espagnol fut exécuté pour lui avoir fait parvenir une lettre qui ne contenoit rien que d'indifférent. PHILIPPE I. 1550.

Un traitement si cruel & tant d'afflictions accumulées menaçoient enfin la vie même de ce Prince. Ses fils & ses Ministres allarmés renouvellerent leurs instances auprès des deux Electeurs garans de cette liberté dont on le privoit avec tant de rigueur. Ils reclamerent encore l'engagement qu'ils avoient pris de venir se constituer prisonniers entre leurs mains jusques à ce que le Landgrave fut libre. A cela mêmes réponses & mêmes excuses. On comprend sans

 peine

[illegible] 1550

peine sur quels motifs elles étoient fondées, & ce seroit bien inutilement que nous rendrions un compte détaillé de tout ce qui se fit de part & d'autre à ce sujet. Les deux Electeurs renouvellant cependant leurs instances auprès de l'Empereur à proportion de ce qu'ils étoient sollicités eux-mêmes, Charles pour mettre fin autant qu'il le pouvoit à ces importunes sollicitations imagina de faire défendre aux fils du Landgrave de les inquiéter d'avantage, leur enjoignant sous de grandes peines par un de ses Ministres de lui remettre tous les titres & les lettres rélatives à cette affaire qu'ils pouvoient avoir entre les mains. Ces ordres & ces menaces ne produisirent aucun effet. La Régence de Hesse s'excusa de remettre ce qu'on lui demandoit & de renoncer à ses droits; & Charles-Quint voyant l'inutilité de ses menaces, eut recours à l'unique moyen qui lui restoit. Il déclara les deux Electeurs quittes de leur parole, & de l'obligation qu'ils avoient contractée par leur garantie.

Il n'étoit que trop vengé d'ailleurs par tout ce que la Hesse & son Prince avoient à souffrir. Non seulement la Chambre Impériale admettoit toutes les actions qu'on intentoit au Landgrave,

&

& ordonnoit le plus souvent sans examen des citations; mais afin d'encourager tous ceux qui pouvoient avoir quelque sujet de plainte bien ou mal fondé elle les exemptoit des frais de Chancellerie & rendoit toujours des arrêts en leur faveur. PHILIPPE le M. 1552.

C'est avec cette injustice que plusieurs villes, châteaux, bailliages ou terres furent adjugées aux Comtes de *Nassau* (*), aux Comtes de *Solms* & à d'autres voisins. Et pendant qu'on réduisoit ainsi les Etats de Hesse on continuoit à en exiger les mêmes tributs qu'auparavant sous peine du ban si ces Etats osoient s'y refuser.

Philippe reprit dans ces circonstances son projet d'évasion, ou plutôt il fit pour l'exécuter de nouvelles tentatives qui furent aussi malheu- Diar. Gunderod.

 reuses

(*) L'Empereur adjugea à ces Comtes la partie du Comté de *Dietz* qui étoit parvenue à la Maison de Hesse avec le Comté de *Catzenellenbogen* de la manière que nous avons dit ci-dessus. Cette portion ne faisoit que le quart ou environ de ce Comté, & nous verrons dans la suite une nouvelle transaction à ce sujet entre les deux Maisons. Cette sentence de l'Empereur rendue en 1551. étoit motivée sur ce que le Landgrave n'avoit point répondu aux Comtes de Nassau, comme si un prisonnier qui étoit gêné par la présence continuelle de ses gardes, & privé de toute communication au dehors eût été en état de se défendre.

Juillet 1550. reuses que les précédentes. Quand l'Empereur en fut instruit il se plaignit aux deux Electeurs de Saxe & de Brandenbourg de cette *action audacieuse*, & menaça des plus grandes peines ceux qui avoient osé ou qui oseroient dans la suite favoriser un pareil dessein. Les deux Electeurs envoyerent une copie de ces lettres au Prince Guillaume, fils ainé du Landgrave, ajoutant que s'il arrivoit quelque chose de semblable à l'avenir ils ne se croiroient plus tenus à rien envers le Landgrave. Cependant Maurice lui fit parvenir dans le plus grand secret des lettres plus consolantes. Il lui écrivit „qu'il engageoit non seulement sa fortune, mais encore sa vie pour la délivrance de son Pére, mais que le tems n'étoit „ point encore arrivé où il pourroit convenir „ qu'il le fit sommer de remplir ses engagemens, „ & qu'il falloit attendre que le ressentiment de „ quelques personnes fut moins à craindre.

La Diéte d'Augsbourg continuoit cependant ses opérations, & elle venoit de prononcer la peine du ban contre la ville de Magdébourg qui refusoit obstinément de se soumettre à l'*interim*. Maurice eut l'adresse de se faire donner la commission d'exécuter cette sentence propre à

couvrir

couvrir les grands desseins qu'il méditoit, par la facilité qu'elle lui procuroit de lever & d'exercer une armée sans que personne en prit ombrage. Philippe Landgr. 1550.

Pendant qu'il faisoit trainer à dessein ce siége en longueur il exigeoit l'hommage des sujets du Comté de *Catzenellenbogen*, quoiqu'il eut été ôté depuis trois ans à la Maison de Hesse. Cet hommage *éventuel* lui étoit prêté avec le consentement de la Régence de Hesse conformément aux *pactes de Confraternité* qui subsistent entre cette Maison & celle de Saxe, & qui en désignent les Princes pour se succéder les uns aux autres. C'étoit assez faire entendre ce qu'il pensoit de la sentence par laquelle le Landgrave avoit été dépouillé de cette Province. Cette sentence étoit, comme on a vû, l'ouvrage de l'Empereur, & c'étoit sans doute lui marquer peu d'égards que de la tenir pour nulle; mais on dissimula cet affront à la Cour de Charles-Quint, & on ne voulut pas paroître en avoir pris connoissance.

Il semble que c'étoit une grande faute que faisoit Charles-Quint que d'avoir rendu *Maurice* si puissant & de l'offenser en même tems d'une maniere aussi sensible que de refuser à ses prie-

Ferdinand II. L. 1550. ses réitérées la liberté de son beau-pére. Maurice ne pouvoit plus en effet digérer un refus qui l'exposoit aux yeux de toute l'Europe au reproche d'avoir trahi son parent, & manqué ouvertement à sa parole. Il avoit déja résolu de se venger à tout prix ; mais aussi dissimulé que Charles-Quint il déguisoit ses desseins avec une adresse extrême jusqu'à ce qu'il put compter sur des forces suffisantes pour frapper quelque grand coup. Ce ne fut que vers la fin de cette année qu'il commença à prendre des mesures efficaces pour l'exécution de ses desseins. *Magdebourg* venoit de se rendre à lui, & non seulement il sçut s'en attacher les habitans, mais il retint encore sous un nom emprunté les troupes qui lui avoient servi à en faire le siége. Il travailla avec le même succès à se fortifier par de puissantes alliances. Il rechercha sur-tout celle du Roi de France, & il ne lui fut pas difficile de l'obtenir. Henri II. n'aspiroit qu'à susciter partout des ennemis à l'Empereur, qui de son côté traversoit par tout les vûes du Roi de France. Du *Fresse*, Evêque de Bayonne, négociateur adroit, fut envoyé secrétement par ce Prince en Allemagne, pour y réunir par une alliance les

ennemis

ennemis de l'Empereur. Il se tint dans le plus grand secret une conférence à ce sujet à *Friedenwalde* dans la Basse-Hesse où l'Evêque de Bayonne convint des principales conditions d'une ligue offensive & défensive entre son maître, l'Electeur Maurice de Saxe, le Prince Guillaume, fils aîné du Landgrave, George Frederic, Margrave de Brandenbourg, & Jean Albert, Duc de Mecklenbourg. Ce traité portoit entr'autres articles „ que les Confédérés déclareroient ensemble la „ guerre à l'Empereur pour l'intérêt de la Reli„ gion, pour la liberté de l'Allemagne, *&* *pour* „ *le rétablissement du Landgrave de Hesse qu'on* „ *retenoit depuis cinq ans en captivité contre la* „ *foi des plus saintes promesses*: Que le Roi de „ France fourniroit à ses Alliés des subsides en „ argent; & que ceux-ci léveroient hors de leurs „ Etats un corps de huit mille chevaux, & qu'ils „ auroient sur pied chacun dans leurs Etats un „ certain nombre de troupes. . . . Que Maurice „ en auroit le Commandement général. . . . Et „ que les Princes ligués pour reconnoître le bien„ fait qu'ils recevoient du Roi de France dans „ le pressant danger qui menaçoit l'Allemagne „ le secourroient de toutes leurs forces, & se„ roient

Philippe le G. 1550.

De Thou, L. 8. Recueil des Traités par Léonard. T. 2.

„ toient tous leurs efforts pour le faire élire
„ Empereur, s'il le desiroit, ou du moins pour
1552. „ faire tomber l'élection sur quelque Prince qui
„ lui fut agréable, &c.

Le secret de ce traité resta entre ces Princes, & ce qui peut paroître étonnant il n'en parvint rien à la connoissance des Ministres vigilans & soupçonneux de l'Empereur. Pendant qu'on y mettoit la derniére main & qu'on l'envoyoit en France pour le faire ratifier, *Maurice* voulant que la justice de sa cause parut dans la plus grande évidence aux yeux du public, crut devoir faire encore auprès de Charles-Quint une démarche solemnelle pour obtenir la liberté de son beau-pére. Il engagea pour cet effet le Roi de Dannemarc, l'Electeur de Brandenbourg, l'Electeur Palatin, les Ducs de Deux-Ponts, de Mecklenbourg, de Wittenberg, les Margraves de Brandenbourg & de Bade à se joindre à lui. Leurs Ambassadeurs réunis allérent trouver l'Empereur à *Insprück*. Ceux de Maurice portant la parole au nom de tous firent à Charles un discours très fort & très pressant dont nous croyons devoir rapporter ici quelques traits remarquables. Et d'abord après avoir repris tout ce qui s'étoit

Sleidan. L. 23.

passé

passé depuis le commencement de la captivité du Landgrave ils réprésenterent à l'Empereur combien il étoit injuste de le retenir prisonnier. „ Nos „ Maîtres, dirent-ils, ne doutoient pas qu'après „ que le Landgrave auroit fait ses soumissions il „ ne fut incontinent mis en liberté. Vos Con- „ seillers n'avoient fait aucune mention de cet „ article le plus important de tous, *la détention.* „ Il y avoit dans le traité beaucoup de condi- „ tions qui ne pouvoient s'exécuter que par un „ Prince libre. Après qu'il se fut soumis vous „ lui pardonnates sa faute; vous promites de ré- „ voquer sa proscription, & de lui accorder des „ lettres de grace. Enfin vous aviez demandé „ des cautions pour l'exécution du Traité fait „ avec lui. Nos Maîtres vous avoient donné „ la leur; les Etats de Hesse s'étoient engagés, „ s'il le violoit, à vous le livrer prisonnier, pré- „ cautions bien vaines, s'il devoit être puni par „ une prison. Nos Maîtres n'en eurent pas „ même la pensée; & c'est dans cette confiance „ qu'ils firent venir le Landgrave, & qu'ils „ s'obligerent à subir le même sort que lui, s'il „ lui arrivoit quelque malheur imprévû. Des „ Princes accoutumés à la franchise & à la

RUPTU-RE I. 1552.

„ bonne

PHILIPPE DE L. 1550.

„ bonne foi Germanique n'avoient pû imaginer
„ qu'on ne les invitât chez le Duc d'Albe que
„ pour engager le Landgrave à les y suivre, &
„ s'assurer de sa personne sous le voile de cette
„ apparente hospitalité. Peut-on croire que s'ils
„ eussent eu le moindre soupçon de ce dessein,
„ des Princes, des Electeurs de l'Empire nés
„ d'un sang illustre eussent voulu permettre qu'on
„ se servit d'eux pour attirer dans un piége fa-
„ tal un Prince d'une si haute naissance, leur
„ parent & leur ami? Non: Il ne firent rien
„ que dans les meilleures intentions; ils y étoient
„ intéressés eux-mêmes puisqu'ils lui avoient en-
„ gagé leur parole. Et vous voyez, ajoutoient-
„ ils, très-puissant Empereur, puisque vous êtes
„ aussi né d'un sang Allemand, à quoi cette pa-
„ role les oblige si les fils du prisonnier veulent
„ se prévaloir de leur droit, & exigent que les
„ cautions se présentent selon leur engagement.
„ Certainement il ne reste à ces Princes aucune
„ excuse admissible par les usages & les maxi-
„ mes de la Noblesse Allemande, & rien ne peut
„ les justifier quand bien même on prétendroit
„ ôter à ces Princes le droit de les citer, & qu'on
„ leur feroit restituer l'acte de l'engagement que

„ nos

„ nos Maîtres ont pris. . . PHILIP-

Après ce discours appuyé par beaucoup PE I.
d'autres motifs & par les plus fortes instances 1552.
de la part de tous les Ambassadeurs, ils remirent à l'Empereur des lettres écrites en faveur du Landgrave par le Roi des Romains, & les Ducs de Baviére & de Lunebourg. On a peine à comprendre comment tant de sollicitations réunies, & sur-tout la crainte d'offenser ceux qui les faisoient ne firent presque aucune impression sur Charles-Quint. En effet, ce Prince se contenta de répondre aux Ambassadeurs que l'affaire dont il s'agissoit étant des plus épineuses, elle mé-
„ ritoit une mûre délibération: Qu'elle deman-
„ doit sur-tout la présence de Maurice: Qu'il
„ jugeoit donc devoir différer de prendre une
„ résolution jusqu'à son arrivée; qu'ils pou-
„ voient cependant retourner vers leurs maîtres,
„ & les assurer de sa part qu'il leur feroit con-
„ noître les égards qu'il avoit pour leur recom-
„ mandation.

Pendant que cela se passoit à *Inspruck* le Prince Guillaume, fils aîné du Landgrave, étoit allé voir Maurice, pour s'informer du succès des efforts qu'on faisoit pour la délivrance de son

 Pére.

PHILIPPE I. 1551.

Pére. Après avoir déploré la condition de ce malheureux Prince, il déclara à l'Electeur que son devoir l'obligeant à mettre tout en œuvre pour le servir il lui demandoit une réponse précise dans un tems limité, faute de quoi il ne devoit pas trouver mauvais qu'il lui signifiat une citation solemnelle à lui & à l'Electeur de Brandenbourg. Maurice se contenta de répondre que l'Empereur avoit exigé qu'il se rendit auprès de lui pour en délibérer, qu'il alloit partir incessamment pour ce voyage, quelque répugnance qu'il eut à abandonner ses affaires dans cette circonstance, mais qu'il avoit celle-ci tellement à cœur qu'il vouloit s'exposer à tout plutôt que de manquer à son devoir. Cette réponse jetta le Prince dans quelque perplexité. Il craignoit les conséquences de ce voyage, & il exhorta Maurice à les bien peser avant que de s'y engager.

Ce dessein avoit en effet quelque chose de singulier; mais le tems qui dévoile tout, en nous donnant la clef de la conduite de ce Prince, a prouvé qu'il n'avoit pris que de justes mesures, dignes de sa rare prudence. Maurice étoit environné de Ministres vendus à l'Empereur. Il ne l'ignoroit pas, & il s'en servoit, sans le paroî-

tre,

trè, pour entretenir ce Prince & ses Ministres dans la profonde sécurité qu'il avoit sû leur inspirer. Le Duc d'Albe étoit le seul qui craignant les suites du mécontentement que devoit donner à Maurice l'affront qu'on lui faisoit dans la personne de son beau-pére, soupçonnant quelque vûe secrette dans la conduite qu'il avoit tenue au siége de Magdebourg, avoit conseillé à son Maître de s'assurer de sa fidélité en lui ordonnant de se rendre à sa Cour. On y attendoit avec impatience de savoir s'il obéiroit ou non. Maurice aussi pénétrant que l'Espagnol sentit que le secret seul assuroit le succès de ses desseins. Il se disposa à partir, & pour mieux cacher son jeu il redoubla en apparence de confiance & d'affection pour ceux de ses Ministres qu'il savoit corrompus. Il se fit même accompagner d'un d'entr'eux, & prit la poste pour joindre Charles, tandis que ses troupes s'étendoient dans la Thuringe & jusques dans les terres de Mayence. En effet du moment qu'il avoit reçu la réponse de l'Empereur à ses derniéres sollicitations il avoit pris la résolution de faire finir par la guerre les délais perpétuels dont on l'amusoit, &

PHILIPPE I.

1551.

Mémoires de Melville, T. I. p. 43.

 de

PHILIPPE I. 1551. 1552. de Chambor le 15 Janvier.

de venger son beau-pére, sa Religion & l'Allemagne par quelque coup éclatant & imprévû.

Pendant ce tems-là il reçut la ratification du traité conclu avec Henri II.; & peu après d'autres Princes accéderent à cette alliance, comme l'Electeur de Brandenbourg, l'Electeur Palatin, les Ducs de Deux-Ponts, de Mecklenbourg, de Wirtemberg & les Margraves de Brandenbourg & de Bade. On se donna de part & d'autre des ôtages pour caution des engagemens qu'on prenoit. *Philippe* troisiéme fils du Landgrave fut envoyé en France de la part de la Régence de Hesse.

Il étoit impossible qu'il ne transpirat rien de toutes ces mesures avec quelque secret qu'on les préparat. L'Empereur reçut en effet divers avis menaçans; mais rassuré par le rapport de ses espions, & sur-tout par les lettres qu'il recevoit de Maurice, & qui lui annonçoient sa prochaine arrivée, il n'y donna guéres de créance jusques à ce qu'il apprit que Maurice après avoir fait quelques journées sur la route d'Inspruck, s'étoit tout à coup arrêté & avoit repris le chemin de ses Etats. Il resta cependant encore quelque tems dans le doute parce que Maurice

lui

lui écrivit une lettre pleine d'assurances d'attachement où il rejettoit son retour sur le mauvais état de sa santé & sur quelques affaires imprévûes. PHILIPPE I. 1552.

Quand ce Prince fut en Saxe il en convoqua les Etats à *Torgau*, & pour ne pas jetter encore le masque dont il se couvroit il leur dit que sommé depuis long-tems par les fils du Landgrave d'exécuter ses engagemens il ne pouvoit user plus long-tems de défaites & de délais contraires à son honneur, qu'il partoit donc pour obéir à la citation, & qu'il leur laissoit son frére *Auguste* pour les gouverner en son absence & pourvoir à la sûreté du pays.

Alors il appella à lui toutes les troupes qu'il avoit dispersées dans la Thuringe & les contrées voisines, & dès le commencement du Printems il se vit en état d'agir avec un corps d'armée assez considérable. Le Prince Guillaume aussi vigilant que lui rassembloit en même tems des troupes dans la Hesse, & bientôt ne dissimulant plus son dessein il contraignit l'Electeur de Mayence à lui livrer quelques piéces d'artillerie, & à lui payer des contributions. Les deux Princes marcherent ensuite au-devant

PHILIPPE I. 1552. Le 23e Mars.

l'un de l'autre, & se joignirent près de *Bischofsheim* en Franconie, d'où ils marcherent à *Schweinfurt*, traverserent rapidement la Franconie, soumirent en passant *Rotenbourg*, *Nordlingue*, &c., allerent camper sur les bords du Danube à *Donawert*, & reçurent pendant cette marche un nouveau corps de troupes que leur amenoit leur allié le Margrave Albert de Brandenbourg.

Sleidan. L. 24. *Hertled.* T. 2. L. 5. c. 4.

Le public apprenoit en même-tems par des Manifestes les motifs qui avoient porté Maurice & ses alliés à une entreprise dont la hardiesse ne pouvoit que l'étonner. Ils alléguoient dans ces écrits plusieurs griefs contre l'Empereur ; le dessein d'anéantir la Religion Protestante & la liberté Germanique ; la détention injuste & cruelle du Landgrave étoient les principaux. „ On „ y faisoit languir ce Prince, disoit-on, dans „ l'état le plus misérable. Et les plus instantes „ priéres n'avoient jamais pû adoucir le ressenti- „ ment injuste de l'Empereur. Loin d'en être „ touché on avoit vexé en mille manieres ce „ malheureux Prince. On l'avoit obligé, con- „ tre toute sorte de droit, à répondre de sa pri- „ son aux actions qu'on lui intentoit, & on l'a- „ voit condamné comme si dans les liens où „ on

„ on le retenoit il eut été en état de se défen-
„ dre. Par ces manœuvres révoltantes on l'a-
„ voit dépouillé lui & sa maison, au point de
„ les mettre hors d'état de soutenir leur digni-
„ té, & par cela même on avoit causé un grand
„ préjudice à *Maurice* & aux Princes Saxons
„ liés avec ceux de Hesse par des Traités de
„ succession réciproque.

Enfin on accusoit l'Empereur de n'avoir cessé d'aspirer à la Monarchie absolue, d'avoir violé les loix & les capitulations, extorqué de l'argent des Etats, & travaillé à les réduire à un état de pauvreté, de servitude & d'ignominie.

Les autres Confédérés publierent aussi leurs Manifestes. Le roi de France, dans une longue déduction de ses griefs contre l'Empereur, insista sur la *honteuse captivité du Duc de Saxe & du Landgrave*, & assura que sans aucun motif d'intérêt particulier il vouloit imiter *Quintius Flaminius* qui s'étoit illustré en délivrant la Gréce du joug de Philippe de Macédoine. Il prenoit à la tête de cet écrit le titre *de vengeur de la liberté Germanique & des Princes prisonniers*; & le frontispice réprésentoit le bonnet de

 la

DANIEL DE I. 1552. la liberté entre deux poignards. Immédiatement après les troupes Françoises se mirent en marche, & s'emparerent de Metz, de Toul, de Verdun, de toute la Lorraine, & d'une partie de l'Alsace & du Luxembourg.

Hortled. L. c. Le Prince de Hesse publia aussi un Manifeste particulier. Et de tous les Confédérés, ce Prince étoit sans doute celui qui avoit les plus graves motifs à alléguer en sa faveur. Le Lecteur les connoit trop bien actuellement pour qu'il ne soit pas superflu d'y revenir encore.

La rapidité de la marche de Maurice & de ses Alliés jetta l'épouvante dans toute la Haute Allemagne. L'importante ville d'*Augsbourg* ne se trouva pas en état de résister quoique l'Empereur y eut laissé une garnison. Elle ouvrit ses portes au bout de quelques jours, ainsi que plusieurs places voisines. Tout le Haut Palatinat occupé par les troupes Impériales se soumit aux confédérés & ils le rendirent à son Maître légitime *Othon* Comte Palatin qui accéda à leur alliance. Le Roi des Romains s'efforçoit de prévenir par un promt accommodement les progrès de cet incendie. Il offrit sa Médiation à Maurice qui alla jusques à *Lintz* en Autriche

pour

pour en traiter, on conclut même une courte trêve, & on se promit d'ouvrir une conférence à *Passau*; mais les Confédérés apprenant que l'Empereur profitoit de cet intervalle pour rassembler des troupes, & garnir les passages des Alpes, se hâterent d'y arriver & de le prévenir. Ils marcherent d'abord à *Fuessen*, ville située à l'entrée des Alpes sur le *Leck*; emporterent cette ville, forcerent à deux reprises les défilés de ces montagnes & y battirent les Impériaux. Enfin ils prirent d'assaut la forteresse d'*Erenberg*, que sa situation, ses ouvrages & sa nombreuse garnison faisoient regarder comme la clef des passages de l'Allemagne à l'Italie. Les Princes y firent trois mille prisonniers, & y prirent une nombreuse & belle Artillerie. Les Hessois se distinguerent sur-tout dans cette glorieuse action, & furent des premiers à entrer dans cette forteresse au milieu des traits des ennemis, sous la conduite de Frederic de *Kolshuusen*. De là les confédéres marcherent avec un corps d'infanterie droit à *Insprcuk* où étoient l'Empereur, le Roi Ferdinand son frère, & ses Ministres. Mais au premier bruit de la prise inopinée d'*Erenberg* l'Empereur avoit abandonné *Inspruck*, & s'étoit

PHILIPPE I. 1552.

Dilich. P. 2. p. 223.

PHILIPPE I. 1552.

enfui avec précipitation & dans le plus grand désordre par la route de Trente jusques à *Villac* dans la Carniole. Ce fut dans cette fuite mémorable à tant d'égards que Charles-Quint rendit la liberté à son prisonnier le Duc Jean Frederic de Saxe, auparavant Electeur, après cinq ans de captivité, durant lesquels il l'avoit toujours fait marcher à sa suite. *Charles* ne vouloit pas sans doute que Maurice eut la gloire de ce rétablissement, & peut-être espéroit-il lui opposer un rival dangereux dans la personne d'un Prince qui avoit tant de sujets de se plaindre de lui.

Les Princes Confédérés trouverent donc *Inspruck* abandonnée, mais la plûpart des effets de l'Empereur & des Espagnols y étoient encore & furent livrés au pillage. Ils ne respecterent que ce qui appartenoit au Roi Ferdinand & aux habitans. Revenant ensuite sur leurs pas tandis que l'Empereur continuoit à chercher sa sûreté dans la retraite, ces Princes se séparerent. *Maurice* se rendit à *Passau* pour assister au Congrès proposé par le Roi Ferdinand; & *Albert* de *Brandenbourg* plus occupé du soin de s'enrichir que de s'illustrer par ses victoires alla exercer toute sorte de violences & d'extorsions sur les

terres

terres de l'Ordre Teutonique, sur celles de *Nuremberg* & ailleurs. Le Prince de Hesse loin de seconder en cela son allié rappella les troupes qu'il lui avoit prêtées, & tâcha de modérer ses violences, mais ce fut avec plus de zéle que de succès. PHILIPPE I. 1552.

La paix à laquelle Ferdinand & Maurice travailloient devoit embrasser tant d'objets, & des objets d'une nature si délicate, qu'il n'étoit pas surprenant qu'elle prit du tems. Le Prince de Hesse l'employoit utilement à pourvoir à la sûreté de son pays environné de voisins mal intentionnés. La nombreuse garnison que l'Empereur avoit laissée à *Francfort* lui donnoit surtout de l'ombrage. *Hanstein* qui la commandoit avoit fait souvent des courses sur le territoire de Hesse avec *Reinhard* Comte de *Solms* ennemi déclaré des Princes Hessois. Les intentions de l'Archevêque de Mayence n'étoient pas moins suspectes. Tous ces motifs engagerent le Prince & ses alliés à entreprendre le siége de *Francfort*, & *Maurice* vint en prendre le commandement en personne. Le 17e Juillet.

Mais ce siége fut bientôt interrompu par la nouvelle de la pacification célébre connue dans

PHILIPPE I. 1552. dans l'hiſtoire ſous le nom de la ville de *Paſſau*, où elle fut concluë, paix ſi juſtement deſirée & qui apporta enfin quelque terme aux diviſions politiques & religieuſes qui menaçoient depuis long-tems l'Allemagne de ſa ruine.

Hortled. T. 2. L. 5. c. 14. Les principales conditions de ce Traité étoient que les Princes Confédérés mettroient bas les armes avant le 12e d'Aouſt: Que ce même jour le Landgrave de Heſſe ſeroit délivré de ſa priſon, & reconduit à ſa fortereſſe de *Rhinfels*, mais qu'il donneroit auparavant caution d'obſerver les conditions du Traité qu'il avoit fait à Halle avec l'Empereur, & que les Electeurs de Saxe & de Brandenbourg & le Duc de Deux-Ponts qui avoient été alors ſes cautions, s'obligeroient encore de nouveau pour lui à l'obſervation de ces conditions. Que le différent qui s'étoit élevé entre le Landgrave & le Comte de Naſſau pour le Comté de *Catzenellenbogen* ſeroit de nouveau examiné par les Electeurs, & par d'autres Princes de l'Empire nommés au gré des deux parties, d'entre leſquels ſix arbitres ſeroient choiſis par l'Empereur pour prononcer définitivement, de maniére que dans deux ans ce procès put être entiérement terminé. Que le Grand-

Maître de l'Ordre Teutonique, le Duc Henri de Brunſwick, & les autres qui avoient intenté des actions au Landgrave au ſujet de la précédente guerre, les ſuſpendroient juſques à ce qu'elles euſſent été de nouveau ſoumiſes à l'examen des Princes Médiateurs de la paix, après quoi la connoiſſance en ſeroit réſervée à la Diéte de l'Empire. Que dans ſix mois l'Empereur aſſembleroit une Diéte dans laquelle on chercheroit le meilleur moyen de pacifier les troubles de religion, & que dans l'intervalle perſonne ne ſeroit inquiété à ce ſujet. Que les Proteſtans ſeroient admis dans la Chambre Impériale, & qu'on s'occuperoit auſſi dans la prochaine Diéte de tout ce qui intéreſſoit l'honneur & la liberté de l'Allemagne. A l'égard du Roi de France il fut convenu que ſes prétentions contre l'Empereur, s'il en avoit, lui ſeroient communiquées par le moyen de Maurice & qu'elles ſeroient un objet particulier.

Auſſi-tôt que ce Traité eut été ſigné par les Princes ou leurs Miniſtres & par l'Empereur, Maurice & le Prince de Heſſe leverent le ſiége de Francfort & ſe ſéparérent. Le Prince reprit le chemin de la Heſſe, & Maurice conduiſit ſes

troupes

PHILIPPE I. 1552.

jusques à *Donawert*, d'où elles marcherent en Hongrie contre les Turcs. Le Margrave *Albert* de Brandenbourg fut le seul des confédérés qui ne voulut ni accepter cette paix ni mettre bas les armes. Le Roi de France, quoique mécontent d'un arrangement si peu favorable à ses espérances & à ses vûes, ayant appris que la vie du Landgrave eut été exposée au plus grand péril si la paix eut été différée ne put s'empêcher de l'approuver assez pour renvoyer en Allemagne les otages qu'on lui avoit remis, entre lesquels étoit, comme nous l'avons observé, le troisiéme des fils du Landgrave.

Il ne s'agissoit plus que de mettre fin aux tourmens de ce Prince infortuné conformément à ce qui venoit d'être stipulé en sa faveur. Et en effet la Reine *Marie* sœur de l'Empereur & Gouvernante des Pays-Bas le fit transférer aussitôt de *Malines* à *Maestricht* avec ordre de le conduire jusques dans ses Etats. Mais quand il fut dans cette ville il eut la douleur de se voir remis de nouveau à ces mêmes Espagnols qui l'avoient gardé pendant plus de cinq ans avec tant de rigueur. On en donna pour raison qu'un Officier, nommé *Reissenberg*, qui avoit servi

sous

sous le Prince Guillaume étoit passé avec toute sa troupe au service du Margrave de Brandenbourg, & restoit ainsi armé contre l'Empereur, ce que l'on regardoit comme fait de l'aveu du Prince & comme une violation de la paix. Sur ce prétexte, tout vain qu'il étoit, Philippe fut reconduit à *Louvain*, & *Marie* ordonna qu'on l'y tint étroitement renfermé jusques à ce qu'elle eut reçu de nouveaux ordres de l'Empereur.

Les Espagnols pousserent encore plus loin leur sévére & soupçonneuse exactitude, car quoiqu'ils eussent ensuite reçu la nouvelle de la ratification de la paix & des lettres du Roi Ferdinand & de l'Evêque d'*Arras* qui ne laissoient aucun doute que le Landgrave ne dût être mis en liberté, ils s'obstinerent à le retenir jusques à ce qu'il arriva enfin à Louvain un Courier dépêché par le Prince Guillaume, avec un ordre exprès de l'Empereur de mettre immédiatement *Philippe* en liberté. La Reine Marie le fit exécuter avec joie. Aussi-tôt que le Landgrave lui eut délivré une promesse par laquelle il s'engageoit à délivrer au tems marqué les actes de garantie stipulés par le traité de Passau, il fut enfin déclaré libre le quatriéme de Septembre, &

Diar. Gunderod.

dèr

 dès le lendemain il reprit la route de ses Etats par le Duché de Juliers & le pays de Cologne, escorté de trois cents Cavaliers Espagnols qui le suivirent jusques à *Rhinfels*. Là cette escorte le quitta, & il y en trouva une de ses propres troupes que lui avoit amené le Prince Guillaume son fils. De *Rhinfels* Philippe se rendit à Marbourg, & de là à Cassel, accompagné par tout d'une multitude immense qui s'empressoit à se trouver sur son passage, comme pour s'assurer de la réalité d'un retour si long-tems désiré, & qui lui témoignoit à l'envi la plus vive & la plus pure allégresse.

Le 10me Septembre.

Telle fut la fin de cette cruelle captivité qui avoit duré cinq ans, deux mois & quinze jours; captivité fatale à bien des égards à la Hesse, mais qui, si elle couta des souffrances à Philippe, lui laissa du moins toute sa gloire, & ternit à jamais celle de ses ennemis.

Il étoit tems de porter quelque remède à tous les maux publics & particuliers qui en étoient les suites. Ce fut l'unique occupation de Philippe durant le reste de sa vie. Il fit d'abord relever les murs de sa Capitale; il la fortifia & l'embellit; il rétablit les chemins & réprima les

1553.

désordres

désordres qui en troubloient la sûreté. La paix de ses Etats étant liée à la paix publique il se concerta avec *Maurice* & le Duc de *Brunswick* pour s'opposer au Prince qui en étoit alors le plus cruel ennemi, à ce Margrave Albert de Brandenbourg dont j'ai parlé, qui continuoit depuis la paix de Passau à remplir l'Allemagne d'exactions & de brigandages. Il étoit tems en effet d'en préserver les restes prêts à devenir sa proye. *Maurice* à la tête des Saxons, & des auxiliaires de Hesse & de Brunswick alla le chercher sur les bords du *Weser*, & lui livra à *Sivertshausen* cette bataille sanglante & mémorable où les forces d'*Albert* furent détruites, mais où périt en même tems à la fleur de l'âge ce Maurice jusques-là si heureux, si triomphant, l'un des grands Capitaines, & sur-tout un des plus habiles politiques de son siècle. Le Duc de *Brunswick* y perdit aussi deux de ses fils, & Philippe les deux Officiers qui commandoient ses troupes, *Guillaume de Schacten*, son Maréchal, & Daniel de *Hatzfeldt*.

PHILIPPE I. 1553.

Le 9 Juillet.

Les efforts que fit encore *Albert* de Brandenbourg, pour former une nouvelle armée n'aboutirent qu'à lui attirer de nouvelles disgraces.

PHILIPPE I. 1553. Défait une seconde fois, poursuivi, proscript il se vit contraint de chercher un azyle en France, & il expia par la perte de ses Etats la fureur avec laquelle il avoit dévasté ceux de ses voisins, & désolé presque tout l'Empire.

1554. Dans cet intervalle Philippe fortifioit & embellissoit la ville & le château de Cassel ; il négocioit un traité de succession, ou comme on s'exprime en Allemagne, un *pacte de Confraternité* entre les Ducs de Saxe & les Comtes-Princes de *Henneberg* ses alliés, pacte qui produisit son effet avant la fin du siécle à l'avantage de la Maison de Hesse & de celle de Saxe, comme on le dira en son lieu. Il ne s'occupa pas avec moins de succès à reconcilier les deux branches de la Maison de Saxe divisée au sujet de l'Electorat que l'ainée reclamoit. Elle y renonça cependant enfin moyennant quelques dédommagemens, & les anciennes Alliances furent renouvellées entre ces deux branches par un Traité conclu à Naumbourg.

1555. Les troubles excités par Albert de Brandenbourg, les divisions qui régnoient entre les deux branches de la Maison de Saxe, la guerre toujours subsistante contre les Turcs & les Fran-

François avoient fait différer d'une année à l'autre la convocation de la Diéte Générale convenue par le Traité de Passau & qui devoit mettre la derniére main à la paix religieuse & civile. Cette grande affaire fut enfin portée à la Diéte célébre dont le Roi Ferdinand fit l'ouverture dès les premiers mois de cette année.

Les Protestans avoient un trop grand intérêt à ce qui devoit s'y faire pour ne pas chercher de bonne heure à se réunir, & à se consulter. Ce fut le principal motif d'une conférence qui se tint à *Naumbourg* au commencement de Mars, entre l'Electeur de Saxe *Auguste*, Successeur de son frére *Maurice*, l'Electeur de Brandenbourg, les fils du ci-devant Electeur de Saxe, le Landgrave & quelques autres Princes. On y renouvella d'abord le Pacte héréditaire qui unissoit depuis si long-tems les trois illustres Maisons. On y confirma ensuite le Traité conclu l'année précédente entre les deux branches de celle de Saxe. Après cela tous ces Princes déclarerent qu'ils étoient résolus à persévérer constamment dans la confession d'*Augsbourg*; mais pour que l'Empereur ne put les accuser de former de nouvelles ligues & de nouveaux projets

PHILIPPE I. 1555. *Sleidan. L. 26.*

contre son autorité, ils lui écrivirent qu'ils ne s'étoient assemblés que pour renouveller des alliances de famille formées depuis plus d'un siécle par leurs ancêtres, & qui sans nuire à personne, avoient fait leur sûreté & celle de leurs sujets: Que leur dessein étoit en entretenant entr'eux une étroite amitié de s'acquiter de leurs devoirs de fidéles membres de l'Empire, de le défendre & de le servir de tout leur pouvoir, & qu'à l'égard de la Religion ils étoient également résolus à rester attachés à la Confession d'*Augsbourg*, comme contenant tous les chefs de la Doctrine Chrétienne.

Leurs députés eurent ordre de déclarer la même chose à la Diéte, de solliciter Ferdinand d'établir enfin la paix de religion sur un pied stable & permanent, & de lui offrir en retour leur assistance contre les Turcs. Pendant que la Diéte agitoit ces grands intérêts, on cherchoit ailleurs à mettre fin à d'autres démêlés. Celui qui regardoit le Comté de *Catzenellenbogen* étoit un des plus considérables. *Philippe* ne vouloit pas souscrire à la sentence qui le dépouilloit de cette province, sentence dictée par la haine & la vengeance dans un tems où sa captivité lui avoit

ôté

ôté tout moyen de se défendre. Dans la crainte que ce procès ne rallumat la guerre, l'Electeur Palatin, les Ducs de Wirtemberg & de Cléves offrirent leur médiation entre le Landgrave & sa partie le Comte de Nassau, & on tint une assemblée à *Worms* où Philippe envoya son fils aîné soutenir ses droits. Là quoique les arbitres discutassent cette épineuse affaire avec beaucoup de patience, leurs travaux ne produisirent aucun fruit. Mais deux ans après les Electeurs de Saxe & le Palatin la reprirent avec plus de succès. Et pour ne point en interrompre trop souvent le récit nous observerons qu'il se tint à cette occasion une Assemblée à Francfort qui la termina enfin par une convention décisive après plus de cinquante ans de contestations. Les conditions furent que le Comté en litige resteroit à Philippe, que *Philippe* payeroit en échange une somme de six cent mille florins à Guillaume Comte de *Nassau*, que le Landgrave lui céderoit la portion du Comté de Dietz qui étoit aussi en litige pour la valeur de cent cinquante mille florins, & que l'un & l'autre conserveroient le droit de joindre à leurs titres ceux de ces deux Comtés. PHILIPPE I. 1555.

PHILIPPE I. 1555.

La Diéte d'*Augsbourg* termina enfin l'ouvrage commencé par le traité de Passau en statuant que les Etats qui avoient adhéré à la Confession d'Augsbourg jouiroient à l'avenir d'une pleine & entiére liberté de conscience & de tous les autres droits dont jouissoient les Etats Catholiques. Il fut défendu sous les peines portées contre les infracteurs de la paix publique de les inquiéter au sujet de la religion, & on leur conserva indistinctement tous les biens Ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés. Il restoit à pourvoir au cas où un bénéficier Catholique embrassoit la nouvelle religion. Ce fut la matiére de longs débats. Mais enfin Ferdinand eut le crédit de décider ce point à l'avantage de son parti en faisant passer cet article si désagréable aux Protestans connu sous le nom de *Réservat Ecclésiastique*, par lequel il étoit statué que dans ce cas le bénéficier perdroit de fait son bénéfice qui retournoit immédiatement à la disposition des Collateurs.

C'est ainsi qu'après trente ans de discordes de troubles & de guerres on revenoit par nécessité au parti qu'on eut d'abord dû embrasser par raison. Mais les hommes ne prennent gué-

res

res la route qui méne au vrai & au bien qu'après avoir tenté toutes celles qui s'en écartent. Cette année fut célébre encore par l'abdication de Charles-Quint qui reconnut par une expérience malheureusement trop tardive la vanité des mesures qu'il avoit suivies, quand dirigé par des Conseillers intolérans il avoit persécuté les Princes & les peuples pour des opinions religieuses qui même en les supposant mal fondées étoient du moins indifférentes à ses vrais intérêts. PHILIPPE I. 1555.

Ferdinand instruit par son exemple adopta un systême plus conforme à la disposition des esprits. Il s'appliqua à les réunir, ou du moins à éviter tout ce qui pouvoit causer une nouvelle fermentation. Par cette sage conduite il maintint la paix dans l'Empire, en obtint des secours pour la défense de son Royaume de Hongrie, & dans ses Etats d'Allemagne il vécut le reste de ses jours paisible & respecté.

Philippe aussi désabusé sans doute des vastes projets & des brillantes espérances jouissoit d'un calme semblable, & l'employoit au bien de ses peuples. Il s'appliquoit sur-tout à prévenir tous 1556.
les différends qui eussent pû s'élever entre lui & les Princes voisins; & pour cela il fit plusieurs 1557.

 com-

PARTIE I. 1557. compositions avec eux sur des limites & sur des droits & des territoires litigieux ; comme avec la ville de *Hersfeld*, l'Abbé de ce nom, l'Electeur de Saxe, le Duc de Saxe au sujet des limites de *Frauensée*. Le seul procès qu'il ne put réussir à terminer fut celui qu'il avoit avec l'Ordre Teutonique. Tous ses soins à cet égard furent inutiles. Mais il suffit d'indiquer ici ces détails d'une maniére générale comme de nouveaux traits de la sagesse de ce Prince, & plus encore comme une preuve qu'après avoir éprouvé toutes les vicissitudes de la fortune il avoit mieux senti que jamais combien l'esprit de paix, & de modération est nécessaire au bonheur des Etats & de ceux qui les gouvernent. Il ne tint pas à lui que les dissentions religieuses qui s'élevoient sans cesse, soit entre les Catholiques & les Protestans, soit dans le sein de l'Eglise Protestante elle même ne fussent également ou appaisées ou
1559. terminées. Ses députés à la Diéte d'*Augsbourg*, de *Cramm* & *Scheffer*, furent chargés d'instructions dictées par cet esprit. Ils devoient se joindre à ceux des autres Etats Protestans pour faire sentir à *Ferdinand* que ce n'étoit pas par la voye d'un Concile tel que celui de Trente que la paix religieuse

religieuse seroit jamais établie, qu'il falloit en convoquer un qui fut absolument libre & impartial, & que s'il y trouvoit trop de difficultés il devoit se borner à faire observer fidélement le Traité de *Passau* comme ce qu'il y avoit de plus propre à assurer le repos de l'Eglise. Cédant à ces raisons ou au crédit de ceux qui les alléguoient *Ferdinand* abandonna en effet le projet de réunir les esprits par un Concile où le Pape étoit Juge & partie; & il se borna à promettre que personne ne seroit inquiété sur les matiéres de foi.

PHILIPPE I. 1559.

De Thou, L. 22.

Cela n'empêcha pas que l'année suivante Philippe & *Jean Frederic*, Duc de Saxe, ne crussent encore nécessaire d'avoir une entrevue à Marbourg au sujet des troubles dont l'Eglise Protestante leur paroissoit menacée. Outre la défiance continuelle que donnoit à cette Eglise l'inimitié des Catholiques, ses dissentions intestines lui annonçoient bien des orages. Les anciennes querelles élevées entre les Luthériens & les *Zwingliens* ou *Réformés*, quelquefois assoupies, mais toujours subsistantes s'étoient rallumées avec une nouvelle vivacité, depuis que le sage & pacifique *Mélanchton* n'étoit plus. Le 1560.

PHILIPPE I. 1560. parti des Réformés traité long-tems avec dureté & commençoit à prendre de la confiance & des forces par ses liaisons avec les Réformés de France & de Suisse, & par l'accession de l'Electeur Palatin Frederic, qui le premier des Princes Allemands osa l'embrasser ouvertement. Tous ces différends n'auroient causé de l'agitation que dans les écoles si les Princes & les peuples eussent eu la sagesse de nôtre Landgrave. Il ne recommandoit que la paix & la modération. Il sollicitoit le Duc de Saxe de proscrire ces fatales disputes dans ses Etats, & trop grand homme pour leur donner plus d'importance qu'elles n'en méritoient il ne fit pas difficulté d'accorder dans ce même tems sa fille *Elizabeth* au Prince *Louis* fils de cet Electeur Reformé, & son Successeur.

On agita plus sérieusement encore toutes
1561. ces questions dans un Congrès de tous les Protestans qui se tint à *Naumbourg* l'année suivante, & auquel le Landgrave assista lui-même. On y proposa de publier une nouvelle édition de la Confession d'*Augsbourg* telle qu'elle avoit été présentée à Charles-Quint en 1530. Les divers changemens qui y avoient été faits par différens Docteurs avoient produit dans ce symbole du

Pro-

Protestantisme une bigarrure dont les Catholiques triomphoient. Cette édition fut approuvée universellement ; mais il s'éleva bientôt de vives disputes à propos de la préface de l'édition précédente, qui ne pouvoit être placée dans celle-ci sans quelques changemens. Le Duc de Saxe dont nous avons parlé, Prince d'un esprit foible & obstiné, acheva de jetter le trouble dans l'assemblée en déclarant qu'il ne souscriroit point à ces changemens de concert avec des Princes d'une secte qui conservoit des erreurs condamnées par son Eglise, & il demanda que l'Electeur Palatin s'expliquat auparavant sur ce sujet & en particulier sur ses sentimens par rapport à la Ste Cêne. En vain les autres Princes le conjurerent-ils de ne point rompre dans ces conjonctures critiques l'union si nécessaire à une Eglise menacée par ses ennemis ; il insista sur sa demande & offensé de se voir refusé il s'en retourna brusquement dans ses Etats.

PHILIPPE I. 1561.

Chytræus L. 20.

Tout le fruit de cette assemblée se borna donc à réunir extérieurement ceux qui étoient divisés au dedans. En effet les Légats du Pape étant venus solliciter les Protestans de concourir par leur présence aux efforts que le Concile de Trente

PHILIPPE I. 1561. Trente alloit faire de nouveau pour réunir l'Eglise, il leur fut répondu d'une voix unanime que l'on n'y envoyeroit plus de députés pour les raisons qui avoient été plus d'une fois alleguées.

Ces divisions entre les Luthériens & les Réformés n'empêchoient pas que les plus sages d'entre les Princes des deux partis ne fissent cause commune dans plusieurs occasions. Tous n'étoient pas aveuglés par la prévention au point de ne pas voir quel étoit en cela leur véritable intérêt. Plusieurs s'allioient même étroitement avec les réformés de France, & les soutenoient par des secours efficaces contre leurs ennemis. C'est ainsi que *Philippe* en fournit au Prince de Condé avec lequel il entretenoit depuis longtems des liaisons d'amitié. *Schomberg* député du Prince auprès du Landgrave obtint de lui la permission de lever un corps de troupes Hessoises dont le commandement fut confié à *Rolshausen*, Colonel-Général de la Cavalerie & Maréchal de Hesse, qui accompagné de *Dandelot*, frère de l'Amiral de *Coligny*, conduisit en France cette petite armée où elle se distingua dans plusieurs rencontres.

De Thou, L. 33.

Un

Un événement singulier fixoit dans le même tems l'attention de Philippe sur les Royaumes du Nord. *Eric XIV.* fils & Successeur du Grand *Gustave Vasa*, gouvernoit alors la Suéde; mais de toutes les qualités brillantes de son pére une belle figure sembloit être le seul trait par lequel il lui ressemblat. Espérant tout de ce vain avantage il avoit recherché en mariage les premiers partis de son siécle, & sur-tout la célébre *Elizabeth* d'Angleterre. Mais toujours politique, toujours dissimulée cette Princesse l'avoit traité de la même maniere que ses autres prétendans. Flattée comme toute autre femme de se voir l'objet des vœux de la plûpart des Princes; intéressée comme Reine à ne point s'attirer d'ennemis par ses refus, elle avoit entretenu longtems les espérances du Roi de Suéde. Quand il fut éclairé sur ses vûes ou guéri par le tems ce Prince s'adressa ensuite à la belle *Marie* d'Ecosse, & bientôt après rebuté des obstacles qu'on lui avoit fait craindre de ce côté là, il se détermina à demander *Christine*, fille de nôtre Landgrave. Elle lui fut accordée, & trois Ambassadeurs Suédois du premier rang reçurent ordre de se rendre à Cassel pour y recevoir la Princesse.

PHILIPPE I. 1562.

1563.

PHILIPPE I. 1563.

cesse. Mais ces Ambassadeurs n'allerent pas plus loin que Copenhague. Le Roi de Dannemarc qui se défioit de l'un d'eux, & qui étoit sur le point de déclarer la guerre à *Eric* les fit arrêter sous de legers prétextes. Cette démarche violente fut bientôt suivie d'hostilités. La flotte Suédoise qui devoit aller prendre à *Rostock* la Princesse de Hesse ayant rencontré dans sa route une flotte Danoise l'attaquat & la défit. En vain le Landgrave de concert avec d'autres Princes Protestans & la Reine d'Angleterre s'efforcerent-ils d'étouffer dans sa naissance un incendie qui pouvoit devenir si fatal à tout le Nord & à la Cause Protestante. En vain solliciterent-ils les deux Rois d'accepter leur Médiation & de suspendre du moins un peu de tems les effets de leur ressentiment, tous ces efforts furent inutiles, & un nouvel incident contribua sur-tout à en empêcher le succès. Le hazard fit tomber dans le tems même entre les mains du Roi de Dannemarc une lettre d'Eric à la Reine d'Angleterre, dans laquelle il renouvelloit ses sollicitations à propos de quelque nouveau rayon d'espérance qui étoit venu s'offrir à lui. Cette lettre écrite long-tems après que ce Prince venoit de se fiancer

cer à la Princesse de Hesse devenoit une arme dangereuse entre les mains d'un ennemi qui croyoit tout permis à sa vengeance. Le Roi de Dannemarc n'hézita pas à la communiquer au Landgrave. Il voulut que son ami connut le gendre qu'il avoit voulu se donner. A la vue de cette lettre Philippe ressentit la plus vive indignation. Il ordonna aux Ambassadeurs du Roi de Suéde de sortir de Cassel avant le coucher du Soleil, & peu de tems après il accorda sa fille à *Adolphe*, Duc de Holstein-Gottorp frére du Roi de Dannemarc.

PHILIPPE I. 1563.

Les années qui suivirent & qui furent les dernieres de la vie de ce Prince s'écoulerent dans un calme qui ne présente guéres d'objets dignes de l'histoire. Le caractére pacifique & modéré de Ferdinand & de son Successeur Maximilien rétablit quelque sorte d'harmonie & de confiance entre les partis qui divisoient l'Empire, & adoucit un peu cette haine implacable qu'inspire d'ordinaire aux hommes la différence des religions. Pendant que le fanatique persécuteur des Flamands mettoit les Pays-Bas en feu, Maximilien par une sage tolérance faisoit respirer l'Allemagne, & obtenoit des secours efficaces des Etats pour

PHILIPPE I. 1563.

prix de quelques complaisances. La Diéte assemblée applaudissoit ainsi à sa modération & la récompensoit; mais pendant qu'elle faisoit cet éloge de la tolérance de l'Empereur elle persécutoit les Calvinistes ou Réformés sans scrupule: Tant les hommes sont toujours injustes & inconséquens! Elle statuoit que toute autre Religion que la Catholique & la Luthérienne seroit interdite dans l'Empire, quoique plusieurs Etats & entr'autres l'Electeur Palatin eussent embrassé publiquement la Doctrine de Calvin. Mais Philippe resta fidéle à ses principes dans cette occasion comme dans les autres: Il ne voulut point que ses Députés à la Diéte approuvassent cette exclusion qu'on vouloit donner au Palatin. Et il leur ordonna de déclarer publiquement qu'il se regardoit comme son allié & le défenseur de sa cause. Il ne s'intéressoit pas moins au sort des Réformés persécutés dans les Pays-Bas, & il sollicita la Régente Marguerite de l'adoucir par des Ministres qu'il lui envoya à cette intention. Mais ses priéres & celles des autres Princes Protestans ne produisirent aucun fruit, & les habitans de ces Provinces réduits au désespoir brisérent le joug dont on les accabloit, & donnerent

au

au monde une leçon mémorable, la ſeule peut-être qui puiſſe faire ſentir aux tyrans la néceſſité de la modération. PHILIPPE I. 1566.

Ce fut au milieu de tant de ſoins glorieux & de tant d'occupations utiles que ce grand Prince fournit le reſte de ſa carriére, terminant ainſi d'une maniére digne de lui cette vie mémorable ſi fortunée dans ſes commencemens, ſi agitée & ſi malheureuſe dans la ſuite, & ſi utile vers ſon déclin. On pourroit la comparer à ces journées d'été où le ſoleil brille au matin avec toute ſa force, eſt enſuite obſcurci par de ſombres nuages, & revient enfin ranimer la nature par la douce chaleur qu'il répand à ſon couchant. Cette derniére période de ſa vie, plus précieuſe ſans doute à la raiſon & à l'humanité que celle même qui avoit eu le plus d'éclat, fut malheureuſement de courte durée. Ses peuples ne jouirent que peu des fruits de cette ſageſſe épurée par l'adverſité & éclairée par une longue expérience. Il mourut à Caſſel dans la ſoixante 1567.
troiſiéme année de ſon âge, le 31me de Mars 1567. , dans les ſentimens de réſignation qu'on devoit attendre de la grandeur de ſon ame & de ſa pieté.

PHILIPPE I. 1567.

Après tous les détails dans lesquels nous sommes entrés ce seroit un soin bien superflu que de vouloir tracer ici le portrait de ce grand Prince. Il se peint lui-même dans les actions & dans les discours que nous avons rapportés, & tout lecteur attentif en verra résulter assez de lumiére pour ne pas hésiter à donner les plus grands éloges à sa grandeur d'ame, à sa valeur, à son activité, à ses talens distingués pour la politique & la guerre, à son amour pour les sciences qu'il fit fleurir dans ses Etats par d'utiles établissemens, enfin à son zèle pour sa religion, zèle né d'une persuasion éclairée & témpéré par l'esprit tolérant si rare chez les zélés.

On a vû que ce Prince avoit été long-tems la seule espérance des peuples de Hesse, & le seul rejetton de son illustre Maison. Il en fut en quelque sorte le second fondateur par la nombreuse postérité qu'il laissa après lui. Nous avons observé qu'il avoit épousé en 1523. *Christine* de Saxe fille de *George* Duc de Saxe. Ceux des enfans nés de ce mariage qui lui survécurent sont,

1°. *Agnés* née en 1527. Elle épousa en premiéres nôces *Maurice* de Saxe, & en secondes nôces *Jean Frederic* Duc de Saxe fils du

du malheureux Electeur, le dernier de cette branche. PHILIPPE I. 1567.

2°. *Anne* née en 1529. mariée à *Wolfgang* Comte Palatin Duc de Deux-Ponts.

3°. *Guillaume* né en 1532. Il épousa en 1566 *Sabine* fille de *Christophle* Duc de *Wirtemberg* & forma la branche de Cassel.

4°. *Barbara* née en 1536. mariée premierement à *George* Comte de *Wirtemberg* & de *Montbéliard* & en secondes nôces à *Daniel* Comte de *Waldeck*.

5°. *Louis* né en 1537. Il fixa sa résidence à Marbourg.

6°. *Elizabeth* née en 1539. mariée à *Louis* Electeur Palatin.

7°. *Philippe* né en 1541. Il résida à Rheinfels.

8°. *Christine* née en 1543., fiancée à *Eric* Roi de Suéde, & mariée à *Adolphe* Duc de Holstein-Gottorp.

9°. *George* né en 1547.; c'est l'auteur de la branche de Hesse-*Darmstadt*.

Du mariage de Philippe avec Marguerite de *Saal* nâquirent aussi plusieurs enfans, savoir sept fils & une fille. Les fils prirent le titre *de Comte de Dietz*,

PHILIPPE I. 1567. *Dietz Seigneurs de Lifperg & de Bickenbach de la Maison de Heffe*, & la plûpart embrafferent la profeffion des armes.

Il nous refteroit à rendre compte des difpofitions de Philippe au fujet de fa fucceffion & du partage qu'il fit de fes Etats entre fes fils. Mais il feroit trop difficile de bien traiter ce fujet dans l'hiftoire de ce Prince fans fe permettre en même-tems des anticipations fur celle de fes fils, ou des interruptions également défagréables au lecteur & nuifibles à la clarté du récit. Nous renvoyerons donc au volume fuivant tout ce qui a rapport à cet objet, l'un des plus importans fans contredit que cette hiftoire puiffe nous préfenter.

FIN DU TOME SECOND.



Juillet MDCCLXX.

Livres nouveaux chez Cl. Philibert.

	R. f. l.
Abregé de la vie & du systême de Gassendi, 12. *Bouillon*, 1770.	— 24
l'Abondance rétablie, ou moyens de prévenir en France la disette des Bestiaux, en même tems qu'on augmente la fertilité de la terre, 8. 769. *Paris*	— 16
Alcidiane (la jeune), par Mad. *de Gomez*, 12. 2 vol. 769.	1. —
l'Almanach des Muses, 769. *Paris*	— 20
Arminius, ou la Germanie délivrée, Poëme héroique, par le Baron *de Schonaich*, 2 part., 12. *ibid.* 769	1. —
Avantures de Telemaque, avec fig. 12. 2 vol. 764	1. 24
Bibliotheque de Peinture, Sculpture & Gravure, pat *Murr*, 8. T. I. *Francof.* 770	1. —
le Bon fils, ou les Memoires du Comte de Samarandes, 8. 4 part. 770. *Amst.*	— 28
les Cerises & la Méprise, contes en vers, 769. avec fig. *Paris*	— 32
Considerations sur les Mœurs de ce siecle, &c. par *Du Clos*, 8. 769. *Bouillon.*	— 28
Cours de Physique Mathematique expériment. de *Muschembræck*, trad. par *Sigaud Lafont*, 4. 3 vol. avec fig. *ibid.* 769	10. —
Cours Elementaire de Mathématique, T. I. contenant les Elemens d'Arithmétique, d'Algébre & de l'Analyse, 8. *Paris* 769	— 40
le Cri d'une honnête femme, 8. *Bouillon* 770	— 24
Description d'Italie, par l'Abbé *Richard*, 12. 6 vol. avec fig. 769. *ibid.*	5. —
les Deux Ages du goût & du génie François sous Louis XIV. & XV. par *de la Dixmerie*, 12. *Amst.* 770	— 32
Dictionnaire Géographique de la Martiniere, fol. 6 vol. *Paris* 768	42. —
Diogéne moderne, 8. 2 vol. *Bouillon* 770	1. 24
Droit public de l'Europe, par *Mabby*, 12. 3 vol. 768	2. —

Differ-

Dissertation historique & politique sur la Population des anciens tems, par *Wallace*, trad. de l'Anglois, 8. 769. *Paris.* 1. —

Economie rustique, ou Notions sur la Botanique, la Medecine, la Pharmacie, la Cuisine & l'Office, &c. 8. 2 vol. *Liege* 770 1. 8

l'Economique de Xenophon & le projet de Finance du même Auteur, avec notes, par *Dumas*, 12. *Paris* 768 — 32

l'Eleve de la Nature. 8. 2 vol. *Yverdon* 767 1. 8

l'Elu & son Président, ou histoire d'Eraste & de Sophie, 12. 2 vol. 769. *Paris.* 1. —

Elemens de l'histoire d'Allemagne, par l'Abbé *Jacquet*, 8. T. 2. *Vienne* 770 1. —

l'Espion Chinois, 8. 6 vol. 769 4. 16

Essais historiques sur l'Inde, & Descript. de la Côte de Coromandel, par *de la Flotte*, 12. *Paris* 769. — 32

Essai sur les maladies des gens du monde, par Mr. *Tissot*, 8. *Lausa* 770 — 24

Géographie Moderne, par *Nicole de la Croix*, 12. 2 vol. *ibid.* 769 1. 32

Géographie de Busching, Tome 4e. contenant la France, 8. *Zullichau*, 770 1. 16

Histoire du Parlement de Paris, par M. *de Voltaire*, 8. 769 — 36

—— de l'Académie Royale des Sciences, A. 1757. avec fig. 12. 3 vol. *Amst.* 769. 3. —

—— d'Agathe de St. Bohaire, 12. 2 vol. *Paris* 769 1. —

—— naturelle de l'Air & des météores, par l'abbé *Richard*, 12. 6 vol. *ibid.* 770. 5. —

—— générale des Dogmes & opinions philosophiques, tirée de l'Encyclopedie, 8. 3 vol. *Bouillon* 769. 2. —

—— de François I. 12. 7 vol. *Paris* 768. 6. —

—— —— dite reliée, 8. 36

—— des Revolutions des Pays Bas, 1559 à 1584. 8. *Bruxelles* 763 — 32

—— de Hesse, par M. *Mallet*, 8. 2 vol. 1766—770. 1. 32

—— —— Tom. 2d. séparé, 1770. — 32

l'Homme de Lettres, par *Daniel Bartoli*, trad. de l'Italien, 12. 2 vol. *Paris* 769 1. 32

l'Humanité, ou Tableau de l'indigence, 8. *Amst.* 768. — 10

l'Ingénu, par M. *de Voltaire*, 12. 767 — 16

Institutions Newtoniennes, par *Sigorne*, avec fig. 8. *Paris* 769 2. —

Instructions sur les Accouchemens, 12. *Bouillon* 770 — 24

Instructions importantes au Peuple sur l'économie animale, par *Fermin*, 12. *la Haye* 766 — 36

Instructions militaires sur le service de Garnison & de Campagne, par *du Bousquet*, 12. 2 vol. *Lyon* 769 1. 12

Lettres de la Duchesse de *** au Duc de ***, 12. 2 vol. 769. *ibid.* 1. 12

Législation du Divorce, 8. *Bouillon* 769. — 28

Manuel du Jeune Chirurgien, 8. *Paris*, 770. 1. 12

—— Medical & Usuel des Plantes exotiques & indigenes, par *Buchoz*, 12. 2 vol. *ibid.* 770. 1. 12

la Mauvaise foi du Philosophe impie, relativement à la Divinité de J. C. 8. *Bruxell.* 767. — 6

Melanges de Litterature Orientale, trad. de différens Manuscrits Turcs, Arabes & Persans, par *Cardonne*, 12. 2 vol. *Paris* 770. 1. 12

Memoire sur l'Administration des finances de l'Angleterre depuis la paix, attribué à Mr. *Grenville*, Ministre d'Etat, trad. de l'Anglois, 12. 2 part. 768. — 36

le Mendiant boiteux, 8. 770. *Bouillon.* — 36

Morceaux choisis du porte-feuille de Mlle Clairon, 8. 762. — 3

Mœurs & Usages des François, par *Poullin de Lumina*, 12. 2 vol. *Lyon* 769. 1. —

Nadir, histoire Orientale, Roman moral & politique, 8. *la Haye* 769. — 24

Oeuvres de l'Abbé *Batteux*, histoire des Causes Premieres, ou exposition des Pensées des Philosophes sur les principes des Etres: *Timée* de Locres, *Ocellus* Lucanus & Lettre d'*Aristote à Alexandre*, grec & franç. &c. 8. 4 vol. *Paris* 769. 4. —

—— de feu M. *Abauzit*, 8. Tom. I. *Geneve* 770. — 32 & la suite incessamment.

la Palingénesie Philosophique, par M. *Ch. Bonnet*, 8. 2 vol. *Geneve* 769. 2. —

Paralelle de la Morale Chrétienne avec celle des anciens Philosophes, par le P. *Mourgues*, 12. *Bouillon*, 769. — 24

—— de la condition & des facultés de l'homme avec la condition & les facultés des autres animaux, trad. de l'Anglois, par *Robinet*, 12. *ibid.* 769. — 24

le Porte-feuille Hebdomadaire, 8. Juill. &c. br. 769. *Bruxelles.*

Principes philosophiques pour servir d'introduction à la connoissance de l'Esprit & du cœur humain, 12. *Amst.* 769. — 30

les Quatre parties du Jour, Poëme traduit de l'Allemand de M. *Zacharie*, avec de très belles estampes, 8. *Paris* 769. 2. —

Recherches sur le Christianisme, par Mr. *Ch. Bonnet*, 8. *Geneve* 770. — 40

— sur l'entendement humain, par *Reid*, 12. 2 vol. *Amst.* 768. 1. 8

Recueil philosophique & Litteraire de la Societé de Bouillon, 12. 4 vol. *Bouillon*, 769. 2. 36

Réflections sur la Désertion & la peine des Deserteurs, 8. 768. — 8

— sur les moeurs, la religion & la culte, par M. *Vernet*, 8. 769. *Geneve*. — 12

Réponse d'un Campagnard sur les Coquilles & plusieurs autres choses, par M. *de Voltaire*, 8. 769. — 12

le Secret révélé, ou Dialogues sur la vraie méthode d'étudier & d'enseigner les différentes sciences convenables aux deux sexes, à tous les âges & à tous les états, &c. 8. *Rotterd.* 765. — 16

le Siecle de Louis XV. par M. *de Voltaire*, 12. 2 vol. 769. 1. 24

Traité des Bois & maniere de les semer, planter, cultiver, exploiter, transporter, &c. 8. 2 vol. *Paris* 769. 1. 32

le Triomphe de la Générosité, Comedie, 8. *Amst.* 768. — 6

Varietés Litteraires & la Rose de Salenci, Comedie, 8. *Erlang.* 770. Tom. I. 4 parties. — 32

Voyages d'un Philosophe, 12. 768. *Yverdon.* — 12

l'Utile à tout le monde, ou le Parfait Ecuyer Militaire & de Campagne, par *de Wayroccher*, 8. 2 vol. 767. *Bruxelles.* 1. 24

Zingha, Reine d'Angola, histoire Africaine, 12. *Bouillon*, 769. — 24

Gellerts sämtliche Schriften, 8. 4 vol. 770. *Berlin.* 2. —

Oversetteren, No. 1 à 16. 770. pour 3 mois 26 No. par souscription. — 28

Comedies, Opera, Drames & Tragedies.

Annette & Lubin, 8. 768. *Paris.* — 10

le Bal, Comédie en un acte, mêlée d'ariettes, par M. *Deschamps*, 8. 770. *Copenh.* — 10

le Deserteur, Drame en 3 actes, en prose, mêlée de Musique, par M. *Sedaine*, 8. *ibid.* 770. — 12

Fayel, Tragedie, par M. D'*Arnaud*, 8. 770. *sous presse.*

